CLAUDE VERREAULT
CLAUDE SIMARD

La langue de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean : un français qui a du caractère

LA LANGUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE DU NORD

PUL

LA LANGUE DE CHARLEVOIX ET DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN : UN FRANÇAIS QUI A DU CARACTÈRE

« LANGUE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE DU NORD »

Collection dirigée par Claude Verreault

Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien, par Louise PÉRONNET, Rose Mary BABITCH, Wladyslaw CICHOCKI et Patrice BRASSEUR, 1998.

Le français, une langue à apprivoiser, publié par Claude VERREAULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE, 2002.

La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire, par Louis MERCIER, 2002.

Un témoignage sur la Louisiane du XVII^e siècle. Journal de Vaugine de Nuisement, édition critique par Steve CANAC-MARQUIS et Pierre RÉZEAU, 2005.

Le français en Amérique du Nord. État présent, publié par Albert VALDMAN, Julie AUGER et Deborah PISTON-HATLEN, 2005.

1902-2002. La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel, publié par Claude VERREAULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE, 2005.

D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne, par Jean-Denis GENDRON, 2007.

Hétérogénéité et homogénéité dans les pratiques langagières. Mélanges offerts à Denise Deshaies, sous la direction de Wim REMYSEN et Diane VINCENT, 2010.

La modernisation de l'accent québécois. De l'accent traditionnel au nouvel accent : 1841-1960. Esquisse historique. Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec, par Jean-Denis GENDRON, 2014.

La langue de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean : un français qui a du caractère, par Claude VERREAULT et Claude SIMARD, 2020.

LA LANGUE DE CHARLEVOIX ET DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN : UN FRANÇAIS QUI A DU CARACTÈRE

CLAUDE VERREAULT
CLAUDE SIMARD

Presses de
l'Université Laval

Financé par le gouvernement du Canada
Funded by the Government of Canada

Canada

Nous remercions le Conseil des arts du Canada de son soutien.
We acknowledge the support of the Canada Council for the Arts.

Conseil des arts du Canada
Canada Council for the Arts

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

SODEC Québec

Relecture du manuscrit : Jean-Pierre Bouchard

Mise en pages : Diane Trottier

Maquette de couverture : Laurie Patry

Les cartes 1 et 2 ont été réalisées par Emmanuel Gagnon, à partir de celles disponibles sur le site du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources naturelles ; les cartes 3 à 7 l'ont été par Claude Verreault.

Dépôt légal 2e trimestre 2020
ISBN 978-2-7637-4866-5
PDF 9782763748672

Les Presses de l'Université Laval
www.pulaval.com

Toute reproduction ou diffusion en tout ou en partie de ce livre par quelque moyen que ce soit est interdite sans l'autorisation écrite des Presses de l'Université Laval.

En l'honneur de tous les Charlevoisiens,
Saguenéens et Jeannois

En hommage à Marcel Juneau (1943-2018),
professeur à l'Université Laval, linguiste et philologue,
qui a tant œuvré à la description rigoureuse de ce trésor
qu'est le français en usage au Québec

En souvenir de l'abbé Jean Moisan (1928-2018),
qui a si bien senti l'âme et la « chouenne »
de son pays d'adoption

Table des matières

Préface 11

PREMIÈRE PARTIE
ASPECTS GÉNÉRAUX

Charlevoix et le Saguenay–Lac-Saint-Jean 19
Aperçu géographique. 19
Charlevoix 19
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean. 20
Aperçu historique 22
Charlevoix 22
Le Saguenay–Lac-Saint-Jean. 24
Composition linguistique. 29
Variation géographique du français au Québec 31
Enquêtes géolinguistiques 31
Portrait géolinguistique du Québec 32
Le français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean 35
Données disponibles 35
Travaux linguistiques 35
Relevés personnels 36
Chroniques de langage 38
Traits caractéristiques 39
Prononciation 40
Morphosyntaxe 41
Lexique 41

DEUXIÈME PARTIE
DICTIONNAIRE

Présentation du dictionnaire 49
Établissement de la nomenclature 49
Description lexicographique 51
Les articles du dictionnaire 52
Dictionnaire 59
Bibliographie 137
Ouvrages sur les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean . 137
Ouvrages sur la langue 138
Sources des exemples d'auteurs cités dans le dictionnaire 146

Tableau 1 Les sons du français en alphabet phonétique international 54
Tableau 2 Signes conventionnels. 55
Tableau 3 Abréviations 56

Carte 1 Le Québec : vue d'ensemble 159
Carte 2 Les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 160
Carte 3 Provenance des premiers colons français venus s'établir en Nouvelle-France 161
Carte 4 Réseau des points d'enquête du PPQ : distribution selon les régions traditionnelles du Québec 162
Carte 5 Réseau des points d'enquête des PFC 163
Carte 6 Aires linguistiques du français au Canada 164
Carte 7 Principaux parlers de la France dialectale 165

Préface

J'ai lu, avec beaucoup d'intérêt, le manuscrit des linguistes Claude Verreault et Claude Simard, *La langue de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean : un français qui a du caractère*. C'est un ouvrage à la fois sérieux et accessible à un vaste public, car les deux auteurs, malgré leur grande érudition dans le domaine de la langue française au Québec, ont refusé de verser dans le pédantisme et l'abstraction avec des termes qui, souvent, ne sont compris que des spécialistes. Il faut leur en savoir gré.

Je suis moi-même originaire de Normandin, municipalité du Lac-Saint-Jean qui doit son nom à l'arpenteur-explorateur Joseph-Laurent Normandin qui a établi en 1732 le tracé officiel du Domaine du Roi. J'ai été touché de l'attention que les deux linguistes m'ont accordée en me demandant de préfacer leur ouvrage. Celui-ci est dédié à l'abbé Jean Moisan, qui fut curé de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Rive pendant plus de 50 ans et qui est l'auteur d'un glossaire intitulé *La chouenne de Charlevoix* (1996). Il est dédicacé aussi au linguiste et philologue Marcel Juneau qui, dans les années 1970, a mis sur pied à l'Université Laval le Trésor de la langue française au Québec, centre de recherche voué à la description et à l'histoire des particularités du français en usage au Québec.

C'est dans le prolongement de ce grand projet que s'inscrit *La langue de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean : un français qui a du caractère*. L'ouvrage comprend deux parties. La première, intitulée «Aspect généraux», livre un aperçu géographique et historique des deux régions limitrophes de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Historiquement, ces régions sont étroitement liées, la première ayant été le moteur du peuplement de la seconde, ainsi que le soulignent les auteurs, à la suite notamment de l'historienne régionale Russel-Aurore Bouchard dans *Le pays du Lac-Saint-Jean. Esquisse historique de la colonisation* (1988), ouvrage qui m'a été fort utile au moment de la rédaction de mon livre intitulé *Le*

Lac-Saint-Jean, des richesses à partager (2019). Claude Verreault et Claude Simard rappellent les voyages des grands explorateurs, la prise de possession du territoire charlevoisien et son développement touristique aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. Ils retracent aussi le développement agricole, industriel et culturel de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Comme ces régions ont été marquées par des personnalités illustres, les deux linguistes prennent la peine d'en nommer plusieurs qui se sont distinguées dans divers domaines (politique, économique, culturel, littéraire, sportif). Pour Charlevoix, ils citent des écrivains comme Laure Conan, de son vrai nom Félicité Angers, la première romancière féminine au Québec avec *Angéline de Montbrun*, ainsi que M^gr^ Félix-Antoine Savard et son célèbre roman *Menaud, maître-draveur*. Ils mentionnent des peintres de renom, tels Clarence Gagnon, René Richard, Jean-Paul Lemieux, et le légendaire Alexis le Trotteur. Pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean, ils nomment de grands intellectuels, comme Jean-Paul Desbiens, auteur des *Insolences du Frère Untel*, le père Georges-Henri Lévesque, fondateur de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, les historiens Victor Tremblay et Russel-Aurore Bouchard, des hommes politiques tels Lucien Bouchard, Jean-Noël Tremblay, Marc-André Bédard, Benoît Bouchard, des peintres comme Arthur Villeneuve et René Gagnon, un grand nombre d'écrivains, d'hommes et de femmes de théâtre, de comédiens et de comédiennes, d'humoristes, sans oublier le hockeyeur Mario Tremblay, surnommé *le Bleuet bionique*. Tous ces noms et combien d'autres encore montrent que Charlevoix et le Saguenay–Lac-Saint-Jean ont été, dans divers domaines, des pépinières de talents qui ont fait et font la fierté non seulement de ces régions, mais aussi de tout le Québec.

Les auteurs abordent ensuite la variation géographique du français en contexte québécois. Ils commentent les plus importantes enquêtes qui ont été menées par des devanciers, en particulier celle de Gaston Dulong, intitulée *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada* (1980), et celle de Thomas Lavoie, *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac–Saint-Jean et de la Côte-Nord* (1985). Ces enquêtes géolinguistiques ont constitué une documentation de première main

pour les auteurs qui ont aussi tiré parti de nombreuses autres sources. Voilà ce qui a permis à Claude Verreault et à Claude Simard de décrire et d'illustrer les traits caractéristiques de la langue charlevoisienne, saguenéenne et jeannoise, tant sur le plan phonétique que lexical, ce qui constitue, il faut leur en être reconnaissant, un apport important pour la connaissance du français au Québec.

La deuxième partie de l'ouvrage, intitulée « Dictionnaire », ne manquera pas de susciter l'intérêt du grand public. Ce dictionnaire contient une foule de mots et d'expressions typiques de ces régions, abondamment illustrés par des exemples tirés de diverses sources (œuvres littéraires, journaux, films, téléromans, chansons, etc.). Les auteurs se sont efforcés de décrire avec minutie et finesse les diverses significations des emplois retenus. Ils ont également indiqué les origines de ces mots ou expressions que j'ai souvent entendus dans mon enfance, que j'entends toujours et qu'il m'arrive d'utiliser encore. Ces mots et expressions sont bien ancrés en moi comme en chaque Charlevoisien, Saguenéen et Jeannois, car ils nous identifient, nous caractérisent en tant qu'enfants de l'une ou l'autre de ces régions.

Ce dictionnaire dépasse nettement le simple glossaire par la richesse et la rigueur des informations qu'il fournit. Ceux et celles qui le consulteront seront ravis d'y trouver des mots comme *adon*, dans le sens de « coïncidence, hasard », utilisé aussi dans l'expression *avoir de l'adon*, c'est-à-dire « avoir du bon sens » ; ainsi, pour vanter les qualités de son amoureuse, un jeune homme pourra dire qu'elle *a de l'adon* ou qu'elle *est bien d'adon*. Quelle belle expression ! Mon père, qui était cordonnier-sellier, a fabriqué, au cours de sa carrière, des colliers pour les attelages de chevaux, pièces qui étaient rattachées à l'aide de *tirettes* aux *antelles* en bois pour qu'ils tiennent en place. Dans mon enfance, j'ai souvent fait des *barbouillats* dans mes cahiers, j'ai cueilli des *bleuets* avec un *videux*. *Ben manque* que j'en ai mangé des tartes et des confitures aux *bleuets* ! Au risque de trahir mon âge, les *bleuetières* de culture n'existaient pas encore à cette époque, comme on en voit un peu partout aujourd'hui sur le territoire du Lac-Saint-Jean. Je suis même redevable à ce petit fruit qui m'a permis de payer une bonne partie de mes études classiques, à titre de pensionnaire dans un séminaire pendant huit ans… Devant la menace

d'un orage qui risquait de nous surprendre sur les *crans*, il fallait *nous blouser*, c'est-à-dire « nous hâter », pour ne pas faire mouiller nos vêtements jusqu'à nos *bobettes*.

Que de mots ou d'expressions ont été retenus dans ce dictionnaire, qui ne manqueront pas d'évoquer chez les lecteurs une foule de souvenirs ! On y trouve l'expression *à cause* ou *c'est pas à cause*, que Dédé Fortin a immortalisée dans « La traversée », chanson qui contient aussi l'expression *faire simple*, toutes deux très caractéristiques du parler de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Et que dire du fameux *cher*, servant à impliquer davantage son interlocuteur dans la conversation ! *Discours simple*, *coton de la queue*, *ben crère*, *cruchon*, *ennimer*, *fosse du cou*, *petuche*, un jeu où *nos deux mon frère Réjean*, on excellait. C'était *plaisant* de jouer à ce jeu-là. Bien qu'amateur de pêche, je n'ai pas réussi encore à ferrer une *ouananiche*. Combien d'autres emplois témoignent de la richesse, de la beauté de cette langue, qui devient à l'occasion poétique, ainsi que le montrent les beaux exemples littéraires dont foisonne le dictionnaire. Il m'est arrivé, plus jeune, d'orienter un étranger qui cherchait le chemin de *l'Afrique*, qui n'était pourtant ni un *gigon* ni un *zozon*, vers le chemin de *La Frique*, en périphérie de mon village. Quand je lui jouais des tours, ma grand-mère Marie, en brandissant sa pipe, me traitait de *malavenant*, c'est-à-dire d'« espiègle », de « mal élevé ». Jean Tremblay, ex-maire de la ville de Saguenay, la métropole du vaste *Royaume*, a souvent été caricaturé pour ses *là, là* qui ponctuaient tous ses discours. Un voisin, qui avait gagné un jour un voyage en France, est revenu un peu surpris parce qu'il avait été incapable de se faire servir un *Saguenay Dry* dans un bistro où il s'était arrêté.

Ceux et celles qui, comme moi, s'intéressent aux particularités du français au Québec seront ravis en consultant cet ouvrage. À partir de leur propre expérience linguistique, ils pourront, à coup sûr, ajouter çà et là, au fil des pages de la deuxième partie, des mots ou des exemples à la suite de ceux que les auteurs ont retenus. À n'en pas douter, le français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean est

une langue très expressive qui a beaucoup de caractère. À nous de préserver ce patrimoine linguistique et de continuer à l'enrichir. Bonne lecture !

Aurélien BOIVIN, Ph. D.
Professeur émérite (littérature québécoise)
Université Laval (Québec)

PREMIÈRE PARTIE

ASPECTS GÉNÉRAUX

Charlevoix et le Saguenay–Lac-Saint-Jean

Aperçu géographique

Rattachés à la zone du Bouclier canadien où court la chaîne de montagnes des Laurentides, Charlevoix et le Saguenay–Lac-Saint-Jean sont deux régions limitrophes situées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, au nord-est de la ville de Québec (v. Cartes 1 et 2, p. 159-160). Ces deux régions forment un immense pays d'eau, de montagnes et de forêts, parsemé de terres arables.

Charlevoix

Le sol de Charlevoix possède cette particularité d'avoir été frappé par un gigantesque astéroïde il y a quelque 400 millions d'années. Le cratère causé par cette collision s'étend le long du fleuve Saint-Laurent, de Baie-Saint-Paul jusqu'à Baie-Sainte-Catherine. En réduisant la hauteur de la structure montagneuse du Bouclier canadien, il a créé un ensemble de vallées et de plateaux habitables.

D'ouest en est, les principales municipalités sont, au fil de la rive, Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, Saint-Irénée, La Malbaie et Saint-Siméon, puis, dans les terres, Saint-Urbain, Saint-Hilarion et Clermont. La majeure partie de la population vit dans les municipalités situées en bordure du fleuve.

L'Isle-aux-Coudres, qui émerge du Saint-Laurent à la hauteur de Baie-Saint-Paul, appartient aussi à la région charlevoisienne. Connue pour sa tradition de pêcheurs et de marins, elle dépend aujourd'hui surtout du tourisme et de l'agriculture.

Charlevoix est renommé grâce à ses beautés naturelles que maints artistes ont célébrées. En 1989, l'UNESCO lui a accordé le statut de réserve mondiale de la biosphère. La région tire ainsi son

économie du tourisme, de la villégiature ainsi que de la chasse et de la pêche sportives. L'industrie forestière occupe quelques entreprises. De taille modeste, l'agriculture a développé ces dernières années des produits du terroir réputés (fromages artisanaux, viandes fines de veau ou d'agneau, par exemple).

Sur le plan récréatif, la région bénéficie aujourd'hui d'un centre de ski, le Massif de Charlevoix, qui offre aux skieurs les plus hautes pentes de l'Est du Canada, avec une vue imprenable sur le Saint-Laurent. Le parc national des Grands-Jardins et celui des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie proposent toutes sortes d'activités aux mordus de la nature (canot-camping, escalade, randonnée pédestre, vélo de montagne).

Charlevoix rayonne aussi dans le domaine culturel. Baie-Saint-Paul, surnommée le « paradis des artistes » à cause de ses paysages inspirants, possède un musée d'art contemporain ainsi que de nombreuses galeries ; un symposium international d'art contemporain y est tenu tous les ans depuis 1982. S'y déroule également en juillet un festival de musique populaire, le Festif, dont la renommée ne cesse de croître depuis sa création en 2010. Saint-Irénée accueille le Domaine Forget, école de musique et de danse qui organise chaque été un festival d'envergure internationale. Enfin, La Malbaie est dotée du Musée de Charlevoix dont la mission est de mettre en valeur le patrimoine régional, particulièrement l'art populaire.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean

S'enfonçant dans le cœur du Québec, la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean occupe un espace boréal équivalant à plus de deux fois celui de la Suisse. La zone peuplée est cependant plus restreinte et correspond à une dépression du Bouclier canadien constituée du corridor longeant la rivière Saguenay et des plaines entourant le lac Saint-Jean.

Alimentée par le vaste bassin hydrographique du lac Saint-Jean, la rivière Saguenay est un affluent important du Saint-Laurent. Elle se divise en deux parties. Le haut Saguenay, qui s'étend du lac Saint-Jean jusqu'aux environs de Chicoutimi, constitue une rivière

proprement dite avec son eau douce. Plus large et soumis à la marée, le bas Saguenay correspond à l'estuaire fluvial qui se termine à l'embouchure de Tadoussac ; il forme un impressionnant fjord encaissé par de hautes falaises entre lesquelles coulent des eaux salées très profondes.

La population du Saguenay est concentrée dans la ville du même nom, qui réunit les arrondissements de Jonquière, de Chicoutimi et de La Baie. Saguenay arrive au huitième rang des villes les plus peuplées du Québec. Quant à la zone du fjord, elle renferme des villages aux attraits naturels uniques tels que Sainte-Rose-du-Nord, Rivière-Éternité et L'Anse-Saint-Jean.

Jadis appelé la « mer du Saguenay » en raison de sa grande superficie, le lac Saint-Jean est entouré de basses terres fertiles bordées par les Laurentides. Il est tributaire de puissantes rivières aux noms d'origine amérindienne dont la Métabetchouan, l'Ouiatchouan, l'Ashuapmushuan, la Mistassini et la Péribonka.

Autour du lac se distribuent de nombreuses municipalités, notamment Alma, Roberval, Saint-Félicien, Normandin et Dolbeau-Mistassini. Près de Roberval se trouve la réserve amérindienne de Mashteuiatsh, autrefois nommée Pointe-Bleue.

La beauté des paysages et les aires naturelles du Saguenay–Lac-Saint-Jean composent un endroit de villégiature attrayant. Chaque année s'y tiennent divers événements touristiques dont la Traversée internationale du lac Saint-Jean, qui est une des plus grandes compétitions de nage d'endurance au monde. Durant l'été, le lac Saint-Jean devient une station balnéaire fréquentée par une foule de campeurs, de baigneurs et de plaisanciers. Le majestueux fjord du Saguenay est le théâtre de nombreuses croisières et son parc marin est mondialement connu pour l'observation des baleines. Consacré à la biodiversité boréale, le Zoo sauvage de Saint-Félicien est visité chaque année par des milliers de personnes venant de partout. Les grands espaces sauvages de la région font la joie des pêcheurs, des chasseurs et des amateurs de plein air ; la pêche à la ouananiche sur le lac Saint-Jean et dans ses affluents est très appréciée en raison de la combativité et de la chair savoureuse de ce saumon d'eau douce.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean présente deux espaces socio-économiques relativement différents. Regroupant plus de la moitié de la population, la ville de Saguenay est un centre de services publics (hôpitaux, université, palais de justice, bureaux gouvernementaux, aéroport militaire) ; elle est de plus vouée au commerce et à l'industrie (pâtes et papiers, aluminium). Plus rural, le Lac-Saint-Jean possède des usines de pâtes et papiers et une importante aluminerie à Alma, mais une bonne partie de ses habitants s'adonne à l'exploitation forestière ainsi qu'à l'agriculture dont les principaux volets sont l'industrie laitière et la production de bleuets.

Aperçu historique

Du point de vue historique, les deux régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont liées du fait que la première a été le moteur du peuplement de la seconde.

Charlevoix

Charlevoix s'appelle ainsi en l'honneur de Pierre-François-Xavier de Charlevoix, jésuite explorateur et premier historien de la Nouvelle-France.

Éloignée des grands centres et peu propice au développement industriel à cause de son relief accidenté, cette région a été longtemps surtout rurale, ce qui a contribué au maintien d'une langue plus traditionnelle.

Avant l'arrivée des Européens, le territoire était habité par des autochtones appartenant à la nation montagnaise. Les Montagnais, ou Innus comme on dit aujourd'hui, se répartissaient en plusieurs bandes nomades vivant de chasse, de pêche et de cueillette.

Les voyages d'exploration de Jacques Cartier au XVI^e^ siècle marquent le début de la présence française en terre d'Amérique. Au cours du XVII^e^ siècle, avec la fondation de Québec par Champlain en 1608, la colonie laurentienne prend forme de façon permanente. À cette époque, l'organisation des terres était soumise au régime seigneurial. À la suite de la concession de la seigneurie de la

Rivière-du-Gouffre, les premiers colons, qui provenaient surtout de la côte de Beaupré et de l'île d'Orléans, commencèrent à s'établir en 1678 à Baie-Saint-Paul. La colonisation se poursuivit avec l'implantation des seigneuries de l'Isle-aux-Coudres, des Éboulements et de La Malbaie. Après la Conquête britannique en 1759, deux officiers écossais, John Nairne et Malcom Fraser, acquirent la seigneurie de La Malbaie qu'ils continuèrent à développer. Au début du XIXe siècle, la région restait peu peuplée : environ 3 000 habitants vivant surtout d'une agriculture de subsistance.

Le peuplement de la région s'intensifie à partir du XIXe siècle. La forte natalité des familles paysannes entraîne l'ouverture de nouvelles terres dans l'arrière-pays où sont fondés des villages comme Saint-Urbain et Saint-Hilarion. Ces terres se révèlent néanmoins limitées et peu généreuses. L'agriculture est complétée par le commerce du bois et l'exploitation de scieries. La construction de goélettes, d'abord à voiles puis à moteur, et le cabotage sur le fleuve occuperont pendant longtemps plusieurs navigateurs, pilotes, marins et bâtisseurs de « voitures d'eau ». Mais cette activité maritime déclina à partir des années 1950 sous l'effet de la concurrence du transport ferroviaire et routier.

C'est aussi à partir du XIXe siècle que Charlevoix commence à s'imposer comme lieu de villégiature. Ses rivières et ses lacs poissonneux attirent de nombreux visiteurs. Des familles fortunées, surtout américaines et anglo-canadiennes ou appartenant à la haute bourgeoisie canadienne-française, viennent y passer l'été pour profiter de l'air pur, du calme et de la beauté des paysages. De somptueuses villas avec vue sur le fleuve sont construites entre Saint-Irénée et Cap-à-l'Aigle, notamment le long du boulevard des Falaises à Pointe-au-Pic. Près de cette artère cossue, un grand hôtel de luxe, le Manoir Richelieu, est érigé en 1899. Les vacanciers raffolent en outre des croisières sur le Saint-Laurent et sur le Saguenay qu'effectuent de chics navires à vapeur appelés à l'époque « bateaux blancs » ou « steamboats ».

L'industrie touristique se démocratise à partir de la seconde moitié du XX^e siècle. Encore de nos jours, la région ne cesse de développer ses infrastructures touristiques et d'enrichir ses activités. Elle est devenue une des destinations les plus prisées du Québec.

Plusieurs noms célèbres sont associés à Charlevoix : des personnages ancrés dans la légende comme le père Jean-Baptiste de La Brosse, connu pour son dévouement missionnaire et sa sainteté, Alexis le Trotteur, célèbre pour ses exploits à la course ; des photographes du XIX^e siècle comme Jules Livernois et William Notman ; l'homme politique Martial Asselin, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec ; des artistes tels que Clarence Gagnon, René Richard et Jean-Paul Lemieux, ainsi que des peintres naïfs comme les sœurs Blanche et Yvonne Bolduc, de Baie-Saint-Paul, et Robert Cauchon, de Clermont ; des écrivains comme Laure Conan, auteure d'*Angéline de Montbrun,* premier roman psychologique québécois, Félix-Antoine Savard, créateur de ce chef-d'œuvre qu'est *Menaud, maître-draveur*, et Gabrielle Roy, qui passait ses étés à Petite-Rivière-Saint-François ; le folkloriste Jacques Labrecque ; le comédien Yves Desgagnés et la comédienne Guylaine Tremblay ; le cinéaste Pierre Perrault ; l'artiste et grand intellectuel Pierre Gauvreau, auteur du fameux téléroman *Le temps d'une paix*, fresque de la vie des gens de Charlevoix pendant l'entre-deux-guerres ; des entrepreneurs comme les membres de la famille Desgagnés dont l'engagement dans le transport maritime et la construction navale se perpétue depuis 250 ans ; Paul et Jacqueline Desmarais, qui ont fait construire le somptueux domaine de Sagard et qui ont soutenu la région à travers leurs œuvres philanthropiques.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean

À l'origine, le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean était, comme celui de Charlevoix, occupé par la nation montagnaise. Ces autochtones se regroupaient autour du Piékouagami, nom amérindien du lac Saint-Jean, et le long de ses nombreux affluents.

En 1535, Jacques Cartier visita le site de Tadoussac qui abrita, sous le Régime français, un port d'importance destiné au commerce des fourrures et des produits de la pêche à la baleine. L'explorateur

français donna le nom de « Saguenay » à la rivière qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent à Tadoussac. Il reprit ce toponyme des Amérindiens qui lui avaient raconté que cette rivière était une voie d'accès à un légendaire « royaume du Saguenay » où auraient abondé des mines de cuivre et d'or.

En 1652, la région fut consacrée Domaine du Roy et tout un réseau de postes de traite fut établi sur le territoire. Après la Conquête anglaise, ces postes dits « du Roy » devinrent les *King's Posts* de la Compagnie de la Baie d'Hudson. De 1652 à 1842, les autorités françaises puis anglaises interdirent la colonisation du territoire pour mieux se réserver le lucratif commerce des fourrures.

Jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, les Européens pénétrèrent très peu à l'intérieur de cette contrée montagneuse et sauvage. Seuls quelques missionnaires s'y aventurèrent avec les Amérindiens en vue de les évangéliser, le plus célèbre étant le jésuite Jean de Quen qui explora le lac Saint-Jean en 1647.

La colonisation de la région commença vraiment vers la fin de la première moitié du XIX^e^ siècle. En 1838, les membres de la Société des Vingt-et-un, créée par des Charlevoisiens, amorcent le peuplement du Saguenay en s'installant à L'Anse-Saint-Jean puis à Grande-Baie pour y faire la coupe et le sciage du bois. La Société est rachetée en 1842 par William Price, entrepreneur d'origine anglaise dont la riche famille bénéficiera du monopole de l'exploitation forestière au Saguenay–Lac-Saint-Jean jusqu'au milieu du XX^e^ siècle. L'ouverture de la région à la colonisation a découlé, d'une part, de la volonté du gouvernement du Bas-Canada d'ouvrir de nouvelles terres pour contrer l'émigration massive des Canadiens français vers les États-Unis et, d'autre part, du souci d'améliorer l'approvisionnement en bois à l'Angleterre par l'exploitation du pin blanc, essence idéale pour les mâts de bateaux, dont regorgeaient les forêts saguenéennes.

La colonisation du Lac-Saint-Jean suivra à partir de 1850. Elle a commencé dans la plaine fertile d'Hébertville, dont le nom évoque l'abbé Nicolas-Tolentin Hébert, curé de Kamouraska qui a contribué à l'installation au Lac-Saint-Jean de plusieurs familles venues du Bas-Saint-Laurent.

Un terrible cataclysme survenu au cours de cette époque reste gravé dans la mémoire régionale. Le 19 mai 1870, un gigantesque incendie se propagea de Saint-Félicien jusqu'à La Baie. Ce « Grand feu » dévasta environ 3 800 km^2 et plongea des centaines de famille dans l'indigence. Mais cette tragédie n'a pas eu uniquement des effets négatifs, car le feu a contribué à augmenter la production du bleuet sauvage en favorisant sa régénération.

Une autre catastrophe a frappé la région du Saguenay en juillet 1996. À la suite de pluies diluviennes, plusieurs rivières, dont celles de Chicoutimi et des Ha ! Ha !, ont débordé de leur cours, emportant tout sur leur passage. Les localités les plus affectées ont été Chicoutimi, Jonquière, La Baie et Laterrière, qui font aujourd'hui partie de la ville de Saguenay. Ce que l'on appelé le « Déluge du Saguenay » a causé une dizaine de morts et des dommages matériels estimés à plus de 1,5 milliard de dollars.

Le XX^e siècle se caractérise par l'industrialisation de la région à partir du bois et de l'aluminium, et par l'urbanisation qui en a résulté. En raison d'une forte natalité, la population croît rapidement, ce qui assure aux entreprises une main d'œuvre locale abondante. Plusieurs centrales hydroélectriques sont érigées sur le Saguenay puis sur la Péribonka pour fournir l'énergie nécessaire aux usines. C'est d'abord l'industrie papetière qui se développe au point où la région devient l'un des plus importants centres de production de pâtes et papiers du Québec. L'industrie de l'aluminium s'implante ensuite. Au cours de la Deuxième guerre mondiale, Arvida, aujourd'hui un arrondissement de la ville de Saguenay, se hisse au rang du plus grand complexe d'aluminium au monde. Cette industrialisation a donné naissance à un fort mouvement ouvrier qui a lutté pour garantir aux travailleurs de bonnes conditions de travail. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean se signale encore aujourd'hui comme un bastion du syndicalisme au Québec.

Tout le long du XX^e siècle et particulièrement à partir des années 1960, la région se donne des infrastructures modernes. Des hôpitaux voient le jour dans diverses villes. Des établissements d'enseignement postsecondaire (cégeps et université) facilitent la poursuite des études supérieures à la population locale.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean fait preuve depuis longtemps d'une remarquable vitalité intellectuelle et culturelle. Chicoutimi est le siège d'un évêché depuis 1878. À partir du Couvent du Bon-Pasteur fondé en 1864 essaimeront à travers toute la région de nombreuses maisons d'enseignement primaires et secondaires. Créé en 1873, le Séminaire de Chicoutimi a été l'un des collèges classiques renommés du Québec. De nos jours, la région compte quatre cégeps et une université. Au fil du temps, plusieurs journaux ont desservi la population, dont *Le Progrès du Saguenay*, *Le Réveil du Saguenay*, *Le Quotidien, Progrès-dimanche*, *L'Étoile du Lac* et *Le Point du Lac-Saint-Jean*. Les deux principales stations de télévision sont affiliées l'une au réseau d'État, Radio-Canada, l'autre à un réseau privé, TVA.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean a vu défiler un grand nombre de personnalités dans de multiples domaines : des intellectuels comme Jean-Paul Desbiens, l'auteur des célèbres *Insolences du Frère Untel* (1960), Georges-Henri Lévesque, pionnier de la sociologie au Québec, Arthur Tremblay, haut fonctionnaire associé à la réforme de l'éducation dans les années 1960, Victor Tremblay et Russel-Aurore Bouchard, historiens régionaux, Gérard Bouchard, historien et sociologue ; des hommes politiques comme l'ex-premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, les ex-ministres Antonio Talbot, Jean-Noël Tremblay, Benoît Bouchard et Marc-André Bédard, ainsi que l'actuel maire de Québec, Régis Labeaume ; des sportifs comme les hockeyeurs Georges Vézina et Mario Tremblay, le nageur d'endurance Jacques Amyot, les patineurs de vitesse champions olympiques François-Louis Tremblay et Marianne St-Gelais ; des gens d'affaires comme Jacques Gagnon, fondateur des Caisses d'entraide économique, Jacques Ménard, banquier et philanthrope, ainsi que les membres de la famille Dubuc, qui ont contribué sur plusieurs générations au développement industriel de la région ; Guy Latraverse, imprésario et producteur, associé à l'essor de la chanson québécoise dans les années 1960 et 1970 ; des designers de mode comme Denis Gagnon et Jérôme C. Rousseau ; des écrivains, des poètes, des scénaristes ou des dramaturges comme Louis Hémon, Jean-Charles Harvey, Gilbert Langevin, Fabienne Larouche, Hélène Pedneault et Michel Marc Bouchard ; des peintres comme Corno, Léo-Paul Tremblay,

René Gagnon et Arthur Villeneuve ; des chanteurs ou chanteuses populaires comme André (Dédé) Fortin, Pierre Lapointe, Mario Pelchat et Guylaine Tanguay ; des artistes classiques comme le contralto Marie-Nicole Lemieux et le danseur étoile Guillaume Côté ; des humoristes comme Michel Barrette et Mario Jean ; des comédiens et comédiennes comme Michel Côté, Michel Dumont, Rémy Girard, Germain Houde, Diane Jules, Louise Latraverse, Suzanne Lévesque, Louise Portal, Marie Tifo, Ghyslain Tremblay, Lionel Villeneuve, et tant d'autres encore.

Il convient en outre de mentionner le spectacle théâtral à grand déploiement sur l'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, *La fabuleuse histoire d'un royaume*, qui met en scène une centaine de comédiens bénévoles et qui constitue depuis 1988 une attraction régionale réputée. Citons encore le festival de la chanson de Tadoussac ainsi que l'entreprise artistique Québec Issime, qui est née au Saguenay et qui a déjà à son actif six productions musicales présentées à travers tout le Québec.

L'essor économique et culturel du Saguenay–Lac-Saint-Jean tient avant tout à la fierté[1], au dynamisme et à l'autonomie de sa population. Il faut savoir en effet que la région a été longtemps tenue dans un isolement relatif à cause de ses mauvaises voies de communication avec le reste du Québec. Inauguré en 1888, le chemin de fer conduisait de Québec à Chicoutimi mais en faisant un long détour par Chambord au Lac-Saint-Jean. Des routes furent ouvertes au cours de la seconde moitié du XIX^e^ siècle pour relier Grande-Baie à La Malbaie, puis Hébertville et Chicoutimi à Québec. Ces chemins de terre sont cependant demeurés longtemps peu praticables. Il a fallu attendre les années 1950 pour qu'une route plus carrossable réponde mieux aux besoins de la circulation automobile entre la région et la Capitale nationale. C'est maintenant une autoroute des plus modernes.

L'isolement géographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean jusqu'aux années 1950 a sans doute favorisé le maintien et le développement d'un parler typique.

[1] Cette fierté s'observe notamment par le fait que les régions de Charlevoix, du Saguenay et du Lac-Saint-Jean se sont dotées chacune d'un drapeau distinctif.

Composition linguistique

Aujourd'hui, le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte environ 275 000 personnes. Beaucoup moins populeux, Charlevoix atteint environ 30 000 habitants.

La population des deux régions est très homogène. La langue qui y est parlée est le français pour la quasi-totalité de la population avec 99 % de francophones. Le pourcentage d'immigrants ne dépasse pas 1 % dans les deux territoires. Les autochtones représentent 1,4 % de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean ; le français est pour la plupart d'entre eux la langue première.

Comme il a déjà été mentionné, Charlevoix a été à la source de la colonisation de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Sa population est en effet issue de Charlevoix dans une proportion de 80 %, comparativement à 13 % pour le Bas-Saint-Laurent et à 7 % pour la Côte-de-Beaupré. On ne s'étonne donc pas qu'au Saguenay–Lac-Saint-Jean se transmettent comme dans Charlevoix les mêmes noms de famille tels que Bouchard, Côté, Fortin, Gagnon, Girard, Lavoie, Simard, Tremblay, etc.

En terminant, il importe de souligner que les Charlevoisiens, les Saguenéens et les Jeannois partagent les mêmes origines françaises que les premiers colons venus s'établir dans la vallée du Saint-Laurent aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Rappelons que ceux-ci venaient en majeure partie des provinces du Nord-Ouest de la France (Normandie, Bretagne romane, Anjou), de l'Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge) et du Centre (Perche, Touraine, Orléanais, Île-de-France) (v. Carte 3, p. 161).

Variation géographique du français au Québec

Comme toute langue, le français varie dans l'espace. Celui qui est parlé au Québec ne fait pas exception : il présente des différences de prononciation et surtout de vocabulaire selon l'endroit où il est parlé, comme le montrent les enquêtes géolinguistiques qui y ont été conduites. C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent ouvrage dont la deuxième partie vise à décrire et à illustrer, sous forme de dictionnaire, des mots et des emplois[1] caractéristiques de deux régions sœurs du Québec, Charlevoix et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Enquêtes géolinguistiques

La variation géographique du français en territoire québécois a fait l'objet de plusieurs enquêtes depuis la fin du XIX^e^ siècle (v. Verreault, 2002). Les premières ont été réalisées par des philologues américains : celle de John Squair (1888) à Sainte-Anne-de-Beaupré et celle d'Alexander Francis Chamberlain (1892-1893) à Granby[2].

Dès sa fondation en 1902, la Société du parler français au Canada, sous la direction d'Adjutor Rivard, lança une vaste enquête par correspondance à travers tout le Québec en vue de la publication d'un atlas linguistique du « franco-canadien », comme on disait alors. Ce projet sera cependant rapidement abandonné et la documentation amassée a plutôt servi à la rédaction du *Glossaire du parler français*

[1] En linguistique, le terme *emploi* fait référence à l'utilisation d'un mot dans un discours oral ou écrit, spécialement à la signification qu'il prend dans un contexte donné. Le vocabulaire caractéristique d'une région peut être formé de mots comme tels ou encore d'emplois correspondant à des sens particuliers qui n'ont pas cours ailleurs.

[2] Signalons aussi l'enquête que James Geddes (1908) a menée dans la Baie-des-Chaleurs en Gaspésie, mais qui porte sur un parler de type acadien et non québécois.

au Canada (GPFC), une des œuvres importantes de la lexicographie québécoise (v. Mercier, 2002 ; v. aussi Verreault, Mercier et Lavoie, 2006).

Dans la seconde moitié du XX^e^ siècle, Gaston Dulong, professeur à l'Université Laval, a relancé le projet d'un atlas linguistique pour tout l'Est du Canada français. Il a mené sa recherche dans les années 1970 avec une petite équipe de collaborateurs, à l'aide d'un questionnaire de plus de 2 000 questions et auprès de personnes âgées vivant dans 172 localités rurales réparties comme suit : 155 au Québec, 9 dans les Maritimes et 8 en Ontario (v. Carte 4, p. 162). Les résultats ont été publiés en 1980 dans un ouvrage intitulé *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada* (PPQ). Malgré son titre, le PPQ n'est pas à strictement parler un atlas linguistique, car les données y sont présentées sous forme de listes de mots et non de cartes. Les mots recensés ne sont par ailleurs ni définis ni illustrés par des exemples d'emploi ; signalés avec leurs prononciations et leurs localisations, ils sont classés par champs notionnels (la ferme, les outils, les transports, la nature, l'alimentation, les qualités, les défauts, les maladies, etc.).

Entre 1972 et 1976, Thomas Lavoie, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, a dirigé une recherche semblable dans 40 localités rurales de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, toujours auprès de personnes âgées (v. Carte 5, p. 163). Les résultats ont été publiés en 1985 dans un ouvrage intitulé *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac–Saint-Jean et de la Côte-Nord* (PFC). La méthode employée et la présentation des données reprennent celles du PPQ.

Ces deux grandes enquêtes donnent une idée assez précise de la variation géographique du français parlé dans le Québec de naguère.

Portrait géolinguistique du Québec

Les données du PPQ ont confirmé l'existence au Canada de deux grandes variétés géolinguistiques, celle du domaine acadien et celle du domaine québécois. Si elles ont révélé le caractère relativement uniforme du français parlé dans le domaine québécois, elles ont

permis en même temps d'y reconnaître deux grandes aires linguistiques plus ou moins extensives : celle de l'Est et celle de l'Ouest avec respectivement comme pôle Québec et Montréal, la ligne de démarcation entre les deux se situant à la hauteur de Trois-Rivières (v. Carte 6, p. 164).

Du point de vue phonétique, le trait le plus distinctif entre ces deux aires est la prononciation de la consonne *r*, qui est dite « grasseyée » dans l'Est et « roulée » dans l'Ouest[3].

La prononciation de certains mots n'est pas la même selon que le locuteur vient de l'Est ou de l'Ouest. C'est par exemple le cas de la forme verbale *arrête* ou du nom *baleine*, que les habitants de la ville de Québec prononcent avec un *è* ouvert bref [ɛ][4] (comme dans *dette*), alors que les Montréalais emploient plutôt un *è* ouvert long [ɛː] (comme dans *fête*). Les locuteurs de l'Est et de l'Ouest se distinguent également pour la prononciation de la première syllabe de mots comme *poteau*, articulée avec un *o* ouvert [ɔ] à Québec (comme dans *botté*), mais avec un *o* fermé [o] à Montréal (comme dans *beauté*).

Sur le plan lexical, les différences sont nombreuses. Dans l'Est, on dit *bombe* pour désigner une bouilloire, tandis que dans l'Ouest on utilise plutôt *canard*. La mamelle d'une vache est surtout appelée *pair* dans l'Est, mais *pis* dans l'Ouest (pour une vue plus complète, v. Verreault et Lavoie, 1996, ainsi que Bergeron, 1995).

Dans certains cas, la variation lexicale est beaucoup plus fragmentée. Ainsi, pour désigner la bardane, plante aux fruits piquants, on dit *graquia* dans l'Ouest et la Beauce, *toque* dans l'Est et le Centre, *gratte* et *grappe* dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Pour désigner les chaussures de sport aujourd'hui appelées *espadrilles* partout au Québec, on a relevé *shoe-claques* dans la région de Québec, *running-shoes* ou *runnings* dans celle de Montréal et *sneakers* ou *sneaks* dans les Cantons-de-l'Est.

---

[3] Le *r* dit « grasseyé » est articulé dans la partie postérieure de la bouche avec éventuellement une vibration de la luette sur le dos de la langue, alors que le *r* dit « roulé » est prononcé dans l'avant-bouche en faisant vibrer la pointe de la langue sur les alvéoles dentaires.

[4] Pour la transcription phonétique des sons du français, v. Tableau 1, p. 54.

Cette variation géolinguistique tient à divers facteurs. Le peuplement initial dans l'Est du Québec est plus ancien et plus homogène. Les aires de l'Est et de l'Ouest ont été longtemps séparées à cause de leur éloignement et se sont développées de façon relativement indépendante en raison de leur administration autonome sous le Régime français.

De nos jours, ces frontières linguistiques se sont en bonne partie estompées à la suite des profonds changements que la société québécoise a connus depuis le milieu du XX^e^ siècle (v. Gendron, 1986). Avec l'industrialisation, la population a délaissé les campagnes pour se concentrer dans les villes. Au cours des années 1960, avec la Révolution tranquille, la démocratisation de l'enseignement a permis d'augmenter le taux de scolarisation de la population francophone si bien que l'influence normalisatrice de l'école s'est davantage fait sentir sur son langage. Enfin, les médias de masse ont contribué également à moderniser et à uniformiser le français québécois.

Tout cela explique par exemple que le *r* roulé de la région de Montréal soit pratiquement disparu, que l'ancien vocabulaire technique de la ferme ait été oublié par la majeure partie de la population, que les mots *bombe* et *canard* aient été remplacés presque partout par *bouilloire*. La lutte aux anglicismes a certainement agi aussi pour répandre dans l'usage des mots de forme française comme *espadrilles* à la place de *shoe-claques*, *running-shoes* et *sneakers*.

Malgré cette uniformisation, bien des usages demeurent associés à certaines régions plutôt qu'à d'autres. C'est notamment le cas de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Après avoir donné un aperçu de principales données dont on dispose sur la langue de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, nous présenterons certains des traits linguistiques qui contribuent à caractériser cette variété de français.

Données disponibles

Les données relatives au français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont nombreuses (v. Lavoie, 2002) ; elles portent essentiellement sur la langue populaire[1] et concernent surtout le lexique. Elles peuvent être réparties en trois groupes : 1º des travaux linguistiques (enquêtes, thèses ou mémoires) ; 2º des relevés personnels ; 3º des chroniques de langage.

Travaux linguistiques

Les grandes enquêtes géolinguistiques de Dulong (PPQ) et de Lavoie (PFC), dont il a été question plus haut, constituent une documentation de première importance.

Le français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean a fait en outre l'objet de plusieurs monographies universitaires. Citons la thèse de doctorat de Thomas Lavoie (1970), portant sur le français parlé à Chicoutimi, et celle de Dominique Shuly Stein (1974), qui est consacrée à la prononciation des gens de Charlevoix. Citons encore le mémoire de maîtrise de Danielle Lamy (1988), qui a cherché à vérifier le caractère régional de mots et d'emplois relevés au Saguenay–Lac-Saint-Jean, celui de Roberta Gilbert (1989), qui concerne le vocabulaire de la cueillette des bleuets au Lac-Saint-Jean,

[1] Cette langue populaire est celle de la paysannerie, autrefois peu ou pas du tout scolarisée.

et enfin celui de Normand Bouchard (1992), qui a étudié des régionalismes du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que de Montréal, de la Beauce et de Rimouski-Matane.

Dans le domaine grammatical, mentionnons l'ouvrage de James E. La Follette (1969), qui a étudié la morphologie et la syntaxe de la langue populaire de Charlevoix d'après quatre contes folkloriques recueillis dans la région. Signalons aussi la description qu'a faite Émile Seutin (1975) de la syntaxe du français parlé à l'Isle-aux-Coudres à partir des dialogues des films de Pierre Perrault.

Relevés personnels

À côté des données fournies par ces travaux linguistiques, d'autres résultent de relevés personnels ou reposant sur le témoignage de seulement quelques locuteurs. Il s'agit de courtes listes de mots ou de glossaires se limitant à faire suivre des mots ou des emplois considérés comme régionaux par des équivalents tenus pour standard ou non régionaux.

Au début du XX^e^ siècle, l'ethnologue Marius Barbeau a fait un séjour d'études à Saint-Irénée dans Charlevoix. Il en a tiré un article intitulé « Le pays des gourganes » (1918) dans lequel il a rassemblé une centaine de mots ou de tours qui lui paraissaient « assez distinctifs » de Charlevoix, tels que *biseau* « gerbe de céréales »[2], *coffion* « indolent, paresseux, dormeur », *mal avenant* « personne aux manières désagréables » et *un train de* « un grand nombre de ».

En 1941, le père Laurent Tremblay, originaire de Métabetchouan, a écrit une longue lettre à André Laliberté, directeur du journal *Le Progrès du Saguenay*, qui l'avait sollicité pour l'aider à préparer une conférence qu'il devait prononcer sur le parler saguenéen à l'Université Laval. Dans cette lettre, publiée par Verreault et Lavoie (1999), le père Tremblay livre diverses observations d'ordre phonétique et lexical sur le parler de sa région natale ainsi que sur divers autres parlers du Québec. Ce document constitue un des

[2] Conformément à une tradition bien établie en linguistique, les formes sont en caractères italiques et les sens sont entre guillemets. Ainsi, *biseau* « gerbe de céréales » doit se lire comme suit : la forme *biseau* au sens de « gerbe de céréales ».

premiers essais de synthèse concernant la variation géographique du français en usage sur l'ensemble du territoire québécois ; Laurent Tremblay avait déjà assez bien entrevu l'existence des « deux grandes branches » géolinguistiques, celle de Québec et celle de Montréal.

Si André Laliberté s'est inspiré de cette lettre pour alimenter sa conférence, dont le texte a été publié en 1942, il n'en a pas moins adopté une perspective originale. Il relie le parler saguenéen à celui de Charlevoix, décrit des prononciations populaires répandues partout au Québec (par exemple, la prononciation en [we] ou [wɛ] représentée par la graphie *oi*), rassemble quelques dizaines de termes « particuliers sans être exclusifs » (*chouenneux*, *d'adon*, *sauce à la poche*…), puis il termine son « tour d'horizon » en commentant certains toponymes (*Grand-Brûlé*, *L'Épouvante*, *Passes-Dangereuses*…), ainsi que des sobriquets et des noms de famille typiques (par exemple, les surnoms employés pour distinguer les diverses branches d'une même famille comme *Tremblay Canott*, *Tremblay Major*, *Tremblay Picoté*…).

Raoul Lapointe, né à Alma et diplômé en bibliothéconomie, a publié en 1988 un glossaire intitulé *Des mots pittoresques et savoureux. Dictionnaire du parler populaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. L'auteur signale dans l'introduction que son ouvrage est basé essentiellement sur des conversations qu'il a eues avec son père et que son objectif est de conserver les vieilles expressions du parler populaire de jadis. La plupart des mots et des emplois relevés dans ce glossaire ont cours partout au Québec (*accoter*, *barguiner*, *débarbouillette*, *ruine-babines*, *slaquer, traversier*, *vire-capot*…) et ceux qui sont caractéristiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean n'y sont pas identifiés comme tels (*câilles*, *cassot*, *faisant-mal*, *falaise (de neige)*, *tomberie*, *videux*…). L'ouvrage a été réédité en 1990 sous le titre plus général : *Des mots pittoresques et savoureux. Dictionnaire du parler populaire au Québec*.

Originaire de la région de Québec, curé à Saint-Joseph-de-la-Rive pendant une cinquantaine d'années, l'abbé Jean Moisan a publié en 1996 un petit glossaire intitulé *La chouenne de Charlevoix*, qui sera réédité et augmenté en 2001. L'auteur ne recense que des mots ou emplois qu'il juge caractéristiques de Charlevoix :

ben manque, *calbret*, *cher*, *mange-poule*, *moucher (le bébé)*… Il commente les termes relevés, les illustre par des exemples et établit des comparaisons avec ce qu'il trouve dans des dictionnaires québécois et français.

Né au Saguenay, linguiste de formation et collaborateur de Gaston Dulong pour le PPQ, Gaston Bergeron a publié en 2017 un glossaire intitulé *Discours simple ! Mots du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de Charlevoix entendus, perdus et retrouvés dans la tradition française*. L'auteur précise dans son introduction qu'à partir des enquêtes du PPQ et des PFC il s'est arrêté « de façon tout à fait subjective sur une série de mots qui ne font pas partie immédiate de la langue française générale ». Comme Raoul Lapointe, Gaston Bergeron inclut dans son glossaire beaucoup plus d'emplois répandus partout au Québec (*cogner des clous*, *craque* « fissure », *mâchée (de gomme)*, *magasinage*, *placoter*…) que d'emplois caractéristiques du parler de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (*avoir ses fonds*, *besingue*, *cruchon*, *gigon*…), qu'il n'identifie d'ailleurs pas comme tels lui non plus.

Chroniques de langage

Comme bien d'autres journaux du Québec, ceux du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont ouvert leurs pages à des chroniques de langage. Narcisse Degagné, prêtre enseignant au Séminaire de Chicoutimi, en a tenu une intitulée « Questions de français » dans *Le Progrès du Saguenay*, de 1927 à 1940. Cette chronique a été continuée, de 1942 à 1946, par Alfred Carrier qui venait du monde de l'édition. Plus récemment, Hubert Troestler, linguiste à l'Office de la langue française (OLF), a signé « Ma langue, j'y tiens » dans *Le Réveil de Chicoutimi*, de 1989 à 1993. En 1995, il a rédigé, dans *Le Quotidien* de Chicoutimi, une deuxième chronique intitulée « Le français quotidien », que Margaret Vien, elle aussi linguiste à l'OLF, a poursuivie jusqu'en 1996.

À l'intérieur de ces chroniques, qui visaient avant tout à corriger et à améliorer la langue des lecteurs, on trouve parfois des commentaires sur des mots ou des emplois propres à la région.

Traits caractéristiques

Avant d'aborder ce qui marque l'originalité du français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, il importe de rappeler que cette variété de langue partage la plupart des particularités du français québécois, tant sur le plan phonétique que grammatical et lexical. Cela tient au fait que ce parler remonte lui aussi à la langue des colons français venus s'établir dans la vallée laurentienne aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, comme il a été déjà signalé.

Ainsi, sur le plan phonétique, les gens de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean maintiennent, comme les autres Québécois, des distinctions aujourd'hui presque disparues en France ; par exemple, ils distinguent encore le *a* antérieur [a] et le *a* postérieur [ɑ], le *è* ouvert bref [ɛ] et le *è* ouvert long [ɛː], ainsi que les voyelles nasales [ɛ̃] et [œ̃], ce qui leur permet d'opposer des mots comme *tache* et *tâche*, *mettre* et *maître*, *brin* et *brun*. Ils assibilent aussi, c'est-à-dire qu'ils font entendre un léger sifflement après les consonnes [t] et [d] devant les voyelles [i] et [y] comme dans les mots *tire* et *dur* prononcés respectivement [t$_{s}$iʀ] et [d$_{z}$yʀ]. En ce qui a trait à la grammaire, l'infinitif hypothétique, par exemple, est autant employé dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean qu'ailleurs au Québec (*Avoir su, je ne serais pas venu* équivalant à *Si j'avais su, je ne serais pas venu*). Enfin, la plupart des particularités lexicales du français québécois, appelées autrefois « canadianismes » et aujourd'hui « québécismes », ont cours dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean (*achalant*, *aréna*, *bibite*, *cretons*, *s'enfarger*, *jambette*, *poudrerie*, *quétaine*, etc.).

Néanmoins, le français qui s'y est développé s'avère original à bien des égards, en raison notamment de l'isolement relatif qu'ont connu pendant longtemps ces régions.

Prononciation

L'accent de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean semble facilement identifiable par bon nombre de Québécois. Il se distingue par quelques traits qui concernent surtout les voyelles[3].

Dans ces régions, les voyelles *i*, *u* et *ou*, respectivement transcrites par les symboles [i], [y] et [u], sont prononcées de façon plus fermée et plus longue que dans le reste du Québec. Ailleurs, elles ont en effet tendance à être prononcées de façon plus ouverte, moins tendue, lorsqu'elles sont placées dans une syllabe terminée par une consonne comme dans les mots *pipe*, *lune* et *souche*[4].

Le phénomène de la diphtongaison[5], général au Québec, est beaucoup moins répandu dans le parler de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Des études (Paradis, 1983) révèlent en effet que les locuteurs de ces régions diphtonguent peu ou pas du tout.

Le *a* postérieur en fin de mot est prononcée [ɑ] plutôt que [ɔ] comme c'est généralement le cas ailleurs au Québec dans la langue populaire ou familière. Ainsi, *Canada* sera prononcé [kanadɑ] et non [kanadɔ] avec le [ɔ] ouvert de *botte*. C'est ce timbre [ɑ] allongé qui s'entend aussi dans le fameux *là là*, ponctuant du discours qui est devenu un signe typique du parler saguenéen[6].

---

[3] Sur le plan consonantique, on entend souvent dire que les gens de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean prononcent les consonnes [ʃ] et [ʒ] comme une sorte de *h* aspiré : *chômeur* et *Jonquière* prononcés respectivement [homœʀ] et [hɔ̃kjɛʀ], par exemple. Cette aspiration paraît aujourd'hui vieillie partout au Québec, y compris dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agit d'un trait qui a sans doute été caricaturé par des humoristes qui cherchaient à imiter la prononciation du célèbre joueur de hockey Mario Tremblay. Comme l'ont fait remarquer Dolbec et Ouellon (1999), certains indices tenus pour distinctifs d'une variété donnée peuvent être en fait des stéréotypes qui ne se retrouvent pas forcément chez la majorité des locuteurs.

[4] Les voyelles *i, u* et *ou* plus ouvertes sont transcrites [ɪ], [ʏ] et [ʊ].

[5] Une voyelle est diphtonguée lorsque, sous l'effet de son allongement (indiqué par les deux-points après le symbole phonétique), deux timbres différents sont émis durant son articulation. Par exemple, la voyelle longue [ɛː] dans le mot *rêve* sera diphtonguée en [aᵋ] (on entend alors *ra-êve*).

[6] En finale de mot, le *a* postérieur [ɑ] s'entend aussi ailleurs au Québec, mais surtout dans des situations de communication soignée.

Ces trois derniers traits de prononciation expliquent sans doute plusieurs témoignages selon lesquels les gens du « pays des bleuets » auraient un accent qui serait moins marqué que celui des autres Québécois et qui se rapprocherait davantage de celui du parler de France (v. Laliberté, 1942, p. 357, et Verreault et Lavoie, 1996, p. 163-167).

Une autre prononciation caractéristique de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean est celle légèrement plus ouverte de la voyelle [ɛ] en finale de mot comme dans *un verre de l**ai**t*. Le timbre de la voyelle se situe alors entre celui de [ɛ] et de [a]. En outre, cette voyelle peut être allongée à l'intérieur d'un mot comme dans *pl**ai**sant*, mais sans être diphtonguée comme c'est souvent le cas ailleurs au Québec.

Morphosyntaxe

Les particularités morphosyntaxiques de la langue de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont rares. Signalons-en deux : le tour *nos deux*, suivi du nom d'une personne que le locuteur unit à lui dans la réalisation d'une action commune, par exemple dans *nos deux Nicole* équivalant à *Nicole et moi* ; le verbe pronominal *se glisser* à la place de la construction intransitive *glisser*, dans *se glisser en traîneau* par exemple.

Lexique

Sur le plan lexical, le français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean comporte un certain nombre de mots et d'emplois qui lui sont propres et qui constituent, à l'échelle du Québec, ce qu'on appelle habituellement des régionalismes. Parmi eux, on peut distinguer : 1º des régionalismes de forme, c'est-à-dire des mots qui ne s'entendent que dans ces régions, tels *chouenne* et *gigon* ; 2º des régionalismes de sens, c'est-à-dire des mots qui connaissent des sens ou des emplois inconnus ailleurs, comme *falaise* « banc de neige » et *cher* (pour s'adresser à son interlocuteur) ; 3º des régionalismes phraséologiques, c'est-à-dire des mots qui sont employés dans des tours particuliers, tels *cause* (dans *c'est pas à cause*) et *fond* (dans *avoir ses fonds*) ; 4º des régionalismes de statut, c'est-à-dire des mots et des

emplois dont la fréquence ou la vitalité n'est pas la même qu'ailleurs, tels *plaisant* «agréable», plus fréquent dans ces régions, et *adon*, aujourd'hui désuet partout au Québec sauf dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean où il est toujours bien vivant.

À côté de ces régionalismes, il existe d'autres mots comme *bleuet* et *gourgane* qui sont répandus partout au Québec, mais qui désignent des réalités typiques de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Dans la mesure où ils reflètent et expriment l'univers particulier dans lequel se sont développés les Charlevoisiens, les Saguenéens et les Jeannois, la prise en compte de ces mots nous a paru nécessaire pour donner une meilleure idée de l'originalité du français de ces régions.

De façon plus englobante, qu'il s'agisse de régionalismes au sens strict ou de termes désignant des réalités typiques, nous parlerons, dans les deux cas, de mots ou d'emplois **caractéristiques** de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Les unités lexicales caractéristiques du français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean touchent divers domaines, notamment ceux de la faune et de la flore (*besingue*, *liane*, *mange-poule*, *patte de cheval*, etc.), de la configuration du sol et de son aspect géographique (*cran*, *pinière*…), de la nourriture et de l'alimentation (*câilles*, *chaland*, *pâté croche*, *Red champagne*, *tourtière*…), du temps et des phénomènes atmosphériques (*falaise*, *manivole*, *sorcier*…), des comportements et des traits de caractère (*coppeurse*, *faisant-mal*, *figureux*…), sans oublier les mots qui servent à nommer les habitants de ces régions (*Charlevoisien*, *Saguenéen*, *Jeannois*).

Si plusieurs de ces unités ressortissent au parler rural ou populaire d'autrefois (*brauder*, *broquetée*, *courriette*, *piroche*…), d'autres sont tout à fait actuelles (*à cause*, *cotter*, *videux*…), et certaines font même partie de l'usage le plus standard (*avoir ses fonds*, *royaume*, *saguenéen*…).

Du point de vue de leur origine, plus de 180 mots et emplois sur les quelque 500 décrits dans le dictionnaire qui constitue la deuxième partie de cet ouvrage perpétuent ou rappellent des mots et des emplois qui avaient cours dans un état ancien du français et/ou dans les divers

parlers de la France dialectale (*abat-vent*, *appétissé*, *galafre*, *malavenant*…). Près de 120 autres sont des innovations formelles, c'est-à-dire des mots créés par composition (*brise-gueule*, *grand talent*, *pâté croche*…) ou par dérivation (*aganteur*, *bedeauterie, moussaille*…) ; à cet égard, la vitalité du suffixe *-u* pour former des adjectifs à partir de bases nominales est particulièrement remarquable (*boutonnu*, *chicotu*, *mottonnu*…), de même que celle du suffixe *-eux* (*bleuetteux*, *chouenneux*, *figureux*, *videux*…). Une cinquantaine d'autres résultent d'innovations sémantiques à partir de mots du fonds français (*bouffiole* « bulle d'air », *cruchon* « pot à conserves », *grimace* « billet émis au nom d'un colon, d'un travailleur en guise de rétribution » …). Les emprunts à d'autres langues restent rares : on ne compte que 4 anglicismes (*chassepinte*, *sipaille*, *ingot* et *parc*) et seulement 2 amérindianismes (*macoucham* et *ouananiche*). Trois mots remontent par ailleurs à des marques de commerce (*calbret*, *Red Champagne* et *Saguenay Dry*). Enfin, on dénombre une cinquantaine de mots d'origine inconnue ou incertaine (*bobette*, *chouenne*, *gigon*, *petuche*, *zezon*…).

Qu'ils concernent le lexique, la prononciation ou, dans une mesure bien moindre, la morphosyntaxe, tous les traits caractéristiques du français de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean témoignent non seulement de l'originalité de cette variété linguistique, mais aussi de l'histoire, du développement, de l'enracinement, de la vitalité et, il est bon de le redire, de la fierté des communautés qui s'expriment à travers elle.

DEUXIÈME PARTIE

DICTIONNAIRE

« on ne peut pas lire – pas toujours – un dictionnaire dans le but avoué d'en stigamiser les "erreurs", les "stupidités", les "énormités". Ce qu'on recherche dans un tel ouvrage, finalement, au-delà du réflexe premier, c'est l'épaisseur du temps, sa palpitation partout présente en chaque mot, en chaque syllabe. Non pas ce que *veut dire* tel mot […], mais ce qu'il *dit* réellement, cette façon qu'il a d'épouser notre langue pour se justifier à nos yeux d'exister »

Christophe CLARO, « Cet infatiguable travailleur… », dans Pierre Larousse, *Préface au Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, Paris, Arléa, 1993, p. 15.

Présentation du dictionnaire

Le dictionnaire qui constitue la deuxième partie de cet ouvrage décrit et illustre des mots et des emplois caractéristiques du français des régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, historiquement et linguistiquement apparentées, et il en indique les origines. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il comprend des mots (*chouenne*, *dégacer*, *gigon*, par exemple) et des emplois (*falaise* « banc de neige », *chiffon* « quignon de pain »…) qui s'entendent essentiellement dans ces régions et qui constituent par là des régionalismes ; il en inclut aussi d'autres qui sont connus et usités partout au Québec mais qui désignent des réalités typiques de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (*bleuet*, *ouananiche*…), ou qui sont porteurs d'une couleur régionale, d'une charge historique et culturelle, voire identitaire (*parc*, *pinière*, *royaume*, *saguenéen*…). On y trouvera enfin quelques mots et emplois qui sont eux aussi répandus partout au Québec, mais qui, en raison de leur prononciation ou de leur statut, sont perçus comme caractéristiques du français parlé dans ces régions (*adon*, *là, plaisant*…). Il ne faudra donc pas s'étonner de ne pas trouver dans ce dictionnaire des québécismes comme *balancine* « balançoire », *catalogne* « étoffe artisanale » et *pouceux* « personne qui fait de l'auto-stop », dont l'usage dans ces régions est le même que partout ailleurs au Québec.

Établissement de la nomenclature

Les enquêtes géolinguistiques de Gaston Dulong (PPQ) et de Thomas Lavoie (PFC) ont servi de point de départ pour établir la nomenclature. À partir d'une comparaison des réponses obtenues dans les 13 points d'enquête du PPQ couvrant les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean avec celles des PFC, Thomas Lavoie et son assistante de recherche, Michelle Côté, ont dressé une première liste d'environ 500 mots et emplois présumés caractéristiques du français parlé dans ces régions. Après consultation du

Fichier du Trésor de la langue française au Québec (FTLFQ), une centaine d'emplois ont été écartés de cette première liste du fait qu'ils étaient très bien attestés aussi dans d'autres régions. Les 400 emplois restants ont ensuite été vérifiés auprès de quelques informateurs dans les trois localités suivantes : Sainte-Blandine, aujourd'hui fusionnée avec la ville de Rimouski (région du Bas-Saint-Laurent), Saint-Joseph-de-Beauce (région de Chaudière-Appalaches) et Pointe-du-Lac, aujourd'hui fusionnée avec la ville de Trois-Rivières (région de la Mauricie). Ces vérifications ont permis de réduire à nouveau la liste de 400 à 300 emplois, sélection qui nous a été soumise pour en assurer le traitement lexicograhique.

Après examen de cette liste, nous avons décidé d'écarter encore un certain nombre de mots et d'emplois que nous jugions trop techniques et qui relevaient d'une étude plus spécialisée ou davantage ethnographique que lexicographique (les divers cris pour appeler les animaux de la ferme, les mots désignant les différentes sortes de poêles qui pouvaient exister autrefois, les noms des diverses danses traditionnelles et de divers jeux de cartes, par exemple). Compte tenu de la nature même des enquêtes du PPQ et des PFC, les emplois retenus reflétaient surtout la langue rurale d'autrefois (*abat-vent*, *ameiller*, *broquetée*…) ; en revanche, bien des emplois pourtant très courants et non moins caractéristiques de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean en étaient absents (*cher*, *à cause*, *cutter*, *ben manque*…). Nous avons donc cherché à actualiser cette liste. À cette fin, nous avons recouru à diverses sources, notamment aux glossaires de Raoul Lapointe (1988 et 1990), de Jean Moisan (1996 et 2001), de Gaston Dulong (1999) et de Gaston Bergeron (2017) ; nous avons aussi consulté divers sites internet consacrés aux particularités linguistiques des Saguenéens et des Jeannois et nous avons pu compter sur un petit réseau d'informateurs qui habitaient dans Charlevoix ou au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ou qui en étaient originaires.

Finalement, le dictionnaire que nous présentons se compose d'un peu plus de 260 articles où sont décrits près de 500 emplois différents. Il n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais nous le croyons assez représentatif de ce qui fonde l'originalité du français de Charlevoix, du Saguenay et du Lac (comme on dit là-bas).

Description lexicographique

La lexicographie est une discipline qui décrit les mots d'une langue en se basant sur l'analyse de plusieurs exemples ou énoncés de discours, dont certains sont retenus pour illustrer les emplois dégagés. Elle diffère des enquêtes de type géolinguistique qui classent sous divers concepts les mots qui les expriment, suivis de l'indication du lieu où ils ont été relevés, mais sans les illustrer par des exemples. La lexicographie se distingue aussi des glossaires qui se limitent la plupart du temps à gloser des mots par des équivalents considérés comme plus standard, moins marqués géographiquement ou socialement.

La recherche d'exemples a été rendue possible grâce à la consultation de diverses bases de données accessibles sur le web, à commencer par les fonds documentaires du Trésor de la langue française au Québec, en particulier de la portion informatisée de son fichier lexical (FTLFQi), ainsi que son *Index lexicologique québécois* (ILQi). Nous avons aussi consulté la base de données ChroQué, constituée de chroniques de langage parues dans les journaux québécois depuis la fin du XIX^e^ siècle jusqu'au début du XXI^e^. Enfin, la section numérique du site Bibliothèque et archives nationales du Québec[1] nous a permis de recourir à deux bases de données textuelles extrêmement riches en exemples : la collection intitulée « Patrimoine québécois », qui comprend diverses sources dont des journaux anciens et des œuvres littéraires, puis la base Eureka, constituée d'un grand nombre de journaux et périodiques parus notamment au Québec depuis le début des années 1980 jusqu'à aujourd'hui.

[1] [http ://numerique.banq.qc.ca].

Les articles du dictionnaire

Nous avons opté pour une structure relativement classique, qui ne déconcerterait pas le grand public habitué à la consultation de dictionnaires usuels comme *Le Petit Robert* ou *Le Petit Larousse*. Chaque article est constitué de deux parties : la première est synchronique, c'est-à-dire qu'elle décrit les mots à un moment donné indépendamment de leur évolution dans le temps, et la seconde, imprimée en caractères plus petits, est historique.

La partie synchronique est annoncée par un mot vedette, suivi de sa catégorie grammaticale ; la prononciation n'est indiquée que dans les cas où elle s'avérait pertinente (pour expliquer une graphie, par exemple). Cette partie fait une large place aux exemples, en particulier aux exemples d'auteurs[2] ; les nombreux écrivains et journalistes cités témoignent du rapport qu'ils entretiennent avec la langue ainsi que de la vitalité culturelle régionale. Nous avons privilégié les exemples qui illustraient bien les emplois linguistiques décrits, mais nous n'avons pas ignoré ceux qui avaient une valeur plutôt encyclopédique, culturelle ou littéraire. Cette partie peut comporter une ou plusieurs remarques de nature tantôt linguistique (concernant la graphie ou la prononciation, par exemple), tantôt encyclopédique ou culturelle. Enfin, elle peut comprendre une section réservée au traitement de variantes, de dérivés ou de composés peu attestés et qui, de ce fait, ne méritaient pas de se voir consacrer tout un article.

[2] Tous les exemples sont en caractères italiques. Les exemples d'auteurs ainsi que ceux qui sont tirés de glossaires ou d'études linguistiques sont encadrés par des guillemets et les mots qui y étaient mis en évidence par des caractères italiques, gras, majuscules ou soulignés sont reproduits en caractères ordinaires. Ils sont généralement suivis, entre parenthèses, du nom de l'auteur, du titre de l'ouvrage ou de l'article où ils ont été puisés, de l'année de la publication ainsi que de l'indication de la page où ils figurent (on trouvera les références plus complètes dans la bibliographie placée à la fin de l'ouvrage, dans la section consacrée aux sources des exemples d'auteurs cités dans le dictionnaire). Pour ne pas distraire inutilement le lecteur, nous avons corrigé les coquilles évidentes dans les exemples provenant des journaux.

La partie historique concerne l'origine des mots et emplois décrits. Elle peut comporter deux sections séparées l'une de l'autre par un trait allongé. Le cas échéant, la première fait état des rapports de filiation que les mots et emplois décrits entretiennent avec des faits identiques ou comparables relevés en français et/ou dans les anciens parlers dialectaux de France, tandis que la seconde est plus strictement étymologique, c'est-à-dire qu'elle indique la forme d'où est issu le mot vedette. En ce qui a trait à l'histoire du français, nous avons adopté la périodisation suivante : ancien et moyen français (du Moyen Âge jusqu'à la fin du XV^e^ siècle), français préclassique (XVI^e^ siècle), français classique (XVII^e^ et XVIII^e^ siècles) et français moderne (XIX^e^ siècle à nos jours). Pour ce qui est des parlers de la France dialectale, nous y renvoyons le plus souvent en recourant aux grandes régions géographiques auxquelles ils appartiennent : picard et wallon (Nord), normand, gallo et angevin (Nord-Ouest), poitevin et saintongeais (Ouest), francien, orléanais et berrichon (Centre), bourguignon et franc-comtois (Est), champenois et lorrain (Nord-Est) (v. Carte 7, p. 165).

Pour faciliter le repérage de tous les mots décrits, la nomenclature comprend aussi un certain nombre de renvois. Ainsi, les variantes, les dérivés et les composés traités à l'intérieur d'un article sont rappelés à la nomenclature ; par exemple, la forme *robidou(x)*, traitée dans l'article *arbidou*, fait l'objet d'un renvoi. Il en va de même pour les vedettes qui connaissent deux graphies d'importance relativement égale ; par exemple, la forme *bluet* renvoie à l'article *bleuet*, où elle est traitée.

TABLEAU 1
LES SONS DU FRANÇAIS EN ALPHABET PHONÉTIQUE INTERNATIONAL

VOYELLES	
[i] (i fermé)	fourm**i**, ha**ï**r, c**y**gne
[e] (é fermé)	bl**é**, dans**er**, j'**ai**, ch**ez**
[ɛ] (è ouvert bref)	d**e**tte, l**ai**d, p**è**gre
[ɛː] (è ouvert long)	b**ê**te, b**ei**ge, f**è**ve
[a] (a antérieur)	t**a**rte, **à**
[ɑ] (a postérieur)	p**â**te, t**a**rd, l**à**
[y]	**u**ni, b**û**che, j'ai **eu**
[ø] (eu fermé)	f**eu**, j**eû**ne, v**œu**
[œ] (eu ouvert)	s**eu**l, **œu**f
[ə] (e caduc)	l**e**, m**on**sieur
[u]	s**ou**pe, **où**, c**oû**ter
[o] (o fermé)	r**o**se, t**ô**le, **au**tel, b**eau**
[ɔ] (o ouvert)	p**o**rte, P**au**l, alb**u**m
[ɛ̃]	mat**in**, **im**poli, pl**ein**, m**ain**
[œ̃]	l**un**di, parf**um**
[ɔ̃]	cart**on**, p**om**pier
[ɑ̃]	div**an**, j**am**be, d**en**t, t**em**ps
CONSONNES	
[p]	**p**eur, ja**pp**er
[t]	**t**élé, pa**tt**e, **th**èse
[k]	**c**afé, a**cc**ord, **qu**and, **k**ilo, **ch**aos
[b]	a**b**ri, a**bb**é
[d]	**d**anse, a**dd**ition
[g]	**g**auche, dé**gu**isé
[f]	**f**ort, si**ff**ler, **ph**rase
[s]	**s**el, tou**ss**er, **c**inéma, gar**ç**on, inven**t**ion, **sc**ience
[ʃ]	a**ch**at, **sh**ampoing, **sch**éma
[v]	**v**ite, **w**agon
[z]	rai**s**on, **z**éro
[ʒ]	**j**eu, a**g**ile, plon**ge**on
[l]	**l**une, ba**ll**on
[ʀ]	**r**ond, gue**rr**e, **rh**ume
[m]	a**m**our, po**mm**e
[n]	**n**ature, so**nn**er
[ɲ]	ga**gn**er
SEMI-CONSONNES (OU SEMI-VOYELLES)	
[j] (yod)	p**i**ed, bi**ll**et, travai**l**, rou**ill**e, **y**ogourt
[ɥ]	l**ui**, sal**u**er
[w]	**ou**i, v**oi**r

TABLEAU 2
SIGNES CONVENTIONNELS

✦	annonce la définition d'un mot ou d'un emploi
✧	annonce une nuance par rapport à la définition qui précède
–	sépare des nuances de plus en plus fines, souvent déterminées par le contexte
❖	annonce des dérivés ou des variantes du mot étudié, mais jugés insuffisamment bien attestés pour figurer en vedette ; ces dérivés et ces variantes font l'objet d'un renvoi à la nomenclature
■	annonce la rubrique historique qui, le cas échéant, indique d'abord si les emplois décrits sont d'origine française
—	1º dans la rubrique annoncée par le signe ❖, sépare les différentes formes mentionnées 2º dans la rubrique historique, sépare la partie décrivant les liens du mot avec le français et les divers parlers régionaux de France le cas échéant, de la partie proprement étymologique indiquant l'étymon, c'est-à-dire la forme d'où le mot est issu
→	annonce un renvoi
*	1º placé après un mot, invite le lecteur à se reporter à ce mot 2º placé devant un mot, indique qu'il ne s'agit pas d'une forme attestée, mais d'une forme supposée, reconstruite d'après les lois de la phonétique historique
[ ]	1º encadrent une prononciation (notée selon les symboles de l'alphabet phonétique international) 2º dans une citation, indiquent une intervention de notre part
Rem.	annonce une remarque, la plupart du temps de nature linguistique, parfois encyclopédique ou culturelle

TABLEAU 3
ABRÉVIATIONS

adj.	1º adjectif
	2º adjectival, ale
adv.	1º adverbe
	2º adverbial, ale
cp.	comparer (sert à établir un rapport entre des mots ou des emplois voisins)
dir.	1º directeur (dans les références bibliographiques)
	2º direction (dans les références bibliographiques)
éd.	1º éditeur (dans les références bibliographiques)
	2º édition (dans les références bibliographiques)
ext.	extension
f.	féminin
fig.	figurément
général.	généralement
impers.	impersonnel
interj.	1º interjection
	2º interjectif, ive
intr.	intransitif (*v. intr.* : verbe intransitif, c'est-à-dire qui ne peut avoir de complément d'objet direct ni indirect)
invar.	invariable
loc.	locution
m.	masculin
n.	nom
nº	numéro
nos	numéros
p.	page, pages
pers.	personnel
plur.	pluriel
pron.	1º pronom
	2º pronominal
pseud.	pseudonyme (dans les références bibliographiques)
qqch.	quelque chose
qqn	quelqu'un

sing.	singulier
s.é.	sans éditeur (dans les références bibliographiques)
s.l.	sans lieu (dans les références bibliographiques)
spécial.	spécialement, c'est-à-dire dans un sens plus restreint
subst.	substantival, ale
syn.	synonyme
tr.	transitif (*v. tr.* : verbe transitif, c'est-à-dire qui a un complément d'objet direct ou un complément d'objet indirect introduit par *à* ou *de*)
v.	1º verbe
	2º voir
verb.	verbal, ale
vol.	volume (dans les références bibliographiques)

Dictionnaire

A

ABAT-VENT n. m. ✦ **1.** Appentis, avant-toit aménagé à un bâtiment de ferme pour en protéger l'entrée des intempéries, pour remiser des instruments. ✦ **2.** Petite entrée construite à l'extérieur d'une maison pour la protéger du froid, des intempéries. Rem. On dit aussi *tambour* et *portique*, comme ailleurs au Québec.

■ Hérité de France : avec le sens de « appentis placé au-dessus des ouvertures pour abriter contre la pluie, le vent, la neige » le mot a été relevé en français du XIX^e^ siècle et, avec celui de « petit toit placé au-dessus d'une porte ou d'une fenêtre ; toit en général », il l'a été en Normandie (v. Guérin ; Larousse 1897 ; FEW 14, 268a) ; cp. par ailleurs *abat-vent* « assemblage de petites lames inclinées et parallèles qui garantit du vent et de la pluie, sans empêcher la circulation de l'air », attesté en français depuis le XIV^e^ siècle, ainsi que *abat-vent* « appentis qui couvre chaque fourneau des ateliers de sucrerie », relevé pour sa part depuis le milieu du XVIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XIX^e^ (v. FEW 24, 20a). — De *abattre* et *vent*.

ADON n. m. Rem. Autrefois répandu un peu partout au Québec, mais vieilli de nos jours, sauf dans les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-St-Jean où le mot est resté vivant. ✦ **1.** Coïncidence, hasard général. heureux, chance. *C'est tout un adon. Par adon* : par hasard, par chance. ✦ **2.** Qualité, caractère de ce qui tombe à propos, convient bien à sa destination, a du bon sens ; manière convenable ou agréable de paraître, de se tenir, de se comporter. *Avoir de l'adon.* ✦ **3.** *D'adon* loc. adv. (Avec valeur adj.) (En parlant de qqch.) Qui convient bien à sa destination, est approprié, opportun, sensé. *Une maison, une terre d'adon*. *Une robe, un costume d'adon.* « *Les anciennes chansons sont bien d'*adon*. Les nouvelles ne sont pas* avenantes *»* (M. Barbeau, « Le pays des gourganes », 1917, p. 199). *Un vent d'adon*, favorable. *C'est d'adon, c'est ben d'adon* : ça tombe bien, ça va bien, ça tombe sous le sens ; c'est entendu. *C'est pas d'adon* : ça tombe mal. ✧ (En parlant de qqn) Qui est d'un abord facile, avec qui il est facile de s'entendre, qui est aimable, serviable, agréable. *Des voisins bien d'adon. Être pas d'adon, mal d'adon*. – (Par ext.) *« Un jour, la blonde de Joseph vint se promener à Saint-Alexis.* […] *Je dois vous dire qu'elle était pas déplaisante à voir ; elle avait une belle façon et une figure passablement d'adon »* (D. Potvin, *La Baie*, 1925, p. 59). ✧ *Un cheval d'adon*, qui est docile, qu'il est facile de mettre au trot.

■ Hérité de France : relevé notamment dans les parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest (v. DHFQ). — De *adonner* « arriver, survenir, tomber (bien ou mal) à propos, de manière à convenir (bien ou mal) », courant au Québec dans la langue populaire et familière, lui-même issu d'un latin **addonare* (v. DHFQ, sous *adon* et *adonner*).

AGANTER v. ✦ **1.** v. tr. *Aganter qqn* : apprivoiser qqn, l'amadouer, l'enjôler, le séduire, le mettre à sa main, gagner sa confiance. – (Par ext.) *Aganter un chien.* ✦ **2.** v. pron. *S'aganter avec qqn* : se lier, s'associer avec qqn de peu recommandable, s'acoquiner avec lui. *S'aganter avec un voyou.*

❖ (Dérivé) AGANTEUR, EUSE adj. et n. (Personne) qui est habile à enjôler, à séduire les autres.

■ Sans doute hérité de France : cp. *agantó* « séduire, tromper » et *s'agantó* « s'engouer, s'enticher, s'associer à qqn, se rendre camarade » en francoprovençal (v. FEW 17, 507a) ; cp. aussi *enganter* « gagner, séduire (qqn) en flattant, en trompant », attesté en français moderne depuis Balzac, et *enganter* « gagner ; faire entrer intimement dans une compagnie » dans la langue du XIX^e siècle (v. FEW 17, 507a ; Robert 2017). — Peut-être emprunté à l'italien *agguantare*, par l'intermédiaire du provençal (v. TLFi), à moins qu'il ne s'agisse d'une variante de *enganter* (lui-même dérivé de *gant* ; v. Robert 2017).

AGANTEUR → AGANTER

AGETS ou **AJETS** n. m. plur. Rem. Aussi écrit *agès*. ✦ Façon dont sont disposées les diverses pièces d'une habitation ; les pièces elles-mêmes. *Les agets d'une maison. « et si vous vous adonnez à passer, arrêtez ! vous connaissez les* agets*,* dégrayez-vous *et faites comme chez vous »* (A. Laliberté, « Étude sur le parler populaire au pays des bleuets », 1943, p. 366). – (Par ext.) *« Agès veut dire dépendances, environs ; par exemple : "Tu t'accoutumeras aux* agès *du château ;" "Quand tu connaîtras ses* agès*." »* (M. Barbeau, *Au cœur de Québec*, 1934, p. 58). ✧ Terres, considérées comme appartenant à qqn. *« Le lâche n'oserait pas, comme il s'en était vanté, venir les relancer dans leurs* agès *»* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 615). ✧ Lieux que qqn a l'habitude de fréquenter. *« les gens de Charlevoix disent : "Je connais tous ses ajets", pour dire : "Je connais tous les endroits où il a l'habitude d'aller" »* (J. Moisan, *La chouenne de Charlevoix*, 2001, p. 15).

■ Hérité de France où le mot est bien attesté, notamment dans les parlers du Nord-Est, du Nord et du Nord-Ouest (v. FEW 24, 158b ; TLFi). — Du latin *adjectum*.

AMEUILLÉ → AMEUILLER

AMEUILLER v. intr. ✦ S'imbiber, se gonfler d'eau, se déformer (en parlant du cuir, d'une chaussure en cuir).

❖ (Dérivé) AMEUILLÉ, ÉE adj. Abîmé par l'eau, déformé. *Un livre ameuillé.*

■ Découle de *ameuiller* « avoir le pis qui se gonfle de lait (en parlant d'une vache sur le point de vêler) », bien attesté dans les parlers ruraux du Québec et lui-même hérité de France (v. DHFQ ; FEW 24, 168b). — D'un latin **admolliare*.

ANGUILLE n. f. (parfois m.) ✦ Joint entre deux bardeaux d'une couverture ; (spécial.) joint défectueux résultant d'une mauvaise pose des bardeaux. *Faire une anguille, des anguilles.*

■ Sans doute hérité de France : cp. *anguille* « fente, crevasse dans un mur » dans les parlers de la Bretagne romane, ainsi que *andjille* « lézarde dans un mur » dans ceux du Poitou (v. FEW 24, 568a ; DHFQ). — Du latin *anguilla*.

ANNÉE n. f. ✦ *Perdre son année* : faire une fausse couche.

■ Découle de *année* « période de temps d'une durée de douze mois », attesté en français depuis le XII^e siècle (v. FEW 24, 623a ; TLFi), par allusion à la période de neuf mois que dure une grossesse normale. — Dérivé de *an* ou issu d'un latin populaire **annata*.

ANTELLE n. f. ✦ Chacune des deux pièces de bois latérales constituant l'armature du collier d'un cheval et

auxquelles les traits sont attachés. *Antelle de collier. Paire d'antelles.* ✧ *Avoir les jambes, les pattes comme des antelles, en antelles* : avoir les jambes arquées.

■ Hérité de France : relevé en poitevin (v. FEW 25, 597b). — Variante ancienne de *attelle*, du bas latin *astella*.

APPÉTISSÉ, ÉE adj. ✦ Qui ressent la faim, est affamé, est en appétit. *Être appétissé*.

■ Hérité de France : cp. *appétissé* « qui a bon appétit » attesté en français depuis le XVI^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^, puis dans le parler normand (v. FEW 25, 36a). — D'un ancien verbe *s'appétisser* « commencer à avoir de l'appétit », dérivé de *appétit*.

ÂPRE adj. ✦ (En parlant d'un cheval) Fringant, fougueux ; rétif.

■ Hérité de France : attesté en ancien et en moyen français (sous la forme *aspre*), puis en picard (v. FEW 25, 472b). — Du latin *asper*.

ARBIDOU n. m. ✦ (Dans la langue des anciens travailleurs forestiers) Apprenti bûcheron, jeune bûcheron.

❖ (Variante) ROBIDOU(X) n. m. *« les jeunes qui allaient aux chantiers pour la première fois, on les appelait les "robidoux" »* (Th. Lavoie, *Le parler français de Chicoutimi*, 1970, p. 54).

■ Origine inconnue.

AULNER ou **AUNER** v. intr. Rem. Aussi écrit *eaulner*. ✦ Enlever les aulnes qui encombrent un terrain, débroussailler. *« Nous ouvrons le chantier des rangs quatre et cinq. La chaleur est écrasante ; les mouches s'acharnent. Les hommes éaulnent* [*sic*] *»* (F.-A. Savard, *L'abatis*, 1943, p. 42).

❖ (Variante) ZAUNER v. intr.

■ De *aulne* (aussi écrit *aune*) « arbre qui croît dans les lieux humides », attesté en français depuis le XIII^e^ siècle et lui-même issu du latin *alnus* (v. FEW 14, 14b ; TLFi). La variante *zauner* résulte de l'agglutination du *z* de liaison lorsque le mot *aulne* est précédé d'un article pluriel (*les, des aulnes*).

B

BABIOLE n. f. ✦ (Souvent au plur.) Lèvre charnue, épaisse. *Avoir les mêmes babioles que son père*. Rem. On dit plus couramment *babine* ou *baboune*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Sans doute à rattacher à la famille de *babine*, lui-même remontant à un radical onomatopéique *bab-*.

BACHAT n. m. ✦ **1.** Automobile délabrée, en mauvais état. *« Il vient de s'acheter une auto mais c'est un bachat ; il est toujours rendu au garage pour la faire réparer »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 7). Rem. On a relevé aussi *bazou*, comme partout ailleurs au Québec. ✦ **2.** Appareil, instrument défectueux, qui fonctionne mal (une montre détraquée ou une hache émoussée, par exemple).

■ Origine inconnue.

BAJOLE ou **BARJOLE** n. f. ✦ (Souvent au plur.) Joue, grosse joue. *Avoir des grosses bajoles*. ✧ Bajoue du porc. – Caroncule du coq. – Fanon du taureau. → MARGEOLE et JOTTE.

■ Hérité de France : *bajole* « bajoue » a été relevé en picard et en wallon, tandis que *barjole* « caroncule » l'a été en picard (v. FEW 4, 7a ; ALPic, carte 201). — Variante de *bajoue* (composé de *bas* et *joue*) ; la forme *barjole* s'explique sans doute par une influence de *margeole**.

BALANCINE ou **BALANCIGNE** n. f. ✦ **1.** Perche à bascule au bout de laquelle est accroché un récipient, servant autrefois à puiser l'eau d'un puits de surface. Rem. On a relevé aussi *brim-*

bale, comme ailleurs au Québec. ✦ **2.** Piège fait d'une perche, d'une branche fichée obliquement dans le sol et à laquelle est tendu un collet destiné à attraper de petits animaux sauvages appréciés pour leur chair ou leur fourrure. *Balancine à lièvre, à loutre, à pékan. « C'est le pékan qui est le plus difficile à piéger.* […] *On le capture encore à la "balancine", afin de prévenir l'amputation d'une patte »* (D. Potvin, *Thomas*, 1945, p. 75).

■ De *balancer*.

BANAL, ALE adj. ✦ Qui est malicieux, malcommode, turbulent, malfaisant. *Un enfant banal*. – (En fonction subst.) *Un banal d'enfant*. → FAISANT-MAL.

■ Se rattache à la famille de *ban*, emprunté à un francique **ban* « loi dont la non-observance entraîne une peine » (v. RobertHist).

BAOUACHE n. f. ✦ À certains jeux de cartes, nom donné au joker. *La grosse baouache*, qui a la valeur la plus élevée (par opposition à *la petite baouache*).

■ Origine inconnue.

BARBOUILLAT n. m. ✦ Tache d'encre sur une feuille de papier. *Faire des barbouillats*. Rem. On dit aussi *barbot*, comme partout ailleurs au Québec. ✧ Erreur faite en écrivant ou en parlant.

■ De *barbouiller*.

BARJOLE → BAJOLE

BASSESSE n. f. ✦ Faiblesse physique. *Avoir une bassesse, des bassesses.* Rem. On dit aussi *baisse*, comme partout ailleurs au Québec. → FAILLETTE.

■ De *bas*.

BAUME D'ODEUR n. m. ✦ Menthe. *Sentir le baume d'odeur.* Rem. On dit aussi *baume* tout court, comme ailleurs au Québec.

■ De *baume*, *d'*, forme élidée de *de*, et *odeur*.

BAVOLER v. intr. ✦ **1.** Battre des ailes, voleter (en parlant d'un oiseau). *« Une outarde perdue bavolait. Elle s'effaroucha au-dessus d'eux et fila vers la pointe à Jérôme »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 513). ✦ **2.** (Fig.) Flotter au vent, s'envoler. *« Sa voix râlante n'était plus maintenant qu'une petite chose perdue, blessée, bavolant de ci, de là, à travers les huées de la rafale »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 623). ✧ *Bavoler au vent* : battre au vent (en parlant de vêtements mis à sécher sur une corde à linge, par exemple).

■ Hérité de France : bien attesté en français depuis le XVI^e^ siècle jusqu'au XIX^e^, ainsi que dans les parlers du Nord, du Nord-Ouest et du Centre (v. FEW 14, 605a). — De *bas* et *voler*.

BEDEAUTERIE n. f. ✦ Charge de bedeau, travail du bedeau. *Faire la bedeauterie.* Rem. On a relevé aussi *bedeaucherie*, comme dans d'autres régions du Québec.

■ De *bedeau*.

BEN → CRÈRE (BEN) et MANQUE (BEN)

BERMUDES → TRIANGLE DES BERMUDES

BESINGUE ou **BÉSINGUE** n. f. ✦ Nom donné à la mésange à tête noire. *« Maintenant, hurle tempête ! Il faisait bon dans la maison grise. Tout chantait : le feu, l'eau, la friture. Tout le printemps s'était réfugié là, comme une petite* besingue *au creux d'un* chicot*, les soirs de rafale »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 606). ✧ (En parlant de qqn) *Avoir une voix de besingue* :

avoir une voix criarde qui rappelle le cri de la mésange.

■ Hérité de France : *bésingue* « mésange » a été relevé dans des parlers d'oc (v. ALMC, carte 317 ; ALF, carte 844) ; cp. en outre *besingus* « ortolan », encore en occitan (v. FEW 16, 547a). Le fait que le mot soit bien attesté dans les parlers de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean donne à penser qu'il devait être répandu aussi dans la France d'oïl à l'époque de la colonisation de la Nouvelle-France. — Variante dialectale de *mésange*, d'un ancien bas francique **meisinga*.

BIBE n. f. ✦ Orgelet. *Avoir une bibe à l'œil*.

■ Probablement hérité de France : cp. *bube* « pustule » attesté en français depuis le XIII^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^ ; cp. aussi *bibelle* « tumeur au front » et *bibette* « petit bouton sur la peau » dans les parlers de Normandie (v. FEW 1, 581b ; TLFi, sous *bube*). — Se rattache à la famille des mots remontant au bas latin *bubo* « tumeur ».

BICHER v. tr. ✦ Donner une bise, un petit baiser à (qqn). *Bicher un enfant*.

■ Hérité de France : relevé dans les parlers du Centre et de la Bourgogne (v. FEW 1, 305b) ; relevé aussi en français populaire (v. TLFi). — Se rattache à la famille des mots remontant au latin *beccus* (→ BICHON).

BICHON n. m. ✦ (Surtout dans le langage enfantin) Petit baiser, bise. Rem. On a relevé aussi *bis* et *bec*, comme ailleurs au Québec.

■ Probablement hérité de France : cp. *bicon* « baiser » en franc-comtois et en provençal (v. FEW 1, 305a). — Se rattache à la famille des mots remontant au latin *beccus* (d'où *bec* en français).

BICHONNER v. tr. ✦ Syn. de *bicher**.

■ De *bichon**, ou de *bicher** avec le suffixe *-onner*.

BISEAU n. m. ✦ Gerbe, javelle, botte. *Des biseaux d'avoine, de blé. Avoine en biseaux. Faire des biseaux. « Je travaillais seul* […] *avec ma pauvre femme plus courageuse que jamais.* […] *Elle coupait à la petite faucille pendant la récolte et il n'y avait personne comme elle pour faire des liens solides pour les "biseaux" d'avoine ou de blé qu'elle mettait elle-même en quintaux »* (D. Potvin, *La Baie*, 1925, p. 58).

■ Hérité de France : relevé dans les parlers du Centre (v. ALIFO, carte 173). — Probablement dérivé de *biais* (v. TLFi ; RobertHist).

BISTRINGUE (EN) loc. adv ✦ En chaleur. *Chatte, chienne, jument, truie en bistringue*. → SPROUTE (EN).

■ Origine inconnue.

BLAGUER v. tr. ✦ *Blaguer son temps* : perdre son temps au travail, lambiner.

■ Peut-être hérité de France : cp. *blaguer* v. tr. « railler (qqch.), s'en moquer » et *blaguer la situation* « montrer de la gaîté dans un moment triste ou critique », relevés en français au XIX^e^ siècle (v. TLFi ; FEW 15/1, 34b). — De *blague*.

BLASPHÈME n. m. ✦ Nom donné autrefois au coutil. *Culottes de, en blasphème*. ✧ Vêtement fait de cette étoffe.

■ Origine obscure. Sans lien apparent avec *blasphème*, emprunté au latin chrétien *blasphemia*.

BLEU → COUP BLEU et VENTRE BLEU

BLEUET ou (vieilli) **BLUET** n. m. Rem. Aussi écrit *bel(l)uet*, *bel(l)uette*, *belouet* (d'après des prononciations populaires). ✦ **1.** Petite baie de couleur bleue ou noirâtre, appréciée pour sa saveur douce et acidulée, produite par diverses espèces d'airelles sauvages ou cultivées ; arbuste produisant cette baie. *Bleuets sauvages, cultivés. Pied, plant de bleuet. Talle de bleuets. Bleuets de cran*, de savane, de frique*. Petits, gros bleuets. Aller, monter aux bleuets*, aller en cueillir. *Ramasser, cueillir des*

bleuets. Temps des bleuets. Bleuets naturels, congelés. Tarte, pouding, grands-pères, chaland aux bleuets. Confitures de, aux bleuets. Vin, liqueur de bleuets. Le pays, le royaume* des bleuets*: la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *« Timides encore,* […] *les premiers bleuets ont fait leur apparition dans nos savanes.* […] *Les bleuets sont bons enfants ; ils apportent généralement à ceux qui les exploitent des bénéfices rondelets.* […] *La saison s'annonce exceptionnellement bonne. Vive les bleuets »* (Anonyme, « Les bleuets », 1904, p. 1). *« le bleuet* […] *est la plus abondante de toutes les baies et la plus savoureuse. Sa cueillette constitue de juillet à septembre une véritable industrie pour les familles nombreuses qui vont passer toute la journée dans le bois, théories d'enfants de toutes tailles balançant des seaux d'étain, vides le matin, emplis et pesants le soir. D'autres ne cueillent les bleuets que pour eux-mêmes, afin d'en faire des confitures ou les tartes fameuses qui sont le dessert national du Canada français »* (L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, 1916, p. 65-66). *« À la Sainte-Anne les bleuets sont mûrs. C'est le raisin de chez-nous* [*sic*]*, fils du feu ; du sol humble et pierreux c'est l'offrande ; c'est le miel des* crans *sauvages, le frère des éricales dans le royaume infini des sphaignes et des tourbières »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 562). – (Au sing., avec valeur générique) *La production, l'industrie du bleuet*. Rem. La production du bleuet est particulièrement importante au Saguenay–Lac-Saint-Jean où ce fruit est devenu un véritable symbole d'identité, comme en témoigne la présence du mot *bleuet* dans diverses appellations telles *Commission scolaire du Pays-des-Bleuets*, *Véloroute des Bleuets*, *Festival du Bleuet de Dolbeau-Mistassini*, *Ordre du Bleuet* (société fondée en 2009, vouée à honorer les personnes ayant contribué de manière exemplaire à la richesse culturelle du Saguenay–Lac-Saint-Jean). ✦ **2.** (Souvent avec une initiale majuscule et avec valeur de nom propre) Surnom des habitants du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Un Bleuet du Saguenay, du Lac-Saint-Jean, du Lac*, de Chicoutimi, de Roberval*. Rem. Au féminin, on a relevé quelquefois les formes *Bleuette* et *Bleuaise*. → VENTRE BLEU. ✧ *Le Bleuet bionique*: surnom donné au hockeyeur jeannois Mario Tremblay qui a connu une brillante carrière, d'abord dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec, puis dans la Ligue nationale de hockey où il a évolué au sein de l'équipe des Canadiens de Montréal de 1974 à 1986. *« l'Almatois d'origine "était un hockeyeur doué, certes, mais surtout un joueur de caractère sans égal.* […] *son énergie sans borne lui aura valu le surnom de 'Bleuet bionique' par le journaliste du* Quotidien *Pierre Bourdon* […]*" »* (J. Saint-Pierre, « Temple de la renommée de la LHJMQ », 2018, p. 36). ✦ **3.** (Par ironie ; général. prononcé [bəlɥɛ]) Niais, idiot, imbécile. *Un beau bleuet*. – (En fonction attribut) *Être, avoir l'air bleuet*.

■ Les formes *bleuet*, *bluet*, *bleuette* et *bluette* ont été relevées en Normandie pour désigner une variété d'airelle appelée *myrtille* ; cp. en outre *bleuet* « centaurée à fleur bleue qui croît dans les champs de blé », attesté en français depuis le

début du XV^e siècle (v. FEW 15/1, 148b). — De *bleu*.

BLEUETIER[1] n. m. ✦ **1.** Nom donné à l'arbuste qui produit les bleuets*. *Bleuetier sauvage, de culture. Bleuetier nain. Plant de bleuetier. « les cueilleurs de bleuets en forêt sont gâtés cette année. En plus de bénéficier de conditions climatiques qui favorisent la poussée des petits fruits bleus, ils peuvent compter sur les nombreux feux du printemps 2005 pour améliorer le rendement des plants.* […] *le bleuetier est une plante qui donne sa production de fruits deux ans après la disparition du couvert forestier ou des plantes qui lui sont supérieures de taille »* (I. Labrie, « Abondance de bleuets », 2006, p. A6). ✦ **2.** Personne qui cultive les bleuets*, en fait la production.

■ De *bleuet**.

BLEUETIER[2], IÈRE adj. ✦ Qui est relatif au bleuet*, à sa culture, à sa production. *« L'avenir de l'industrie régionale du bleuet sauvage passe par un meilleur positionnement sur les marchés d'exportation de ce petit fruit. Il repose également sur un accroissement de sa consommation au Québec et dans le monde, alors que la concurrence offerte par les producteurs de bleuets cultivés devient de plus en plus marquée, risquant ainsi d'en faire chuter les prix. Voilà les grandes lignes qui ont ressorti du congrès portant sur l'industrie bleuetière d'Amérique du Nord, tenu samedi à Saint-Félicien »* (Fr. St-Gelais, « Bleuet : l'avenir passe par l'exportation », 2005, p. 11).

■ De *bleuet**.

BLEUETIÈRE n. f. ✦ Terrain où pousse en abondance le bleuet* sauvage. *« Ils passèrent les cinq derniers jours dans cette bleuetière naturelle. Du terrain* planche *à perte de vue et propre comme une pelouse de ville fraîchement coupée »* (G. Simard, *La manne bleue*, 1978, p.113). ✧ Terrain aménagé pour la production du bleuet* de culture. *« Une bleuetière d'enseignement et de recherche verra le jour à Normandin. D'une superficie de 50 hectares, elle sera gérée par la Corporation d'aménagement forêt de Normandin.* […] *Les revenus générés par la vente des fruits récoltés sur place devront être réinvestis dans la bleuetière »* (I. Tremblay, « Une bleuetière de recherche verra le jour », 2016, p. 6).

■ De *bleuet**.

BLEUETTEUX, EUSE n. ✦ Personne qui cueille des bleuets*. *« Pour nos grands-pères, nos pères et plusieurs d'entre nous, des petits cultivateurs ou journaliers du haut du Lac, le temps des bleuets s'apparente curieusement à celui de la manne présentée aux Hébreux dans l'Ancien Testament.* […] *Le bleuetteux régulier, celui qui compte sur ce revenu d'appoint pour boucler les deux bouts du budget doit, au milieu de l'hiver, planifier ses vacances et se faire à l'idée qu'il ira une fois de plus les passer sous les feux du soleil et les vents froids d'août à ramasser des bleuets »* (Cl. Dallaire, « La manne bleue », 1979, p. 611).

■ De *bleuet**.

BLEUVIR v. intr. ✦ Devenir bleu, bleuir. *Des lèvres qui bleuvissent au froid*. ✧ (En emploi tr. indirect) *« en jouant, y*

s'est cogné l'œil sus la poignée blanche de ma commode épi [= *et puis*] *l'œil y a bleuvi »* (Y. D'Angus, « L'antigone et l'aveugle », 1920, p. 11).

■ Héritage galloroman : relevé en Suisse romande (v. FEW 15/1, 147b) ; cp. en outre *blevi* « bleuir » en Bretagne romane (v. GPFC, sous *bleuvir*). — De *bleuve*, forme féminine de l'ancien adj. *bleuf*, lui-même une variante de *bleu* ; la forme féminine *bleuve* a été relevée en français du XVI^e^ siècle, en Bretagne romane et en Belgique wallonne (v. FEW 15/1, 146b).

BLOUSER (SE) v. pron. ✦ Se hâter, se dépêcher. ✧ S'énerver, s'affoler. *« Arrête de* te blouser*, on n'arrivera pas en retard ! »* (G. Dulong, *Dictionnaire des canadianismes*, 1999, p. 58).

■ Découle de *se blouser* « se tromper, se méprendre », attesté en français depuis la fin du XVIII^e^ siècle (v. TLFi, sous *blouser*[I]). — De *blouse* « sorte de vêtement ».

BLUET → BLEUET

BOBETTE n. f. ✦ (Général. au plur.) Sous-vêtement couvrant les parties du corps comprises entre les hanches et le haut des cuisses. *Bobettes d'homme, de femme, d'enfant. Mettre, enlever, ôter ses bobettes. Changer de bobettes. « Tu peux laisser traîner ton odeur sur l'oreiller* [/] *Tes lunettes, tes bobettes, la télé ouverte sur une game de hockey »* (S. Williams, « Motel », 2019). Rem. D'abord relevé seulement dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le mot est aujourd'hui répandu partout au Québec où il s'emploie surtout par plaisanterie ou dans la langue familière.

■ Origine inconnue ; peut-être d'une marque de commerce (v. *La Presse*, Montréal, vendredi 17 janvier 1930, p. 16, annonce publicitaire : *« Lingerie* […] *pour dames et jeunes filles.* […] *Camisoles, bouffants. Bobettes, pantalons avec garnitures de dentelle »*).

BOÎTE À PAIN n. f. ✦ Moule servant à faire cuire le pain. Rem. Comme partout ailleurs au Québec, *boîte à pain* désigne aussi la huche à pain.

■ De *boîte*, *à* et *pain*.

BONNE-FEMME n. f. ✦ Botte de foin, gerbe de céréales. *Faire des bonnes-femmes*. → CATIN.

■ Hérité de France : bien attesté dans les parlers du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre (v. FEW 3, 450b ; ALN, carte 138 ; ALIFO, carte 145). — De *bonne*, fém. de *bon*, et *femme*.

BOUFFIOLE n. f. ✦ Bulle d'air se formant à l'intérieur ou à la surface d'un liquide en fermentation, en ébullition. *« Et le reste des mots a crevé sur ses vieilles lèvres, comme des bouffioles de marécages quand les miasmes mauvais fermentent »* (F.-A. Savard, *La minuit*, 1949, p. 72). ✧ Alvéole dans la mie du pain. ✧ Bulle de savon. *« Les enfants ont mis de l'eau savonneuse dans un plat et ils s'amusent à faire des bouffioles en soufflant dans une pipe de plâtre »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1990, p. 22).

■ Découle de *bouffiole* « cloque, ampoule, enflure », relevé un peu partout au Québec (v. PPQ, questions 2170 et 2215 ; PFC, questions 2315 et 2451), lui-même hérité de France (v. FEW 1, 597a). — De *bouffe* « gonflement, enflure des joues », attesté en français depuis le début du XVII^e^ siècle, mais considéré comme vieux de nos jours (v. TLFi, sous *bouffe*[I]).

BOULEAUNIÈRE ou **BOULONNIÈRE** n. f. ✦ Petit bois, forêt de bouleaux. *« De là nous avons traversé un petit lac d'un mile* [*sic*] *pour prendre le portage Mushomin Matshi Pakatagan* […]. *Son nom ne me rassurait pas, mais je ne l'ai pas trouvé aussi mauvais que je le pensais, il consistait à traverser une coulée élevée de 300 pieds et à la descendre,*

mais le chemin était large dans une bouleaunière » (H. Tremblay, *Journal des voyages de Louis Babel, 1866-1868*, 1977, p. 27). *« Maintenant, partout, là-haut dans la montagne,* […] *monte, monte et se déplie, et telle qu'un voile de fées se suspend au hasard des ramilles, dans la boulonnière, la petite fumée bleuâtre des cabanes de chasse. L'hiver est venu »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 611). Rem. Attesté aussi dans *Relais La Bouleaunière* (ou *Boulonnière*), nom d'une aire de repos aménagée pour les motoneigistes dans le parc* des Laurentides.

■ Peut-être hérité de France : cp. *boulinière*, relevé avec le même sens dans les parlers de l'Ouest, du Centre et du Nord-Est (v. ALIFO, carte 312, et ALCB, carte 570). — De *bouleau*.

BOURGO n. m. Rem. Parfois écrit *burgau*, même si le mot est toujours prononcé [buʀgo]. ✦ *Tomber de son bourgo* : faire une crise d'épilepsie, tomber sans connaissance.

■ Origine inconnue.

BOUTONNÉ → BOUTONNU

BOUTONNU, UE adj. et n. m. ✦ **1.** adj. Qui est boutonneux, qui est couvert de boutons. *Enfant, visage boutonnu.* ✦ **2.** adj. (En parlant d'une pièce tissée de façon artisanale) Dont la trame est ornée de motifs en relief. *Couverte, couverture boutonnue. Couvre-lit, couvre-pieds boutonnu. « Reçue par une grande dame, elle a la surprise de trouver dans un manoir anglais, à soixante-quinze milles de Londres, cinq ou six lits recouverts d'une couverture* boutonnue*, spécialité des tisserandes de la Malbaie »* (J. Desrochers, *Françoise Gaudet-Smet*, 1992, p. 68). *« L'ornementation des couvre-lits boutonnus apparaît en relief sur un fond uni, en laine ou en lin, les motifs décoratifs étant tissés en même temps que la trame, au moyen d'une grosse laine de couleur. À intervalles réguliers, cette laine que, plus tard, on remplacera par un cordon de coton, est tirée à l'aide d'un crochet, ou même avec les doigts, de façon à former de petites boucles, les boutons, d'où vient sans doute le nom de ce genre de tissage »* (J. Des Gagniers, *Charlevoix, pays enchanté*, 1994, p. 314). ✧ n. m. *Le boutonnu* : la technique de tissage utilisée pour produire de tels motifs. *« Propres à Charlevoix, les motifs du boutonnu doivent leur caractère schématique et géométrique à la technique dont ils sont issus. Parmi les motifs les plus fréquents, signalons l'arbre triangulaire – le sapin – aux branches symétriquement dressées vers le haut ou inclinées vers le bas »* (J. Des Gagniers, *Charlevoix, pays enchanté*, 1994, p. 314).

❖ (Variante) BOUTONNÉ, ÉE adj. *Couvre-lit, napperon boutonné.* — BOUTONNÉ n. m. *« le boutonné est une technique qui produit des motifs en relief en tissant. Historiquement, l'œuvre classique est généralement blanche et se pare de petites bouclettes ou boutons de coton blanc soulevés uniquement à l'aide des doigts en cours de tissage »* (A.-M. Poulin, « Le "boutonné" de Charlevoix », 2015, p. 131-132).

■ N'a pas été relevé comme tel dans les parlers de France ; pour le sens 2, cp. néanmoins *boutonneux* « dont la trame est inégale (en parlant de tissus) », attesté dans certains dictionnaires français à la fin du XIXe siècle (v. FEW 15/1, 223b ; Guérin). — De *bouton*.

BRAUDAGE → BRAUDER

BRAUDER v. intr. Rem. Aussi écrit *brôder*. ✦ **1.** (En parlant d'une poule en période de mue) Changer de plumage, le perdre. ✧ S'ébrouer dans le sable, la poussière pour refaire son plumage, le nettoyer. → REBRAUDER et FRÔLER. ✦ **2.** (En parlant d'un enfant en puberté) Embellir, s'embellir. → REBRAUDER. ✦ **3.** (En parlant de qqn qui a récemment perdu sa conjointe, son conjoint) Se mettre, se remettre à courtiser, à fréquenter qqn d'autre. → REBRAUDER.
❖ (Dérivé) BRAUDAGE n. m. Période de mue, de puberté. *Être dans son braudage*.

■ Hérité de France : avec le sens 1, le mot a été relevé dans les parlers du Perche (« se dit des poules qui muent et perdent leurs plumes à l'arrière-saison », v. DudPerch) ; cp. par ailleurs *baudrer* v. tr. « salir » en Normandie, *se baudrer* v. pron. « se salir en marchant dans la boue » en Lorraine, et *embrôder* « salir, souiller » en Bourgogne (v. FEW 15/1, 294). — Se rattache à la famille des mots remontant à un radical germanique **brod* « bouillon, jus ».

BRISE-GUEULE n. m. ✦ (Souvent plaisant) Harmonica. *« Il y avait là des violoneux qui jouaient des gigues en frappant du pied, d'autres musiciens qui s'exécutaient sur un nouvel harmonica appelé* brise-gueule *»* (Th. de Champagne, « Musique nationale », 1932, p. 1). Rem. Comme partout ailleurs au Québec, on dit aussi *ruine-babines*, ainsi que, mais dans un registre plus neutre, *musique-à-bouche*.

■ De *briser* et *gueule*.

BROCHE n. f. ✦ *Faire de la broche à (une jeune fille)* : courtiser, chercher à séduire (une jeune fille), la fréquenter. – *Se faire de la broche* : se faire la cour, se fréquenter.

■ Peut-être hérité de France : cp. *broche* « membre viril » en français moderne, *broqueter* « coïre » dans un parler du Nord de la France, et *s'embrochiner* « se coller avec une femme » dans l'argot français (v. FEW 1, 546b et 547a). — D'un latin populaire **brocca*.

BROQUETÉE n. f. ✦ Quantité (de foin, de fumier) qu'on peut saisir, enlever d'un coup avec une fourche. Rem. Comme ailleurs au Québec, on a relevé aussi *fourchetée* ainsi que, mais plus rarement, *fourchée*. ✧ Petit tas de foin.

■ Hérité de France : relevé dans les parlers du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre (v. FEW 1, 545b ; ALN, carte 201 ; ALIFO, carte 140). — De *broqueter**.

BROQUETER v. tr. ✦ Piquer, saisir, enlever (du foin, du fumier) avec une fourche. *Broqueter les foins* : faire les foins, les ramasser avec une fourche. – (En emploi intr.) *« En plus de faire son étoffe et sa toile pour ses six hommes, de* broqueter *dans les foins, de couper à la faucille dans l'*abatis*, elle trouvait le moyen de* […] *suivre le vol du corbeau pour* relever *les femmes du voisinage »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 548).

■ Hérité de France : relevé dans les parlers du Nord-Ouest et du Centre (v. FEW 1, 545b). — De *broc* « fourche », répandu au Québec et lui-même hérité de France : il a été relevé dans la langue du XVI^e^ siècle (sous la plume de Noël du Fail) ainsi que dans les parlers du Nord-Ouest et du Centre (v. FEW 1, 545b).

BROUILLAS n. m. ✦ Brouillard. *« Une truite venait battre sur l'eau… tape ! tape ! faisait le* brouillas *dans le mirage des aulnes, cisaillait la belle laize d'azur entre les deux bandes de l'ombre »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 623). ✧ (Souvent dans *brouillas de neige*) Chute abondante et subite de neige, général.

de courte durée et accompagnée de vents plus ou moins forts. → FLAQUET.

■ Hérité de France : *brouillas* « brouillard » a eu cours en français depuis la fin du XIV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^ et il a survécu dans de nombreux parlers, notamment dans ceux du Nord-Ouest ; cp. en outre la variante *breuïâ* « forte pluie détrempant la terre » en Savoie (v. FEW 15/1, 299a ; TLFi, sous *bouillard*[I]). — De *brouiller*.

BRÛLOTTE n. f. ✦ Feu, incendie. *Une grosse brûlotte* : un incendie important. ✧ Flambée, attisée.

■ Sans doute hérité de France ; cp. *brûlot* n. m., relevé avec le sens de « incendie » dans les parlers de l'Ouest, et avec celui de « feu d'herbes dans les champs » dans ceux du Nord-Ouest (v. FEW 14, 79b). — De *brûler*.

BRUNASSER[1] v. impers. Rem. Aussi écrit *breunasser* et *beurnasser* (d'après des prononciations populaires). ✦ Se faire nuit, se faire noir, se faire sombre. *Commencer à brunasser. Ça brunasse* : il se fait nuit. *« Devers six heures et d'mie, sept heures et d'mie, sept heures le souèr, i' commençait à breunasser pas mal »* (L. Lacourcière, « Le ruban qui rend fort (Conte-type 590) », 1971, p. 247). Rem. On a relevé aussi *faire brun* et *faire noir*, comme ailleurs au Québec.

■ Peut-être hérité de France ; cp. *brunayer* en moyen français, *brunailler* en Bretagne romane et *bruneiller* dans le Maine, tous relevés en tournure impersonnelle et avec le sens de « commencer à faire sombre, à faire nuit » (v. FEW 15/1, 307b). — De *brun*.

BRUNASSER[2] v. impers. Rem. Parfois prononcé [bɔʀnase]. ✦ Faire de la brume, un peu de brume. Rem. On dit aussi *brumasser*, comme ailleurs au Québec. ✧ Pleuvoir légèrement, bruiner.

■ Sans doute hérité de France : cp. *breunaisser* « faire de la brume, pleuvoir légèrement », *brugnasser* et *breugnasser* « bruiner », ainsi que *brugnassier* « pleuvoir légèrement », tous relevés dans les parlers du Centre (v. FEW 1, 561b, et 9, 491a) ; cp. encore *brune* « brouillard » en Normandie (v. FEW 1, 561b). — De *brume* (emprunté au latin *bruma*), avec influence des mots de la famille de *bruine* (du latin *pruina*).

C

CADETTE → QUEDETTE

CAILLE n. m. ✦ Écaille (de poisson). *Des cailles de saumon.*

■ Peut-être hérité de France ; cp. *câilles* « morceaux d'assiettes brisées » en Champagne et en Lorraine (v. FEW 17, 91b) ; cp. encore *caille* « pierre schisteuse » en francoprovençal (v. FEW 17, 88a). — De *écaille*.

CÂILLES ou **CAILLES** n. f. plur. ✦ Produit laitier grumeleux obtenu par fermentation, au goût acidulé, apprécié surtout comme sauce pour napper des feuilles de laitue fraîche. *Salade aux câilles. Câilles à salade. Manger des bonnes câilles. Un demiard de câilles. « Appelé "câilles" au Saguenay–Lac-Saint-Jean, le lait fermenté fait partie des mœurs culinaires de la région depuis de nombreuses générations »* (R. Plante, « Le lait fermenté », 2017, p. A26). Rem. Dans le commerce, les câilles sont désignées par le terme de *lait fermenté* ou par celui de *lait acidulé*.

■ Découle de *cailles* « lait caillé », relevé au Québec surtout à l'est d'une ligne passant par Champlain (sur la rive nord du Saint-Laurent) et Bécancour (sur la rive sud), lui-même hérité des parlers du Nord-Ouest de la France (v. PPQ, question 348A ; FEW 2, 819a). — Du latin *coagulum*.

CALBRET ou **CALBRETTE** n. m. Rem. Parfois écrit avec initiale majuscule ; aussi relevé sous la graphie

câlebrette. ✦ Poêle à bois pouvant comporter jusqu'à trois ponts, servant au chauffage des camps dans les anciens chantiers forestiers. *« M. le Chanoine dans les bois fait du bois. Et le poêle du petit camp est un monstre de poêle, d'une largeur, d'une longueur, et tout de fonte ! On chauffe, et on veille, on fume, on cause, et M. le Chanoine* […] *ne manque pas de nous bourrer l'énorme* calbret *d'énormes morceaux de merisier »* (L. Boivin, *Dans nos montagnes*, 1941, p. 128). ✧ (Par ext.) Poêle à bois servant d'appareil de chauffage et de cuisinière dans une maison. – (En apposition) *Poêle calbret*. *« Un gros poêle calbrette assorti d'une cheminée de terre forte occupait une bonne partie de la cuisine »* (G. Bouchard, *Mistouk*, 2009, p. 98).

■ De *Galbraight* (non *Calbreight*, comme certains l'ont écrit), du nom de l'ancienne fonderie J. H. Galbraith, installée à Québec au XIX^e^ siècle ; les poêles produits par cette fonderie étaient répandus, notamment au Lac-Saint-Jean (v. M. Moussette, *Le chauffage domestique au Canada des origines à l'industrialisation*, 1983, p. 184-186).

CALÈCHE n. f. ✦ *Mener*, *charrier*, *rouler la calèche*, *aller en calèche*, *faire de la calèche* : avoir la diarrhée.

■ Image plaisante à partir de *calèche* « voiture hippomobile à deux roues », mot qui a cours en français depuis le XVII^e^ siècle (v. TLFi). — Emprunté à l'allemand *Kalesche*.

CALIBOURDINE n. f. ✦ *Danser*, *chanter*, *faire la calibourdine* : faire sautiller sur des paroles scandées un petit enfant qu'on a assis sur sa jambe, face contre soi. *« Dansons la calibourdine* [/] *Y a pas de pain chez nous* [/] *Y en a chez la voisine* [/] *Mais ce n'est pas pour nous. Youp… Youp ! ! Youp ! ! ! Un rire en gouttelettes, un autre plus bruyant : c'est Ghislain, le jumeau, que sa grand-mère balance sur le bout de son pied avant de le faire sauter sur ses genoux au dernier "Youp" »* (M. Bergeron-Hogue, *Un trésor dans la montagne*, 1954, p. 114). Rem. On dit aussi *faire le (petit) galop*, comme ailleurs au Québec.

■ Sans doute à rattacher à *calibourdaine* « danse d'origine bretonne où le danseur s'accroupissait et faisait passer un calibouron (= bâton) entre ses jambes, tout en sautant d'un pied sur l'autre », relevé dans un parler du Nord-Ouest de la France et lui-même d'origine inconnue (v. Guitteny, 1970, p. 62).

CANOT n. m. ✦ *Faire le canot de qqn* : faire le bonheur de qqn, lui plaire, lui convenir. Rem. On dit plus couramment *faire l'affaire de qqn*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Origine inconnue. Paraît sans lien avec *canot* « embarcation légère d'origine amérindienne », variante de *canoë*, emprunté à l'espagnol *canoa*.

CANTE n. f. ✦ Inclinaison. *Donner une cante à un mur*. ✧ Bord incliné d'un chemin, d'une route. *Le chemin fait une cante*, présente une déclivité, un creux.

■ Variante de *cant* n. m. « côté », répandue au Québec et relevée dans de nombreux parlers de la France d'oïl (v. GPFC ; FEW 2, 227b-228a). On ne peut cependant exclure que *cante* puisse aussi avoir été dérivé du verbe *canter* « pencher, incliner », également répandu au Québec et lui aussi hérité de France (v. GPFC).

CASSÉ n. m. ✦ Dénivellation plus ou moins importante dans le lit d'une rivière, marquant une rupture dans le cours de l'eau et entraînant à son pied la formation de remous, de cuvettes ; remous, cuvettes qui en résultent. *Le cassé d'un rapide. « Les hardis Voyageurs et canotiers de mon pays ont bravé,*

nommé tout cela. Je cite leurs mots qui font penser à ces mots naturels […] *les eaux blanches, les remous, les cirés, les cassés, les chutes »* (F.-A. Savard, *Carnet du soir intérieur II*, 1979, p. 53).

■ De *casser*.

CASSEAU ou **CASSOT** n. m. Rem. Aussi écrit *câsseau*. ✦ Gaufrette de forme conique destinée à être garnie de crème glacée ; la gaufrette et la crème glacée dont elle est garnie. *Casseau à, de crème à glace, de crème à la glace. Casseau à une, à deux boules*, garni d'une, de deux boules de crème glacée. *« Qui ne se souvient pas d'avoir entendu cette valse bavaroise, cette ritournelle d'orgue de barbarie dans les rues de la région, qui faisait accourir jeunes et moins jeunes pour savourer un "cassot" de rafraîchissante crème glacée »* (M. Gobeil, « Le couple Ménard-Gagnon et le Cornet volant », 2008, p. 62). – (Dans une comparaison) *« la première blonde qui avait des yeux à vous faire chavirer, un corps, des seins tentants comme un "casseau de crème à glace" mais qu'on n'osait toucher »* (Y. Paré, « Beau Dommage ou la regénérescence [*sic*] de la chanson québécoise… », 1975, p. 44). Rem. 1. Emploi répandu un peu partout au Québec autrefois, mais vieilli de nos jours, sauf au Saguenay–Lac-Saint-Jean où il est resté vivant. 2. On dit aussi *cornet*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Sans doute hérité de France : cp. *cassot* « cornet en papier » en normand (v. FEW 2, 311b). — Diminutif de *casse* « coffre de bois pour transporter des marchandises », attesté en français depuis le début du XIV^e^ siècle jusqu'au XVII^e^.

CASSE-JAMBE n. m. Rem. Aussi écrit *casse-jambes*. ✦ Poutre principale d'un bâtiment, apparente au grenier. *« Le grenier n'était pas toujours habitable* […] *; il était ordinairement traversé, à environ trois pieds au-dessus du "plancher de haut", par une grosse pièce qui liait les murs l'un à l'autre par leur sommet pour les empêcher d'être écartés par la poussée des chevrons du toit ; on appelait cette pièce le "casse-jambe" »* (V. Tremblay, *Alma au Lac Saint-Jean*, 1967, p. 232).

■ Probablement un héritage du vocabulaire maritime : cp. *casse-jambe* « barre d'écoute allant d'un bord à l'autre d'un bateau et sur laquelle court une cosse portant une poulie », relevé dans un dictionnaire français en 1929 (v. FEW 2, 1432a). — De *casser* et *jambe*.

CASSOT → CASSEAU

CATALOGNE n. f. Rem. Parfois écrit *catalone* (d'après une prononciation ancienne). ✦ Mets simple et plutôt consistant, composé d'une pâte à crêpe cuite dans du lard. *« Dis donc, François, je m'aperçois que tu t'es mis à faire quelque chose d'extra pour le souper. On ne mangera pas de* catalognes *ce soir. M'est avis que ton civet ne sera pas trop chétif : du lièvre, de la perdrix et du lard bien mitonnés ensemble, ça n'est pas à jeter aux chiens »* (J.-Ch. Taché, « Forestiers et voyageurs », 1863, p. 54).

■ Origine incertaine. Peut-être à rattacher à *catalogne* « couverture ou tapis de fabrication artisanale, fait à partir de bandes de tissus de couleur différente », courant au Québec et lui-même hérité de France (v. Usito ; FEW 2, 488).

CATAUD ou **CATO** n. m. ✦ Nom donné au pic, en particulier au grand pic. *« Le printemps nous apportait des chatons pourpres comme des tapis d'église, des*

bouquets de feuilles jaunies et luisantes ; des pics, qu'on nommait catos*, foraient les troncs pour y nicher et, de leur toc toc monotone, martelaient l'écorce au rythme des pulsations du vent »* (J. Tremblay, *Neiges d'antan*, 1983, p. 59).

■ Origine inconnue.

CATIN n. f. ✦ Botte de foin, de blé ; tas de telles bottes placées debout dans un champ. *Faire des catins*. → BONNE-FEMME.

■ Hérité de France : relevé dans les parlers du Centre et de l'Ouest (v. ALIFO, carte 145). — Diminutif du nom propre *Catherine*.

CATO → CATAUD

CAUSE (À) loc. adv. ✦ **1.** (En interrogation directe) Pourquoi. – (Employé seul) *« Tu n'aimes pas l'hiver ? À cause ? »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 22). *« Marie-Desneiges, ton père, faut que j'y parle ; dis-y de venir icitte. – À cause ? – J'y dirai en personne »* (P. Gauvreau, *Le temps d'une paix. Hiver 1921*, 2005). – (Renforcé par *donc*, prononcé [dɔ̃]) *Il te parle plus, à cause donc ?* ✧ (Suivi d'une proposition sans inversion du sujet) *À cause vous avez dit ça ? « Là, Jean-Marie, le petit maudit, s'est mis à dire des cochonneries* [/] *Je me suis retourné, j'étais tout blême, j'ai dit :* [/] *"Grand talent, pas d'adon, Jean-Marie, à cause tu fais simple de même ?" »* (A. Fortin, « La traversée », 1993). – (Dans la loc. *à cause que*) *À cause qu'ils sont pas encore partis ? « À cause que vous l'avez pas vu plus de bonne heure, maudit ? »* (É. Seutin, *Description grammaticale du parler de l'Île-aux-Coudres,* 1975, p. 391). ✦ **2.** (En interrogation indirecte) Pourquoi, pour quelle raison, pour quel motif. *Il est parti pis il a pas dit à cause*. *On sait pas encore à cause il a perdu connaissance.* – (Dans la loc. *à cause que*) *Personne sait à cause qu'il a fait ça.* ✦ **3.** (Dans la tournure impersonnelle *c'est pas à cause*, avec valeur adversative) Et pourtant, malgré cela, qu'à cela ne tienne. *Elle manque de jugement, c'est pas à cause, c'est une personne intelligente.* – À tout bien considérer. *« C'est pas à cause, si tu pouvais venir, ça ferait mon affaire »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 22). – (Pour souligner une opposition déjà exprimée par *mais*) *Elle, elle est ben fine, mais son mari, lui, c'est pas à cause, il est pas endurable.*

■ Hérité de France : *à cause* « pourquoi » a été relevé dans de nombreux parlers d'oïl, notamment dans ceux du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre ; dans la loc. *à cause que*, il l'a été dans ceux de l'Ouest, du Centre et du Nord-Est (v. FEW 2, 542b). — De *à* et *cause*.

CAVÈCHE ou **CHAVÈCHE** n. f. Rem. Aussi écrit *cavêche*. ✦ Nom donné à la chouette. *Cavèche de grange*. ✧ (Par analogie) *Nez en cavèche* : nez aplati.

■ Hérité de France : sous la forme *chavèche*, le mot a été relevé dans les parlers de l'Ouest (v. FEW 2, 549a) ; cp. par ailleurs *chevêche* « chouette », attesté en français depuis le XVI^e^ siècle (dès la fin du XIII^e^ sous la forme *chevoiche*, v. TLFi) ; pour *cavèche*, cp. *cauete* « rapace nocturne » en ancien picard, ainsi que *cavesca* « chouette » en ancien provençal (v. FEW 2, 549b). — Se rattache à la famille des mots remontant au latin *cavannus* « hibou ».

CHABAYER v. intr. Rem. Aussi écrit *chabailler*. ✦ Avoir une élocution, une prononciation défectueuse (bégaiement, bredouillement, chuintement). *« c'est à Saint-Alexis, à St-Fulgence et à Laterrière que j'ai cueilli les trois "bluets" incomparables que voici : Si quelqu'un*

bégaie un peu ou "sile" en parlant, on dit qu'il "chabaye"» (A. Désilets, «Le parler populaire», 1923, p. 375). *«Quand il était chaud (ivre), il chabayait»* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 23).

■ Origine incertaine. — Résulte peut-être du croisement de mots appartenant à différentes familles étymologiques : cp. *bégayer* «prononcer les mots en hésitant et en répétant la même syllabe», attesté en français depuis le XVI^e^ siècle (v. FEW 15/2, 86a) ; cp. aussi *abayer*, variante de *aboyer*, attestée en français depuis le XV^e^ siècle jusqu'au début du XVII^e^ puis dans les parlers du Nord, du Nord-Ouest et de l'Ouest (v. FEW 1, 299a ; v. aussi TLFi et RobertHist, sous *aboyer*), ainsi que *baboyer* «bavarder», attesté au début du XVII^e^ siècle (v. FEW 1, 193a). L'initiale avec *ch-* indique peut-être une influence de mots remontant à un radical onomatopéique *tsuts-* ; cp. *chachutai*, variante poitevine de *chuchoter*, ainsi que *chuinter* «avoir un son chuintant (en parlant des sons dont se compose une langue)» attesté en français depuis 1176 (v. FEW 13/2, 381a ; TLFi, sous *chuinter*).

CHALAND n. m. ✦ Pâtisserie constituée d'une abaisse de pâte déposée dans un moule et recouverte d'une préparation sucrée à base de petits fruits. *Chaland aux, de bleuets*. «Une fois mis en conserve, les petits fruits attendront en toute sécurité le moment propice à leur consommation* […]. *Il n'y a pas de famille qui n'ait "sa" recette de glissantes, grands-pères, chalands, poudings à la vapeur, cossetardes ou soufflés»* (M. Brunelle-Ferland, «En ce temps d'inflation, les baies et petits fruits sauvages valent leur poids d'argent», 1974, p. 47). *«Dans les années 1940, alors que l'ensemble des employés d'un chantier forestier au Saguenay sont masculins, la présence féminine est marquée par Yolande Morneau, chargée de cuisine pour ces gaillards.* […] *Un dessert accompagne inévitablement chaque repas : tarte (ou chaland si elle n'est pas recouverte d'une pâte) aux bleuets, aux fraises, au sucre, aux raisins»* (P. Huot et M. Tremblay, «La cuisine d'une vie», 2009, p. 24).

■ Origine incertaine. — Peut-être issu de *chaland* «grand bateau plat pour le transport des marchandises», attesté en français depuis le XII^e^ siècle (v. FEW 2, 633b ; TLFi, sous *chaland*[2]), par suite d'une analogie entre la forme de ce bateau et celle du moule utilisé pour cuire cette pâtisserie. Peut-être aussi un dérivé de l'ancien verbe *chaloir* «chauffer», relevé en français du XV^e^ siècle puis dans un parler de la Bretagne romane (v. FEW 2, 82b) : cp. *pain chaland* «espèce de pain de ménage en usage à Paris» en moyen français et en français moderne, *chalant* «petit pain en forme de tresse» dans un parler du Centre de la France, ainsi que *chalante* et *chalande* «galette cuite au four» dans des parlers du Nord-Est (v. FEW 2, 82b).

CHAPELET n. m. ✦ Colonne vertébrale, épine dorsale.

■ Hérité de France : relevé en picard sous la variante *capelet* ; cp. par ailleurs *chapelet costal* «rangée de nodosités qui apparaissent, à l'union des côtes et des cartilages costaux, chez les rachitiques» en français moderne, ainsi que *chapelet* «maladie des enfants en bas âge, qui se manifeste par un amaigrissement considérable et par la saillie sous la peau des ganglions du mésentère» en angevin (v. FEW 2, 290a ; TLFi, sous *chapelet*). — De *chapel*, ancienne forme de *chapeau*.

CHARLEVOISIEN, IENNE adj. et n. ✦ **1.** adj. (En parlant de qqch.) Qui est propre, est relatif à Charlevoix, à ses habitants. *La région charlevoisienne, le pays charlevoisien. La forêt, les montagnes charlevoisiennes. La côte charlevoisienne, l'arrière-pays charlevoisien. Les paysages charlevoisiens. Le terroir charlevoisien. L'accent, le parler charlevoisien. «L'auteur de "Menaud"* […]

fait alliance avec ceux qui remplissent notre forêt […]. *Ce n'est pas une collectivité symbolique qui lui parle, c'est chaque chose, chaque bête, chaque épisode menu qui se joue depuis toujours dans les recoins de sa forêt, dans sa rivière grondante, sous son ciel charlevoisien. Il sait tout, parce que tout lui parle »* (Fr. Marie-Victorin, «Les sciences naturelles au service des lettres», 1938, p. 341). *« Nous sommes en route pour le "Petit Saguenay", modeste village tout à fait alpin,* […] *le dernier que l'on rencontre avant d'arriver à Saint-Siméon, en pays charlevoisien, haut perché au bord des collines herbeuses, qui dégringolent dans le fleuve Saint-Laurent »* (D. Potvin, *La Baie des Hahas*, 1957, p. 287). *« À chaque tournant de la route, le fleuve s'élargissait, puis il disparaissait derrière des prés piqués de grands arbres verts.* […] *Elle conduisit lentement, stoppant sa voiture en haut d'une pente pour contempler ces admirables maisons de Charlevoix, blanches avec leurs toits rouges, mais fermant les yeux sur des constructions modernes qui alliaient le rose au mauve et appauvrissaient un style charlevoisien en voie de perdition »* (S. Chaput-Rolland, *Les quatre saisons d'Isabelle*, 1994, p. 261). ✧ (En parlant de qqn) Qui vit dans cette région, en est originaire. *Un artiste, un agriculteur charlevoisien.* ✦ **2.** n. (Avec initiale majuscule et avec valeur de nom propre) Personne qui habite dans Charlevoix, en est originaire. *Une Charlevoisienne. Les Charlevoisiens.* Rem. Attesté aussi dans *Le Charlevoisien*, nom d'un hebdomadaire régional publié à Baie-Saint-Paul.

■ De *Charlevoix*, nom donné au XIX^e^ siècle d'abord à une circonscription électorale, puis à toute une région du Nord-Est québécois, en l'honneur du jésuite français Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), à qui l'on doit une *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, parue en 1744 (v. Gauthier et Perron, 2003, et Hayne, 1974).

CHARPETTE n. f. ✦ Bière, alcool de fabrication artisanale. *« C'est pas de la charpette ça.* […] *au Canada on appelle ça une ponce… C'est du whisky blanc ! Avec de l'eau chaude et du sucre »* (P. Perrault, B. Gosselin et Y. Leduc, *Le règne du jour*, 1968, p. 43). *« La* charpette *est une sorte de bière domestique. Comme disait Josaphat de Petite-Rivière-Saint-François, c'est une bière faite avec des patates, du blé, de la levure et des cerises à grappes. Il semble bien qu'il était possible de devenir pompette en prenant trop de* charpette *! »* (J. Moisan, *La chouenne de Charlevoix*, 2001, p. 95). → CORNANT-CUL et PALETTE.

■ Origine inconnue.

CHASSEPINTE n. f. ✦ Surnom donné autrefois à la sage-femme. → GRAFIGNEUSE.

■ Découle de *chassepinte* «casserole», répandu au Québec mais vieilli de nos jours (v. Dulong, 1999), par allusion aux récipients dont se servait la sage-femme pour faire bouillir de l'eau lors d'un accouchement. — Emprunté à l'anglais *saucepan*.

CHATONNER v. intr. ✦ (En parlant d'un petit enfant) Se traîner ; marcher à quatre pattes. *« Aux Éboulements, à l'île-aux-Coudres* [*sic*]*, entre autres, on entend continuellement dire d'un enfant qui essaye à se traîner :* Le petit commence à chatonner *»* (H.-R. Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*,

1887, p. 408). *« Maintenant qu'il a cessé de "chatonner" et qu'il peut marcher, le groupe de ses frères et sœurs l'adopte »* (J. Provencher et J. Blanchet, *C'était le printemps*, 1980, p. 103). Rem. À époque plus ancienne, relevé sporadiquement ailleurs au Québec.

■ Hérité de France : *chatonner* « ramper, marcher à quatre pattes » a été relevé en ancien français (aux XII^e^ et XIII^e^ siècles), en picard et, sous la variante *catonner*, en normand (v. FEW 2, 516a). — De *chaton*.

CHAUDRON n. m. ✦ *Le fond*, *le restant*, *le reste*, *le gratin du chaudron* : l'enfant dernier-né de la famille. *« Au printemps, déménagement à la Malbaie* […]*, naissance en août de ma sœur Suzanne, "le fond du chaudron" comme on disait volontiers »* (J. Tremblay, *Neiges d'antan*, 1983, p. 181). → NICHET.

■ Découle de *chaudron* « récipient en cuivre ou en fonte destiné aux usages domestiques », attesté en français depuis le milieu du XII^e^ siècle (v. TLFi). — Formé à partir du radical de *chaudière* et du suffixe *-eron* (v. RobertHist, sous *chaudière*).

CHAUSSER v. ✦ **1.** v. tr. (En parlant d'un animal mâle) Monter sur la femelle en vue de l'accouplement. *Le coq chausse la poule. L'étalon a chaussé la jument. Faire chausser une jument*, la conduire à l'étalon. → RENCHAUSSER. ✦ **2.** v. intr. (En parlant d'un homme et d'une femme ; grivois ou vulgaire) Avoir une relation sexuelle.

■ Hérité de France : relevé dans les parlers du Nord-Ouest et du Centre (v. FEW 2, 64b). — Du latin *calcare*.

CHAVÈCHE → CAVÈCHE

CHENOLLE n. f. Rem. Prononcé [ʃnɔl]. ✦ **1.** (Au sing., avec valeur générique) Tabac à pipe de mauvaise qualité ; tabac léger. *Fumer de la chenolle. Sentir la chenolle*. Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. ✦ **2.** À certains jeux de cartes, nom donné aux cartes qui ont peu de valeur ou n'en ont aucune.

■ Origine inconnue.

CHER, CHÈRE n. ✦ (Pour maintenir la communication, sans véritable apport d'information) Sert à s'adresser à son interlocuteur de manière à l'impliquer davantage dans la conversation, à établir une certaine connivence avec lui, à susciter son intérêt ou son adhésion aux propos que l'on tient, à insister sur ce que l'on vient de dire ou s'apprête à dire. *Écoute-moi bien, cher. Cher, fais donc pas simple ! « En arrivant à l'Anse-Saint-Jean,* […] *à Saint-Alphonse et à Chicoutimi, en parcourant toutes les paroisses, jeunes ou anciennes de ce pays charmant, vous aurez causé quelques minutes à peine avec un vieux de la région qu'il vous dira gratuitement :* "Oui cher ! […] Écoute, cher !" *»* (A. Désilets, « Le parler populaire », 1923, p. 375). *« Surveille ton langage, chère, tu deviens vulgaire ! »* (M. Tremblay, *Bonbons assortis*, 2002, p. 33 ; dans la bouche de la grand-mère Tremblay, originaire de La Malbaie). *« Dis-en pas plus, chère, j'en ai assez entendu ! »* (P. Gauvreau, *Le temps d'une paix*, 2009 ; dans la bouche du célèbre personnage de Mémère Bouchard).

■ Découle de *cher* « aimé, pour qui l'on a une grande tendresse, une grande affection », attesté en français depuis le X^e^ siècle, plus spécialement encore de formules de politesse comme *mon cher* et *ma chère* pour s'adresser à qqn, attestées pour leur part depuis le XVII^e^ siècle (v. RobertHist ; FEW 2, 442a). — Du latin *carus*.

CHEVAL → PATTE DE CHEVAL

CHICOTU, UE adj. ✦ **1.** (En parlant d'une volaille qu'on a plumée) Dont la peau est parsemée, couverte de restes de plumes. *Poule chicotue.* ✦ **2.** (En parlant de qqn) Qui n'a que la peau et les os, qui est maigrichon, chétif. *Enfant chicotu. « Quant à Denise, elle resterait à la maison pour aider sa mère* […]. *Elle aussi se plaisait à reprendre après tant d'autres : "Finis les* tirages *d'oreilles ; aux autres les coups de* strappe*; pis c'te vieille* pinbèche [*sic*] *de maîtresse chicotue, a aura pus à* crier après *moé" »* (G. Simard, *La manne bleue*, 1978, p. 97). → DÉCHETÉ.

■ De *chicot* « reste du tronc, d'une branche d'un arbre coupé, arraché », attesté en français depuis le XVI^e^ siècle, lui-même remontant à un radical onomatopéique *tchikk* « petit » (v. FEW 2, 367b ; TLFi).

CHIE-MARINGOUINS n. m. ✦ Nom donné à l'engoulevent. *« Ce même soir* […] *nous parvint un autre symbole de l'été, sous forme de bruit cette fois. L'engoulevent bois-pourri. Ce cri mélancolique, cet insectivore à grande bouche gobeuse le pousse sans cesse lorsque, dans le crépuscule d'été, il survole aussi bien les milieux urbains que la forêt* […] *en pourchassant les moustiques. On le nommait jadis le chie-maringouins »* (A. Gagnon, « Une saison, un parc… », 1997, p. A44). Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec.

■ De *chier* et *maringouin*.

CHIFFON n. m. ✦ Morceau, quignon (de pain). *« Le fermier, en silence, et tout attendri, considérait l'enfant. – Coupe-lui un chiffon de pain, femme, dit-il enfin, et une tranche de lard ; demain, du moins, elle mangera encore et pensera à nous en tortillant sa pitance »* (Anonyme, « Un conte pour l'Épiphanie », 1925, p. 5). Rem. Autrefois plus répandu au Québec.

■ Hérité de France : bien attesté dans de nombreux parlers d'oïl (v. FEW 16, 319b ; v. aussi TLFi, qui le donne comme régional). — De *chiffe* « morceau de vieux linge », attesté en français de 1611 à 1832 (v. FEW 16, 319a).

CHIMOIRE[1] n. f. Rem. Aussi écrit *chimouère* et *chimouére* (d'après des prononciations populaires). ✦ (Souvent au plur.) Idée, pensée, chose imaginaire, qui relève de l'affabulation ; (par ext.) idée insensée, lubie. *Arrête tes maudites chimoires. Se faire des chimoires* : se raconter des histoires, s'en faire pour des riens.

❖ (Dérivés) CHIMOIREUX, EUSE adj. et n. Rem. Aussi écrit *chimouéreux*. (Personne) qui fabule, qui a des lubies, des caprices. *Un enfant chimoireux*. — CHIMOIRER v. intr. Imaginer des choses qui n'existent pas, avoir des lubies.

■ Variante de *chimère* (attesté en français avec les sens voisins de « création imaginaire de l'esprit qu'on prend pour une réalité » et de « idée favorite, chimérique de qqn », respectivement depuis depuis le XVI^e^ et le XVIII^e^ siècle ; v. FEW 2, 636b et 637a) ; la finale *-ère* a pu être refaite d'après celle des mots en *-oire*.

CHIMOIRE[2] n. f. Rem. Général. prononcé [ʃimwɛːʀ] ou [ʃimweʀ]. ✦ Personne bougonne, acariâtre, qui a mauvais caractère. *Une vieille chimoire.*

❖ (Dérivé) CHIMOIREUX, EUSE adj. et n. (Personne) qui est bougonne, acariâtre.

■ Origine incertaine. Peut-être à rattacher à *chimer* v. intr. « manifester sa mauvaise humeur », mot dialectal d'origine obscure (v. TLFi), avec influence de *chimoire[1]**.

CHIMOIRER → CHIMOIRE[1]

CHIMOIREUX → CHIMOIRE[1] et CHIMOIRE[2]

CHÔMER v. tr. indir. Rem. Prononcé [ʃome] ou [ʃɔme] (d'où, parfois, la graphie *chomer*). ✦ *Chômer de* : manquer de (qqch.). *Chômer de pain, de beurre. Chômer d'ouvrage, de travail. « J'ai essayé de ne pas* chomer *d'écoute et de saisir au vol des mots et des expressions qui sont souvent à tel point habituels qu'on ne les entend plus. Ma sensibilité à la musique du parler charlevoisien et à la sonorité de ses mots et expressions me vient peut-être d'un héritage que m'ont laissé mes grands-parents maternels »* (J. Moisan, *La chouenne de Charlevoix*, 2001, p. 3).

■ Hérité de France : a eu cours en français depuis le Moyen Âge jusqu'au XVII^e siècle et a survécu plus longtemps dans de nombreux parlers d'oïl, notamment avec la prononciation [ʃɔme] (v. FEW 2, 539a ; figure toujours dans certains dictionnaires, mais y est donné comme vieux ou comme appartenant à la langue classique, v. TLFi, Robert 2017 et GLLF). — Du bas latin *caumare*.

CHOUENNAGE n. m. ✦ Bavardage. *« plus souvent qu'autrement, c'est le "chouennage" saguenayen (saguenéen ?) qui occupe les visiteurs. Les prétextes ne manquent pas ! Le potier a un beau jardin, des fleurs à profusion, une rivière quasiment à lui tout seul »* (R. Sarrasin, « La Porcherie », 1977, p. 10). *« Charlevoix* […]. *C'est un pays de galeries où les soirs d'été s'écoulent en chouennages interminables »* (R. Tremblay Lagadelle, « Salut la parenté ! », 1977, p. 40). *« Une odeur de transpiration, de résine et de sapin mouillé (une "odeur de bûcheron") se répandait dans le camp.* […] *Les plus vieux, les vrais gars de bois, ceux dont on disait qu'ils avaient "de la gomme de sapin dans les veines", prenaient l'initiative du chouennage et essayaient d'impressionner les plus jeunes avec des anecdotes mémorables tirées des annales des chantiers »* (G. Bouchard, *Mistouk*, 2009, p. 202).

■ De *chouenner**.

CHOUENNE n. f. ✦ **1.** Parole, histoire plus ou moins vraie, extravagante, dite le plus souvent pour le plaisir de s'amuser, d'enjôler qqn. *Conter, faire des chouennes. « il disait que tu étais mariée,* [que] *papa lui avait écrit. – Moé ? s'écria le père Michel, en v'là une chouenne, j'sé pas écrire »* (Azilia, « Le gâteau des Rois », 1926, p. 10). → EMMICHOUENNER. ✦ **2.** Parole, suite abondante de paroles, souvent sans importance, dites pour le seul plaisir de bavarder, de converser ; bavardage, conversation qui en résulte. *Avoir de la chouenne*, de la conversation. *« La construction d'une voiture d'eau telle que réalisée à l'Isle-aux-Coudres est encore et toujours un acte de patience et de silence, entrecoupé de "chouennes" multiples »* (N. Desjardins, « Retour des bateaux de bois », 1980, p. 4). ✦ **3.** (Au plur.) Mots, en particulier ceux de la langue parlée dans Charlevoix. *Chouennes*, titre d'un recueil de poèmes de Pierre Perrault (1975). *« Pierre Perrault* […] *aura légué des chouennes, une manière de vivre debout dans les mots du peuple, dans les beaux mots de la condition commune et de l'héritage »* (R. Laplante, « L'œuvre de l'acharnation », 1999, p. 3). ✧ (Au sing.) Parler, manière de s'exprimer. *La chouenne de Charlevoix*, titre d'un glossaire de Jean Moisan (1996). Rem. Dans Charlevoix, le mot a une véritable valeur emblémа-

tique ; le nom de *La Chouenne* a même été donné à un sentier de randonnée dans le parc national des Grands-Jardins.

■ Origine inconnue.

CHOUENNER v. ✦ **1.** v. intr. Plaisanter. ✦ **2.** v. tr. indir. Parler de tout et de rien, pour le seul plaisir de bavarder, de converser. *« Je voudrais bien ne plus parler qu'avec les vieux cultivateurs du rang Deux, à Métabetchouan. Je voudrais bien chouenner à loisir avec mon oncle Sixte Bouchard, qui est mort quand j'étais petit gars »* (J.-P. Desbiens, dans H. Bélanger, *Place à l'homme*, 1972, p. 13). – v. intr. *« À mesure que le vent tombe, le petit groupe s'agrandit autour du feu* […]. *Ça placote, ça rigole,* […] *ça chouenne »* (F. Couturier, « Histoire de pêche », 2016, p. V5). ✦ **3.** v. intr. Perdre son temps, s'occuper à des riens. *Ils ont chouenné une bonne partie de la journée.* ✧ v. tr. *Qu'est-ce que vous avez chouenné là-bas ?* À quoi avez-vous perdu votre temps là-bas ?

■ De *chouenne**.

CHOUENNEUX, EUSE adj. et n. ✦ **1.** (Personne) qui aime plaisanter, blaguer, raconter des histoires amusantes, extraordinaires, dans le but de divertir. *« Élias Côté,* […] *chouenneux, homme des bois et beau parleur, livrera ses anecdotes croustillantes et racontera la petite histoire de son pays, le Saguenay »* (H. Clément, « Virée en blanc », 2010, p. D3). Rem. Figure dans le nom d'un groupe de musique traditionnelle, originaire du Saguenay : *Les Chouenneux*. ✦ **2.** (Personne) qui aime bavarder, parler pour parler. *« À Baie-Saint-Paul sous un soleil de juillet. Louis-Marie converse avec son grand-père "aux yeux bleus bleus bleus". Ils chouennent. Deux chouenneux »* (S. Giguère, « Les amours de Jean Charlebois », 2012, p. E7).

■ De *chouenner**.

CIPÂTE n. m. Rem. 1. Parfois écrit *six-pâtes*. 2. Parfois féminin. ✦ Dessert cuit au four, composé de plusieurs abaisses de pâte entre lesquelles on met une garniture à base de petits fruits. *Cipâte aux bleuets, aux framboises*. *« Léonard ne descendra* [du haut de sa cabane dans les arbres] *qu'attiré par du "cipâte" aux bleuets. Après avoir avalé son dessert en un rien de temps et largement complimenté sa grand-mère sur sa cuisine, le voilà reparti dans les arbres »* (I. Audet, « Une cabane dans les arbres », 2007, p. 2). Rem. Ailleurs au Québec, *cipâte* désigne un plat de résistance cuit au four dans un grand chaudron, composé de deux abaisses de pâte renfermant un mélange de cubes de pommes de terre et de morceaux de viande ; ce plat est connu aussi dans les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mais il y est désigné plutôt par le mot *tourtière**.

❖ (Variantes) SIPAILLE n. f. *« La région offre aussi un dessert royal, la sipaille de bluets ou de framboises »* (J. Rousseau, « Quelques jalons de l'histoire et de la géographie gastronomiques du Québec », 1967, p. 24). — CIPÂTRE n. m. *« du poisson frais rôti au beurre, au cuissot de daim assaisonné à la façon de grand'maman, au cipâtre aux bleuets,* […] *les convives n'auraient rien eu à reprocher à un Gargantua de plantureuse mémoire »* (J. Pelletier,

Quinze jours chez les colons du Nord, 1944, p. 93).

■ De l'anglais *sea-pie* (d'où la variante *sipaille*), mot que l'étymologie populaire a refait en *cipâte* (ou *six-pâtes*) du fait que le mets ainsi désigné comporte plusieurs abaisses de pâte (v. DHFQ, sous *cipaille*). La présence du *r* dans la variante *cipâtre* est sans doute due à un phénomène d'hypercorrection, le phonème [R] précédé d'une consonne ayant tendance à être amuï en finale de mot dans la langue populaire et familière (par exemple, *quatre* prononcé [kat]).

CIPÂTRE → CIPÂTE

CODETTE → QUEDETTE

COF(F)ION n. m. Rem. Relevé seulement dans Charlevoix. ✦ Homme qui fait preuve d'indolence, de mollesse, de paresse. *« c'est un coffion comme moi : il s'endort encore »* (M. Barbeau, « Le pays des gourganes », 1917, p. 199). ✧ Bébé qui dort beaucoup.

■ Origine inconnue.

COP(P)EURSE n. m. Rem. Parfois écrit *coppers* et *copper*. ✦ (Péjoratif) Vagabond qui vit dans la mendicité, souvent considéré comme malfaisant ; (par ext.) voyou, vaurien. *« Marie ne rit plus.* […] *Désespérée, elle raconte à son tour les imprécations du copeurse et le trouble qui la tenaille maintenant qu'elle sait le pouvoir infernal de ce quêteux de malheur »* (M. Aubin-Tellier, « La revanche du copeurse », 1938, p. 33).

■ Origine inconnue. On a déjà avancé que *copeurse* aurait été emprunté à l'anglais américain *coppers* (v. Rivard, 1914, p. 154), mais ce mot n'a pas été relevé dans les dictionnaires de cette variété d'anglais.

CORBEAU n. m. ✦ **1.** *Le corbeau* : l'oiseau appelé *corbeau*, considéré dans l'imagerie populaire d'autrefois comme celui qui apportait les bébés dans les familles. *« chez nous, c'est le corbeau qui – au lieu de la cigogne ailleurs – apporte les bébés »* (M. Barbeau, « Le pays des gourganes », 1917, p. 206). *« Quand vient le temps "d'acheter", on envoie tous les enfants chez la voisine en leur disant que "les Sauvages" ou "le corbeau" vont passer et qu'à leur retour, ils auront "un petit frère ou une petite sœur" »* (J. Provencher et J. Blanchet, *C'était le printemps*, 1980, p. 102). ✧ *Le corbeau est arrivé, venu, passé* : la naissance attendue est arrivée, l'accouchement a eu lieu. ✧ *Attendre le corbeau* : attendre la venue d'un nouvel enfant. *Les Tremblay attendent le corbeau. Sa femme attend le corbeau*, est enceinte. ✦ **2.** Restes calcinés d'un arbre après un incendie de forêt. ✧ Restes d'un arbre abattu par le vent. ✧ Bout (de bois). « *À l'intérieur* [de la cabane à sucre], *c'est le bouillonnement cascadé de la sève qui s'évapore dans trois grands chaudrons de fer ;* […] *c'est le ronflement sonore d'un bouilleur assoupi, ou le bruit d'une pipe siroteuse, d'une pipe de plâtre que le veilleur allume à même un flambeau d'écorce ou un corbeau de bois séché »* (G. Bouchard, « Le sucrier des grands bois », 1928, p. 623). ✧ (Dans le vocabulaire forestier d'autrefois) Tronc d'arbre rejeté de la récolte parce qu'excédant la mesure permise.

■ Découle de *corbeau* « oiseau passereau, au plumage noir et au bec légèrement recourbé », attesté en français depuis le XII^e^ siècle (d'abord sous la forme *corbiaus* ; v. TLFi et RobertHist). — D'un latin populaire **corbellus*.

CORDEAU → FAUX CORDEAU

CORNANT-CUL ou **CORNE-EN-CUL** n. m. ✦ Alcool fort, de fabrication artisanale. *« "Jean… quand tu aveindras*

ton maudit cornant-cul… tu nous avertiras, hein ?…" […] *Jean Gauthier ne se fait pas tirer l'oreille. Il s'empresse de remplir de son whisky domestique, dont il a un plein baril, les verres où stagne un reste de vin rouge »* (D. Potvin, *Peter McLeod*, 1937, p. 160). → CHARPETTE et PALETTE.

■ Origine obscure. La graphie *cornant-cul*, qui est la plus ancienne dans la documentation québécoise, pourrait indiquer que le mot a été perçu comme un composé formé à partir du participe présent du verbe *corner* (dérivé de *corne*) ; cp. *encorner* « enivrer », qui a été relevé en ancien français et qui appartient à la même famille étymologique (v. FEW 2, 1195a) ; toujours dans la même famille, cp. encore *avoir vin en corne* « être ivre », dans la langue du XVI^e^ siècle (v. FEW 2, 1191b).

CORNE-EN-CUL → CORNANT-CUL

CORNEILLE n. f. ✦ Nouveau-né, bébé. *« Un bébé naissant se nomme* corneille*, lors même qu'il serait blanc comme la neige »* (M. Barbeau, « Le pays des gourganes », 1918, p. 205). ✧ Enfant dernier né d'une famille, benjamin.

■ Découle, par allusion à *corbeau**, de *corneille* « oiseau qui ressemble au corbeau, mais qui est plus petit », attesté en français depuis le XII^e^ siècle (v. FEW 2, 1190a ; RobertHist). — D'un bas latin **cornicula*.

CORPS n. m. ✦ Ventre, considéré comme le siège de la digestion, en particulier comme contenant les intestins. *Avoir mal au corps, dans le corps* : avoir mal au ventre, avoir la diarrhée. *Aller du corps* : aller à la selle, avoir la diarrhée. *Avoir le corps dérangé, avoir un dérangement de corps* : souffrir de coliques, avoir la diarrhée. *Avoir le corps barré* : souffrir de constipation. *Ça me brasse, ça me crie dans le corps* : je gargouille du ventre. Rem. 1. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec, à l'est d'une ligne passant par Berthier (sur la rive nord du Saint-Laurent) et Sorel (sur la rive sud). 2. Parfois relevé en parlant d'un animal (cheval, vache, par exemple).

■ Hérité de France : *aller du corps* « aller à la selle » a été relevé en français du XVII^e^ siècle (v. FEW 24, 415a) ; *avoir le corps dérangé* « avoir la diarrhée » l'a été dans celui du XIX^e^, puis dans les parlers du Centre ainsi que, sous la variante *avoir le corps dérangi*, dans ceux du Nord-Ouest (v. FEW 16, 244a, et 2, 1212b) ; enfin, *dérangement de corps* « diarrhée » est attesté en français familier depuis 1864, mais il ne doit plus être très courant de nos jours en France (v. FEW 16, 244a ; figure sans marque dans TLFi et dans Robert 2017, sous *dérangement*, mais absent de GLLF et de PRobertNum 2018). — Du latin *corpus*.

COTON DE LA QUEUE n. m. Rem. Parfois écrit avec traits d'union (*coton-de-la-queue*). ✦ Coccyx, bas du dos. *« Toujours que Tit-Jean fait venir quatre valets et leur dit : Vous allez prendre le roi, lui ôter ses culottes de dessus le dos, puis vous allez lui prendre une* relève *du* coton de la queue *en allant jusque dessus la* fosse du cou *»* (C. Laforte, *Menteries drôles et merveilleuses*, 1978, p. 226). ✧ Croupion d'une volaille.

■ De *coton* « ce qui reste d'un fruit, d'un légume quand on a enlevé la partie comestible » (courant au Québec, par exemple dans *coton de pomme, de blé d'Inde*), *de*, *la* et *queue*.

COTTEUR → CUTTER

COU → FOSSE DU COU

COUCHÉE n. f. ✦ Action du soleil qui se couche, disparaît sous l'horizon. *« Le soleil a une belle* couchée *»* (M. Barbeau, « Le pays des gourganes », 1918, p. 197). ✧ Moment de la journée où le

soleil se couche. *À la couchée du soleil* : au coucher du soleil. *« On est maître chez soi, tandis qu'ailleurs, il faut se morfondre pour une pitance, "depuis le petit jour* à la couchée du soleil*" »* (M. Barbeau, *Au cœur de Québec*, 1934, p. 54).

■ Sans doute hérité de France : cp. *couchiée* « coucher du soleil » en ancien français (v. FEW 2, 906b). — Du verbe *coucher*.

COUCHER → RAVAUD (COUCHER SUR LE) et RÔTI (COUCHER SUR LE)

COUIC → QUIOQUE[1]

COUIQUE → QUIOQUE[2]

COUP BLEU n. m. ✦ Hématome résultant d'un traumatisme, ecchymose. *Se faire un coup bleu. « son élégante robe noire à doubles pointes n'arrivait pas à cacher le gros "coup bleu" de son mollet droit qu'elle s'était récemment infligé en bûchant »* (A. Bouchard, « Marie Dooley », 2006, p. 22). Rem. 1. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. 2. On dit aussi *un bleu*, comme partout ailleurs au Québec.

■ De *coup* et *bleu*.

COURIETTE n. f. Rem. Parfois écrit *courriette* et *courière*. ✦ **1.** Petite courroie, lanière. *Courriette de joug, de fléau*. ✧ Lanière d'un fouet. → MARCHE-DONC. ✧ Lacet de cuir. *« Il y avait le père José-Marie Simard* […]. *Il était sévère et ne riait jamais. Sa façon d'avertir les veilleux de s'en aller, c'était de détacher la "couriette" de ses "marche-dons" »* (V. Tremblay, « Mémoires d'un vieillard », 1961, p. 80). ✧ Corde, cordon servant de lien, d'attache. *« on appelait couriette une corde servant soit de jarretière, soit d'attache pour un vêtement »* (P. Médéric, *Le père d'un peuple*, 1957, p. 217). *« il tressait ses longs cheveux et en attachait les bouts avec une "*couriette*" de peau de pourceau, à la manière d'un ancien aristocrate portant perruque »* (M. Barbeau, *Le Saguenay légendaire*, 1967, p. 133). ✦ **2.** Morceau, lambeau de chair. *« L'oiseau* […] *descend de sa perche et vient faire la paix avec P'tit-Jean, qui lui dit : – Transporte-moi hors du puits et je te donnerai en pâture tout ce que tu me demanderas. – Il me faut neuf quartiers de bœuf bien gras et, au besoin, une couriette à même ta fesse gauche. – Va pour les quartiers de bœuf ; quant au reste, faudra en reparler »* (M. Barbeau, *Le monstre Vair*, 1953, p. 57-58).

■ Hérité de France : *cour(r)iette* « cordon de souliers, lacet de cuir pour souliers » a été relevé dans les parlers du Nord-Ouest et du Nord-Est (v. FEW 2, 1223a) ; cp. aussi *courèt* « cordon de cuir pour attacher les souliers ou la poignée d'un bâton » et *courrette* « empreinte d'un fouet » en poitevin (v. FEW 2, 1223b et 1223a) ; cp. enfin *coroiete* « petite courroie » et *corroiette* « petite ceinture » en ancien français, *coriete* « petite courroie » en français du XVI[e] siècle, puis *couriete* « ceinture de cuir portée par les hommes » en picard (v. FEW 2, 1221b et1223b). — Diminutif de *courroie*.

CRAIRE (BEN) → CRÈRE (BEN)

CRAN n. m. ✦ Élévation rocheuse couverte de végétation plutôt rabougrie (arbustes, broussailles et mousses notamment), où pousse en abondance le bleuet*. *Cran sauvage. Crans chauds*, chauffés par le soleil. *Mousse de cran. Bleuets* de cran* (par opposition à *bleuets* de savane*). *Aller ramasser des bleuets* sur les crans, dans les crans. « Huit ans que je n'ai pas été à Saint-*

Prime, quand on pense ! C'est une belle paroisse, et qui m'aurait bien "adonné" ; du beau terrain "planche" aussi loin qu'on peut voir, pas de crans ni de bois, rien que des champs carrés avec de bonnes clôtures droites, de la terre forte, et les chars à moins de deux heures de voiture… » (L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, 1916, p. 26). *« C'était une terre dure à faire sans bon sens ; du bois partout, des souches, des crans, des ferdoches, des savanes, des talles d'aulnes d'un bout à l'autre. Il a fallu tout arracher ça »* (D. Potvin, *Le Français*, 1925, p. 244). *« Là, parmi les crans chauds et les jardins de bleuets, on avait passé tout un mois sous des tentes. C'était le libre domaine sans jalousie ni barrière ; le royaume de fruitages qu'on se partageait entre pauvres »* (F.-A. Savard, *La minuit*, 1949, p. 23).

■ Découle de *cran* « escarpement rocheux surplombant la mer ; berge, rive escarpée d'un cours d'eau », emploi bien attesté dans la documentation québécoise depuis le milieu du XVIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XIX^e^, et qui a dû avoir cours aussi en France, mais qui n'y a jamais été relevé, si ce n'est dans le toponyme *Le Cran d'Écalles* (ou *d'Escalles*), qui désigne une faille dans le cap Blanc-Nez situé dans le Pas-de-Calais (v. Robert 2017, sous *cran*[I]). — De *créner*, au sens ancien de « entailler », lui-même d'origine incertaine (v. RobertHist ; v. aussi FEW 2, 1339a-1340b).

CRÈRE (BEN) ou **CRAIRE (BEN)** loc. adv. Rem. Aussi écrit *ben creire*. ✦ **1.** (Avec valeur interj., pour souligner le caractère évident de ce qu'on vient de dire ou s'apprête à dire) Bien évidemment, bien certainement, bien entendu, sans aucun doute. *« Ben crère ! faut que tu la guettes* [ton avoine] *parce que si tu la guettes pas,* […] *les vaches du voisin vont toute la manger »* (M. Juneau, *La jument qui crotte de l'argent*, 1979, p. 34). ✧ (Avec valeur concessive, en relation avec *mais*) Certes. *« Ah… j'vous les montrerais ben toutes les belles affaires que j'mettais c't'été-là. J'les aurais gardées, ben craire. Mais y a fallu que je les redonne tout de suite après le couronnement* [de Miss Gourgane 1963] *»* (P. Demers, « Têtes heureuses », 1978, p. 33). ✧ (Pour souligner le caractère inéluctable de qqch. de contrariant) *« Ben crère, il arrive encore pendant l'heure du souper. Ben crère, il téléphone encore à sept heures du matin »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 11). ✦ **2.** *Ben crère que* : à n'en pas douter. *« L'homme se leva. Commença à marcher en direction de la Rivière-aux-Sables.* […] *Drôle de génuflexion qu'il fit pour s'emparer d'un brin d'eau dans le creux de ses mains* […]. *Ben craire que l'eau le mit en erre et il sourit en s'escouant. Il reprit dès lors sa marche »* (G. Gagnon, « Nicodème, Jonquière 1912 », 1980, p. 55). *« On peut concevoir que les dialogues soient en langue du pays ("ben craire" que Pierrot parle mal, mais à ce point-là, ça paraît exagéré) »* (A.-M. Voisard, « "Sortie 21", un roman de Gilles Raymond », 1991, p. B5).

■ De *ben*, variante usuelle de *bien* dans la langue populaire et familière, et *crère*, *craire* ou *creire*, formes anciennes et dialectales de *croire* (v. FEW 2, 1298a-1303a ; au Québec, ces formes sont toujours vivantes dans la langue populaire, v. GPFC, sous *craire* et *crere*, par exemple).

CROCHE → PÂTÉ CROCHE

CRUCHON n. m. ✦ Pot à conserves ; son contenu. *Un cruchon de confitures. Des bleuets en cruchon*, en conserve. *« Lu-*

cien sortait de la maison la grosse caisse de conserves […]. *On y retrouvait le cannage le plus frais préparé l'automne précédent. Les fameuses gourganes, les betteraves, la macédoine, les petites patates et les* […] *viandes telles que le bœuf et le porc pour faire les tourtières de la semaine. Les cruchons d'orignal, de lièvre et de perdrix serviraient pour celles du dimanche »* (G. Simard, *La manne bleue*, 1978, p. 86).

■ Découle de *cruchon* « petite cruche », attesté en français depuis le XIII^e siècle (v. DHFQ). — Diminutif de *cruche*.

CUTTER ou **COTTEUR** n. m. Rem. Prononcé [kɔtœʀ]. ✦ Bordure de béton ou de pierre de taille (granit, par exemple) délimitant une rue asphaltée et marquant le plus souvent la différence de niveau entre la chaussée et le trottoir. *« J'étais allé me promener avec des amis avec mon "pick-up"* […]. *J'ai vu que mon ami marchait sur le trottoir et j'ai voulu lui dire salut.* […] *J'ai reculé et quand j'ai frappé le "cutter", j'ai arrêté. Je suis sorti et il était plié en deux sous le "pick-up" »* (P. Girard, « Accident sur la rue Burma à Jonquière », 2016, p. 3). Rem. On dit aussi *chaîne de rue* ou *chaîne de trottoir*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Origine obscure. La graphie *cutter* indique que le mot a été perçu comme un emprunt à l'anglais, mais, dans la mesure où *cutter* ne désigne ni une chaîne de rue ni un trottoir dans cette langue (v. OED), il pourrait bien s'agir plutôt d'un dérivé du verbe *cotter* « appuyer, soutenir par un étai », attesté en français au début du XVII^e siècle puis dans de nombreux parlers de la France d'oïl, mot de la même famille que *accoter* (v. FEW 24, 90b).

D

DE → SANS (DE)

DÉBAGAGER v. intr. ✦ Changer de logement, de domicile. *Débagager chaque année. « Moi, je mouve au premier de mai. Je n'aime pas mes voisins. – Parle donc français, on ne dit pas "mouver" mais "débagager" »* (H. Berthelot, « Coups d'archet », 1887, p. 2). Rem. 1. On a relevé aussi, sinon plus souvent encore, *déménager*. 2. Paraît avoir été plus répandu autrefois au Québec.

■ Hérité de France : relevé en picard et en francoprovençal ; aussi en lorrain sous les formes *débaugaigé* et *debagaiger* (v. FEW 1, 204a). — De *bagage*.

DÉBRAGEAGE → DÉBRAGER (SE)

DÉBRAGER (SE) v. pron. ✦ Bouger, s'agiter en gesticulant des bras ; se démener, se débattre. *« En fait de bons chantres à l'église, on a eu Onésime Côté* […]. *Il y a eu aussi Omer Bouchard ; il ouvrait la bouche et se débrageait* […]. *Une fois il s'était tant débragé que son surplis a tombé »* (V. Tremblay, « Mémoires d'un vieillard », 1960, p. 161).

❖ (Dérivés) DÉBRAGEAGE n. m. Gesticulation. — DÉBRAGEUX, EUSE n. Personne qui gesticule en parlant.

■ Sans doute hérité de France : cp. *débréger* « se débattre » en Anjou (v. VerrAnj), lui-même d'origine inconnue (v. FEW 21, 363b).

DÉBRAGEUX → DÉBRAGER (SE)

DÉCHETÉ, ÉE adj. ✦ Maigre, chétif. *Un enfant décheté. Ce poulet est si décheté qu'il va mourir.* → CHICOTU. ✧ *Foin décheté*, grêle.

■ Sans doute hérité de France : cp. *dechettó* « maigre » en lyonnais, ainsi que *déchet* « atrophie, dépérissement » en normand (v. FEW 2, 28b). — De *déchet*.

DÉGACER v. Rem. Parfois écrit *dégasser*. ✦ **1.** v. tr. (Souvent avec le pronom *ça* ou, plus rarement, *cela* comme sujet) *Dégacer qqn de qqch.* : détourner momentanément qqn de son occupation habituelle, le faire sortir de sa routine. *« Je vais aller pêcher, cela va me dégacer du travail de bureau »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 38). – *Dégacer qqn* : faire sortir momentanément qqn de son train-train, lui changer les idées. *Viens au cinéma avec nous autres, ça va te dégacer.* ✧ v. intr. Rompre momentanément la monotonie, changer les idées. *Des fois, magasiner, ça dégace.* – Faire du bien. *« Retrouver la nourriture de sa mère après des mois de pensionnat, ça* dégace *»* (G. Dulong, *Dictionnaire des canadianismes*, 1999, p. 170). ✦ **2.** v. pron. *Se dégacer de qqch.* : passer momentanément d'une occupation routinière, familière, à une autre dont on a moins l'habitude. *« Cet élevage* [de moutons de race pure] *devrait être à la fois une distraction et une assurance-revenus… à moins qu'il ne soit "une façon de se dégasser des cochons", comme le dit André »* (M. Cossette, « Victorien Fortin se devait d'exceller », 1980, p. 5). ✧ (En emploi absolu) *Se dégacer* : s'accorder un répit dans le travail, se changer les idées, se distraire. *« Samedi en huit, il était allé chasser la perdrix* […] *: "Un petit voyage d'une journée dans la région de Sherbrooke. Juste de quoi se dégacer un peu", de raconter Lafleur hier soir au Forum »* (R. Tremblay, « Lafleur était bien mieux dans le bois », 1982, p. 5).

■ Hérité de France : cp. *degacer* « changer, varier », *dégasser* « tirer qqn de la tristesse, de l'ennui » et *dégachiei* « faire diversion d'une chose pour une autre » dans les parlers du Nord-Ouest (v. FEW 24, 130b). — Se rattache à la famille de *agacer*, lui-même issu d'un latin populaire **adaciare*.

DÉGATTER (SE) → GATTE

DÉGOURDISSANT n. m. ✦ Boisson alcoolisée ; verre d'alcool. *Monter dans le bois avec du dégourdissant. Servir un petit dégourdissant à qqn.*

■ De *dégourdir*.

DÉLIGNÉE n. f. ✦ Filiation, descendance ; famille, considérée du point de vue des liens de sang ou d'alliance. *Faire, éclaircir la délignée d'une famille*, en établir la généalogie. *« le père Antoine Dorval, qui s'intéressait beaucoup aux délignées et aux parentés »* (V. Tremblay, « Mémoires d'un ancien », 1964, p. 88). *« Je sais pas si tu connais ma délignée (généalogie) mais… Tu sais que mon père, c'était pas un millionnaire »* (P. Perrault, B. Gosselin et M. Fortier, *Les voitures d'eau*, 1969, p. 153). ✧ Race, peuple. *« L'enfant regarde ces hommes, grands comme des arbres, qui ne sont pas en carton, des héros qu'on n'a pas loué* [*sic*] *aux américains* [*sic*] *pour célébrer une liturgie olympique, des héros de chair et de sang, de sa délignée, en bottes lacées, qui éclaboussent toutes les monotonies »* (P. Perrault, *La bête lumineuse*, 1982, p. 17).

■ Peut-être de *lignée*, par suite de l'agglutination de l'article *des* dans *des lignées*, à moins qu'il ne s'agisse d'un dérivé de *ligne* « suite des membres d'une famille », attesté en français depuis le XI^e siècle, mais donné comme terme de

généalogie ou de droit de nos jours (v. Robert 2017 et FEW 5, 353b) ; cp. par ailleurs *deslinage* « famille » et *deslignier* « forligner, s'écarter de la voie suivie par ses ancêtres, commettre une action considérée comme indigne d'un descendant d'ancêtres honorables » en ancien français (v. FEW 5, 353b et 354b). — Se rattache à la famille des mots remontant au latin *linea*.

DÉMENCE (EN) loc. adv. Rem. Parfois écrit *en démance*. ✦ **1.** (Avec valeur adj.) (En parlant de qqch.) Qui est en mauvais état, est délabré, tombe en ruine. *Une maison, un hangar en démence. « Si la roue d'un moulin est dérangée, le meunier se plaindra de ce que son moulin est "*en démence*" »* (Ch.-H.-Ph. Gauldrée-Boilleau, « Paysan de Saint-Irénée », 1875, p. 71). *« le* quêteux *de la paroisse reste presque toujours* à l'autre bout du rang. *Il y a une maison, toute* en démence*, et une* trâlée *d'enfants, tous en guénilles »* (A. Rivard, « Les quêteux », 1912, p. 251). ✧ Qui est désordonné, sens dessus dessous. *Une cuisine, une chambre toute en démence.* → VOIRIE (À LA). Rem. Tous ces emplois paraissent avoir été répandus au Québec jusqu'au milieu du XX^e siècle. ✦ **2.** (En parlant de qqn) Qui est déguenillé, a l'air malpropre. ✧ Qui est rompu de fatigue, exténué. *« J'ai arraché des patates toute la journée, je suis* en démence *»* (J. Moisan, *La chouenne de Charlevoix*, 2001, p. 40).

■ Hérité de France : la locution *en démence* a été relevée dans les parlers du Nord-Ouest avec le sens de « en ruine », ainsi que dans ceux du Centre avec le sens de « dévasté, gâté » (v. FEW 3, 37b ; figure sans marque dans TLFi, sous *démence*, mais y est illustrée seulement par un exemple de Germaine Guèvremont). — De *en* et *démence*.

DÉPELOTONNER v. intr. Rem. Relevé surtout dans Charlevoix. ✦ Déraisonner, divaguer. *« Je pense que vous dépelotonnez ce matin ; si vous continuez comme ça, vous irez à la pêche dans la semaine des trois jeudis »* (M. Bergeron-Hogue, *Un trésor dans la montagne*, 1954, p. 101). ✧ Bredouiller.

■ Découle de *dépelotonner* « dérouler le fil qui forme un peloton, dévider », attesté en français depuis le XIX^e siècle (v. TLFi ; FEW 8, 481b). — De *dé-* et *pelotonner*.

DÉPLOMBER v. ✦ v. intr. (En parlant d'une élévation rocheuse souvent représentée ou reprise par le pronom *ça*) Dépasser par le sommet la ligne de l'aplomb ; être en surplomb, très abrupt. *La montagne, ça déplombe. « Le roc de Percé* […] *est l'objet le plus remarquable que rencontre le touriste sur les côtes de Gaspé.* […] *il est perpendiculaire sur toutes ses faces et déplombe même en plusieurs endroits »* (Anonyme, « Percé », 1869, p. 2). Rem. Paraît avoir été connu ailleurs au Québec autrefois. ✧ v. pron. *Ça se déplombe.* → DÉPOUILLER.

■ Sans doute hérité de France : cp. la variante béarnaise *desploumá* « faire perdre l'aplomb, surplomber » (v. FEW 9, 99a). — De *dé-* et *plomber* « établir, vérifier la verticalité d'un mur à l'aide d'un fil à plomb », attesté en français depuis la fin du XVI^e siècle (v. TLFi).

DÉPOUILLÉ → DÉPOUILLER

DÉPOUILLER v. ✦ v. intr. (En parlant d'une élévation rocheuse souvent représentée ou reprise par le pronom *ça*) Être escarpé, abrupt. *Une montagne qui dépouille.* ✧ v. pron. *Ça se dépouille.* → DÉPLOMBER.

❖ (Dérivé) DÉPOUILLÉ, ÉE adj. Qui est escarpé, abrupt.

■ Origine incertaine. Cp. l'expression *aller en dépouillant* « être en pente (en parlant d'un terrain) », « être à contre-pente (en parlant d'un

chemin)» et «glisser sur un chemin en pente (en parlant d'une voiture)», attestée dans quelques glossaires québécois de la première moitié du XX^e siècle (v. Dionne, sous *dépouillant (en)*; GPFC, sous *dépouillant*); cette expression se rattache peut-être à *tailler en dépouille* «tailler un objet de sorte qu'il est plus épais vers le manche ou vers le bas», relevée en français aux XVII^e et XVIII^e siècles (v. FEW 12, 201a; TLFi, sous *dépouiller* et *dépouille*[2]).

DÉSERTE n. f. ✦ *Prendre la déserte, partir à la déserte, partir en déserte*: prendre le mors aux dents, prendre peur, s'emballer (en parlant d'un cheval). – (Fig.) *«Les regards de Menaud partirent alors en* déserte *vers les monts où, peut-être il ne retournerait jamais plus et, d'impatience, il allumait pipe sur pipe pour en secouer aussitôt les braises de sa main»* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 549). ✧ *En déserte*: qui s'est égaré, a perdu son chemin. *«elle retrouvait, d'un pas leste, les enfants égarés en forêt, éventait les trésors cachés, avertissait du danger: incendie qui couve, troupeau* en déserte*, bûcheron blessé au loin et sans recours»* (J. Tremblay, *Neiges d'antan*, 1983, p. 26).

■ De *déserter* «abandonner (un lieu qu'on ne doit pas quitter)», attesté en français depuis la fin du XIII^e siècle (v. FEW 3, 53b; TLFi).

DISCOURS n. m. ✦ **1.** *Discours simple*: propos insensés, absurdes, stupides. *Faire, dire, tenir un discours simple. Avoir des discours simples.* ✧ (Spécial.) Blague grivoise, vulgaire. *Raconter toujours les mêmes discours simples.* ✧ (Avec valeur interj.) Sert à indiquer à qqn que ses propos ne sont pas pertinents, ne tiennent pas debout (souvent suivi d'une proposition qui en explique la raison). *Discours simple! Tout le monde sait que des enfants sont pas capables de faire ça!* «Alvina: *Pis qu'y paraît qu'y a eu hesitation entre l'usine de Chicoutimi pis d'ecitte rapport à farmeture.* Gertrude: […] *Pis y ont decidé d'farmer ecitte? Pourquoi cé faire?* Alvina: *Eh! Discours simple! Ben crère que c'pas des p'tits comme nous aut', pardus à Val-Jalbert, qui sont capables de s'defendre pis d'gagner queque chose sus Chicoutimi. Eux aut', là-bas, y sont collés de sur l'administration. C'tait facile de defendre leu boutte»* (M. Laberge, *Ils étaient venus pour*, 1981, p. 121-122). ✦ **2.** (Par ellipse) *Discours* (souvent suivi d'une proposition introduite par *comme si* ou *voir si*) *Discours! Voir si les morts peuvent revenir pour nous parler!*

■ Découle de *discours* «ce que l'on dit à qqn, propos, paroles», attesté en français depuis le XVI^e siècle (v. GLLF, TLFi et Robert 2017, qui donnent cependant cet emploi comme vieilli de nos jours en France ou comme appartenant à la langue du XVII^e siècle; v. aussi Dubois-Lagane et HuguetClass). — Emprunté au bas latin *discursus*.

DRIVANT n. m. ✦ Mouvement des eaux de mer, plus rarement de celles d'une rivière, dans une direction donnée. *Suivre le drivant*. *«Les navigateurs du Saint-Laurent emploient encore le* drivant *pour désigner un courant qui fait dévier un bateau de sa course»* (L. Lacourcière, «*Drave*, *draver*, *draveur*», 1950, p. 712). ✧ *Au drivant*: au gré des courants, des flots. *Jeter qqch. à la mer et l'envoyer au drivant.*

■ De *driver* v. intr. «s'éloigner de sa direction sous la poussée du vent ou sous l'action d'un courant (en parlant d'un bateau)», relevé en français aux XVI^e et XVII^e siècles, puis dans un parler de la Bretagne romane (v. FEW 18, 55b); *driver* est la forme ancienne de *dériver*, tous

deux empruntés à l'anglais *to drive* (v. FEW 18, 55b-56b ; v. aussi Robert 2017, sous *dériver*[4]).

E

EAU[1] → VOITURE D'EAU

EAU[2] n. f. ✦ *Tomber, lâcher de l'eau* : uriner. *Aller tomber de l'eau.*

■ Hérité de France : *tomber de l'eau* a été relevé dans un parler du Centre (sous la variante *tomber de l'ieau*, v. FEW 25, 64a) ; *lâcher de l'eau* a aussi été relevé dans un parler du Centre (*lâcher d'l'ieau*, v. FEW 25, 64a), ainsi qu'en français dit populaire ou familier (v. TLFi et Robert 2017, sous *eau*). — Du latin *aqua*.

EFFLEURER v. tr. ✦ Prélever, retirer (la crème du lait) à l'aide d'une cuiller, en vue de la consommer fraîche ou d'en faire du beurre. *Effleurer la crème du lait, effleurer la crème. Effleurer le lait*, l'écrémer à l'aide d'une cuiller.

■ Hérité de France : *effleurer* « écrémer » a été relevé en français du XVII[e] siècle, puis dans les parlers du Nord-Ouest (v. FEW 3, 632b). — De *fleur (de lait)* « crème », qui a dû être répandu dans les parlers d'oïl ; il a été relevé notamment en angevin et en francoprovençal (v. FEW 3, 632b).

ÉGOÏNE → QUEUE D'ÉGOÏNE

ÉGRÉMIR v. ✦ **1.** v. tr. Émietter (du pain). *« Égrémir du pain pour le mettre dans une soupe, dans du lait »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 46). ✦ **2.** v. tr. Briser (qqch.) en mille morceaux, le rompre. ✧ v. pron. *« J'avais tellement mal partout que je pensais que mes os allaient s'égrémir »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 46).

■ Sans doute hérité de France : cp. *grémir* « écraser » dans les parlers du Nord-Ouest, ainsi que *gremi* « émietter » dans ceux du Nord-Est (v. FEW 4, 288a) ; cp. en outre *égremiller* « émietter », répandu dans les parlers d'oïl, notamment dans ceux du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre (v. FEW 4, 287b-288a). — Se rattache à la famille des mots remontant au latin *grumus* (d'où *grumeau* en français).

EMMICHOUENNER v. tr. ✦ Séduire, tromper, circonvenir (qqn) par de belles paroles. *« Soudainement, Léo les pointa du doigt et les défia du regard : –* […] *Je vois bien que vous vous êtes laissé* [*sic*] *endormir par le syndicat. Au lieu de défendre la Société qui vous a engraissés, vous avez trouvé plus facile de limoner avec les ouvriers, de vous laisser emmichouenner. Je vous le dis en pleine face : vous êtes des peureux ! Des peureux pis des traîtres »* (G. Bouchard, *Pikauba*, 2005, p. 439).

■ Origine incertaine ; de *chouenne** ou *chouenner**, peut-être avec influence de mots comme *emmitouffler*.

EMPIREMENT n. m. ✦ Détérioration, aggravation. *Empirement du temps, d'une maladie*. → REMPIREMENT.

■ Hérité de France : cp. *empeirement* « état de ce qui empire, altération, corruption » en français des XVI[e] et XVII[e] siècles, ainsi que *empirement* « fait d'empirer (en parlant de l'état de la santé) », relevé en français au début du XX[e] siècle (v. FEW 8, 156b ; ce dernier emploi figure toujours dans Robert 2017, mais il y est donné comme « rare » ; absent par ailleurs de TLFi). — De *empirer*.

ENFALAISER (S') v. pron. ✦ S'enliser, s'enfoncer dans la neige, dans une falaise* de neige.

■ De *en-*, *falaise** et *-er*.

ENGATTER v. tr. et pron. ✦ (S')embourber, (s')enliser dans la boue, dans un sol marécageux.

■ De *en-*, *gatte** et *-er*.

ENGRAISSEMENT n. m. ✦ Apparition plus ou moins subite de nuages bas dans le ciel, annonciateurs de mauvais temps. *Engraissement de temps.* ✧ *Engraisse-*

ment de suroît: assombrissement momentané du ciel causé par l'apparition de nuages bas et menaçants, rapidement dissipés par le vent du sud-ouest. *« Nérée Morin était un de ces "vieux-majors" de la campagne* […] *qui vous prédisent le temps qu'il va faire au moins trente-six heures d'avance, sans se tromper* […]. *Leur baromètre est le ciel, le vent, la lune, les étoiles, les nuages* […]. *Du moment qu'ils viennent à déterminer si l'air est "nordet" ou "suroît", ou s'il y a à l'horizon un "engraissement de suroît", ils sont sûrs de leur coup, et ils mettront leurs grains à l'abri ou prépareront les instruments de la moisson »* (D. Potvin, « Un vieux sage », 1949, p. 4).

■ De *s'engraisser* « se couvrir de nuages, se gâter (en parlant du temps) », jadis en usage au Québec (v. GPFC, sous *engraisser*) et lui-même hérité de France : relevé dans certains dictionnaires depuis le début du XVII^e siècle jusqu'à la fin du XIX^e, puis dans les parlers du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre (v. FEW 3, 1283a).

ENGUEULEMENT n. m. ✦ Endroit où une rivière prend sa source ou déverse ses eaux, selon qu'est elle considérée vers l'amont ou vers l'aval. *L'engueulement d'une rivière. « au cours de sa route, la ouananiche s'arrête ici et là, dans de beaux endroits, par exemple à l'engueulement des rivières Ouiatchouan et Métabetchouan »* (J.-A. Fortin, « La "Ouananiche" au Lac Saint-Jean », 1941, p. 2).

■ Sans doute hérité de France : cp. *engueulement* « point de jonction entre deux conduits » en picard (v. FEW 4, 309a) ; cp. aussi *ingueûlure* « ouverture, entrée » en wallon, *engouleure* « embouchure » en normand, ainsi que *engoladór* « embouchure (d'une rivière) » en ancien provençal (v. FEW 4, 316b). — De *engueuler* (au sens ancien de « faire entrer dans une ouverture », attesté en français du XVI^e siècle ; v. FEW 4, 317a).

ENNIMANT, ANTE adj. Rem. 1. Aussi écrit *annimant*. 2. Autrefois répandu un peu partout au Québec. ✦ (En parlant de qqch.) Encourageant, stimulant. *Travailler tout seul, c'est pas ennimant. « Faut aussi savoir, continue Ghislaine, que ton mari te demandera des fois de faire des affaires… bizarres. – Ouais ! inutile d'entrer dans les détails, ajoute sa mère. Ce qu'il s'agit de savoir,* […] *c'est qu'il faut pas t'énerver, ils sont tous pareils. – C'est pas très ennimant, fait Maria, plutôt décontenancée »* (Ph. Porée-Kurrer, *La promise du Lac*, 1992, p. 65-66).

■ Sans doute hérité de France (v. DHFQ). — De *s'ennimer**.

ENNIMÉ, ÉE adj. Rem. 1. Aussi écrit *annimé*. 2. Répandu un peu partout autrefois au Québec. ✦ Qui manifeste beaucoup de volonté, de courage (pour faire qqch.), qui met de l'ardeur (à faire qqch.). *Un gars toujours ennimé. Être pas ennimé*: être découragé, privé d'énergie.

■ Hérité de France (v. DHFQ). — De *s'ennimer**.

ENNIMER (S') v. pron. Rem. 1. Aussi écrit *s'annimer*. 2. Répandu un peu partout autrefois au Québec, mais vieilli de nos jours, sauf dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean où le mot est resté relativement vivant. ✦ Se donner du courage, de l'énergie (pour faire qqch.), mettre de l'ardeur (à faire qqch.). *Chanter pour s'ennimer. S'ennimer à ramasser des bleuets.*

■ Hérité de France : relevé dans des parlers du Nord et du Nord-Ouest (v. DHFQ). — *Enni-*

mer est une variante ancienne de *animer*, lui-même issu du latin *animare* (v. DHFQ).

ESTROPIURE n. f. Rem. 1. Parfois écrit *estropure* (d'après une prononciation [ɛstʀɔpyʀ]). 2. Autrefois, attesté sporadiquement ailleurs au Québec. ✦ Blessure, coupure à un membre. *Une estropiure de hache*, causée par un coup de hache. ✧ Affection invalidante. *« Le sieur Damase Bouchard, un infirme, mendiant de profession, qui a eu le tort de zigzaguer dans la rue Grant, a comparu ce matin devant le recorder. "Je n'étais pas saoul, a-t-il dit ; mais j'ai une 'estropiure' terrible et je m'empoisonne !" »* (Anonyme, « "Estropiure" terrible », 1894, p. 6). ✧ Entorse, luxation. *« Le pauvre homme était tombé sur le garde-grain de la grange. Éreinté, il n'avait pas pu se lever.* […] *C'était une estropiure »* (M. Barbeau, « La délivrance des loups-garous », 1933, p. 40).

■ De *estropier*.

F

FAILLETTE n. f. ✦ Faiblesse physique, défaillance, évanouissement. *Avoir une faillette*. *« La S'nette a manqué d'avoir une faillette en apprenant qu'il va rester veuf »* (L. de Montigny, *L'épi rouge*, 1953, p. 281). → BASSESSE.

■ De *faillir*.

FAISANT-MAL adj. invar. ✦ Qui est espiègle, malicieux, malfaisant. *Une personne, des enfants faisant-mal*. – (En fonction subst.) *Un, une faisant-mal*. → BANAL.

■ De *faisant*, participe présent de *faire*, et *mal*.

FALAISE n. f. ✦ (Souvent dans *falaise de neige*) Amoncellement, entassement de neige, formé sous l'effet de forts vents ou par suite d'un travail de déneigement. *Route, chemin bordé de falaises de neige, de grosses falaises de neige. Une auto, une camionnette montée sur une falaise de neige*, qui s'y est enlisée, enfoncée. *« Les fréquentes tempêtes de neige ont retardé les chars bien souvent jusqu'ici. On a rencontré sur la voie* [ferrée] *des falaises de neige extraordinaires ; la charrue a même été complètement enfouie dans la neige à Jonquière »* (Anonyme, « En retard », 1894, p. 3). *« Ça s'est adonné que pendant la tempête François Paradis était dans les grands brûlés, où la petite neige poudre terriblement et fait des falaises »* (L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, 1916, p. 135). Rem. 1. Attesté sporadiquement ailleurs au Québec. 2. On a relevé aussi *banc de neige*, comme partout ailleurs au Québec. → ENFALAISER (S').

■ Hérité de France : donné comme un emploi normand dans des grammaires et dictionnaires des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (v. FEW 15/2, 104b). — D'un germanique **falisa* « rocher ».

FAUX CORDEAU n. m. ✦ Travers qu'une personne possède, vilain défaut. *Un enfant qui a un faux cordeau. Avoir des faux cordeaux.* Rem. Relevé aussi en Beauce. ✧ Faux-fuyant, intention cachée. *« Depuis 1925, je vous ai représentés de mon mieux, j'ai fait tout mon devoir et j'ai entrepris la lutte pour vous défendre, une lutte que j'ai menée jusqu'au bout. Et quand je dis jusqu'au bout, les gens savent ce que je veux dire ; il n'y a pas de faux cordeaux chez moi »* (Anonyme, « Ed. Lacroix parle de politique fédérale à deux assemblées », 1944, p. 2).

■ De *faux* et *cordeau*.

FERRER v. tr. ✦ Mettre un anneau, passer une tige de métal dans le groin d'un porc pour l'empêcher de fouiller la terre. *Ferrer un cochon, le nez d'un cochon.*

■ Hérité de France : relevé par certains dictionnaires depuis la fin du XIX^e^ siècle jusque dans le premier tiers du XX^e^ (v. FEW 3, 473a ; Guérin ; DGLF ; Larousse 1928), mais absent de tous les dictionnaires de l'usage contemporain (GLLF, TLFi et Robert 2017, par exemple) ; bien attesté par ailleurs dans les parlers du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre (v. ALN, carte 931 ; ALO, carte 564 ; ALIFO, carte 554 ; ALCe, carte 444). — Du bas latin *ferrare* « garnir de fer ».

FIGUREUX, EUSE adj. et n. ✦ (Personne) qui se fait des imaginations, se berce d'illusions. ✧ (Personne) qui a l'imagination fertile. *Un enfant figureux*.

■ De *se figurer* « se représenter à l'esprit », attesté en français depuis le XVI^e^ siècle (v. TLFi, sous *figurer* ; v. aussi FEW 3, 513a).

FLAQUET n. m. Rem. Prononcé [flakɛt], d'où, parfois, la graphie *flaquette*. ✦ **1.** Gros flocon de neige. *La neige tombe en flaquets. Une neige de flaquets*. ✦ **2.** (Souvent dans *flaquet de neige*) Chute de neige collante et compacte, général. subite et de courte durée. *Il tombe un flaquet de neige. C'est rien qu'un flaquet, ça ne durera pas. « Dans la vitrine du 5-10-15, il* [le père Noël] *fait ho-ho-ho-ha-ha-ha aux petits des pauvres comme des riches. Il continue, même quand la rue devient déserte, à se secouer la bedaine à tous vents, vents du Nord, vents du Sud, giboulées et flaquettes »* (Cl. Harting, « Nos enfants et nous », 1968, p. 39). → BROUILLAS.

■ Probablement hérité de France : cp. *floquet* n. m. « petite touffe floconneuse », attesté en français depuis le début du XVI^e^ siècle (v. TLFi ; v. aussi Robert 2017 qui le donne cependant comme vieilli ou régional de nos jours) ; cp. en outre la variante wallonne *flotchète* « flocon de neige », ainsi que son dérivé *aflotcher* « tomber (en parlant de la neige) » (v. FEW 3, 624b) ; *floquet* et *flotchète* sont des diminutifs de *floc* « petite touffe légère de laine, de soie, de coton », attesté en ancien et en moyen français puis dans certains parlers dialectaux (notamment dans *flo de nejo* « flocon de neige » en provençal), d'où est aussi dérivé *flocon* (v. FEW 3, 624 ; TLFi, sous *floc*[2] et *flocon*). — Se rattache à la famille des mots remontant au latin *floccus* « flocon de laine ».

FLOTTE n. f. ✦ Ceinture, gilet de sauvetage. *Mettre une flotte. « on fait des folies en masse, comme du ski nautique sans mettre une flotte. Nous avons été imprudents »* (M. St-Hilaire, « Noyade au lac Maggie », 2005, p. 3).

■ Découle de *flotte* n. f. « morceau de liège ou d'un autre corps léger qui, sur une ligne de pêche, maintient l'appât et l'hameçon dans la position voulue », attesté en français depuis le XVI^e^ siècle (v. FEW 15/2, 148b). — De *flotter*.

FONDS n. m. plur. ✦ *Avoir les fonds, ses fonds* : pouvoir se tenir debout dans un lac, une rivière, en maintenant la tête hors de l'eau. *« j'ai dit à mon chum de mettre sa "flotte" parce qu'il n'avait pas les fonds.* […] *il n'avait pas compris ce que signifiait avoir ses fonds et mettre une flotte. Ces deux expressions seraient* […] *réservées aux Jeannois et aux Saguenéens. Ailleurs,* […] *on dit gilet de sauvetage. "Et vous dites quoi, lorsque vous n'avez pas vos fonds ?", que je demande à mon Bas-Laurentien. "On dit qu'on ne touche pas au fond." »* (P. Rainville, « De Chicout à Riki, en passant par Chiboum », 2017, p. 36).

■ Sans doute un héritage galloroman : cp. *fond* « profondeur d'eau atteignant le menton »

en Suisse romande (v. FEW 3, 872a). — Du latin *fundus*.

FOSSE DU COU n. f. ✦ Partie arrière du cou d'une personne ; cou. *Prendre, attraper, pogner qqn par la fosse du cou*, le saisir violemment par le cou, le prendre au collet. *« Francine était fonceuse et malcommode. Elle attrapait Louise par la fosse du cou et l'amenait à faire du porte-à-porte avec elle pour vendre* […] *des images décollées dans des cahiers d'école »* (A. Bouchard, « La sœur de l'autre », 2008, p. 12). *« Lorsque, par grand froid, vous mangez près des fenêtres, il vous passe des courants d'air aussi bien sur les jambes que sur le visage et dans la fosse du cou »* (M. Dassylva, « L'Auberge des 21 », 1992, p. I20). Rem. 1. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec, notamment dans le Bas-Saint-Laurent. 2. On dit aussi *chignon du cou* et *nuque*, comme partout ailleurs au Québec. ✧ Cou d'un animal. *« Des enfants s'amusaient avec un petit chien et s'extasiaient sur ses prouesses.* […] *Et ils lui passaient la main sur la tête et dans la fosse du cou et recommençaient le jeu de plus belle »* (Gladiolus, « Parodie », 1932, p. 8).

■ Hérité de France : cp. *fosse de col*, attesté comme terme d'anatomie en ancien français, *col* étant la forme ancienne de *cou* (v. TLFi, sous *fosse* et *cou*) ; cp. aussi *fosse* « creux de la nuque » en français moderne (v. FEW 3, 740b). — De *fosse*, *du* et *cou*.

FOURCAT n. m. ✦ Fond de pantalon, de culotte. *Avoir le fourcat qui traîne à terre* : porter un pantalon dont la fourche est trop grande. *Être serré dans le fourcat* : porter un pantalon dont la fourche est trop petite. Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. ✧ Entrejambe. *« Ce lutteur a saisi son adversaire par le fourcat et par la fosse du cou pour le jeter hors de l'arène »* (R. Lapointe, *Mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 55).

■ Sans doute hérité de France : cp. *fourc* et *fourquet* « fond de pantalon » dans les parlers de la Normandie (v. FEW 3, 890b). — De *fourque* (ou *fourc)*, variante ancienne et dialectale de *fourche*.

FRIQUE n. f. Rem. Parfois masculin. ✦ **1.** Étendue de terre relativement plate et général. sablonneuse, couverte de végétation plutôt rabougrie, où le bleuet* pousse en abondance. *Bleuets* de frique. Frique à bleuets**. ✧ *La Frique* : lieu-dit situé dans la partie nord-ouest du Lac-Saint-Jean, peu fertile mais où le bleuet* foisonne. *« La Frique* […] *c'est un territoire de près de trois lieues de circonférence situé entre les paroisses de Normandin et de Saint-Félicien* […] *: un terrain sec, sablonneux, et vallonné, où il ne pousse que de misérables épinettes, quelques sapins rachitiques et du taillis en abondance. Tout ce territoire est couvert de bleuets »* (D. Potvin, *Plaisant pays de Saguenay*, 1931, p. 166). ✦ **2.** Partie d'une forêt qui a été déboisée ou ravagée par un incendie.

■ Sans doute hérité de France : cp. *frec* n. m. « terrain non cultivé » en ancien français, ainsi que *en frec* « en friche (en parlant d'un champ) » en Normandie (v. FEW 17, 424b ; ALN, carte 71, point 89). — Variante ancienne et dialectale de *friche* (aujourd'hui féminin, ce mot a été donné aussi comme masculin par les dictionnaires jusqu'au début du XX^e siècle ; v. RobertHist, TLFi et BW).

FRÔLER (SE) v. pron. ✦ (En parlant d'une poule) Se rouler, s'ébrouer dans

le sable, la poussière. → BRAUDER et REBRAUDER.

■ Hérité de France : relevé dans les parlers de l'Ouest (v. ALO, carte 644, point 23) ; cp. aussi les variantes *se frouler* et *se frouiller* dans ceux de l'Ouest et du Centre (v. ALO, carte 644 ; ALIFO, carte 634) ; cp. enfin *se frôler* « se tortiller comme quelqu'un qui a des démangeaisons dans le dos » ainsi que *se freuler* « se frotter, se gratter contre » dans ceux du Nord-Ouest (v. FEW 3, 815b). — D'un radical onomatopéique formé de la séquence consonantique *f-r-l* évoquant le bruit léger d'un objet qui passe (v. TLFi et RobertHist, sous *frôler*).

G

GÂCHIS n. m. ✦ **1.** Arbres, débris, restes d'arbres abattus par le passage d'un vent violent ou par un travail de coupe, jonchant pêle-mêle le sol ; sol jonché de tels arbres, de tels débris. *« le bel ordre, le travail propre nettoyant la place, on s'en moquait bien dans ces coupes* [de bois]. […] *branches éparses, taillis d'aulnes restés debout, têtes sciées de cyprès et d'épinettes, jetées pêle-mêle dans un inextricable fouillis. De ce gâchis montaient des arbres dédaignés, mal faits ou trop minces. Et, çà et là, d'immenses corps morts, cadavres de pins gigantesques, pourris, chargés de mousse, figés dans le sol, encombraient le passage »* (B. Desforêts, *Un sillon dans la forêt*, 1936, p. 109-110). ✧ Broussailles ; terrain, sous-bois broussailleux. ✦ **2.** Endroit impraticable.

■ Découle de *gâchis* « amas de choses hétéroclites, général. endommagées ou abîmées, désordre », attesté en français depuis le dernier tiers du XVIII[e] siècle (v. FEW 17, 541 ; TLFi). — De *gâcher*.

GAGAOUETTE → GAGOUET

GAGOUET n. m. Rem. 1. Général. prononcé [gagwɛt], d'où, parfois, les graphies *gagouette* et *gagouët*. 2. Parfois féminin. ✦ **1.** Pomme d'Adam, gosier, gorge. *Prendre qqn au gagouet*, à la gorge. *Se mouiller le gagouet*, la luette. Rem. On a relevé plus souvent *gorgoton* et *gargoton*, comme partout ailleurs au Québec. ✦ **2.** Gorge d'un animal. *« l'homme poigna la langue de l'ours, la renversa jusqu'au fond du gagouët et tint bon, jusque quand la bête a étouffé »* (F. Van Bruyssel, *Jean Vadeboncœur et Marie-Anne Lafrance*, 1934, p. 370-371). ✧ Première poche de l'estomac de la vache, où s'accumule l'herbe avant sa rumination.

❖ (Variante) GAGAOUETTE n. f. Gosier.

■ Sans doute hérité de France : cp. *gagouet* « nuque », bien attesté dans les parlers de l'Ouest et du Centre (v. FEW 2, 1461b) ; cp. aussi *chagouet*, relevé en poitevin avec le sens de « nuque », ainsi qu'en angevin avec celui de « pomme d'Adam » (v. FEW 2, 1461b). — Du latin *cucutium* « bonnet, capuchon ».

GALAFRE adj. et n. ✦ adj. Qui est glouton, goinfre. *Un homme, une enfant galafre.* ✧ n. *Un, une galafre. « Quand d'aucuns se questionnaient devant Tibé le cuisinier, sur la pertinence d'apporter à si grands frais tant de victuailles, il faisait étalage de l'appétit des* galafres *de portageurs et concluait, en bégayant : "On engraisse pas les cochons à l'eau claire." »* (G. Villeneuve, *Les portageurs de la Chamouchouane*, 1992, p. 70). → GOUFFRE.

❖ (Dérivés) GALAFRER v. intr. Manger gloutonnement. — GALAFRERIE n. f. Gourmandise. *Manger par galafrerie*. — GALAFRÉE n. f. *Manger à la galafrée*, à la façon d'un glouton.

■ Hérité de France : *galafre* (aussi écrit *galaffe* ou *galaf*) est répandu dans la plupart des parlers d'oïl et il a été relevé aussi en Suisse romande ainsi qu'en Belgique wallonne (v. FEW 17, 477a) ; *galafrer* « manger gloutonnement » a pour sa part été relevé en picard (v. FEW 17, 477b), tandis que *galafrerie* « gourmandise » l'a été en français du XVII^e siècle (sous la graphie *galaffrerie*, v. FEW 17, 477a). — Se rattache à la famille des mots remontant au francique *wala* « bien ».

GALAFRÉE → GALAFRE

GALAFRER → GALAFRE

GALAFRERIE → GALAFRE

GAMBETTE → GAMBETTER

GAMBETTER v. intr. ✦ **1.** Marcher avec peine, au risque de tomber. ✧ (Spécial.) Tituber sous l'effet de l'alcool. *« Il est arrivé en gambettant ; j'ai vu qu'il avait pris un coup un peu fort »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 57). ✦ **2.** Sautiller, gambader. *« Dans la cuisine, il y a un caniche qui gambette partout »* (R. Tremblay, « Debbie Demers », 1993, p. 8).

❖ (Mot de la même famille) GAMBETTE n. f. Action, fait de perdre pied, de tomber, de culbuter. *Prendre une gambette.* → TOMBERIE.

■ Sans doute hérité de France : cp. les variantes *se guambayer* « remuer les jambes » en moyen français, *gambêler* « agiter les jambes convulsivement » dans un parler du Nord-Ouest, *gambiller* « boiter » dans les parlers du Nord-Ouest, du Centre et de l'Est, ainsi que *jambeter* « faire la culbute » en ancien français (v. FEW 2, 113a, 117b et 118b). — De *gambette* « jambe », attesté en français depuis le XIII^e siècle et lui-même une variante picarde de *jambette* (dérivé de *jambe*, du bas latin *gamba* ; v. TLFi, sous *gambette*[1] et *jambette* ; RobertHist, sous *gambe*[2]).

GATTE n. f. Rem. Parfois écrit *gate*. ✦ **1.** Terre basse envahie par l'eau, notamment lors des crues printanières. ✦ **2.** Terrain marécageux, bourbier. *« prends bien garde de laisser passer tes animaux là, c'est une grande* gate*, là. Un animal qui passe là, vois-tu, on est pas capable de l'en arracher, il meurt là »* (C. Laforte, *Menteries drôles et merveilleuses*, 1978, p. 223). ✧ Fig. *« Le jour lui revint de la pauvre tombe, là, parmi les cierges, et de son cœur qui s'était débattu dans tout ce chagrin comme une bête dans le piège. Joson ! dont il aurait eu tant besoin dans la* gatte *de misères et de peines qu'il traversait là »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 571). ✦ **3.** Creux, trou dans un chemin défoncé par la pluie ou par l'action du dégel printanier, souvent rempli d'eau boueuse. *« Rester pris dans une* gatte *avec un camion »* (G. Dulong, *Dictionnaire des canadianismes*, 1999, p. 246).

❖ (Dérivés) GATTONNEUX, EUSE adj. Marécageux (en parlant d'un terrain), boueux (en parlant d'un chemin). — DÉGATTER (SE) v. pron. Sortir du bourbier dans lequel on s'est enlisé. → GATTEUX et ENGATTER.

■ Sans doute hérité de France : cp. *gatte* « dépression dans le terrain » et « bas-côté de la route » dans les parlers de la Normandie (v. ALN, carte 37, et carte 501, note ; v. aussi Brasseur, 1996, p. 15-16). — Variante normanno-picarde de *jatte*, du latin *gabata* « écuelle, jatte » (v. FEW 4, 12b).

GATTEUX, EUSE adj. ✦ Marécageux, boueux. *Un terrain, un chemin gatteux.*

■ De *gatte**.

GATTONNEUX → GATTE

GELOIR → GELOIRE

GELOIRE n. f. Rem. Parfois écrit *geleoire* ainsi que, d'après une prononciation ancienne, *gelouére*. ✦ **1.** Maison,

bâtiment mal chauffé, difficile à chauffer, où l'on gèle. *«* Neige *et* hiver *plaisent sans doute aux riches chaudement vêtus, logés dans des demeures confortables* […]. *Mais pour les autres, qui grelottent dans des "geleoires" ou étouffent dans une atmosphère aussi viciée que surchauffée,* […] *ces mots signifient l'existence la plus misérable et accablante qui soit»* (Diavolo, «Les neiges d'antan», 1933, p. 1). *«Dans le coin tenant lieu de chambre à coucher, de salle de séjour et de cuisine, le chauffage devait provenir du grand poêle à deux ponts de l'école. Je devins naturellement le chauffeur attitré du bâtiment qui s'avérait une "geloire"»* (G. Villeneuve, *Les emmurés*, 1988, p. 121). ✦ **2.** Chambre froide. *Le grenier sert de geloire.* ✦ **3.** Appareil frigorifique (réfrigérateur, congélateur).

❖ (Variante) GELOIR n. m. Maison où il fait froid, où l'on gèle.

■ De *geler*.

GIBAR n. m. Rem. Aussi écrit *gibbar*, *gibart* et *gibard*. ✦ (Souvent dans *grand gibar*) Homme grand et maigre. *«C'est un grand gibbar de six pieds et quatre pouces»* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 58). ✧ Homme de forte constitution. *«Y paraît qu'y engage rien que des gibards… – Gibards ou pas, tu vas voir qu'à la fin de l'été, quand les maringouins, les mouches noires pis les brûlots auront passé, y en restera pus grand-chose!»* (G. Bouchard, *Pikauba*, 2005, p. 176).

■ Origine inconnue.

GIGON n. m. ou f. (Péjoratif) ✦ **1.** Personne miséreuse, qui vit dans un milieu délabré et souvent encombré de déchets, de rebuts; (par ext.) personne d'apparence malpropre, négligée. *Un, une gigon. Avoir l'air gigon, d'un gigon. Être habillé en gigon*: porter des vêtements négligés, être mal accoutré. Rem. Pour désigner une femme, la forme *gigone* a été relevée quelquefois. ✧ (En parlant de qqch.) *Faire gigon, avoir l'air gigon*: donner une impression de malpropreté, de délabrement. *«Ce dernier cite* […] *le cas de ce propriétaire qui a installé un toit pour relier deux conteneurs séparés de trois mètres de manière à créer un troisième espace d'entreposage. "Ça fait* gigon. *Notre ville est plus belle que ça et mérite plus de respect", conclut le directeur général»* (Ch. Paquet, «Conteneurs: les propriétaires devront en justifier l'usage», 2017, p. 9). ✦ **2.** Personne mal élevée, malapprise, qui n'a pas de bonnes manières, qui manque de savoir-vivre, de civisme. *«Je suis une snob de Chicoutimi. Mon copain est un gigon de Jonquière. Il paraît que les contraires s'attirent.* […] *cette étiquette qu'on a collée aux Chicoutimiens et aux Jonquiérois a résisté au fil des ans. Comme s'il n'y avait pas de snobs à Jonquière et de gigons à Chicoutimi»* (P. Rainville, «Chicoutimienne snob», 2012, p. 20). ✧ (Comme terme d'insulte) *Maudit gigon!* ✧ *Faire qqch. en gigon*: faire mal qqch., le faire de façon désordonnée, négligée. *«il ne faut pas se "stationner en gigon", comme le disent si bien les étudiants que je côtoie* […]. *Ce que cela veut dire? Se stationner tout bonnement sur une ligne de stationnement et ainsi occuper deux places… pour une seule voiture»*

(M. Gauthier, «Au Saguenay, on avance», 2010, p. 26).

❖ (Dérivé) GIGONERIE n. f. Ce qui donne une impression de malpropreté, de délabrement, de laisser-aller. *«C'est pas drôle d'avoir ça dans le visage depuis deux ans. Il est temps qu'il se passe des choses. C'est une "gigonerie"»* (L. Tremblay, «Des citoyens en ont assez de l'ancien garage Mazda», 2007, p. 6). — (Composé) GIGONVILLE, nom propre désignant autrefois une petite agglomération pauvre et délabrée des environs de Chicoutimi. *«ce petit coin de pays que les plus vieux avaient baptisé "Gigonville". […] Les maisons en planches et au cadrage de fenêtres "dépeinturé" n'avaient pas de "solage" et étaient bâties directement sur le sol. Il y avait plein de carcasses de voitures et plein de choses diverses à la traîne sur les trottoirs où des buttes de terre faisaient office de gazon»* (R. Blackburn, «S.v.p. des photos de "Gigonville"!», 2009, p. 20).

■ Origine obscure. Peut-être à rattacher à la famille des mots remontant à l'ancien haut allemand *gîga* «violon»: cp. *gigue* n. f., relevé avec le sens de «femme niaise et prétentieuse» et avec celui de «grande fille dégingandée» en francoprovençal (v. FEW 16, 36a).

GIGONERIE → GIGON

GIGONVILLE → GIGON

GLISSER (SE) v. pron. ✦ S'amuser à faire des glissades sur une pente enneigée. *Se glisser en traîneau, en traîne sauvage. Aller se glisser dans une côte, dans une montagne, sur les pentes d'une montagne. «On va aller patiner. On va aller jouer à l'ordi. On va aller se glisser au Valinouët»* (N. Gilbert, «Semaine de relâche», 2011, p. 6).

■ Sans doute hérité de France: cp. les variantes *se glincer* et *se glider* «glisser (sur la glace)», attestées respectivement dans la grammaire de Palsgrave en 1530, puis en wallon (v. FEW 16, 46a). Il pourrait aussi s'agir d'un vestige du français des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, où certains verbes employés à la forme pronominale sont devenus non pronominaux dans la langue moderne (*s'aimer à* devenu *aimer à*, et *se partir* devenu *partir*, par exemple; v. Gougenheim, p. 124-128, et Spillebout, p. 206-208). — D'un francique **glidan*, avec influence de *glacier*, ancienne forme de *glacer* (v. RobertHist).

GOUFFRE adj. et n. m. ✦ adj. Qui a un appétit vorace, insatiable. ✧ n. m. *Cet homme est un gouffre*. → GALAFRE.

■ Hérité de France: sous la graphie *goufre*, le mot a été relevé en français depuis la fin du XIV^e^ siècle jusqu'à la fin du XVII^e^ avec le sens de «qui mange beaucoup», puis dans un parler du Centre; il a aussi été signalé en saintongeais avec le sens de «gourmand» (v. FEW 2, 925b). — Du latin *colpa*, lui-même emprunté au grec *kolphos*.

GOURGANE n. f. ✦ Nom courant de la fève des marais, plante légumineuse cultivée pour ses grosses graines comestibles; (souvent au plur.) graines produites par cette plante, cosses qui les enveloppent. *Soupe aux gourganes. Gourganes fraîches, congelées, séchées, en conserve. Gourganes crues, cuites. Faire un carré de gourganes dans le jardin. Ramasser des gourganes. Écaler des gourganes*, retirer les graines de la cosse qui les enveloppe. *Farine de gourganes. «Et quelle soupe qu'est une soupe aux gourganes cuite avec un morceau de lard salé! Qui y a goûté une fois voudrait en manger toujours. La gourgane constitue un aliment essentiellement nourrissant. Quand la ménagère a eu le soin et la patience d'enlever à l'une des extrémités de cette fève le petit croissant jaune sombre qui y est collé, elle fait un potage d'un goût des plus savoureux. Car, le petit crois-*

sant, si l'on n'a pas eu soin de l'enlever, donne à la soupe une couleur noire comme de l'encre et un goût amer. C'est l'une des plus curieuses particularités de la gourgane » (D. Potvin, *Plaisant pays de Saguenay*, 1931, p. 178-179). *« Gourganes ! fèves peu connues, qui font une soupe un peu grise mais succulente, encore qu'on n'oserait pas l'offrir aux messieurs les intellectuels, mais que nous aimons bien, nous les paysans, parce qu'elle fait un fond de vigueur à l'estomac, dans Charlevoix et le Saguenay, du moins. Car c'est grâce à la mâle vertu des pois et des gourganes que nos pères ont défriché ces deux beaux pays »* (F.-A. Savard, *Carnet du soir intérieur II*, 1979, p. 61). Rem. 1. La gourgane est cultivée principalement dans les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, d'où le nom de *Pays des gourganes* qu'on leur donne parfois. 2. Au Lac-Saint-Jean, cette légumineuse est célébrée chaque année (depuis 1974) lors du *Festival de la gourgane d'Albanel*, qui se tient à la fin du mois de juillet.

■ Hérité de France (v. DFQPrés, sous *gourgane*[1]). — L'étymologie du mot est obscure (v. TLFi ; v. aussi DFQPrés, sous *gourgane*[1]).

GRAFIGNEUSE ou **GRAFFIGNEUSE** n. f. ✦ Surnom péjoratif donné autrefois à la sage-femme. *« La médecine, telle que nous la connaissons aujourd'hui n'est pas de si vieille date. Il y a 100, 200, 300 ans, elle était plutôt rudimentaire. Les enfants naissaient, cependant, qui entre les mains d'une vraie sage-femme, qui, entre les doigts ou les ongles de ce que nous appelons, en Charlevoix, une graffigneuse »* (F.-A. Savard, *Discours*, 1975, p. 28-29). Rem. Relevé aussi dans le Bas-Saint-Laurent. → CHASSEPINTE.

■ De *grafigner* « égratigner, griffer », attesté en français depuis le XIII[e] siècle, mais considéré comme vieilli de nos jours en France, contrairement au Québec où il est toujours bien vivant (v. FEW 16, 350a ; Usito ; Robert 2017, qui le donne comme régional).

GRAND TALENT n. m. Rem. Parfois écrit avec un trait d'union (*grand-talent*). ✦ (Souvent ironique ou péjoratif) Personne qui croit tout savoir, tout connaître mieux que personne d'autre et qui se mêle de tout, en particulier de choses dont elle n'a pas la connaissance ou qui ne sont pas de son ressort. *Être un grand talent. Faire son grand talent. « Un gros défaut : "Grand talent", rit fort, parle fort, "organise tout… pour tout le monde", "décide de tout… avant tout le monde…" »* (P. Simard, « *La vie parisienne* », 1998, p. B9). *« Lorsqu'il s'agit de "grands-talents", nous, Québécois, avons de quoi bomber le torse. À l'intérieur de nos vieux murs, nous possédons l'as des as.* […] *Lui seul sait de quoi il parle. Il ne peut se gourer, car il détient la vérité.* […] *il n'y a qu'une seule façon de marcher, la sienne.* […] *"Grand-talent" Labeaume sait tout, peut tout »* (M.-P. Tremblay, « Le grand-talent », 2010, p. 25).

■ De *grand* et *talent*.

GRAPPE n. f. ✦ Bardane ; (souvent au plur.) capitules piquants de cette plante, connus pour s'accrocher facilement aux vêtements, aux cheveux, au pelage des animaux. Rem. On a aussi relevé *gratte** et *toque* (répandu pour sa part dans le Centre et l'Est québécois).

■ Sans doute hérité de France : cp. *grappelle*, relevé avec le sens de « petite bardane » en français du XVI[e] siècle (v. DGLF), puis avec celui de

« grateron » depuis le XVII^e jusqu'à la fin du XIX^e (v. FEW 16, 358a ; relevé sans marque dans Larousse 1897, mais donné comme dialectal dans DGLF) ; cp. encore *grapoun* « bardane » en provençal, ainsi que *grapoul* et *grapolée* n. f. « bardane » en francoprovençal (v. FEW 16, 357b) ; cp. enfin *grappe* « crampon, crochet », attesté en français depuis le XIII^e siècle (v. TLFi, sous *grappe*[I]). — D'un germanique **krappa* « crochet ».

GRATTE n. f. ✦ Syn. de *grappe**. *Petite gratte. Lancer des grattes à qqn.*

■ Sans doute hérité de France : cp. *gratte* n. m. « gratteron » en picard (v. FEW 16, 331a) ; cp. aussi *graton* « fruit de la bardane ; bardane » dans les parlers de l'Ouest, du Centre et du Nord-Est, ainsi que *grattons* « capitules de la bardane » dans ceux du Nord-Est (v. FEW 16, 331a et 373a). — De l'ancien francique *kletto* « bardane », avec influence de mots de la famille de *gratter* (d'un francique ou d'un germanique occidental **krattôn* « frotter en râclant », v. TLFi).

GRÈYER (SE) v. pron. ✦ (En parlant du temps, du ciel) S'assombrir, se voiler. *Le ciel se grèye.* → POGNASSER (SE).

■ Découle de *se grèyer* ou *se gréyer* « s'habiller », qui a cours au Québec dans la langue populaire ou familière (v. Bélisle 1979, sous *gréyer*) et qui a lui-même été hérité de France (cp. *se gréer* « s'habiller, se faire beau », relevé par certains dictionnaires de 1865 à 1930, qui le donnent comme appartenant à la langue des matelots ; v. FEW 16, 55b ; v. aussi Larousse 1897, sous *gréer*). — *Grèyer* et *gréyer* correspondent à des prononciations anciennes et dialectales de *gréer*, emprunté à l'ancien nordique *greida* (v. FEW 16, 54b-56a ; v. aussi TLFi, sous *gréer*).

GRIMACE n. f. ✦ Anciennement, nom donné à un billet émis au nom d'un colon, d'un travailleur en guise de rétribution, échangeable contre des marchandises dans des commerces désignés. *Payer, se faire payer en grimaces. « en 1842, les hommes* [qui travaillaient dans le port] *étaient payés de 12 à 14 dollars par mois. Et ils étaient payés en bons ou en "pitons", comme on disait dans le temps. Les ouvriers, par dérision, appelaient ces bons des "grimaces" et c'est contre ces "grimaces" qu'en 1881 ils firent la grève »* (D. Potvin, *La Baie des Hahas*, 1957, p. 242). *« Le gouvernement octroyait* [aux colons] *un montant de quinze dollars pour chaque acre défriché. Cette somme était payée en "grimaces", sortes de bons donnant droit à des provisions et à des articles de première nécessité au magasin. On ne pouvait les convertir en argent comme cela pouvait se faire avec les "pitons" »* (B. Bergeron, *Les Barbes-bleues*, 1980, p. 30).

■ Découle, par ironie, de *grimace*, dans *faire la grimace* « considérer qqch. avec mécontentement » attesté en français depuis le XVII^e siècle (v. TLFi ; FEW 16, 63b). — Remonte à un ancien bas francique **grima* « masque ».

GUENILLON[1] n. m. ✦ **1.** Morceau de linge servant à laver le plancher, chiffon. Rem. On a relevé aussi *torchon*, *guenille* et *linge*, répandus partout au Québec. ✦ **2.** Vêtement usé, délabré. *Une pièce de coton servant de guenillon aux vagabonds*.

■ Hérité de France : avec le sens voisin de « petite guenille, lambeau d'étoffe », le mot est attesté en français depuis le milieu du XVII^e siècle (v. FEW 14, 113b ; figure toujours dans certains dictionnaires, mais y est donné comme vieilli ou vieux de nos jours, v. TLFi et Robert 2017) ; avec le sens de « torchon, chiffon », il est bien attesté dans plusieurs parlers du domaine d'oïl, en particulier dans ceux de l'Ouest et du Centre (v. FEW 14, 113b). — De *guenille*.

GUENILLON[2], ONNE n. et adj. ✦ **1.** (Personne) qui porte des vêtements usés, délabrés, qui est vêtue de haillons. *Avoir l'air guenillon, d'un guenillon. Être guenillonne.* Rem. On a relevé aussi *guenilloux*, comme partout ailleurs au

Québec. ✦ **2.** (Personne) qui n'a pas d'énergie.

■ Hérité de France : avec le sens de « personne déguenillée », le mot a été relevé dans un parler du Centre (v. FEW 14, 113b) ; attesté aussi en français depuis le XVII^e siècle, mais avec le sens plus restreint de « fille mal habillée, déguenillée », considéré comme vieilli ou vieux de nos jours (v. TLFi et Robert 2017) ; avec le sens de « personne sans énergie », il a été relevé dans un parler de l'Est (v. FEW 14, 113b). — De *guenillon*[1]*.

H

HARTIGNER ou **HARTINER** v. tr. ✦ Rudoyer (un cheval de trait) en lui donnant des coups de mors ou de fouet pour le forcer à avancer. *« Un léger coup de fouet cingle la croupe fumante des deux juments. À grand effort, fourbues par trois jours de trait, elles avancent en bavochant de l'écume.* […] *le maître* […]*, sur le siège de sa mécanique, hartigne toujours ses bêtes »* (Cl. Marchand, « En automne… », 1940, p. 3). Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. ✧ (Fig.) Embraser. *« Le feu se répand sur le sol, rampe, s'intensifie et monte ; il grimpe en un clin d'œil à la robe frisottée des merisiers accapareurs d'espace et des bouleaux qui vivent en famille ; il* hartigne *les autres bois francs qui, drus dans cette atmosphère de fournaise, sont voués à l'ignition »* (L. de Montigny, *Au pays de Québec*, 1945, p. 77).

■ Se rattache à la famille de *hart* n. f. « lien d'osier, corde », attesté en français depuis le XIII^e siècle (v. TLFi) : cp. *la hart* « cri pour exciter les chiens, qui invite à retourner, avec menace de coups » en ancien français, et *a la hart* « cri pour ordonner aux chiens qui avaient perdu leur bonne trace de retourner à leur lieu » en moyen français (v. FEW 16, 152b) ; cp. encore *hardillier* « étrangler avec une hart » en ancien picard (v. FEW 16, 153b).

HARTINER → HARTIGNER

I

INENDURABLE adj. et n. Rem. Souvent prononcé [ẽnɑ̃dyʀab] ou [ɑ̃nɑ̃dyʀab] dans la langue populaire. ✦ adj. (En parlant de qqn) Qui est de caractère difficile, qui est insupportable, désagréable. *Un enfant inendurable.* ✧ n. *Un inendurable, des inendurables.* Rem. 1. On a relevé aussi *pas endurable*, comme partout ailleurs au Québec. 2. Comme ailleurs au Québec, *inendurable* se dit aussi en parlant de qqch. qui est insupportable, insoutenable (une douleur, une peine, par exemple).

■ De *endurable* « supportable, qu'on peut endurer (en parlant d'une douleur, d'une souffrance, par exemple) », attesté en français depuis le XVI^e siècle (v. FEW 3, 189a ; Robert 2017 ; GLLF).

INGOT n. m. Rem. Relevé seulement à l'Isle-aux-Coudres. ✦ Petit cornet fait d'écorce de bouleau, dans lequel on coulait du sucre d'érable. *« Le menu de ce goûter est fort simple : deux jattes de lait couvert d'une crême* [*sic*] *épaisse, un pain de ménage* […]*, une bouteille de sirop d'érable, et quelques* ingots *dans une assiette. On nomme ici ingot* [*sic*] *des cornets de sucre du pays »* (H.-R. Casgrain, « Un pèlerinage à l'Île-aux-Coudres », 1876, p. 155). *« Les usages de l'écorce de bouleau sont multiples. Les assiettes, les micouennes, les cornets à sucre d'érable, conservés longtemps sur l'île aux Coudres sous le nom d'ingots »* (J. Rousseau, « La saga du bouleau (II) », 1962, p. 14).

■ Probablement emprunté à l'anglais *ingot* «moule servant à couler du métal en lingots» (v. OED et WebsterOL).

IVROGNE → SOUPE À L'IVROGNE

J

JEANNOIS, OISE adj. et n. ✦ **1.** adj. (En parlant de qqch.) Qui est propre, est relatif à la région du Lac-Saint-Jean, à ses habitants. *Alma, capitale jeannoise. Les municipalités jeannoises. Un souper jeannois*, où les plats de la région sont à l'honneur. *Le bleuet* jeannois. « Pour lui, les habitants du Lac-Saint-Jean – et de certaines autres régions du Québec – ont un timbre de voix qui leur est propre. Il vient de redécouvrir la musique de la parole jeannoise et saguenéenne. À son avis, ce timbre de voix distingue davantage les gens de la région que les particularités de leur vocabulaire »* (P. Demers, «Le frère Untel de retour dans son pays», 1978, p. 14). *« la pêche à la ouananiche a généré des retombées de l'ordre de 12 millions $ lors de la saison de pêche 2000, sous forme de dépenses diverses consacrées directement à la pratique de l'activité. De nombreux commerces jeannois et saguenéens ont profité de ces retombées »* (R. Blackburn, «Centrales sur les rivières à ouananiches», 2001, p. A76). Rem. Figure aussi dans le nom d'un centre commercial (*Carrefour Jeannois*, à Roberval), d'entreprises commerciales (*Entreposage mobilier Jeannois*, par exemple) et dans celui d'associations sportives (*Club d'athlétisme Jeannois d'Alma*, par exemple). ✧ (En parlant de qqn) Qui vit dans cette région, en est originaire. *Un député, des élus, des maires jeannois. Un athlète, un joueur de hockey jeannois. « C'est à toute une population jeannoise consciente de ses devoirs et de sa survie que nous lançons un pressant et suprême appel pour le plus grand bien de notre économie et notre expansion régionale »* (A. Gauthier, «Plaidoyer en faveur de Lac-St-Jean Ouest», 1961, p. 16). *« lui et sa famille ont appris le décès d'André "Dédé" Fortin à la télé* […]. *Même s'il est demeuré froid envers les médias en général, Gervais accepte de parler de la mémoire de cet artiste jeannois à qui on doit plusieurs chansons endiablées, écrites dans une langue rude et qui ont connu beaucoup de succès, dont "La rue principale" »* (M.-Cl. Parent, «Cinq ans après son décès», 2005, p. A4). ✦ **2.** n. (Avec initiale majuscule et avec valeur de nom propre) Personne qui habite au Lac-Saint-Jean, en est originaire. *Une Jeannoise. « Parlons Lac-St-Jean-Ouest… Adressons Lac-St-Jean-Ouest… Publions Lac-St-Jean Ouest… Restons fiers et honorés de notre beau nom de Jeannois ! Nous aurons de ce fait endigué la menace saguenéenne, assuré le nom et la survie de notre région, et préparé pour nos enfants le plus noble et le plus précieux héritage »* (M. Hudon et autres, «Pour un changement de nom», 1961, p. 7). *« Il est connu que les Saguenéens et les Jeannois sont très* […] *fiers de leur région.* […] *Depuis quelques heures maintenant, il est possible de télécharger des applications gratuites sur le réseau Facebook afin de s'identifier à titre de Bleuet et d'indiquer l'endroit où l'on se trouve. Peu importe que ce soit au Saguenay–Lac-Saint-Jean, au Québec ou ailleurs sur la planète »*

(S. Bégin, «Nouvelle application lancée par la CRÉ», 2012, p. 12). *«Il se définissait comme Jeannois (habitant du Lac-Saint-Jean) – même s'il tolérait que l'on dise Saguenéen –, Québécois et Canadien. On ne lui enlèverait rien de cette trinité»* (R. Maltais, *L'air du lac*, 2019, p. 60). → BLEUET et VENTRE BLEU ✧ (Spécial.) *Les Jeannois (d'Alma, du Collège d'Alma)* : nom donné aux étudiants faisant partie des différentes équipes sportives (hockey, football, basketball, volleyball) qui représentent le Collège d'Alma dans les compétitions de niveau collégial ; les équipes sportives dont ils font partie. *Les Jeannoises* (en parlant des équipes féminines).

■ De *Jean* (dans *Lac Saint-Jean*, nom donné à cette vaste étendue d'eau et à ses environs, en l'honneur de Jean De Quen, missionnaire jésuite français qui en a été le premier explorateur au XVII^e siècle ; v. V. Tremblay, 1966). Apparu au milieu du XX^e siècle, le mot *jeannois* s'est rapidement imposé, malgré une certaine controverse concernant sa pertinence et sa légitimité, dont on trouve des traces jusqu'au début des années 1970. → SAGUENÉEN.

JOTTE n. f. ✦ (Souvent au plur.) Joue, grosse joue. *Avoir des grosses, des petites jottes. Se farder les jottes.* Rem. Signalé sporadiquement ailleurs au Québec. ✧ Bajoue de porc. → BAJOLE et MARGEOLE.

■ Hérité de France : bien attesté dans les parlers du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre (v. FEW 4, 5b). — Variante dialectale de *joue*, lui-même d'origine incertaine.

JOTTU, UE adj. ✦ Joufflu. *Bébé, gros homme jottu.* Rem. 1. Signalé aussi en Abitibi-Témiscamingue, dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. 2. Ailleurs au Québec, on a relevé plutôt *jotté*.

■ Sans doute hérité de France : cp. *joudu* «joufflu» dans un parler de l'Est (v. FEW 4, 7a) ; cp. aussi la variante *jotté* en angevin (v. FEW 4, 7a). — De *jotte**.

L

LÀ interj. Rem. Prononcé [lɑː] (avec *a* postérieur allongé). ✦ **1.** (Souvent redoublé) Sert à ponctuer le discours, général. dans le but d'insister sur ce que l'on vient de dire ou s'apprête à dire. *Franchement, là, tu exagères ! Là là, c'est pas tout le monde qui est d'accord avec ça. «Certains disent que les Saguenéens et les Jeannois parlent en colon. D'autres estiment que notre accent est plutôt mignon. Une chose est sûre, l'accent reflète l'appartenance à un territoire et la couleur de ses habitants. L'accent ne doit pas être une honte, mais plutôt une fierté. N'ai-je pas raison, là, là ?»* (P. Rainville, «Sommes-nous si colons ?», 2012, p. 20). Rem. 1. Réputé typique du français parlé au Saguenay–Lac-Saint-Jean, cet emploi est pourtant répandu partout ailleurs au Québec, mais il y est prononcé [lɔ] (avec *o* ouvert, comme dans *bord* et *port*) dans la langue populaire ou familière ; la prononciation [lɑː], particulière au Saguenay–Lac-Saint-Jean, a certainement contribué à cette réputation. 2. Y ont aussi contribué les caricatures qu'on a faites de certains personnages médiatisés comme le joueur de hockey Mario Tremblay et l'ex-maire de la ville de Saguenay Jean Tremblay, chez qui cet emploi était fréquent. ✦ **2.** (En apposition et toujours redoublé ; souvent plaisant ou ironique) *Là là* ou *là-là* : trait linguistique caricatural auquel on recourt pour indiquer

que qqn ou qqch. est typique du Saguenay–Lac-Saint-Jean, en a le pittoresque. *« Ma fille qui habite Montréal faisait rire d'elle à cause du maire là-là parce qu'elle vient du Saguenay.* […] *l'histoire jugera de l'impact du règne du "maire là-là" comme on le surnomme en province »* (R. Blackburn, « Pas facile pour les enfants du maire », 2015, p. 23). Rem. Attesté aussi dans *Bebye là là !*, revue humoristique des principaux événements marquants de l'actualité saguenéenne et jeannoise, présentée à la fin d'une année qui s'achève, ainsi que dans *Là Là*, nom d'un restaurant spécialisé dans la cuisine inspirée de la tradition culinaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ouvert à Québec en 2016, mais fermé en 2019).

■ Hérité de France : comme interjection, *là* (parfois *là là*) est attesté en français depuis le début du XVII^e siècle, d'abord pour s'adresser à qqn que l'on veut calmer, rassurer ou exhorter, emploi considéré comme vieilli de nos jours en France, puis en français familier, mais avec avec la prononciation [la] (avec *a* antérieur), pour ponctuer ou renforcer une assertion (v. FEW 4, 456a et 456b ; TLFi ; RobertHist ; GLLF ; Lexis 2002 ; Robert 2017). Pour caricatural qu'il soit devenu, cet emploi n'est donc pas à strictement parler propre au Saguenay–Lac-Saint-Jean, hormis la prononciation qu'il y connaît. — Du latin *illac*.

LAC n. m. Rem. Aussi écrit avec *l* minuscule (*lac*). ✦ (Avec valeur de nom propre) *Le Lac* : le lac Saint-Jean, la région du Lac-Saint-Jean. *Faire le tour du Lac. Avoir un chalet au Lac. Passer ses vacances au Lac. Un gars, une fille du Lac. Un Bleuet* du Lac. L'accent du Lac. Le haut* ou *le bas du Lac* : la partie nord ou la partie sud de la région du Lac-Saint-Jean. *« Les voyageurs qui viennent de la direction de Chicoutimi sont d'accord à donner la palme de l'agrément à cette partie du trajet qui commence pour eux vers Saint-Jérôme, en direction du haut du Lac, que nous venons de traverser. C'est le repos des yeux et le dilatement de la poitrine et de l'âme »* (E. Bilodeau, *Autour du lac Saint-Jean*, 1920, p. 146). *« le public a eu droit à un tour de chant de Mario Pelchat,* bleuet *du Lac, qui a interprété ses grands succès »* (S. Bérubé, « Marc-André, nouveau prince de Star Académie », 2005, p. 1). Rem. Attesté aussi dans le nom de diverses entreprises commerciales (*Cabanon du Lac* et *Les Clôtures du Lac inc.*, par exemple) ainsi que dans celui d'un organisme communautaire voué à l'accueil des immigrants (*Portes ouvertes sur le Lac*).

■ De *lac Saint-Jean* ou *Lac-Saint-Jean*, par suite de l'ellipse de *Saint-Jean*.

LÂCHER → EAU[2]

LAINU, UE adj. ✦ Qui est couvert de laine, constitué d'une laine abondante. *Mouton lainu. Toison lainue. « l'an prochain, nous produirons* […] *des agneaux plus pesants, plus lainus »* (Anonyme, « L'œuvre des cercles agricoles », 1893, p. 2).

■ Hérité de France : bien attesté dans les parlers normands (v. FEW 5, 148b) ; cp. par ailleurs *lanu* attesté dans le même sens en français depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVII^e (v. FEW 5, 148b). — De *laine*.

LIANE n. f. ✦ Nom donné à la viorne cassinoïde, arbuste indigène à grandes feuilles ovales et à fleurs blanchâtres, produisant de petits fruits passant en cours de saison de la couleur rouge à un bleu noirâtre ; fleurs, petits fruits produits par cet arbuste. *« cette plante qu'à l'époque de* Menaud *je cueillais aux*

bords de la Décharge du Foulon, du Ruisseau Rouillé […]. *Les lianes sentaient bon et je les mettais dans mon sac.* […] *je ne changerais pas les lianes du Ruisseau Rouillé de chez nous pour toutes les viornes de l'antiquité »* (F.-A. Savard, « Le vrai nom de la "liane" », 1966, p. 142). Rem. 1. On a relevé aussi *bourdaine*, répandu surtout dans le Centre et l'Est du Québec. 2. La viorne cassinoïde abonde dans les lieux humides et sur le sol des forêts incendiées ; ses petits fruits sont très appréciés de certains oiseaux, notamment du merle d'Amérique.

■ Hérité de France : bien attesté dans les parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest pour désigner diverses plantes grimpantes pour la plupart (la clématite, le liseron et le chèvrefeuille, par exemple), ou produisant de petits fruits (la douce-amère, par exemple). — De *liener* « lier des gerbes », verbe dialectal lui-même dérivé de *lien* (v. RobertHist, sous *liane* et *lien*).

LIGNER v. ✦ v. tr. Prendre (un poisson) à la ligne, lui donner de la ligne. *« Notre pêche a été heureuse* cette fois-là *; à une heure de l'après-midi nous avions pris cinq beaux flétans, tous vigoureux et que, par conséquent, nous avions eu le plaisir de* ligner *chacun plusieurs fois »* (J.-Ch. Taché, « Forestiers et voyageurs », 1863, p. 49). ✧ v. intr. S'adonner à la pêche à la ligne. *« J'ai* ligné *toute la journée »* (GPFC, 1930, p. 424).

■ Hérité de France : *ligner* « pêcher à la ligne » a été relevé en ancien normand puis en orléanais (v. FEW 5, 350b ; TLFi relève cet emploi sans mentionner qu'il s'agit d'un canadianisme, même s'il s'appuie uniquement sur Dionne et GPFC, deux glossaires du français parlé au Canada). — De *ligne*.

LOBER v. intr. ✦ Tomber de sommeil, dormir debout ; être endormi. Rem. On a relevé aussi *cogner des clous*, comme partout ailleurs au Québec. ✧ Perdre son temps à des riens, ne rien faire qui vaille.

■ Hérité de France : *lober* v. intr. a été relevé avec les sens de « reposer dans un état de demi-sommeil » et de « fermer les yeux sans être endormi » dans des parlers du Centre, puis avec celui de « hocher la tête dans un commencement de sommeil » dans un parler du Nord-Ouest (v. FEW 16, 473b) ; cp. en outre *lauber* « perdre son temps » ainsi que *lober* « regarder avec persistance et sottement » en Bretagne romane (v. FEW 16, 473b). — D'un ancien francique **lobbôn* « guetter ».

M

MACOUCHAM ou **MACOUCHAME** n. m. Rem. Parfois écrit *macouchamme*. ✦ Ragoût à base de gibier et/ou de poisson. *« La réussite du premier "macouchamme" fut tout un évènement, ce mets légendaire, connu de tous les hommes de bois, mets favori des métis* [*sic*] *et des trappeurs, sorte de ragoût cuit dans une grande marmite, mélange de toutes les viandes disponibles : lard salé, perdrix, lièvres, porc et bœuf fumés, séchés ou en bocaux, assaisonnés de poivre, sel, oignons, bouilli avec farine grillée et patates lorsqu'on en a »* (W.-H. Girard, *Le conscrit*, 1972, p. 54).

■ Mot d'origine innue (v. Tchéno, 1950, p. 684).

MAGEOLE → MARGEOLE

MALAVENANT, ANTE adj. et n. Rem. 1. Parfois écrit *mal-avenant* et *mal avenant*. 2. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. ✦ **1.** adj. (En parlant de qqn) Qui n'est pas agréable, serviable, d'un commerce aisé ; qui est déplaisant. *Un enfant, un voisin malavenant. Être malavenant avec qqn.* ✧ n.

(Souvent avec valeur péjorative) Personne rustre, malapprise, mal élevée. *« Voilà longtemps que je n'étais revenu au pays, et j'étais à me dire que c'était une misérable place pour vivre, que les hommes étaient une "gang" de simples qui n'avaient rien vu et que les filles n'étaient sûrement pas aussi fines ni aussi smart que celles des États…* […] *dix fois par jour je pensais que peut-être bien quelque malavenant d'habitant allait venir vous chercher et vous prendre, et chaque fois ça me faisait froid dans le dos »* (L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, 1916, p. 171-173). – (Comme terme de mépris, d'injure) *Espèce de malavenant !* ✧ Personne malveillante, méchante. *« Nous avons tous connu un écœurant qui nous bottait le derrière sans raison, étant jeunes. Ces grands "malavenants", on ne les oublie pas »* (R. Blackburn, « Le compte [*sic*] de Monte-Cristo », 1999, p. A20). ✦ **2.** adj. (En parlant d'un animal) Qui est récalcitrant, n'est pas dompté, pas apprivoisé. *Un cheval malavenant.* ✧ n. *« Charles-Eugène, grand "malavenant" ! Vilaine bête mal domptée ! Marche donc, Charles-Eugène ! »* (L. Hémon, *Maria Chapdelaine*, 1916, p. 17). ✦ **3.** adj. (En parlant de qqch.) Qui n'est pas approprié, commode ; qui est mal disposé, fonctionne mal. *Un outil malavenant. Une poignée de porte malavenante.* ✧ (En parlant du temps qu'il fait) Qui n'est pas beau, qui est mauvais. *La température est malavenante.* ✧ (En parlant d'une route, d'un chemin) Dangereux, impraticable. *« Drôle de soirée* […]. *Quasi autant de monde sur scène que dans la salle. Peut-être le verglas, la neige qui valsait avec la pluie, les rues malavenantes, les gens craintifs en ce début d'hiver »* (Y. Paré, « Rire et se souvenir avec Dominique Breau », 2005, p. 17). ✧ (En parlant d'un geste, d'une parole) Qui est malvenu, mal à propos. *« Y a-t-il rien de plus sot, de plus ridicule, de plus mal assorti, de plus* malavenant*, comme disent si bien nos gens du Saguenay, que :* étatsuniens *? »* (N. Degagné, « Questions de français », 1938, p. 3). ✧ (En parlant d'une situation) Qui tombe mal, est dommage, regrettable. *C'est malavenant.*

■ Hérité de France : d'abord écrit *malavenant* puis *mal avenant*, le mot a été relevé en français depuis le milieu du XVI^e^ siècle jusqu'au début du XX^e^, avec le sens de « qui n'a pas bonne grâce ; maladroit, inepte » (v. FEW 24, 190a). Les divers emplois qu'il connaît dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean font par ailleurs écho à ceux qu'a connus ou que connaît toujours l'adjectif *avenant* en français : cp. *avenant* « convenable, agréable », attesté d'abord en parlant de qqch. (depuis le XII^e^ siècle jusqu'à la fin du XVIII^e^), puis en parlant de qqn (depuis le XIII^e^ et toujours en usage de nos jours ; v. TLFi, sous *avenant*[2], et FEW 24, 189a) ; cp. aussi *avenant* « plaisant à voir ; poli ; affable, prévenant » en normand, ainsi que *avenant* « agréable à l'œil, convenable ; courtois, accueillant » en saintongeais (v. FEW 24, 190a). — De *mal* et *avenant*, participe présent de l'ancien verbe *avenir* « convenir », du latin *advenire* (v. TLFi, sous *avenant*[2]).

MANGE-BALUSTRE n. ✦ (Péjoratif) Bigot, faux dévot. *Un, une mange-balustre. Des mange-balustres.*

■ De *manger* et *balustre*.

MANGE-BOUILLIE n. m. ✦ Bébé, enfant. *« Les heures s'étirèrent dans la grisaille et menaçaient de nous retenir pour la nuit lorsque papa vint nous délivrer avec une surprise de taille. Maman venait de donner le jour à un nou-*

veau mange-bouillie, le numéro huit dans l'ordo ; c'était ma sœur Noëlla » (J. Tremblay, *Neiges d'antan*, 1983, p. 180-181).

■ De *manger* et *bouillie*.

MANGE-POULES n. m. ✦ Nom donné à divers oiseaux de proie, en particulier au busard et au hibou. *« un mange-poules, aux ailes transparentes, plongea au-dessus de nos têtes dressées »* (J. Tremblay, *Neiges d'antan*, 1983, p. 41). Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec.

■ Probablement hérité de France : cp. *mange-poule* « pillard » dans la langue du XVII^e siècle (v. FEW 6/1, 171a) ; cp. aussi *mangeur de poules* « espèce d'oiseau de proie qui dévore la volaille » dans la langue des XVIII^e et XIX^e siècles, ainsi que *mangeur de poulets* « épervier » en Louisiane (v. FEW 6/1, 174b) ; cp. enfin *mije-poule* « vautour » en francoprovençal, et *bête aux poules* « buse » en wallon (v. FEW 9, 537b). — De *manger* et *poule*.

MANIVOLE ou **MANIVOLLE** n. f. ✦ (Au plur.) Petits flocons de neige que le vent fait tourbillonner ; (au sing.) tourbillon de neige qui en résulte. *La neige tombe en manivoles. Neiger en manivoles*, sous forme de légers flocons tournoyant dans l'air.

■ Découle de *manivole* « poussière de farine soulevée par le mouvement de la meule », qui a eu cours au Québec dans le vocabulaire de la meunerie et qui a lui-même été hérité des parlers de l'Ouest et du Centre de la France (v. L'Heureux, 1982, p. 315-316 ; FEW 6/1, 336 ; GPFC, sous *manivolle*). — L'étymologie du mot est incertaine (v. L'Heureux, 1982, p. 316).

MANQUE (BEN) loc. adv. Rem. Signalée un peu partout au Québec au début du XX^e siècle, mais vieillie de nos jours, sauf dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean où elle est toujours très vivante ; souvent notée par ailleurs par ceux qui l'ont relevée comme une des caractéristiques du français parlé dans ces régions. ✦ **1.** (Avec une idée de quantité) À profusion, plus qu'il n'en faut. *Ben manque de* : beaucoup de. *« Pourtant,* […] *j'en ai vu ben manque des bons habitants, puis des bonnes terres, à la Baie Saint-Paul »* (J. de la Glèbe, *Le diable est aux vaches*, 1911, p. 11). ✧ *Il y en a ben manque* : ce n'est pas cela qui manque (en parlant de choses) ; il y en a plusieurs, un bon nombre (en parlant de personnes). *Il y en a ben manque qui disent, qui pensent que… « Des problèmes, il y en a ben manque* [dans Charlevoix]*: les quotas des cultivateurs, le chômage, les taxes qui montent, l'automatisation »* (Cl. Tessier, « Le ventre plein », 1978, p. A5). ✦ **2.** (Avec une idée de fréquence) Bien des fois, souvent. *Son grand-père l'a ben manque emmené à la pêche avec lui. Depuis qu'il est parti, elle pense ben manque à lui.* ✦ **3.** (Avec une idée d'affirmation) Assurément, sans aucun doute. *Tu auras ben manque le temps de prendre un verre avant de partir.* ✦ **4.** (Avec une valeur intensive) (Devant un adj.) Bien suffisamment, bien assez. *Il est ben manque riche*. *« ta p'tite maison est ben manque bonne pour loger une famille »* (Azilia, « Le gâteau des Rois », 1926, p. 6). – (Devant un adv.) Bien. *« Je te l'avais dit qu'un cierge c'est ben manque mieux qu'un lampion »* (P. Gauvreau, *Le temps d'une paix. Hiver 1921*, 2005 ; dans la bouche du célèbre personnage de Mémère Bouchard).

■ Hérité de France : avec une valeur quantitative, relevé en saintongeais (*binmanque* « beaucoup, à profusion », *en avoir bin manque*

«en avoir tout plein») et, avec une valeur affirmative, dans un parler de la Bretagne romane (*ben manque* «il n'y a pas de doute»; v. FEW 6/1, 142a); cp. par ailleurs *i'en manque bien* «il y en a beaucoup» dans un parler du Centre (v. FEW 6/1, 142a). — De *ben*, variante usuelle de *bien* dans la langue populaire et familière, et *manque*.

MARCHE-DONC ou **MARCHE DONC** n. m. invar. Rem. 1. Prononcé [maʀʃdɔ̃] ou, moins souvent, [maʀʃdɔ̃k]. 2. Au sens 2, parfois écrit *marche-don* et *marchedon*, formes variables en nombre. ✦ **1.** Lanière de cuir fixée au bout d'un fouet. *« Il était sombre et solennel, bien que sa femme fût la plus belle créature qu'il ait pu trouver à la Baie Saint-Paul, d'où il était. S'il y avait une affaire qui l'agaçait, c'est que ses jeunes voisins venaient chez lui le soir, pour causer avec elle. Quand il trouvait qu'il était bon qu'ils s'en aillent, il détachait la* couriette *(ou* marche-donc !*) de son fouet, sortait dehors et la faisait craquer en l'air ; ce qui voulait dire : "C'est assez tard !" »* (M. Barbeau, *Le Saguenay légendaire*, 1967, p. 21). → COURIETTE. ✦ **2.** Chaussure de fabrication artisanale en cuir souple, autrefois portée par les paysans. *« On portait des "bottes sauvages", à hausse montante, le "marchedon", à demi hausse, et le "soulier sauvage" : toutes chaussures souples, en cuir préparé aux tanneries locales* […] *ou par le colon lui-même. On avait aussi le "marchedon" en cuir d'orignal ou de caribou, ainsi que la botte française et la botte malouine, à semelle rigide, qu'on achetait »* (V. Tremblay, *Histoire du Saguenay*, 1968, p. 425-426). *« Dans ma jeunesse, nous ne chaussions pas de chaussures raides, à dures semelles, à hauts talons. Nous avions, pour l'hiver, des souliers mous faits de cuir de caribou, et, pour le printemps, des "marchedons" bien huilés (Je n'ai jamais trouvé nullepart ce mot bien expressif.) »* (F.-A. Savard, *Journal et souvenirs II*, 1975, p. 91).

■ De *marche*, 2e personne de l'impératif présent de *marcher*, et *donc*, par allusion à la locution interjective *marche donc !* servant à fouetter un cheval ou à inciter quelqu'un à aller de l'avant, relevée un peu partout au Québec.

MARGEOLE n. f. ✦ (Souvent au plur.) Joue, grosse joue. ✧ Bajoue du porc. – Caroncule du coq. → BAJOLE et JOTTE. ❖ (Variante) MAGEOLE n. f. Mâchoire.

■ Hérité de France : relevé dans les parlers normands qui connaissent aussi la variante *mageole* (v. FEW 6/1, 329a ; ALN, carte 698). — Variante ancienne de *margelle*, d'un latin populaire **margella*.

MASCO ou **MASCOT** n. m. ✦ Nom donné au sorbier d'Amérique, petit arbre qui produit des grappes de baies d'un rouge orangé ; baies, grappes de baies produites par cet arbre. *« Il* [l'orignal] *a mangé du sapin, du bouleau, du mascot,* […] *de l'érable bâtard »* (N. Lafleur, *La vie traditionnelle du coureur de bois*, 1973, p. 80). Rem. On a relevé aussi *cormier*, comme partout ailleurs au Québec, ainsi que *mascouabina*, usité surtout dans l'Est.

■ De *mascouabina*, lui-même d'origine amérindienne (v. Usito).

MÉNAGE n. m. ✦ Ensemble des soins quotidiens apportés aux animaux de la ferme dans les bâtiments qui les abritent ; (spécial.) traite des vaches. *Faire le ménage le matin et le soir. Aller, être au ménage. « on avait acheté une terre* […] *et on avait quatorze vaches ; je tirais ça toute seule le soir.*

[…] *Le matin on se mettait tous ensemble pour faire le ménage »* (Cl. Rainville, « Mémoires d'une ancienne », 1964, p. 33). Rem. On a relevé aussi *train* (notamment dans *faire le train*), comme partout ailleurs au Québec. ✧ Entretien quotidien des bâtiments abritant les animaux de la ferme. *Faire le ménage de l'étable, des bâtiments. « Les cultivateurs pourront suivre les cours tout en n'étant pas trop dérangés dans leur travail. En effet, ils pourront faire le ménage de leurs bâtiments matin et soir »* (Anonyme, « Inauguration des cours de sociologie rurale », 1955, p. 2).

■ Hérité de France : sous la graphie *mesnage*, le mot a été relevé en français du XVI^e siècle (« travaux de l'écurie, soins donnés au bétail », v. FEW 6/1, 188b). — Du verbe *manoir* « rester », qui a eu cours en ancien français, lui-même issu du latin *manere* (v. TLFi, sous *ménage* et *manoir*).

MENOIRES À PIÈCES n. f. plur. Rem. Parfois écrit avec des traits d'union (*menoires-à-pièces*). ✦ Sorte de traîneau rudimentaire tiré par un cheval ou plusieurs, composé d'une ou de deux plateformes enchaînées l'une à l'autre, qui servait autrefois à transporter en forêt des charges de bois.

■ De *menoires* « limon, brancards (d'une voiture) » (bien attesté dans les parlers de l'Est québécois et lui-même hérité de France ; v. Dulong 1999 et FEW 6/2, 103b), *à* et *pièce*.

MENTERIE n. f. ✦ **1.** Petit morceau de papier chiffonné, de carton, autour duquel on enroule un fil de laine en pelote. *Faire une menterie.* ✦ **2.** Petit morceau de bois destiné à resserrer un assemblage, à corriger ou à masquer un défaut. ✦ **3.** Rembourrage ajouté à un vêtement.

■ Découle de *menterie* « mensonge », courant au Québec mais considéré comme vieux ou régional de nos jours en France (v. Usito, TLFi et Robert 2017). — De *mentir*.

MOTONNU[1] → MOUTONNU

MOTTONU[2], UE adj. ✦ Qui présente des bosses, est accidenté. *Terrain mottonnu.*

■ De *motton* « petite motte de terre », courant au Québec (v. GPFC et Usito), lui-même dérivé de *motte* « morceau de terre compacte, comme on en détache en labourant à la bêche, à la charrue », attesté en français depuis le début du XIII^e siècle (v. RobertHist).

MOUCHER[1] v. tr. ✦ (En référence à une ancienne coutume associée à la cérémonie du baptême) *Moucher le bébé, le filleul, l'enfant* : embrasser la marraine (en parlant du parrain). *« L'usage en Touraine est qu'après le baptême le parrain* embrasse la marraine. *Si on omettait ce rite intéressant, "l'enfant baverait et sucerait son pouce". (Chez nous, il serait "morveux" ; d'où l'expression "*moucher le filleul*" »* (J. Saguenay, « La parenté du Saguenay et de la France », 1953, p. 36). *« le choix du parrain et de la marraine pouvait donner lieu à un rite matrimonial consistant à "moucher le filleul". Non seulement on choisissait alors un parrain et une marraine étrangers l'un à l'autre, mais, à la fin de la cérémonie, le parrain était invité à embrasser la marraine »* (J. Gauthier, « La naissance au Saguenay et dans Charlevoix (1900-1950) », 1995, p. 366-367).

■ Découle de *moucher* « débarrasser (le nez) des mucosités qui l'encombrent en pressant les narines », attesté en français depuis la fin du XI^e siècle (v. TLFi et RobertHist). — Du latin tardif *muccare*.

MOUCHER[2] (SE) v. pron. ✦ (En parlant d'un cheval) Syn. de *se pêcher**.

■ Origine incertaine ; peut-être à rattacher à *mouche* n. f. « crampon mis aux fers de derrière d'un cheval, pour l'obliger à relever le talon ou pour l'empêcher de glisser », attesté en français depuis 1840 et lui-même issu du latin *musca* (v. FEW 6/3, 249b ; GLLF, sous *mouche*[1]).

MOURON adj. et n. m. ✦ **1.** adj. (En parlant d'un cheval) Qui est à bout de forces, qui répugne à l'effort. ✧ n. m. Cheval qui est à bout d'âge, qui se fait vieux. ✦ **2.** adj. (En parlant de qqn) Qui manque d'énergie, qui répugne au travail ; qui manque de courage. ✧ n. m. Personne qui manque d'énergie, qui répugne au travail. — Personne qui manque de ressources financières, qui vit dans la misère. ✦ **3.** n. m. plur. Feuilles mortes qui jonchent le sol. *« C'était l'automne. La famille travaillait au jardin derrière la maison. Et madame Marie avertit son garçon en lui disant : "Racle bien les* mourons*, il ne faut pas qu'il en reste". Il enlevait les feuilles mortes et madame Marie avait toujours appelé les feuilles mortes des* mourons*, comme le font encore quelques personnes de Charlevoix »* (J. Moisan, *La chouenne de Charlevoix*, 2001, p. 67). Rem. Relevé seulement dans Charlevoix.

■ Sans doute hérité de France : pour le sens 1, cp. *morine* n. f. « bête crevée de maladie », attesté en ancien et en moyen français (v. FEW 6/3, 133a) ; pour le sens 2, cp. *mourine* « personne malheureuse et misérable » dans un parler du Nord-Ouest (v. FEW 6/3, 133b) ; pour le sens 3, cp. *moraye* « arbre mort, branche sèche tombée de l'arbre » en wallon (v. FEW 6/3, 133a). — Tous ces emplois se rattachent à la famille des mots remontant au latin *mori* (d'où *mourir* en français).

MOUSSAILLE n. f. ✦ Enfant. *« Je pense aux mamans qui, dans quelques années, parce qu'elles auront manqué de courage et de fermeté dans l'éducation de leurs fils, se verront les esclaves des prises* [de lutte] *pratiquées ce soir par leurs jeunes moussailles »* (Cl. Dufour, « Suicide à Chicoutimi », 1956, p. 4). ✧ (Au sing., avec valeur collective) *La moussaille* : les enfants.

■ De *mousse* n. m. « enfant », bien attesté au Québec dans la langue populaire et familière, lui-même hérité de France où il a été emprunté à l'espagnol *mozo* « garçonnet » ou au catalan *mosso* « jeune homme » (v. DQA 1992, sous *mousse*[3] ; Usito ; FEW 6/3, 302a ; TLFi, sous *mousse*[3]).

MOUSSE n. m. ✦ Cochon destiné à la reproduction. Rem. On a relevé plus souvent *verrat*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Origine obscure ; peut-être de *mousse* « enfant » (→ MOUSSAILLE).

MOUTONNU, UE adj. et n. ✦ **1.** adj. Qui est molletonneux. *Coton moutonnu.* Rem. On dit plus couramment *ouaté* (notamment dans *coton ouaté*), comme partout ailleurs au Québec. ✧ n. m. Coton molletonneux. *Du moutonnu*. ✦ **2.** adj. Nuageux. *Le temps, le ciel est moutonnu.*

❖ (Variante) MOTONNU, UE adj. Molletonneux (en parlant d'un coton).

■ Sans doute hérité de France : cp. *moutonnu* « frisé, laineux, cotonneux » en normand (v. FEW 6/3, 208b) ; cp. aussi *moutonné* adj. « couvert de petits nuages blancs formant des flocons pressés », attesté en français depuis 1704 (v. FEW 6/3, 208b ; TLFi). — De *mouton*. La variante *motonnu* est pour sa part à mettre en relation avec *moton*, forme dialectale de *mouton* (v. FEW 6/3, 205b-206a) et elle est sans lien avec *motton* « petite motte de terre » (→ MOTTONNU).

N

NICHET, ETTE n. Rem. Général. prononcé [niʃɛt], tant au masculin qu'au féminin. ✦ Nom donné au dernier-né ou à la dernière-née d'une famille. *« Les enfants*

sont venus à notre rencontre. La mère est sur le seuil, tenant un bébé qui s'agite et qu'elle a peine à retenir. – C'est le nichet, dit Eustache. Et levant son petit homme au bout de ses bras, il le secoue et le montre avec fierté » (F.-A. Savard, *Le barachois*, 1959, p. 53-54). Rem. On a relevé aussi *nichouet* (*nichouette*), comme dans d'autres régions du Québec, notamment dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. → CHAUDRON. ✧ Cochonnet qui est le plus petit d'une portée.

■ Origine incertaine. Peut-être à rattacher à la famille du verbe *nicher* (d'un latin populaire **nidicare*) : cp. *nichet* « œuf en plâtre qu'on met dans un nid pour inciter une poule à pondre », attesté en français depuis le milieu du XVIII[e] siècle et lui-même un dérivé de *nicher* (v. FEW 7, 117a ; v. aussi TLFi et RobertHist, sous *nicher*). Peut-être à rattacher plutôt à la famille de *nid* (du latin *nidus*) : cp. *nioquet* « dernier-né d'une nichée » en saintongeais, dérivé de *nique* (variante ancienne et dialectale de *nid*, v. FEW 7, 119a, 120b et 121b ; cette variante est toujours vivante dans le parler populaire du Québec, v. GPFC, sous *nic*).

NOS pron. pers. ✦ *Nos deux* (suivi du nom d'une personne que le locuteur unit à lui dans la réalisation d'une action commune) : nous deux, la personne que je viens de nommer, et moi-même. *« "*Nos deux *Louis, nous avons été au quai" veut dire : "Louis et moi, nous deux, sommes allés au quai" »* (J. Moisan, *La chouenne de Charlevoix*, 2001, p. 69).

■ De toute évidence hérité de France : cp. *nous deux*, qui est usité dans une construction identique en français familier ou populaire, ainsi que dans certains parlers régionaux, par exemple dans *nous deux, ma femme* « ma femme et moi » ou *nous deux Yvonne* « Yvonne et moi » (v. RézeauDRF, sous *deux*, qui donne de nombreux exemples ; v. aussi Robert 2017, sous *nous*, et TLFi, sous *deux* et sous *nous*). — De *nos*, ancienne forme de *nous* (du latin *nos*), qui a eu cours en ancien français ainsi que dans plusieurs parlers dialectaux, notamment en wallon, en picard et en normand (v. FEW 7, 192b) ; cette ancienne forme de *nous* est restée vivante au Québec quand elle est suivie seulement d'un numéral (*nos deux*, *nos trois*, *nos quatre*, etc. ; v. GPFC), mais sans nom de personne comme c'est le cas dans Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

O

ODEUR → BAUME D'ODEUR

OUANANICHE n. f. ✦ Saumon d'eau douce indigène du nord-est du Québec, particulièrement associé au lac Saint-Jean et à ses affluents, réputé auprès des pêcheurs sportifs pour sa combativité. *La ouananiche du lac Saint-Jean. Saison, ouverture de la pêche à la ouananiche. Pêcher la ouananiche à la mouche, à la ligne, à la traîne, à la trôle. Taquiner la ouananiche. Prendre, attraper, ferrer une ouananiche. La montaison de la ouananiche. Frayère de ouananiches. « La pêche à la ouananiche est un art qu'il n'est pas donné à tout le monde de possèder* [*sic*]. *Ne pêche pas la ouananiche qui veut. Il faut être doué d'une habileté peu commune doublée d'un sang-froid de marin. La ouananiche est un poisson qui se bat superbement. Quand il se sent pris, il se lance à cinq ou six pieds dans l'air avec une vigueur extraordinaire »* (D. Potvin, *Plaisant pays de Saguenay*, 1931, p. 172). *« nous possédons la reine des salmonidés. Nous avons la véritable ouananiche, celle que nous* [ne] *trouvons nulle part ailleurs, la plus terrible à prendre à la mouche* […] *ou à la ligne. Elle séjourne dans notre lac de 433 milles carrés et dans les immenses*

bassins des rivières qui se déversent dans notre lac » (J.-A. Fortin, « La “Ouananiche” au Lac Saint-Jean », 1941, p. 2). « *le 21 avril 1988* […] *la ouananiche a été reconnue par l'Assemblée nationale du Québec comme l'emblème animalier du Saguenay–Lac-Saint-Jean.* […] *Mais c'est au milieu des années 1880 que l'homme d'affaires américain, Horace Jansen Beemer, a fait de la pêche à la ouananiche un produit touristique haut de gamme au lac Saint-Jean »* (R. Blackburn, « Ouananiche : l'histoire d'un emblème animalier », 2018, p. 94).

■ Emprunté à l'innu (v. Usito) ; à titre de canadianisme, le mot figure aujourd'hui dans la plupart des dictionnaires faits en France (v. TLFi, Robert 2017, PLarousse 2004 et Lexis 2002, par exemple).

OURS n. m. Rem. Autrefois, prononcé surtout [uʀ] dans la langue populaire. ✦ **1.** *Jeu de l'ours* : jeu d'enfants dans lequel un des joueurs poursuit les autres en essayant d'en attraper un qui le remplacera dans le rôle de poursuivant. *Jouer à l'ours* : jouer à ce jeu de poursuite. *« la Maison du père Noël frappe dans le mille. La magie s'opère et les jeunes s'émerveillent. Du merveilleux, il en faut de plus en plus de nos jours. Le temps s'estompe et on se surprend à courir dans les sentiers à jouer à l'“ours” avec ses enfants »* (L. Potvin, « La Maison du père Noël toujours aussi charmante », 2010, p. 12). Rem. On a relevé aussi *tag* (prononcé [tag] ou [taj]), comme partout ailleurs au Québec. ✦ **2.** *L'ours* : nom donné au joueur à qui incombe le rôle de poursuivant dans ce jeu. *Être, faire, devenir l'ours.*

■ Découle de *ours* « animal sauvage à corps massif et à fourrure épaisse, réputé pour être dangereux », attesté en français depuis le début du XII^e siècle (v. TLFi, qui précise que le *s* final, amuï pendant le Moyen Âge, a été rétabli dans la prononciation à partir du XVIII^e siècle) ; paraît sans lien immédiat avec *jeu de l'ours* « jeu de collège dans lequel un joueur saute sur les épaules de plusieurs autres réunis et accotés », relevé par certains dictionnaires français à la fin du XIX^e siècle (v. FEW 14, 64b ; DGLF ; Larousse 1897, sous *ours (jeu de l')*). — Du latin *ursus*.

P

PAIN → BOÎTE À PAIN

PALETTE n. f. ✦ Bière, boisson alcoolique produite de façon artisanale. *Faire, boire de la palette. Se soûler à la palette. Bière de palette* : bière maison. *Palette dure* : bière de seigle. *« Là où ils étaient invités à veiller, ils s'assuraient qu'il y aurait à boire : du gros vin, de la boisson en esprit ou de la bière de palette »* (G. Bouchard, *Mistouk*, 2009, p. 52). → CHARPETTE et CORNANT-CUL.

■ Découle de *palette* « cuiller, spatule de bois servant à remuer des substances liquides portées à ébullition, à brasser de la bière artisanale », bien attesté au Québec et lui-même issu, par spécialisation, de *palette* « petite pelle », attesté pour sa part en français depuis le XIII^e siècle (v. GPFC ; Robert 2017 ; FEW 7, 477a). — De *pale* (ou *palle*), variante ancienne et dialectale de *pelle*, du latin *pala* (v. FEW 7, 476a).

PARC n. m. Rem. Parfois écrit avec *P* majuscule. ✦ **1.** *Le parc des Laurentides*, *le parc national des Laurentides* ou, par ellipse, *le parc* : noms usuels de la réserve faunique des Laurentides, vaste territoire protégé compris entre les régions de Québec au sud, du Saguenay–Lac-Saint-Jean au nord, de la Mauricie à l'ouest et de Charlevoix à l'est. *La route du parc des Laurentides,*

la route du parc : partie de la route nationale 175 (aussi appelée *boulevard Talbot*) qui traverse la réserve faunique des Laurentides et qui relie les régions de Québec et du Saguenay. *Traverser, prendre le parc* : emprunter la route qui le traverse. *Faire un accident, avoir une collision dans le parc. Rencontrer, frapper un orignal dans le parc. Aller à la chasse, à la pêche dans le parc. Faire du camping, du ski de fond dans le parc des Laurentides. « Chicoutimi, faubourg de Québec ! C'est l'espoir qu'exprimait le journal* Le Régional *de Chicoutimi, dans un article du 9 juillet 1948. Antonio Talbot, ministre de la Voirie et député du comté de Chicoutimi, venait de dévoiler au public le plus grand chantier routier jamais entrepris au Québec. Quarante ans plus tard, alors que le défi technique de ce projet colossal a été oublié, la route du parc des Laurentides fait toujours couler beaucoup d'encre au Saguenay–Lac-Saint-Jean.* […] *À une époque où les chevaux, les pics et les pelles prédominaient dans les travaux de voirie, les entrepreneurs responsables de la construction de la route du parc des Laurentides ont pu profiter d'équipement efficace et robuste provenant de surplus de la Deuxième Guerre mondiale »* (É. Hémond, « La route du parc des Laurentides », 1988, p. 40 et 42). *« J'ai connu l'époque où il y avait une barrière au début du parc des Laurentides et une autre à la fin. On s'enregistrait au début et si on arrivait à l'autre barrière avant 1h30, on recevait une contravention »* (S. Bouchard, « Robert Maltais », 2019, p. M14). Rem. 1. L'appellation *parc des Laurentides* correspond à l'ancien nom de la réserve faunique des Laurentides ; créé en 1895, ce territoire a été redéfini en 1981 et il a pris alors le nom de *Réserve faunique des Laurentides*. 2. Région de montagnes et de forêts très denses, le parc a longtemps constitué une barrière naturelle qui a contribué à l'isolement du Saguenay–Lac-Saint-Jean du reste du Québec ; ce n'est qu'au milieu du XX^e^ siècle qu'une route carrossable y a été aménagée ; au début des années 2000, sous la pression populaire qui considérait cette route comme très dangereuse en raison des nombreux accidents mortels qui s'y produisaient, elle a été reconstruite et elle est aujourd'hui devenue une autoroute des plus modernes. ✦ **2.** *Le parc d'Hébertville, le petit parc d'Hébertville*, *le petit parc des Laurentides* ou, par ellipse, *le petit parc* : la partie nord-ouest de la réserve faunique des Laurentides. *La route du parc d'Hébertville* ou *du petit parc* : la route nationale 169 qui traverse la partie nord-ouest de la réserve faunique des Laurentides et qui, via la route 175, relie le Lac-Saint-Jean à la région de Québec sans devoir passer par la ville de Saguenay. *Aller, monter au Lac-Saint-Jean par le petit parc*, en empruntant la route qui le traverse. *« Depuis que le gouvernement a mis le paquet en construisant la 175 à quatre voies divisées, la route 169 qui mène au Lac-Saint-Jean fait figure de parent pauvre* […]. […] *"la route d'Hébertville", surnommée aussi le "petit parc" des Laurentides, n'a pas eu droit au même traitement royal.* […] *Sinueuse et en zone montagneuse, la 169 est jugée trop dangereuse – particulièrement l'hiver – par nombre de*

Jeannois qui n'hésitent pas à faire un long détour de près de 50 km par Chicoutimi afin de l'éviter » (J.-L. Lavallée, « Des maires du Lac-Saint-Jean se sentent oubliés avec la 169 », 2019, p. 11). ✦ **3.** *Le parc de la Galette* ou *de la galette*, *le petit parc de Charlevoix* ou, par ellipse, *le petit parc* : la partie est du parc national des Grands-Jardins, qui faisait autrefois partie du parc des Laurentides. *La route du petit parc* : la route nationale 381 qui traverse ce parc et qui relie Charlevoix au Saguenay. *Revenir de Chicoutimi par le petit parc*, en empruntant la route qui le traverse. *« Je ne puis appuyer le projet du maire Tremblay de changer le nom du boulevard Talbot* […]. […] *si l'on n'avait pas eu le ministre Antonio Talbot, aurions-nous cette route ? On passerait peut-être encore par le "Petit parc", communément appelé le "Parc de la galette" ! »* (G. Godin, « Respect de l'histoire », 2013, p. 11). *« avant l'aménagement du boulevard Talbot, en 1948, les gens qui voulaient se rendre à Québec devaient emprunter le parc de la Galette en passant par Saint-Urbain, une expédition qui durait environ dix heures. En 1948, l'ouverture de la 175 était l'invention du siècle »* (D. Villeneuve, « Une seconde inauguration en 65 ans », 2013, p. 9).

■ Découle de *parc* « vaste espace naturel protégé par l'État », attesté en français depuis 1878 (d'abord dans *parc national*, calqué sur l'anglais américain *national park*, v. RobertHist, TLFi et FEW 7, 665b). — Du latin médiéval *parricus*, avec influence de l'anglais américain *park*.

PÂTÉ CROCHE n. m. ✦ À l'Isle-aux-Coudres, nom donné à un petit pâté à la viande en forme de croissant. *« L'Isle-aux-Coudres et ses 1313 insulaires ont aussi conservé quelques traditions culinaires, telles celle du "pâté croche". Selon qu'ils habitent la partie est ou ouest de l'île, les habitants vous diront qu'ils possèdent la recette originale du pâté croche, un pâté de viande en demi-lune »* (S. Ruel, « Au pays des voitures d'eau », 2010, p. V3).

■ De *pâté* et *croche* « qui est courbé, recourbé, qui n'est pas droit » (courant au Québec dans la langue populaire et familière, lui-même hérité de France ; v. GPFC, Robert 2017 et FEW 16, 399a).

PATTE DE CHEVAL n. f. Rem. Parfois écrit avec des traits d'union (*patte-de-cheval*). ✦ Nom donné au grand nénuphar jaune, plante aquatique dont les feuilles flottantes oblongues rappellent les traces de pas d'un grand mammifère ongulé ; les feuilles flottantes de cette plante. *Des pattes de cheval*. Rem. 1. On a relevé aussi *pied de cheval*, *pied d'orignal*, *patte d'orignal* et *nénuphar*, comme ailleurs au Québec. 2. Le grand nénuphar jaune « est caractéristique des innombrables lacs laurentiens où ses rhizomes, qui peuvent atteindre une longueur de 3 mètres et un diamètre de 15cm., constituent l'une des nourritures favorites du Castor et de l'Orignal » (Fr. Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, 1995, p. 240).

■ Peut-être hérité de France : cp. *paitte dé chwaux* « renoncule » et *pette de ch'vaux* « plante des marais aussi appelée *souci d'eau* (*Caltha palestris*) » dans des parlers du Nord-Est (v. FEW 8, 30b). — De *patte* « pied (d'un animal) », courant au Québec (v. GPFC), *de* et *cheval*.

PÊCHER (SE) v. pron. ✦ (En parlant d'un cheval) Marcher, trotter en faisant frapper les sabots de ses pieds arrière

contre ceux de ses pieds avant, défaut de locomotion pouvant entraîner des blessures. → MOUCHER[2] (SE). ✧ Se blesser. *Se pêcher la patte.*

■ Peut-être hérité de France : cp. la variante dialectale *s'pêquer*, relevée avec le sens de «s'accrocher» en normand (v. FEW 8, 577b) ; cp. aussi *peitchado* n. f. «coup qu'on se donne en heurtant contre qqch.» en limousin (v. FEW 8, 578a). — D'un latin populaire **piscare* «pêcher».

PERCHE (À LA) loc. adv. Rem. *Perche* était prononcé [paʀʃ] dans la langue populaire de jadis. ✦ À la hâte et sans soin, de manière négligée. *Travailler à la perche.*

■ Peut-être hérité de France : cp. *se battre à la perche* «faire de vains efforts (en parlant d'un homme)», relevé en français depuis le dernier tiers du XVI[e] siècle jusqu'à la fin du XIX[e] (v. FEW 8, 278b). — De *à*, *la* et *perche*.

PÉRISSIEUX, EUSE adj. ✦ (En parlant du temps qu'il fait) Qui n'est pas beau. *Temps périssieux*.

■ Peut-être hérité de France : cp. *périssieux* «malheureux» dans un parler du Nord-Ouest, et *periceus* «dangereux» en ancien français (v. FEW 8, 247b) ; cp. par ailleurs *péritieux* «dangereux, périlleux», attesté à quelques reprises depuis la fin du XIX[e] siècle jusqu'au début du XX[e] dans la documentation québécoise (dans *endroit, chemin péritieux*, par exemple ; v. aussi Dionne). — L'étymologie du mot n'est pas claire : peut-être de *périr* (du latin *perire* «disparaître, être détruit, anéanti»), avec influence probable de *périlleux* ; peut-être encore de *péri* ou *périt*, ancienne variante dialectale de *péril* (lui-même issu du latin *periculum*, v. FEW 8, 242a-243b).

PETUCHE n. f. ✦ **1.** Petit coup donné avec un doigt qu'on a replié contre le pouce et qu'on relâche ensuite brusquement. *Donner une petuche à qqn. «C'était toujours au dernier de la famille* […] *de faire la demande officielle de la bénédiction* [paternelle]. *Nous étions tous à genoux dans le salon* […]. *Les ados faisaient toujours des niaiseries. Une "petuche" d'un plus grand, derrière la tête, mettait fin immédiatement à un potentiel fou rire des jeunes qui s'énervent dans les moments solennels»* (R. Blackburn, «Bénédicité», 2000, p. A20). Rem. On dit aussi *pichenotte*, *pichenolle* et *pichenette*, ainsi que, mais dans un registre moins familier, *chiquenaude*, comme partout ailleurs au Québec. ✦ **2.** Jeu d'adresse qui se pratique sur une table carrée, à rebords, où sont disposées de petites rondelles de bois que les joueurs, à coups de chiquenaudes sur l'une d'entre elles, doivent pousser dans les pochettes aménagées aux quatre coins de la table ; les petites rondelles de bois utilisées dans ce jeu. *Jouer à la petuche, aux petuches. Tournoi de petuches. «Après la messe, c'était enfin le dépouillement de l'arbre de Noël. Mon arrière-grand-mère jouait du piano et tous chantaient, dansaient et certains jouaient même aux cartes et aux petuches»* (O. Garneau, «Souvenirs de Noël», 2008, p. 26-27). Rem. Pour désigner ce jeu, on dit aussi *pichenotte*, *pichenolle* ou *pichenette*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Sans doute hérité de France : cp. *petoce* «coup de poing dans le dos» et *petoque* ([pətɔkə]) «jeu où il faut frapper la bille de l'adversaire», relevés dans les parlers de l'Ouest ; cp. encore *petusia* n. f. «volée de coups» en francoprovençal, ainsi que *petocaille* ([pətɔkajə]) n. f. «correction brutale» dans un parler de l'Ouest (v. FEW 8, 138b). — Tous ces mots se rattachent à la famille des représentats du latin *peditum* «pet, vent» (v. FEW 8, 131b-145a).

PETUCHER v. tr. ✦ **1.** Donner une chiquenaude à (qqn ou qqch.). *Petucher*

qqn derrière la tête. ✦ **2.** Salir d'eau, de boue, éclabousser. *Petucher un piéton. Se faire petucher par une voiture.* ✧ (Par ext.) *« dernièrement, j'ai suivi un camion qui n'a* [pas] *arrêté de me "petucher" des copeaux ou je ne sais trop quoi d'un chargement pourtant recouvert d'une bâche »* (A. Rainville, « Histoire de garnottes… », 2008, p. 14).

■ De *petuche**, à moins qu'il ne s'agisse d'un héritage de France. Pour le sens 1, cp. *petuzier* ([pətyzje]) « rosser » et *se petuzier* « se battre » en francoprovençal (v. FEW 8, 138b) ; cp. aussi *petocer* v. tr., relevé avec les sens de « battre » et de « gronder » dans les parlers de l'Ouest (v. FEW 8, 138b) ; cp. enfin *péter* « toucher vivement de sa bille la bille de l'adversaire » en wallon (v. FEW 8, 133b). Pour le sens 2, cp. *pétasser* « faire manuellement qqch. de malpropre » en tourangeau, ainsi que *ça pètasse* ([sa pɛtas]) « il y a de la boue » en francoprovençal (v. FEW 8, 138b).

PETUCHEUX n. m. ✦ Syn. de *petuchon**.

■ De *petuche**.

PETUCHON n. m. ✦ Au jeu de la petuche*, nom donné à la petite rondelle de bois à laquelle les joueurs doivent donner des chiquenaudes pour déplacer les autres. → PETUCHEUX.

■ De *petuche**.

PIÈCES → MENOIRES À PIÈCES

PIEU[1] n. m. ✦ Allumette de bois. *« allumer sa pipe avec un pieu »* (R. Lapointe, *Des mots pittoresques et savoureux*, 1988, p. 88). ✧ *Fumer des pieux* : faire craquer plusieurs allumettes avant de parvenir à allumer sa pipe.

■ Découle de *pieu* « morceau de bois rigide, dont l'une des extrémités est pointue et destinée à être fichée en terre », attesté en français depuis la fin du XIII[e] siècle (v. FEW 7, 524b ; TLFi, sous *pieu*[1]). — Du latin *palus*.

PIEU[2] n. m. ✦ *Jeter, lever, chier le pieu* : vomir, déféquer au point de se vider complètement. ✧ (En parlant d'une vache) *Jeter le pieu* : commencer à mettre bas avant terme.

■ Origine incertaine. Peut-être à rattacher à *pieu*, variante normanno-picarde de *peau* (du latin *pellis* ; v. FEW 8, 164b-165a) ; cp. par ailleurs *faire des piaus* « vomir » dans un parler wallon de type picard, ainsi que *pé* « produits d'un vomissement dû à l'intempérance » en lorrain, emplois qui se rattachent eux aussi à la famille des mots remontant au latin *pellis* (v. FEW 8, 166a).

PILOT n. m. ✦ Pile (de linge). *Faire un pilot de draps.*

■ Découle de *pilot* « tas, amas », bien attesté dans la documentation québécoise depuis la fin du XIX[e] siècle jusqu'au milieu du XX[e], notamment dans *pilot de foin, de fumier, de pierres* (v. GPFC et Bélisle 1957) ; bien vivant aussi dans les parlers acadiens (v. CormierDFA), cet emploi a lui-même été hérité de France (v. FEW 8, 477a) ; *pilot* a toujours cours en français moderne, mais avec le sens plus spécialisé de « tas de sel de forme conique, dans un marais salant » (depuis 1541, v. FEW 8, 477a ; Robert 2017, sous *pilot*[1] ; absent néanmoins de GLLF et de TLFi). — Diminutif de *pile*.

PINIÈRE n. f. Rem. Parfois écrit *pignére* et *pignère* (d'après d'anciennes prononciations populaires). ✦ **1.** Forêt de pins, souvent exploitée à des fins industrielles. *« Les chantiers dans la* pinière *étaient particulièrement pénibles. On ne prenait que de gros bois, dont la manipulation exigeait de l'adresse et de l'effort. L'abattage se faisait à la hache et au godendart. Les billots, coupés à 13 pieds, étaient approchés du chemin de charroi sur des traîneaux à bras d'homme ou par des bœufs ou des cheveaux* [*sic*] *et de là transportés aux cours d'eau : rivières ou ruisseaux, au bord desquels on les plaçait de manière à pouvoir les y jeter facilement au*

moment de la drave » (V. Tremblay, *Histoire du Saguenay*, 1968, p. 267). *« L'auberge tire son curieux nom de l'histoire maritime de la région : le site de l'auberge est une ancienne pinède, une* pinière*, comme on disait autrefois* […]*, et comme on dit toujours dans la région. Ces précieux pins servaient à la fabrication des mâts des goélettes qui faisaient à l'époque les beaux jours de la navigation sur le Saint-Laurent »* (Y. Boisvert, « La Pignoronde », 1990, p. I12). Rem. 1. Répandu ailleurs au Québec autrefois, mais ne survit plus guère que dans la toponymie de nos jours (par exemple dans *La Pinière*, nom d'une circonscription électorale québécoise située en Montérégie). 2. L'exploitation industrielle du bois de pin, apprécié notamment dans la construction navale, a joué un rôle important dans le développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. ✦ **2.** Chantier forestier où l'on fait l'exploitation du bois de pin ; ensemble des travaux (abattage, débitage des arbres, transport du bois, etc.) exécutés à cette fin. *« Dès les premiers signes de l'hiver, les hommes avaient commencé la "pinière". Tous furent employés à abattre du bois sur les bords de la rivière-à-Mars* [*sic*]. […] *Aux "campes", enfouis* […] *sous la neige, les femmes et les enfants restaient enfermés les jours entiers* […]. *À part les hommes de la "pinière", c'était là toute la population de cet embryon des premières paroisses saguenayennes. Quelle rude vie l'on menait là ! »* (D. Potvin, *Plaisant pays de Saguenay*, 1931, p. 41-42). ✧ *Faire la pinière* : travailler en forêt à l'abattage des pins et à la récolte de leur bois ; (spécial.) s'engager comme travailleur saisonnier dans un chantier forestier où l'on fait l'exploitation du bois de pin. *« il y avait, à La Malbaie, un groupe d'habitants qui n'avaient pas froid aux yeux. Sous l'énergique direction d'Alexis Tremblay dit Picoté, ils organisèrent la fameuse "Société des Vingt-et-Un" comprenant, comme son nom l'indique, 21 actions de $400, possédées chacune par un, deux ou trois. Ne pouvant pénétrer au Saguenay en qualité de colons, ces Charlevoisiens entreprenants allèrent y "faire la pinière" et s'y établirent à demeure. Ils savaient qu'une fois rendus, ils y resteraient, que d'autres les suivraient et que le Saguenay deviendrait ensuite accessible à tous. C'est ce qui arriva »* (E. L'Heureux, « Le Saguenay, hier, aujourd'hui et demain », 1926, p. 4). ✦ **3.** Travail rude, exigeant. *« Les chantiers étaient pénibles à cause de la grosseur des arbres à manipuler. Les pins du Saguenay étaient énormes et "*faire la pinière*" était devenu synonyme de travail ardu. Il y a même un mot régional qui est resté : "C'est une pinière que cet ouvrage-là" »* (L.-J. Aubin, « Les origines de Chicoutimi », 1938, p. 9). *« C'est un aria, disait-elle, pour si peu d'argent. Ça arrive les pieds gros comme la tête. Des habitants qui comptent leurs cennes* […]. […] *Avoir affaire au public, mon petit garçon, c'est une pignére »* (J. Tremblay, *Neiges d'antan*, 1983, p. 46).

■ Hérité de France : *pinière* « forêt de pins » est attesté en français depuis le XVI^e^ siècle (d'abord sous la graphie *pinniere*), mais il est donné comme rare de nos jours où on lui préfère *pinède* (v. FEW 8, 549a ; Robert 2017, sous *pinière* et *pinède*). — De *pin*.

PIROCHE n. f. ✦ **1.** Oie domestique ; (spécial.) femelle de cet oiseau. *« Même si les autos étaient rares* […]*, il leur fallait rencontrer le cheval et sa voiture,* […] *ou même un troupeau de vaches, de moutons ou de cochons quand ce n'était pas une "piroche" qui avait triché la clôture. Souvent elle était accompagnée de ses "pirons" qui la suivaient comme des enfants sages »* (E. Villeneuve-Fréchette, *Dans l'bon vieux temps ça s'passait d'même*, 1988, p. 176). Rem. 1. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. 2. *Piroche* est le titre d'une œuvre abstraite de Jean-Paul Riopelle, réalisée en quatre panneaux en 1976, où la couleur blanche domine ; ce nom fait allusion à l'oie sauvage appelée *oie blanche* ou *oie des neiges*, oiseau qui a souvent inspiré le peintre. ✧ Cri de l'oie. *« Le cri de la mère oie est : Piroche ! et son nom vient apparemment de cela »* (M. Barbeau, « Le pays des gourganes », 1918, p. 206). – (En fonction interj. et souvent répété, en guise de cri pour appeler les oies) *Piroche, piroche !* → PIRON. ✦ **2.** (Par ext.) Cane.

■ Hérité de France : le mot a été relevé en poitevin pour désigner une petite oie femelle (v. FEW 8, 571b). — D'un radical onomatopéique *pir-*.

PIRON n. m. ✦ Petit de l'oie domestique ; (par ext.) caneton. *Petit piron. « Nos préférences allaient volontiers au poulain du printemps collé à sa mère, aux veaux qu'on faisait boire au seau, aux agnelets bouclés, au duvet jaune doré des* pirons*, aux cochons roses de l'oncle Eldège »* (J. Tremblay, *Neiges d'antan*, 1983, p. 144). Rem. 1. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec, plus régulièrement en Acadie. 2. Pour désigner le petit de l'oie domestique, on a relevé aussi *oison*, mais ce mot n'est pas courant. ✧ (Fig.) *« son père lui avait coupé les rémiges ; au lieu de prendre le large, il avait dû se borner à la barbotière aux* pirons *! »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 534). – (En parlant de qqn) *Sentir le piron* : sentir mauvais, puer. ✧ Oie domestique mâle. Rem. 1. Relevé seulement dans Charlevoix, où on dit aussi *jars* comme ailleurs au Québec. 2. Pour désigner une oie domestique femelle, la forme *pironne* a été relevée au Lac-Saint-Jean. ✧ (En fonction interj. et souvent répété, en guise de cri pour appeler les oies) *Piron, piron !* → PIROCHE.

■ Hérité de France : *piron* « oison » est bien attesté dans les parlers du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre (v. FEW 8, 571b ; v. aussi CormierDFA) ; avec le sens de « jeune oie », la forme féminine *pironne* a été relevée dans ceux du Nord-Ouest (v. FEW 8, 571b). — D'un radical onomatopéique *pir-*.

PLAISANT, ANTE adj. Rem. Prononcé [plɛːzɑ̃] (avec *è* ouvert long, mais rarement diphtongué comme c'est général. le cas ailleurs au Québec). ✦ (En parlant de qqch. qui procure une sensation de plaisir, de bien-être, de satisfaction) Agréable. *Un travail plaisant. Une journée, une fin de semaine plaisante. Un voyage plaisant. « C'est drôle* […] *comme chacun a du mal à se contenter. En voilà trois qui ont quitté leurs places et qui sont venus de ben loin pour s'établir icitte et cultiver, et moi je suis toujours à me dire qu'il ne doit rien y avoir de plus plaisant que d'être tranquillement assis dans un office toute la journée, la plume à l'oreille, à l'abri du froid et du gros soleil »* (L. Hémon,

Maria Chapdelaine, 1916, p. 162). *« on souffrait encore de la maladie maudite des États-Unis. Des familles entières* […] *partaient* […] *pour s'en aller travailler dans les facteries du Maine ou du Vermont. J'ai jamais compris cette maladie-là, moi, surtout quand les steamboats de la Richelieu nous rendaient la vie si plaisante »* (D. Potvin, *La Baie*, 1925, p. 69). ✧ (En tournure impersonnelle) *C'est plaisant de faire ça. C'était pas plaisant à voir. « Et puis retentira comme un coup de clairon, l'appel au travail : les foins ! la moisson !* […] *Et ce sera parcours de quatre ou cinq milles* […]. *Une heure d'infini bien-être au soleil matinal qui boit la brume et les rosées.* […] *"Que c'est plaisant !" disent les jeunes. Le trajet seul est une fête, et* […] *réserve au flair gourmand la petite fraise sauvage et l'atoca des savanes »* (B. Desforêts, *Le mystère d'un cloître*, 1939, p. 79). *« J'ai revu bien du monde que j'ai connu au cours des années. C'était agréable de les revoir. C'était plaisant de recommencer* [à jouer au golf] *et de faire face à un défi.* […] *C'était aussi l'fun d'avoir Dominique (Godin) sur mon sac pendant deux jours. Il n'avait jamais eu l'occasion de faire le caddie et nous avons passé du bon temps ensemble »* (S. Émond, « Kevin Fortier-Simard », 2014, p. 27). ✧ (En parlant d'un lieu, d'un endroit charmant, pittoresque) *Plaisant pays de Saguenay*, récit de Damase Potvin, paru en 1931. *« il avait trouvé un endroit sûr, plaisant, aux berges assez abruptes pour qu'il puisse pêcher patiemment, assis jambes pendantes au-dessus de la rivière »* (Y. Thériault, *L'herbe de tendresse*, 1983, p. 39-40). Rem. 1. Souvent perçus comme caractéristiques de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tous les emplois décrits ci-dessus sont usités aussi ailleurs au Québec, mais ils ne semblent pas y être aussi fréquents, du moins dans la langue parlée. 2. La prononciation avec *è* ouvert long [ɛː], particulière à Charlevoix et au Saguenay–Lac-Saint-Jean, a sans doute contribué à faire percevoir le mot comme caractéristique du français parlé dans ces régions. 3. *Plaisant* se dit aussi d'une personne agréable, aimable, comme partout ailleurs au Québec.

■ Hérité de France : *plaisant* « agréable » est attesté en français depuis le XII^e^ siècle, mais, tombé en désuétude en France dès la fin du XVII^e^, il est aujourd'hui donné comme vieilli ou comme appartenant au français classique (v. FEW 9, 2b ; BrunotHLF 4, p. 274 ; Littré ; HuguetClass ; Dubois-Lagane ; Robert 2017, qui ajoute cependant que cet emploi « retrouve un usage, notamment dans le style soutenu »). — De *plaire*.

POCHE → SAUCE À LA POCHE

POGNASSER (SE) v. pron. Rem. Parfois écrit *poignasser*. ✦ (En parlant du temps) Se couvrir. *« Je regarde au ciel, mon père aurait dit "le temps se poignasse", il va pleuvoir c'est certain »* (R. Blackburn, « Réserve faunique des Laurentides », 2010, p. 118). → GRÈYER (SE).

■ Sans doute hérité de France : cp. *pognasser*, *pognacer* et *poignasser* « manier salement, malproprement, sans précaution » dans les parlers du Nord-Ouest et du Centre (v. FEW 9, 516b). — De *pogner* « prendre avec la main ; commencer à se manifester », courant au Québec dans la langue populaire et familière (v. DQA 1992 et Usito), lui-même hérité de France (v. FEW 9, 515b-516a).

POILU, UE adj. ✦ (En parlant des étoiles) Qui vacille, qu'on ne distingue pas nettement. Rem. Dans la météorologie populaire, les étoiles poilues sont considérées comme annonciatrices de pluie ou de neige. ✧ (En parlant de la lune, du soleil) Qui est voilé, dont on distingue mal les contours.

■ Découle de *poilu* « qui porte des poils », attesté en français depuis le début du XV^e^ siècle (d'abord sous la forme *poillut*, v. TLFi). — De *poil*.

POUSSEUX, EUSE adj. ✦ (Souvent dans *c'est pousseux*, en parlant d'une terre, d'un sol) Qui est propice à la culture, est fertile. → RENDEUX. ✧ (En parlant d'une plante, d'une semence) Qui pousse bien. *Une variété d'avoine pousseuse.*

■ De *pousser* v. intr. « croître, se développer (en parlant de la végétation) », attesté en français depuis le XVI^e^ siècle et lui-même issu du latin *pulsare* (v. TLFi).

PRÊTRE n. m. ✦ Gros bleuet* de couleur noirâtre. ✧ Nom donné à l'aronia noir, arbuste qui croît dans les lieux humides et qui produit des petits fruits de couleur noirâtre. Rem. Pour désigner cet arbuste, on a relevé plus souvent *gueule noire*, terme relevé aussi ailleurs au Québec.

■ Découle de *prêtre* « celui qui, dans l'Église catholique, a reçu le sacrement de l'ordre », attesté en français depuis le début du XII^e^ siècle (v. TLFi), par allusion à la soutane noire que l'ecclésiastique ainsi nommé avait l'habitude de porter. — Du latin chrétien *presbyter*, lui-même emprunté au grec *presbuteros* « ancien du peuple ».

Q

QUEDETTE, **CODETTE** ou **CADETTE** n. f. ✦ Fruit des conifères. Rem. On dit aussi *cocotte*, comme partout ailleurs au Québec. ✧ Tête, cime (d'un arbre).

■ Origine incertaine. Pourrrait se rattacher à trois familles étymologiques différentes : 1° celle des mots remontant au latin *capitellum* « tête, extrémité » : cp. *cadet* « bourgeon de la vigne poussant après la gelée des premiers bourgeons », relevé en Touraine (v. FEW 2, 258a) ; 2° celle des mots remontant au latin *cauda* « queue » : cp. *queuete* « petit pédoncule », relevé en français au début du XVII^e^ siècle, ainsi que *caudé* adj. « qui se termine par un petit fil, est pourvu d'une queue (en parlant d'une graine) », attesté en français moderne depuis le début du XIX^e^ siècle (v. FEW 2, 526a et 531b ; TLFi, sous *caudé*) ; 3° celle des mots remontant au latin *catellus* « petit chien » : cp. *codel* « rejeton qui pousse sur les racines » et *cadel* « chaton, fleur du saule, du noisetier » dans des parlers occitans (v. FEW 2, 497b).

QUEUE → COTON DE LA QUEUE

QUEUE D'ÉGOÏNE n. f. Rem. 1. Parfois écrit avec un trait d'union (*queue-d'égoïne*). 2. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. ✦ Basque, pan arrière d'une redingote, d'un veston de soirée, de cérémonie. *Veston à queue d'égoïne. « "Fini le temps où les étudiants se contentaient d'un jean pour leur bal* [de finissants]. *Maintenant, ils sont prêts à louer veston à queue d'égoïne, pantalon, chemise, mouchoir et chaussures", dit le marchand qui n'a pas lésiné sur la publicité pour attirer les clients »* (Br. Breton, « Un événement qui n'est pas sans plaire aux commerçants », 1987, p. D3). ✧ Redingote, veston, habit de soirée, de cérémonie. *« C'est en s'avançant vers la foule, vêtu d'un jeans et d'une queue d'égoïne, que Desjardins a donné le ton en posant des questions existentielles… telles que pourquoi parler le français, combien de temps va-t-on encore le parler »*

(L. Gaudreault, «"Le trésor de la langue" de René Lussier», 1991, p. C1).

■ De *queue*, *d'*, forme élidée de *de*, et *égoïne*.

QUIOQUE[1] ou **QUIOUQUE** interj. et n. m. Rem. Parfois écrit *quioc* et *kiouque*. ✦ **1.** interj. (Souvent répété) Cri servant à appeler les cochons. *Quioque, quioque !* ✦ **2.** n. m. Cochon, petit cochon. ✦ **3.** n. m. Personne mal vêtue, déguenillée ; personne d'apparence négligée, malpropre. Rem. Pour désigner une femme, on a relevé la forme *quioqueresse*. ✧ (Par ext.) Voyou, vaurien. – Idiot, imbécile.

❖ (Variante) COUIQUE ou COUIC n. m. Cochon, petit cochon.

■ Sans doute hérité de France : cp. *coi* «cri des cochons», attesté en français au début du XVII[e] siècle (v. FEW 2, 1600a) ; pour la variante *couique*, cp. *qwîquè* v. intr. «pousser un cri perçant et prolongé (en parlant du cochon)» et *qwîquesse* n. «cri prolongé du cochon» dans un parler du Nord-Est (v. FEW 2, 1600a). — D'un radical onomatopéique *kwi-*.

QUIOQUE[2] n. m. ✦ Nom donné à divers petits oiseaux passériformes, notamment au junco ardoisé et au bruant des neiges.

■ Origine incertaine. Peut-être à rattacher à *couic* interj. «cri d'un petit oiseau», attesté en français depuis la fin du XIX[e] siècle, lui-même d'origine onomatopéique (v. FEW 2, 1600a ; TLFi, sous *couic*).

QUIOQUE[3] n. m. Rem. 1. Parfois écrit *kioc*. 2. Parfois féminin. ✦ (Souvent au plur.) Jeunes pousses de framboisiers, dont l'écorce tendre pouvait autrefois servir de nourriture. *«Le long des clôtures du jardin, les arbustes des gadeliers et des framboisiers, tendres "quioques" du printemps, dépouillées maintenant de leurs feuillages, ressemblent à des fagots de branches sèchées* [*sic*] *posés là, debout, sur l'herbage fané»* (D. Potvin, *Le Français*, 1925, p. 214). *«Le soir on a soupé aux* quioques *de framboisiers ; le père Girard nous en* charriait *dans sa* calotte*»* (V. Tremblay, «Chambord. Le grand feu», 1957, p. 4).

❖ (Variante) QUIORQUE n. m.

■ Origine inconnue.

QUIORQUE → QUIOQUE[3]

QUIOUQUE → QUIOQUE[1]

R

RAVAUD (COUCHER SUR LE) loc. verb. Rem. Relevée seulement dans Charlevoix. ✦ (En parlant d'un homme marié) Coucher ailleurs que chez soi, notamment en vue d'une aventure extraconjugale. → RÔTI (COUCHER SUR LE).

■ De *coucher*, *sur*, *le* et *ravaud* (lui-même de *ravauder*, verbe qui connaît au Québec le sens de «courir la prétentaine» dans la langue populaire, v. Dulong, 1999).

REBRAUDER v. Rem. Aussi écrit *rebrôder*. ✦ v. intr. Syn. de *braudrer** (sens 1, 2 et 3). ✧ v. pron. (Fig.) *Le temps se rebraude*, se remet au beau.

■ De *braudrer**.

RED CHAMPAGNE n. m. Rem. *Champagne* est parfois écrit avec une initiale minuscule (*Red champagne*). ✦ Boisson gazeuse à saveur de pommes et de cerises, produite et vendue exclusivement au Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Boire, servir du Red Champagne. Une bouteille, une caisse de Red Champagne. Un Red Champagne* : une bouteille, un verre de cette boisson. *«Six jeunes dans une voiture aux couleurs des Sags, le coffre rempli de tourtières,*

de fromage St-Laurent et de Red Champagne quittent ce midi pour Québec, Montréal et Gatineau. Ils partent à la recherche de Bleuets » (P. Girard, « Des Bleuets partent le coffre plein de tourtières », 2006, p. 15). *« Bleuet par alliance, M. Couillard est convaincu que c'est son épouse Suzanne qui fait la meilleure tourtière.* […] *Le Red Champagne et la coupe de vin rouge sont les breuvages qu'il privilégie »* (I. Tremblay, « Bain de foule pour le premier ministre », 2014, p. 2). *« Le terroir québécois, les gars du restaurant Là Là* […] *voulaient quelque chose d'unique et à leur image. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, terre natale du groupe, s'est imposé rapidement comme une évidence.* […] *les gars prennent déjà les commandes de tourtières pour le temps des Fêtes et* […] *ils ont réussi à faire venir du Red Champagne, une "espèce de Coke aux pommes" créé au Lac-Saint-Jean au milieu des années 30 et vendu depuis uniquement dans la région »* (S. Grenier-Héroux, « À la table des Bleuets », 2016, p. A22-A23). → SAGUENAY DRY. Rem. 1. Source de fierté, le Red Champagne est devenu au fil du temps un véritable symbole d'appartenance régionale. 2. Le mot *Red Champagne* figure dans le nom de l'équipe qui représente le Lac-Saint-Jean dans les compétitions de la ligue provinciale d'improvisation théâtrale, *Le Red Champagne de Dolbeau-Mistassini*.

■ Du nom sous lequel cette boisson est commercialisée.

REFION n. m. Rem. Parfois écrit *r'fion* ou *rfion* (d'après la prononciation [ʀfjɔ̃]). ✦ **1.** (Souvent au plur.) Fioriture vocale, note d'agrément ajoutée par l'exécutant d'une chanson, d'un morceau de musique. Rem. On a relevé aussi *fion*, répandu un peu partout au Québec. ✦ **2.** Parole désobligeante, allusion blessante. ✧ *Avoir de bons refions* : avoir le sens de la répartie, de la réplique. ✦ **3.** Nœud fait dans la laine en tissant.

■ De *fion*, répandu au Québec dans des emplois identiques ou semblables, la plupart hérités de France (v. Dionne ; GPFC ; Bélisle 1979 ; TLFi, sous *fion*[1] ; FEW 3, 354b), mais dont l'étymologie reste obscure (v. TLFi, sous *fion*[1]).

REMPIREMENT n. m. ✦ Fait de se détériorer, de s'aggraver. *Rempirement du temps, de temps*. *Rempirement d'une maladie.* → EMPIREMENT.

■ De *rempirer* « devenir pire », courant au Québec dans la langue populaire et familière et lui-même hérité de France (v. DQA 1992 ; FEW 8, 156b).

REMUEMENT n. m. ✦ (Souvent dans *petit remuement*) Personne peu vaillante, peu débrouillarde, qui répugne au travail ; (spécial.) élève paresseux. *« Maman Zélada était une femme forte et énergique.* […] *Il était impossible de se reposer dans ses parages car son activité fébrile nous donnait alors une impression de paresse qu'elle s'empressait de tourner, comme un fer dans la plaie, en nous employant des expressions stimulantes. Par exemple : "mouron, petit remuement ou encore une vache qui ne remue pas pour trouver à manger ne donne pas de lait" »* (G. Villeneuve, *Les emmurés*, 1988, p. 24).

■ De *se remuer* v. pron. « faire des démarches, des efforts pour réussir à qqch. », attesté en français depuis 1680 (v. FEW 6/3, 288b).

RENCHAUSSER v. tr. ✦ (En parlant d'un animal mâle) Monter sur la femelle en

vue de l'accouplement. *Le coq renchausse la poule.* → CHAUSSER. ✧ (En parlant d'un homme ; grivois ou vulgaire) *Renchausser la bonne femme* : pénétrer sa femme.

■ De *chausser**.

RENDEUX, EUSE adj. ✦ **1.** (Souvent dans *c'est rendeux*, en parlant d'une terre qu'on a ensemencée) Qui donne une bonne récolte. → POUSSEUX. ✦ **2.** (En parlant d'une céréale qu'on a semée) Qui est riche en grains. *« Il parlait du sillon dont il connaissait le point comme sa femme, celui du four, de la belle* partance *de l'herbe, de la bonne levée du grain, pour en revenir toujours à l'épi que l'on froisse le dimanche entre les meules de ses mains calleuses et, qu'après avoir soufflé sur la bale, on soupèse pour voir s'il est bien* rendeux *»* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 549). ✦ **3.** (En parlant d'une façon de faire) Qui donne de bons résultats, est avantageux. *« Dans l'ensemble, les coureurs de bois affirmaient que "tendre* [un piège] *à la glace, c'était pas aussi rendeux qu'à l'eau claire." Ce qui ne les empêchait pas de faire de belles chasses »* (N. Lafleur, *La vie traditionnelle du coureur de bois*, 1973, p. 109).

■ Sans doute hérité de France : cp. *rindeû* « cultivateur qui fait donner de bonnes récoltes à ses terres » en wallon (v. FEW 10, 173b) ; cp. en outre *rendant* « qui rapporte beaucoup (en parlant du blé) » en moyen français (v. FEW 10, 173a). — De *rendre*.

RENFIONNER (SE) v. pron. ✦ S'envelopper d'un vêtement, d'une couverture pour se maintenir bien au chaud, s'emmitoufler. *Se renfionner dans un manteau.* ✧ *Se renfionner dans son lit*, s'y recroqueviller, s'y blottir. ✧ S'enfermer chez soi. *Se renfionner pour l'hiver.*

■ Origine incertaine. Peut-être à rattacher à la famille des mots remontant à un gaulois **frogna* « nez » : cp. *se rafrougner* « se blottir » en wallon (v. FEW 3, 817a).

RÉPAREMENT ou **REPAREMENT** n. m. ✦ (Souvent dans *réparement du, de temps*) Amélioration subite du temps ; embellie, éclaircie, retour du beau temps. *« Ciels accablants de Suroît, sans contraste, sans couleurs, alourdis souvent par l'âcre fumée des feux de forêt* […]. *Ciels sans joie et cela pendant des semaines entières jusqu'à ce qu'un orage vienne en briser la terne monotonie. Alors, là-bas,* […] *à l'entrée du Saguenay, ce sont les fantasques "réparements" de temps qui, soudainement, font voler le sable et bousculent les brumes et les nuées. Et l'horizon reparaît étonnamment clair, sous les bancs sombres des nuages en déroute »* (C. Pacreau, « Vents d'en-bas, vents d'en-haut », 1952, p. 46). ✧ (Fig.) *« On nous a souvent répété : la pluie après le beau temps… Après le déluge, la tornade sanglante des six dernières années, le monde est bien justifiable de soupirer après un solide réparement de température ; d'escompter une après-guerre reposante et réparatrice… Qu'en sera-t-il ? »* (J.-C. Tremblay, « Après l'orage », 1945, p. 1).

■ De *se réparer* (ou *se reparer*) « se remettre au beau (en parlant du temps) », bien attesté au Québec dans la langue rurale de jadis et lui-même hérité de France (v. GPFC, sous *reparer* et *repârer* ; PPQ, questions 1177A et 1177B ; PFC, question 74 ; FEW 10, 260a).

REVENU n. m. ✦ (Souvent au plur.) Nouvelles pousses d'arbres, d'arbustes qui encombrent un terrain ; broussailles.

Arracher, couper, abattre les revenus. « Avant qu'il fît noir à plein*, Menaud quitta sa retraite, longea la lisière des arbres, la main dans les feuilles de* revenus *qui, toutes humides, léchaient comme des bêtes familières »* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 555).

■ Hérité de France : *revenu* n. m. « jeune bois qui revient sur une coupe de taillis » a été relevé en français du XV^e^ siècle (v. FEW 10, 352b) ; cp. en outre *revenue* n. f., attesté dans le même sens en français depuis le XIII^e^ siècle (v. FEW 10, 352b ; considéré comme appartenant au vocabulaire de la sylviculture de nos jours, v. TLFi, sous *revenu, ue*, et Robert 2017). — De *revenir* v. intr. « croître de nouveau, repousser après avoir été coupé (arbre, plume, etc.) », attesté en français depuis le XIV^e^ siècle (v. FEW 10, 351b ; TLFi).

REVERS n. m. ✦ **1.** Période de mauvais temps, général. froid et pluvieux, qui fait suite à une période de beau temps avec laquelle elle contraste. *« Mon voyage a commencé dans une veine de beau temps, mais le revers commence à se faire sentir. Nous avons commencé à faire un grand feu au pied de deux grosses épinettes dont les branches nous garantissaient un peu de la pluie »* (H. Tremblay, *Journal des voyages de Louis Babel, 1866-1868*, 1977, p. 33). *« Timides encore, appréhendant les revers, les premiers bleuets ont fait leur apparition dans nos savanes »* (Anonyme, « Les bleuets », 1904, p. 1). ✦ **2.** (Souvent dans *revers de la tempête*) Tempête de neige qui en suit immédiatement une autre, poussée par des vents forts qui ont tourné dans la direction opposée. *« Le surouêt* […]. *Il vient du sud et du sud-ouest du continent et marque toujours, hiver comme été, un réchauffement du temps.* […] *Lorsqu'en hiver il soulève en poudrerie les bancs de neige précédemment accumulés par le nordet, on dit que "le vent a tourné", que c'est "le revers de la tempête" »* (J. Provencher et J. Blanchet, *C'était le printemps*, 1980, p. 18). ✦ **3.** Chute importante de neige, tempête tardive, considérée comme l'une des dernières de l'hiver et comme annonciatrice du printemps. ✧ *Le revers des corneilles* : le retour des premières corneilles, vu comme un signe avant-coureur du printemps ; chute importante de neige, envisagée comme la dernière de l'hiver. *« L'hiver touche à sa fin. Les Bouchard, les Lavoie, les Tremblay et les Simard se préparent pour la saison des sucres, ils savent que dans deux semaines au plus, au revers des corneilles, ça sera le temps d'entailler les érables »* (M. Bergeron-Hogue, *Un trésor dans la montagne*, 1954, p. 21). Rem. On a relevé aussi *tempête des corneilles*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Découle de *revers* « côté opposé à celui qui est présenté comme principal ou à celui qui se présente comme premier », attesté en français depuis le début du XV^e^ siècle (v. TLFi). — Du latin *reversus*.

REVIREMENT n. m. ✦ *Revirement de temps, du temps* : détérioration ou, moins souvent, amélioration subite du temps. *« Le soleil se coucha avec un halo tirant sur le rouge, présage d'un changement de temps.* […] *Pendant toute la nuit, le vent avait tendance à changer de direction.* […] *au matin, toutes les apparences annonçaient un réel revirement de temps.* […] *L'air devint plus frais. Au bout de dix minutes, le vent tourna franc nord, sans trop de violence pour commencer »* (Ch.

Girard, «Naufrage en plein Golfe», 1962, p. 10). *« Sur la fin de l'après-midi un brusque revirement du temps amena une "nappe" de nuages noircis poussés par un vent du nord-ouest »* (Fr. Roy, «Une chasse aux canards sur le lac Saint-Pierre», 1970, p. 25). Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec.

■ Découle de *revirement* «changement de direction, action de se retourner en sens contraire», attesté en français depuis le XIII^e siècle (v. FEW 14, 391b; TLFi). — De *revirer* «tourner, virer en sens contraire» (attesté en français depuis le XIII^e siècle, ce verbe est sorti de l'usage en France, mais il est resté bien vivant au Québec dans la langue populaire et familière; v. RobertHist, sous *virer*, GPFC, DQA et Usito).

RIDANT n. m. ✦ Petite vague qui se forme à la surface d'un plan d'eau sous l'effet du vent; ensemble des vagues ainsi formées. *Il y a un petit ridant sur le lac.* Rem. Relevé aussi en Abitibi.

■ Probablement hérité de France: cp. *ridant* adj. «agité (en parlant des flots)», relevé en français au début du XVII^e siècle (v. FEW 16, 705a). — De *(se) rider* «former de petites rides (en parlant de la surface de l'eau)», attesté en français depuis le XVI^e siècle (v. TLFi; FEW 16, 705a).

ROBIDOU(X) → ARBIDOU

RONDANT, ANTE adj. ✦ (En parlant d'un cheval) Qui est gras, qui a une bonne constitution. *« sa jument Pommette est bien "rondante", avec ses "quatre doigts de blanc", tandis que le copeurse n'a qu'un vieux "piton" aux oreilles molles »* (M. Aubin-Tellier, «La revanche du copeurse», 1938, p. 33).

■ Peut-être de l'ancien verbe *ronder* «arrondir, rondir», bien attesté en français du XVI^e siècle et lui-même issu de *rond* (v. Huguet; FEW 10, 525a); peut-être aussi de *rond*, sur le modèle de *cher*/*chèrant*.

RÔTI (COUCHER SUR LE) loc. verb. ✦ (En parlant de qqn qui est en voyage, en déplacement) Coucher ailleurs que chez soi, devoir passer la nuit hors de chez soi, général. en raison d'un contretemps, d'une intempérie. *« Les hôtelleries de la ville vont être débordées, et la plupart d'entre elles sont à bonne distance du lieu des délibérations; aussi a-t-on prévu le cas où quelques centaines de délégués se verraient dans l'obligation de "coucher sur le rôti", comme on dit des "veilleux" obligés par quelque tempête de prolonger leur visite jusqu'au lendemain »* (E. Bilodeau, «Chronique d'Ottawa», 1919, p. 1). → RAVAUD (COUCHER SUR LE).

■ De *coucher*, *sur*, *le* et *rôti*.

ROYAUME n. m. ✦ **1.** *Le royaume du Saguenay, du Lac-Saint-Jean, du Saguenay–Lac-Saint-Jean*: la région du Saguenay et/ou du Lac-Saint-Jean, souvent considérée comme un pays merveilleux sans nul autre pareil. *« Au loin une trainée* [*sic*] *de lumières pointillent dans l'ombre. Chicoutimi nous apparaît dans la nuit comme la ville lumière, la Carthage moderne, le dispensaire industriel et commercial de ce vaste pays qui a nom: Le Royaume du Lac St-Jean et Saguenay »* (Cl. Paysan, *Notes et impressions de chez nous*, 1903, p. 125). *« Aujourd'hui encore, non seulement le nom d'Alexis Simard, maintes fois répété, est conservé dans les mémoires, mais sa descendance, qui dépasse 1,850 sujets, perpétue dans le royaume du Saguenay son sang, sa mentalité française et sa foi »* (D. Potvin, *La Baie des Hahas*, 1957, p. 240). *« J'ai quitté le "Royaume du Saguenay–Lac-Saint-Jean" pour la métropole, il y plus de trente ans. Comme la*

très grande majorité des citoyens de Montréal, je suis un immigrant. Dans mon cas, c'est particulier, comme des milliers d'autres, je suis un "immigrant du Saguenay"» (G. Mercier, «La honte de son patelin», 2011, p. B4). ✦ **2.** (Par ellipse; général. écrit avec initiale majuscule) *Le Royaume* (avec valeur de nom propre pour désigner cette région). *«les sportifs connaissent le Royaume depuis longtemps. Paradis des cyclistes,* […] *le Saguenay–Lac-Saint-Jean possède aussi des sites exceptionnels pour l'escalade en paroi rocheuse, le kite surf, le golf, le camping sauvage, les randonnées, et bien d'autres»* (C. Doré, «Saguenay–Lac-Saint-Jean», 2012, p. E16). *«L'hiver n'est pas fini au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Du haut des airs, on voit le royaume recouvert d'une fine étoffe blanche»* (Fr. Lévesque, «Regard sur le court métrage», 2013, p. C7). *«Elle a donné son nom à une ville, à une région. Si ce Royaume compte une reine, c'est décidément la majestueuse rivière Saguenay»* (D. Gobeil, «Saguenay. Une ville, une rivière», 2018, p. 14). Rem. Figure en outre dans la toponymie (*Boulevard du Royaume*, à Saguenay), dans le nom d'un important centre commercial (*Place du Royaume*, dans la même ville), dans les noms d'institutions ou d'événements à caractère culturel (*Société d'art lyrique du Royaume*; *Festival de musique du Royaume*; *La fabuleuse histoire d'un royaume*, spectacle à grand déploiement racontant l'histoire de la région, présenté chaque été à Saguenay depuis 1988), dans les noms d'entreprises commerciales saguenéennes (*Boulangerie du Royaume*, par exemple), ainsi que dans la devise de la ville de Saguenay (*Au bout du fjord, un royaume*, adoptée en 2017). ✦ **3.** (Spécial.) Cette région considérée comme riche en telle ou telle ressource, en telle ou telle production. *Le royaume du bleuet*, de la ouananiche*. «Il y a maintenant plus de 50 ans, Alcan et le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'associaient pour faire de cette région le royaume de l'aluminium. De l'eau en abondance, des emplacements stratégiques, une main d'œuvre compétente et une porte ouverte sur le trafic maritime sont autant d'avantages que la Société a su développer et mettre en valeur. Aujourd'hui, ces mêmes facteurs nous permettent de demeurer concurrentiel sur le marché mondial»* (G. Chevalier, «1981, une année bien remplie», 1982, p. 9).

■ Par allusion à un passage du récit que Jacques Cartier a relaté de son deuxième voyage au Canada en 1535-1536, dans lequel il rapportait, d'après le témoignage d'autochtones qu'il avait rencontrés, l'existence d'un vaste et fabuleux pays amérindien commençant à l'embouchure du Saguenay et s'étendant jusque très loin dans le Nord: *«y a une ripviere fort profonde et courante qui est la ripviere et chemin du royaume et terre de Saguenay ainsi que nous a esté dict par nos hommes du pays de Canada. Et est icelle ripviere entre haultes montaignes de pierre nue sans y avoir que peu de terre. Ce non obstant y croist grande quantité d'arbres et de plusieurs sortes qui croissent sur ladite pierre nue comme sus bonne terre de sorte que nous y avons veu tel arbre suffisant à master navire de trente thonneaux aussi vert qu'il soit possible lequel estoit sus un rocq sans y avoir aucune saveur de terre»* (J. Cartier, *Brief recit, & succincte narration, de la navigation faicte es ysles de Canada*, 1545, p. 135). Le sens 3 découle du sens 2, mais tout en faisant aussi écho à *royaume* «lieu où une personne, une chose est prépondérante», attesté en français depuis la première moitié du XVII[e] siècle (v. Robert 2017). —

Altération, par suite d'un croisement avec *royal*, de l'ancien français *reiame*, *roiame* ou *riame* «royaume», lui-même issu du latin *regimen* «État gouverné par un roi» (v. TLFi; FEW 10, 208b-210a).

RUBAN DE LA VIERGE n. m. ✦ Nom donné à la quenouille. *« Paul enseignait qu'il n'est pas jusqu'à la piété la plus tendre qui n'intervienne dans la terminologie des végétaux et il montrait à Blanche cette graminée dont les belles feuilles sont ornées de bandes longitudinales, blanches et vertes, et que l'on appelle en pays saguenayen, le "ruban de la Vierge" »* (D. Potvin, *L'appel de la terre*, 1919, p. 71-72). Rem. Cette plante est appelée *massette* par les botanistes.

■ Sans doute hérité de France : cp. la variante occitane *riban de lo seinto Vierjo* qui désigne un roseau («phalaris erundinacea», v. FEW 16, 722a); cp. aussi *ruban d'eau* qui désigne une plante aquatique du genre typha, terme attesté en français depuis le XVIII[e] siècle et relevé aussi dans les parlers de l'Ouest (v. FEW 16, 722b); cp. enfin les dénominations *fleur de la Vierge* et *herbe à la (bonne) Vierge*, relevées dans plusieurs parlers dialectaux pour désigner diverses plantes (v. FEW 14, 503b). — De *ruban*, *de*, *la* et *Vierge*.

S

SAGLAC ou **SAGLAC** n. m. Rem. La graphie avec *l* minuscule (*Saglac*) est plus fréquente au sens 2. ✦ **1.** (Avec valeur de nom propre) *Le SagLac* : la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *La population du SagLac. « Le SagLac voit ses deux jambes, portant son économie, atrophiées. Le duo aluminium/forêt qui fut de tout temps notre pain et beurre est gravement malade »* (P.-A. Cantin, «Industries malades», 2004, p. A32). *« Il peut arriver* […] *qu'il fasse plus chaud au "Saglac", comme on dit, mais la règle générale demeure qu'il y fait plus froid* [qu'à Québec]*»* (J.-Fr. Cliche, «Sous les tropiques du Saguenay», 2018, p. 14). Rem. Souvent employé familièrement. ✦ **2.** (En apposition, avec valeur adj.) Du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Meilleur film Saglac 2001.* – (Dans des noms d'associations sportives) *Ligue de hockey, de baseball Saglac. Ski Saglac.* – (Dans des noms d'entreprises commerciales) *Filtre Saglac. Hébergement Saglac.* – (Dans des noms d'événements à caractère sportif ou économique) *Ultramarathon Saglac. Coupe Saglac. Salon industriel Saglac.*

■ De *Sag*, première syllabe de *Saguenay*, et *Lac*, forme abrégée de *Lac-Saint-Jean*.

SAGS n. m. pl. ✦ (Avec valeur de nom propre) *Les Sags* : nom donné familièrement aux joueurs de hockey faisant partie de l'équipe des Saguenéens* de Chicoutimi; (par ext.) nom donné à cette équipe de hockey. *L'attaquant, le capitaine, le défenseur des Sags. Aller aux Sags* : aller assister à un match de cette équipe. *« Les Saguenéens de Chicoutimi se minent eux-mêmes.* […] *Et comble de malheur, aucun joueur des Sags ne semblait être prêt à disputer ce match, beaucoup plus pressés à aller rejoindre la "blonde" après la rencontre qu'à jouer* […]. *Un spectacle désolant, une défaite gênante et bien des questions à se poser à la suite du travail des Sags au cours de cette fin de semaine »* (R. Tremblay, «Blanchis 4-0 par les Foreurs», 2011, p. 95). Rem. Courant dans la langue des journalistes et des commentateurs sportifs, dans celle des amateurs de hockey, en particulier dans celle des partisans de cette équipe.

■ Abréviation de *Saguenéen** (dans *les Saguenéens de Chicoutimi*).

SAGUENAY DRY n. m. Rem. *Dry* est parfois écrit avec une initiale minuscule (*Saguenay dry*). ✦ Boisson gazeuse à base d'extrait de gingembre, autrefois produite et vendue exclusivement au Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Boire du Saguenay Dry. Bouteille de Saguenay Dry. Un Saguenay Dry* : une bouteille, un verre de cette boisson. *« J'ai été élevé là-dedans : le drapeau du Saguenay, le Saguenay Dry, que tout le monde considère ici comme le meilleur* ginger ale *au monde. Notre fidélité va à la région. Pas au Québec ni au Canada »* (L. Chartrand, « Référendum 95 », 1995, p. 20). *« Noël c'est la bouche… Noël c'est une tartelette au citron avec un monticule de crème* […]. *La liqueur rouge, orange, le cream soda et le Saguenay Dry serrés au frais le long du mur de la chambre de mes parents »* (R. Blackburn, « Noël », 1997, p. 12). *« Beaucoup se souviendront des camionnettes parcourant les quartiers des villes du Saguenay et du Lac-Saint-Jean pour vendre des bouteilles de verre "jumbo" contenant les essences de boissons gazeuses les plus populaires. L'entreprise Plourde, installée à Jonquière dans les années 50, avait dans son assortiment le fameux Red Champagne, aussi unique en son genre que le Saguenay Dry. Mine de rien, les Jeannois ont adopté le Red Champagne pour faire moins sec qu'au Saguenay, au point que certains Jeannois font provision de contenants du breuvage fétiche avant de retourner dans les grandes villes ! »* (L.-G. Savard, « Philippe Simard & fils », 2002, p. 4). → RED CHAMPAGNE. Rem. 1. Créé à la fin des années 1920, le Saguenay Dry a cessé d'être produit en 2006. 2. *Saguenay Dry* est le titre d'une chanson de Guy-Philippe Wells (2005), sorte d'ode à la région du Saguenay.

■ Du nom de la marque sous laquelle cette boisson était commercialisée.

SAGUENAYEN → SAGUENÉEN

SAGUENÉEN, ENNE ou **SAGUENAYEN, ENNE** adj. et n. Rem. La graphie *saguenayen* est moins courante de nos jours. ✦ **1.** adj. (En parlant de qqch.) Qui est propre, est relatif à la région du Saguenay, à ses habitants ; (spécial.) qui appartient, est relatif à la ville de Saguenay, à ses habitants. *Le Royaume*, le pays, le terroir saguenéen. La région, la patrie, la contrée saguenéenne. Les forêts, les montagnes saguenéennes. Les paysages, les charmes, les attraits saguenéens. Le fjord, le bassin saguenéen. La colonisation saguenéenne. Les paroisses saguenéennes. Le parler, le langage saguenéen. Une troupe de théâtre saguenéenne. Une microbrasserie saguenéenne. « Le pollen, cette éternelle fécondation, volait par couches de tout côté, appelant sur la forêt et dans les savanes saguenayennes, la résurrection et la vie »* (D. Potvin, *Plaisant pays de Saguenay*, 1931, p. 52). *« Sainte-Rose-du-Nord, le petit village saguenéen serti dans les falaises du fjord du Saguenay, brillait de tous ses feux mercredi midi à marée montante, sous un soleil de plomb adouci par la fraîcheur du décor »* (R. Blackburn, « Le miracle de Sainte-Rose », 2016, p. 18). *« Né dans une famille de cultivateurs-défricheurs, presque anal-*

phabète, il s'attendait à être établi sur une terre après son mariage. C'est ainsi que, depuis toujours, les choses se passaient dans les campagnes saguenayennes. Les terres neuves, abondantes, ne coûtaient presque rien, il suffisait d'avoir assez d'enfants pour les défricher » (G. Bouchard, « Mon père », 2017). – Qui rappelle ce qui est propre au Saguenay, en a les caractéristiques. *« Les rives du lac Témiscamingue sont saguenayennes. C'est dire d'un seul mot que le granit lépreux et nu, figé dans une attitude éternelle, tombe à pic dans le flot noir qui passe lentement, mais passe toujours »* (Fr. Marie-Victorin, *Croquis laurentiens*, 1920, p. 83). ✧ (En parlant de qqn) Qui vit au Saguenay, en est originaire ; (spécial.) qui vit dans la ville de Saguenay, en est originaire. *Le clergé saguenéen. Un homme d'affaires, un entrepreneur saguenéen. Une actrice, une chanteuse saguenéenne. Un comédien, un dramaturge, un peintre, un humoriste saguenéen. Le conseil municipal saguenéen. « Le chef saguenenéen dirigera l'ensemble montréalais tout en poursuivant sa collaboration avec l'Orchestre de la Francophonie »* (M. Gauthier, « Jean-Philippe Tremblay dirigera Appasionata », 2016, p. 21). ✦ **2.** n. (Avec initiale majuscule et avec valeur de nom propre) Personne qui habite au Saguenay, en est originaire ; (spécial.) personne qui habite la ville de Saguenay, en est originaire. *Une Saguenéenne. Les Saguenéens. « Les Québécois originaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean cherchent à se regrouper en une association à caractère social, culturel et purement amical. Les bases de cette association ont été jetées* […] *par un groupe de Saguenéens et de Jeannois. Tous les Bleuets de la région sont donc invités à joindre les rangs de ce mouvement »* (P. Champagne, « Presque autant de Bleuets à Québec qu'à Chicoutimi », 1978, p. A10). Rem. Le mot figure aussi dans *Rue des Saguenéens* (à Saguenay). → BLEUET et VENTRE BLEU. ✧ *Les Saguenéens (de Chicoutimi)* : nom donné aux joueurs de l'équipe de hockey représentant la ville de Saguenay (autrefois Chicoutimi) dans la Ligue de hockey junior majeur du Québec et dans la Ligue canadienne de hockey ; l'équipe de hockey que ces joueurs forment. → SAGS.

■ De *Saguenay*, mot d'origine amérindienne, qui a d'abord désigné la rivière que l'on connaît aujourd'hui ainsi que les terres environnantes, puis la ville de Saguenay, née au début des années 2000 du regroupement des anciennes municipalités de Chicoutimi, Jonquière, Ville-de-la-Baie, Laterrière, Lac-Kénogami et Shipshaw. Dans la première moitié du XX^e siècle, on a recommandé l'abandon de la graphie *Saguenayen* au profit de celle de *Saguenéen* pour nommer les habitants de la région du Saguenay (v. Degagné, 1927 et 1936), mais l'usage n'a jamais tranché entre ces deux formes. Plus récemment, les élus municipaux de la ville de Saguenay ont résolu de réserver *Saguenéen* pour désigner les seuls habitants de cette ville, alors que les autorités de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay décidaient de retenir *Saguenayen* pour dénommer les habitants de ce territoire administratif ; cette distinction n'a cependant guère eu d'écho dans l'usage général.

SAISON n. f. ✦ Lopin souvent situé à la lisière d'une terre, affecté à la culture ou au pâturage ; (par ext.) champ, pacage. *Saison de foin, d'avoine. Saison en pacage. Saison de l'étable, de la maison*, située à proximité de l'étable, de la maison. Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec.

■ Sans doute hérité de France : cp. *saison* « portion de terre qu'on laboure dans l'année, tandis qu'on laisse reposer les autres », relevé d'abord en ancien liégeois depuis le début du XIV^e^ siècle jusqu'au milieu du XVIII^e^, puis en français de 1690 à 1875, ainsi que dans les parlers du Nord-Ouest, du Centre et du Nord-Est de la France (v. FEW 11, 240 ; ALN, carte 109 ; ALBRAM, carte 459 ; ALIFO, carte 55 ; ALCe, carte 282 ; ALCB, carte 260). — Du latin *satio* « action de semer » (v. TLFi ; RobertHist).

SANS (DE) loc. adv. ✦ *Être, rester de sans* : ne pas, ne plus avoir qqch. en sa possession, à sa disposition ; ne pas, ne plus avoir qqn à son service, s'en priver, s'en passer. *« Je t'ai donné tout mon pain, je suis resté de sans… Je renvoie ma bonne et je vais rester de sans (sans bonne)… Tu n'en veux pas ? Ben, reste de sans… Je l'emploie tous les jours, cette expression, et ne voudrais pas rester de sans »* (M. Barbeau, « Le pays des gourganes », 1918, p. 206). – (En emploi adj.) *Revenir de sans*, bredouille.

■ Hérité de France : bien attesté dans les parlers du Nord-Ouest (v. FEW 11, 643a). — De *de* et *sans*.

SAUCE À LA POCHE n. f. Rem. Parfois écrit *sauce à poche*. ✦ Sorte de béchamel, de blanquette à base de farine, d'eau et de lard salé, à laquelle peuvent être incorporés des morceaux de pain ou de pommes de terre, qui constitue un mets simple, peu coûteux et substantiel. *« Quand on veut vous faire plaisir, quel mets préférez-vous ? demandions-nous, il y a quelques jours, à M. Harry Morin, employé de l'Alcan que le Club des pionniers de cette Compagnie vient d'admettre dans ses rangs. "De la sauce à la poche avec des bonnes 'grillades' et des patates cuites sous le chaudron. C'est ma bonne vieille mère qui me fait cela. Cette blanquette au lard salé, comme plusieurs préfèrent nommer ce menu", déclarait-il »* (Anonyme, « "Ma bonne vieille mère fait encore les meilleures blanquettes au lard" », 1959, p. 18). *« Son petit plaisir est de servir aux vacanciers des mets typiquement québécois, et plus particulièrement ceux de la région : la tourtière, la soupe aux gourganes, la sauce à poche, etc. »* (S. Hardy, « Chez L.-P. Simard de Bagotville », 1974, p. 55). *« De la sauce à la poche, j'en ai mangé. De la farine et de l'eau… C'était simple, on y allait avec l'essentiel. On n'avait pas l'abondance d'aujourd'hui »* (Ch. Potvin, « Religieuse depuis 78 ans », 2001, p. 10). Rem. Relevé aussi en Beauce.

■ Selon plusieurs témoignages, le nom de *sauce à la poche* viendrait de ce que le mets ainsi désigné était autrefois préparé en grande quantité puis mis à congeler dans des poches que les travailleurs forestiers apportaient avec eux dans les chantiers ; au besoin, ils en découpaient des morceaux qu'ils faisaient décongeler et réchauffer sur le poêle (v. Laliberté, 1943, p. 364-365, par exemple). — De *sauce*, *à*, *la* et *poche*. La graphie *sauce à poche* résulte de la fusion de *à* et *la*, qui se traduit à l'oral par un allongement du *à*.

SIAM n. m. Rem. Parfois écrit avec une initiale minuscule (*siam*). ✦ Nom donné au rutabaga, plante potagère voisine du navet, à chair jaune. *Une poche de Siams. Du Siam frais. Semer du Siam. Cultiver des Siams. Un rang, un champ de Siams. « On ne cultive guère autre chose, en ce pays, que les patates et la* Brassica napus hybrida. *– Vous dites… ? – Je dis le navet de Suède, appelé aussi "Siam" par nos bons Canadiens »* (V.-A. Huard, *Labrador et Anticosti*, 1897, p. 357). Rem. On a relevé aussi

chou de Siam, *chou Siam*, *navet* et *naveau*, comme ailleurs au Québec.

■ Forme abrégée de *chou de Siam*, naguère encore courant au Québec pour désigner le rutabaga et lui-même hérité de France où il a été relevé dans la langue du XIXe siècle (v. Usito et Larousse 1866, sous *chou*). — De *Siam*, ancien nom de la Thaïlande.

SIMPLE adj. et n. ✦ **1.** adj. (En parlant de qqn) Qui est bête, stupide. *Être simple.* ✧ n. (Souvent avec une idée de mépris) Personne idiote. *Faire le simple, la simple. Un grand simple.* ✦ **2.** adj. (En parlant de l'allure, du comportement de qqn, des propos qu'il tient) Qui fait preuve de stupidité, de manque d'intelligence. *Avoir un air simple. Dire un discours* simple.* ✦ **3.** adj. *Faire simple.* (En parlant de qqn) Faire, dire des bêtises. *Arrête de faire simple. Fais donc pas simple, t'as l'habitude de raisonner mieux que ça. « Le comédien français* […] *devra pour sa part parler avec un accent québécois, saguenéen même, et on devra trouver dans le film la phrase célèbre : "À cause tu fais simple de même" »* (D. Pelletier, « Louise Archambault relève tout un défi », 2001, p. 21). ✧ Avoir tout son temps pour faire qqch., flâner. *« Je roule en masse en auto, en moto et en VTT et je me suis dit que ce serait le fun d'être le premier sur l'autoroute* […]. *On est retraité. On a le temps de faire simple de même »* (N. Boivin, « Jean-Roch et Éliane voulaient être les premiers à y circuler », 2001, p. A3). ✧ Tergiverser, tarder à agir. *« Durant la fin de semaine, elle a résidé chez sa cousine à Alma et a regardé des souvenirs d'un voyage de pêche avec ses deux fils au Lac-Saint-Jean.* […] *La comédienne* […] *se rappelle les cinq voitures qui l'attendaient lors de son arrivée en autobus depuis Montréal. La famille lui avait même envoyé des billets par la poste pour qu'elle arrête "de faire simple" »* (D. Gobeil, « Angèle Coutu dans toute son humanité », 2016, p. 10). ✧ (En parlant de qqch.) Donner dans la bêtise. *« la parodie du maire Jean Tremblay* […] *visait dans le mille sans "faire simple" : la caricature de Véronique Cloutier était grossière, mais efficace, et le texte, drôle et à propos »* (R. Therrien, « Le Bye bye 2012 », 2013, p. 21).

■ Hérité de France : *simple* adj. « imbécile, idiot » a été relevé en languedocien (v. FEW 11, 635b) ; cp. par ailleurs *simple* adj. et n. « (personne) qui a peu de finesse, qui se laisse facilement berner », attesté en français depuis le XIIe siècle, mais qui s'emploie surtout de nos jours dans *simple d'esprit* (v. FEW 11, 635b ; TLFi ; Robert 2017). — Emprunté au latin *simplex*.

SIPAILLE → CIPÂTE

SORCIER n. m. ✦ (Souvent dans *sorcier de vent*) Tourbillon de vent ; (par ext.) coup de vent, bourrasque. *« après une course apoplectique, faite comme si j'avais été entraîné par un sorcier de vent, je réussis à m'accrocher les pieds dans le faîte d'un sapin »* (N.-H.-É. Faucher de Saint-Maurice, *À la brunante*, 1874, p. 266). *« Trouvaille heureuse, l'eau de source, l'eau fraîche, meilleure que la neige fondue, et la bonne terre jaune et grasse qui bouche au nez du vilain sorcier de "Nordet" (Ah ! quel cruel, ce vent du nord !) toutes les brèches du cabanon, et ferme, à la boucane agaçante et malapprise, toutes les fissures d'un poêle disloqué »*

(B. Desforêts, *Le p'tit gars du colon*, 1934, p. 101). Rem. On a relevé aussi *sorcière (de vent)*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Hérité de France : relevé dans les parlers du Nord-Ouest et de l'Ouest (v. Chauveau, 1996, p. 27) ; cp. par ailleurs *sorcière (de vent)*, relevé avec le même sens et dans les mêmes parlers. (v. FEW 12, 121a). — Du latin tardif *sortarius* « diseur de sorts » (v. TLFi).

SOUPE À L'IVROGNE n. f. ✦ Bouillon composé d'oignon émincé préalablement revenu dans une matière grasse, dans lequel sont habituellement incorporés de petits morceaux de pain. *« Hier soir, professeurs et étudiants de l'Institut* [de tourisme et d'hôtellerie du Québec] *donnaient la vedette à la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et procédaient à une démonstration sur la façon de préparer : "La Soupe à l'Ivrogne", "La Ouananiche de Pointe-Bleue", "La Viande Sauvage Coureur des Bois", "Les Crêpes au Lard d'Alma"* » (U. Lefebvre, « À Rendez-vous 74 », 1974, p. 7). Rem. 1. Autrefois répandu un peu partout au Québec, mais ne survit plus guère de nos jours que dans les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 2. Dans ces régions, on dit aussi *soupe à l'oignon*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Hérité de France : relevé en français du XVII^e siècle, sous la graphie *soupe à l'yvroigne* (v. Oudin 1640, p. 513, qui signale que ce terme avait en outre le sens de « pain trempé dans le vin » ; v. aussi FEW 17, 285a). — De *soupe*, *à*, *l'*, forme élidée de *le*, et *ivrogne*.

SPROUTE (EN) loc. adv. ✦ En chaleur (en parlant d'un animal domestique). → BISTRINGUE (EN).

■ Origine inconnue.

T

TALENT → GRAND TALENT

TAMBANE n. f. ✦ Mets frugal composé de morceaux de pain trempés dans un sirop clair fait de mélasse diluée dans de l'eau chaude ou de lait mélangé à de la cassonade, à du sucre ; le sirop dans lequel ces morceaux de pain sont trempés. *Faire une tambane. Manger de la tambane.* Rem. Autrefois, ce mets était souvent servi dans les chantiers forestiers ou dans les familles comme dessert en temps de carême.

■ Peut-être hérité de France : cp. *tanbanne* « mets grossier » dans un parler du Nord-Ouest, et *tambanée* « grande quantité d'aliments dans un grand vase » dans un parler du Centre, tous deux d'origine inconnue (v. FEW 23, 52b et 223b).

TARTEAU n. m. ✦ (Souvent dans *tarteau de sarrasin*) Crêpe à base de farine de sarrasin. *« En leur esprit ils vivaient déjà ces jours de rassemblement au moulin à farine : toute une rangée de charrettes chargées de poches de grain ou de blé alignées, attendant leur tour pour être libérées de leur charge et rechargées de farine, d'avoine, d'orge, de seigle et même de sarrasin, ce blé noir, servant à la confection de succulentes crêpes dites "tarteaux" »* (W.-H. Girard, *Le pionnier*, 1972, p. 88). Rem. 1. Emploi qui semble avoir été plus répandu au Québec autrefois. 2. On a relevé aussi *galette (de sarrasin)*, comme partout ailleurs au Québec.

■ Sans doute hérité de France : avec le sens de « petite tarte », le mot a été relevé en français des XVI^e et XVII^e siècles (v. FEW 13/2, 112a) ; cp. par ailleurs *tourtiau* « crêpe » dans les parlers du Nord-Est et de l'Est, *tortiot* « crêpe » dans ceux du Nord-Est, *tourtéôou* « crêpe de sarrasin » et *tourtou* « crêpe de blé, de sarrasin » en occitan,

ainsi que *tourtai* «crêpe» en francoprovençal (v. FEW 13/2, 110 et 111b). — De *tarte*, lui-même une variante de *tourte* (v. BW).

TIRETTE n. f. ✦ Courroie de cuir munie d'une cheville destinée à attacher les attelles du collier d'un cheval de trait aux brancards d'une voiture, d'une charrette. *«C'était déjà le soir où le bruit des champs redescend aux maisons, l'heure des longs appels chantés, du beuglement des vaches, du tremblement de terre des chevaux qui dévalent les pentes et font sonner les chevilles de fer au bout des* tirettes*»* (F.-A. Savard, *Menaud, maître-draveur*, 1937, p. 552). *«chaque tirette de l'attelage du cheval était fixée puis ficelée avec un lacet de cuir pour la retenir en place et permettre au cheval de tirer la charge en toute efficacité»* (G. Villeneuve, *Les portageurs de la Chamouchouane*, 1992, p. 24). Rem. On a relevé aussi *bracelet*, répandu surtout dans l'Est du Québec.

■ Hérité de France : cp. *tiret* (prononcé [tiʀɛt]) n. m. «cheville d'attelage», relevé dans les parlers de l'Ouest (v. ALO, carte 107, point 4) ; cp. par ailleurs *tire* «cheville reliant le joug au timon» en saintongeais (v. FEW 6/1, 400a) ; cp. encore *tirot* n. m. «timon (de charrue, de charrette» en français des XIV^e^ et XVI^e^ siècles (v. FEW 6/1, 401b). — De *tirer*.

TOMBER → BOURGO et EAU[2]

TOMBERIE n. f. ✦ Action, fait de tomber, de perdre pied, de culbuter. *Faire une tomberie. Prendre une tomberie* : faire une chute brusque. *«Ça fait du bien de se sentir positif.* […] *ça requinque l'humeur. Ça ne m'évitera sans doute pas quelque acrobatique "tomberie" sur la neige glacée un de ces jours – une maudite débarque comme on dit –, mais tant que ça n'y est pas, autant apprécier, non?»* (A. Rainville, «Merci, monsieur de la gratte…», 2004, p. 12). *«Peu à peu, ses yeux s'habituèrent à ces ténèbres étouffantes. Des formes apparurent, mais elles étaient si floues que Michèle ne pouvait les distinguer. Elle voulut avancer* […] *et trébucha. Vivement, elle fit volte-face et chercha la source de sa tomberie. Les yeux plissés, elle découvrit une volée de marches incrustées dans la pierre»* (N. Dumont, «Les textes gagnants du concours littéraire du 150^e^», 2005). *«Moi, je sais que je ne peux pas m'être cassé le coude à trois places sur une simple "tomberie". Je me serais au moins protégé avec mes mains»* (J. Martel, «Cas de rage au volant», 2014, p. 20).

■ De *tomber*.

TOURNE-SOLEIL n. m. invar. ✦ Nom donné au tournesol, en particulier aux grandes fleurs à pétales jaunes que produit cette plante de type hélianthe.

■ Hérité de France : relevé en français des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, ainsi que dans les parlers du Centre (v. FEW 13/2, 76a). — De *tourner* et *soleil*.

TOURTIÈRE n. f. Rem. Autrefois, souvent prononcé [tuʀtjeʀ]. ✦ Plat de résistance composé de deux abaisses de pâte renfermant un mélange de cubes de pommes de terre, de morceaux de viandes de boucherie et/ou de gibier, cuit au four dans un grand chaudron. *Tourtière au lièvre, à la perdrix, à l'orignal*. *«La* tourtière*, chez nous, n'est pas le simple pâté à viande de porc ; celui-là, nous l'appelons* pâté à la viande *tout court ; la tourtière est un pâté spécial et de bien autres dimensions* [*sic*]*, où*

entrent nécessairement du lièvre, de la perdrix ou quelque viande de bois*, avec de la viande de porc, des patates et d'autres ingrédients »* (A. Laliberté, « Le parler populaire au pays des bleuets », 1943, p. 364). *« La tourtière était délicieuse, faite à l'ancienne mode du Saguenay : lièvre, perdrix, morceaux de porc. Le tout enrobé de pâte dorée et présenté dans un chaudron de fer. Plat vigoureux qui donnait le goût de prendre le chemin des grands bois »* (F.-A. Savard, *Journal et souvenirs II*, 1975, p. 68). *« Cipaille, cipâte, tourtière ou pâté ? Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, pas d'équivoque, c'est de la tourtière qu'on mange. Et que renferme la "vraie tourtière authentique" ? Première exigence, la viande de bois. Perdrix, lièvre ou orignal, la tourtière doit absolument en contenir. Puis, il y a la consistance. La tourtière ne doit être ni trop "mouilleuse" ni trop sèche, elle doit bien se tenir dans l'assiette. Pour cela, il faut savoir la retirer à temps du four. Quant aux cubes de patates, attention ! ils ne doivent pas être trop gros. Outre le gibier, on ajoute du bœuf et du porc… haché ou carreauté »* (L. Lemieux, « Adrienne Murdock dévoile ses trucs », 1988, p. B1). Rem. 1. Ailleurs au Québec, ce plat de résistance est appelé *cipâte** ou *tourtière du Lac-Saint-Jean, du Saguenay*. 2. Pour les habitants de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le terme de *tourtière* ne se confond pas avec celui de *pâté à (la) viande* qui désigne un mets plus mince composé de deux abaisses de pâte renfermant un mélange de porc haché, cuit au four dans une assiette à tarte, et qu'ailleurs au Québec on appelle souvent *tourtière*, spécialement dans le commerce.

■ Hérité de France, notamment des parlers de l'Ouest (v. DHFQ). — De *tourte* « tarte ».

TRAIN n. m. ✦ *Un train de* : une grande quantité, un grand nombre de (qqch.). *Un train de bleuets, de patates, d'avoine. En avoir un train*, beaucoup, à profusion. ✧ (Par ext.) *Un train de monde* : une foule nombreuse.

■ Découle de *train* « suite, ensemble d'objets ou d'êtres animés », attesté en français depuis le XII^e^ siècle, d'abord en parlant d'un ensemble d'objets, de cadavres jonchant le sol d'un champ de bataille, mais qui ne s'emploie plus guère de nos jours que dans certains domaines techniques ou pour désigner une série d'actes à caractère administratif, social ou politique, par exemple dans *un train de mesures, de réformes* (v. TLFi ; Robert 2017 ; RobertHist ; FEW 13/2, 163a). — De *traîner*.

TRIANGLE DES BERMUDES n. m. Rem. *Triangle* est parfois écrit avec une initiale majuscule (*Triangle des Bermudes*) ✦ **1.** (Avec valeur de nom propre et souvent plaisant) Nom donné à une zone de plaines vallonnées, localisée dans l'est de la région du Lac-Saint-Jean, propice à la formation de fortes bourrasques de neige rendant les routes dangereuses ou impraticables. *« Au Lac-Saint-Jean, le fameux "triangle des Bermudes" comprenant la route 169 et la route 170 entre Saint-Bruno, Hébertville et Saint-Gédéon a été fermé une partie de la soirée. Les forts vents mêlés à la neige ont causé de la poudrerie qui a rendu la visibilité nulle »* (R. Blackburn, « Avec l'arrivée de la neige », 2003, p. 2). *« Nous habitions, mes parents et moi, le petit village de Saint-Bruno, au Lac-Saint-Jean, lieu surnommé "Triangle des Bermudes"*

car lorsqu'il y a de la poudrerie dans les villes environnantes, là il y fait tempête. Assuré à tous les coups » (R. Côté, « Quel souvenir ! », 2006, p. 39). ✦ **2.** (Par ext.) Nom donné à des secteurs où le réseau de la téléphonie cellulaire ou celui de l'internet à très haute vitesse n'est pas accessible. *« Frédérick Julien désigne à la blague, triangles des Bermudes, les secteurs qui peinent à se brancher. C'est le cas, notamment, d'une zone située entre la rue des Saguenéens et d'un commerce important sur le boulevard Talbot dans Chicoutimi »* (J. de la Sablonnière, « Accès limité à la très haute vitesse », 2015, p. 4).

■ Par allusion à *triangle des Bermudes* « espace marin ou aérien situé dans la région de l'archipel des Bermudes, où de nombreux bateaux et avions sont disparus de façon mystérieuse », bien attesté en français moderne (v. TLFi et Robert 2017, sous *triangle*). — De *triangle*, *des* et *Bermudes*, d'après l'anglais *Bermuda Triangle* (v. OED, sous *triangle*).

V

VENTRE BLEU n. m. ✦ **1.** (Avec une idée de filiation, de lignée) *Avoir le ventre bleu, du ventre bleu* : être natif, originaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, descendre de personnes qui y sont nées. *« Il fut une époque où plusieurs mandarins avaient le ventre bleu. Originaires de la région, ils avaient l'œil au grain. Le regretté Arthur Tremblay, par exemple, qui termina sa carrière au Sénat, fut certainement l'élément déterminant dans le prolongement, en région, de l'enseignement universitaire »* (B. Tremblay, « La région n'est plus présente parmi les puissants mandarins », 2000, p. 8). *« Hamelin, qui est natif de Saint-Julie, a lui aussi un peu le ventre bleu de par sa mère,* […] *la fille du maire* […] *de Péribonka »* (J. St-Pierre, « Charles Hamelin couronné sur 500 m », 2012, p. 86). ✧ *Personne au ventre bleu, avec un ventre bleu*, native, originaire de cette région, qui descend de personnes qui y sont nées. *« Les deux personnages qui dominent la scène politico-économique du Québec ont débuté leur carrière à Chicoutimi.* […] *ils sont tous deux profondément attachés à leurs racines.* […] *Montréalais au ventre bleu, Lucien Bouchard et Charles Sirois en font la démonstration régulièrement. Quand il a accepté le saut périlleux en politique, le fils de Saint-Cœur-de-Marie n'a posé qu'une seule condition, celle de représenter une circonscription de sa région »* (B. Tremblay, « L'affrontement de deux Bleuets », 1998, p. 8). ✦ **2.** Personne native, originaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui descend de personnes qui y sont nées ; (par ext.) personne qui vit, habite dans cette région. *« Porte-parole des quelque 40 000 citoyens de l'agglomération québécoise originaires du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le fonctionnaire ne cache pas que la communauté des "ventres bleus" aimerait obtenir l'assurance que les dons iront au Saguenay »* (L. Lachance, « Déluge sur l'Est du Québec », 1986, p. A5). *« Tout comme Marie Tifo, Rémy Girard, Michel Dumont, Ghislain Tremblay, Diane Jules et Michel Côté, Pauline Martin est un "ventre bleu". Originaire de Chicoutimi, plus exactement »* (L. Lemieux, « Pauline Martin : mieux vaut en rire », 1988, p. B1). *« Le lac Saint-Jean, si on le désire, c'est une destination de*

vacances […]. […] *Ou bien on passe assez rapidement et on le regrette amèrement, ou bien on reste plus longtemps et on se laisse lover par le lac et ses "ventres bleus"»* (G. Houde, «Québec, toujours agréable à visiter», 2001, p. F7). → BLEUET.

■ De *ventre* et *bleu* (par allusion à la couleur des bleuets*).

VIDEUX n. m. ✦ **1.** Récipient qu'un cueilleur de petits fruits garde à portée de main et qu'une fois rempli il va vider dans un contenant plus grand. *Petit videux. «Bientôt du fond de l'herbe monta, dans l'air tiède, l'odeur délicieuse que, pour la fraise mûrissante, le soleil compose des sucs les plus subtils de la terre printanière. Dès que la rosée tombait un peu, nous partions, grand'mère et moi, elle portant le* grand vaisseau*, moi, le* petit videux*»* (Fr. Marie-Victorin, *Récits laurentiens*, 1919, p. 77). *«La cueillette des bleuets mobilisait toute la famille qui y allait comme à une fête, quitte à en revenir un peu fourbue : le père pour avoir couru la montagne et les bois à la recherche des belles talles et pour avoir portagé les chaudières ou le coffre jusqu'à la voiture ; la mère pour avoir passé toute la journée sous le soleil à trotter en terrain accidenté ; les jeunes pour avoir marché beaucoup, le "videux" à la main, pour avoir tombé maintes fois, s'être écorché les jambes et n'avoir pas bu souvent»* (Anonyme, «Liste complète des vingt-huit chars de la procession du 24 juin», 1953, p. 22). Rem. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. ✧ (Par analogie) Tout récipient servant à transvaser qqch. *«au cours d'un voyage aux Îles-de-la-Madeleine, j'ai constaté que les Madelinots utilisaient un petit bac "brun" pour récupérer les carcasses de crabes, de homards et les arêtes de toutes sortes, avant de vider le tout dans le grand bac brun. J'ai acheté un de ces petits bacs* […]. *Depuis ce temps, il sert de "videux" dans la cuisine»* (R. Gagnon, «Le grand et le petit», 2018, p. 12). ✦ **2.** Contenant servant à vider une embarcation de l'eau qui s'y est accumulée. *Vider une chaloupe avec un videux.*

■ De *vider*.

VIERGE → RUBAN DE LA VIERGE

VOIRIE (À LA) loc. adv. ✦ **1.** (Avec valeur adj.) (En parlant de qqch.) Qui est à l'abandon, sens dessus dessous. *Des outils à la voirie. Une maison tout à la voirie*. → DÉMENCE (EN). ✧ (En parlant de qqn) *Des enfants à la voirie*, laissés à eux-mêmes. ✦ **2.** À la traîne, à la vue. *Laisser, mettre qqch. à la voirie*. *«Quelques coquerelles se sont introduites dans notre cabine* […]. *Malheureusement, M. Provancher et moi avons une horreur véritable pour ces compagnons de gîte. Aussi, chaque soir, nous les passons en cour martiale ; et M. Provancher, se faisant exécuteur des hautes œuvres, coupe la chaîne de leur existence ; les cadavres sont laissés à la voirie, pour servir d'exemples aux maraudeurs»* (V.-A. Huard, *Impressions d'un passant*, 1906, p. 7).

■ Sans doute hérité de France : cp. la variante provençale *a la vóurio* «à l'abandon» (v. FEW 14, 407b). — De *à*, *la* et *voirie* (lui-même dérivé de *voyer* «nom donné autrefois à un officier chargé des voies publiques», du latin *vicarius*, v. TLFi et RobertHist), avec influence de *voir* (du latin *videre*) pour le sens 2.

VOITURE D'EAU n. f. ✦ (Souvent avec une valeur affective) Nom donné à la goélette, bateau de cabotage à coque de bois, d'abord à voiles montées sur deux mâts, puis à moteur, qui a sillonné le Saint-Laurent depuis le milieu du XIX^e^ siècle jusque dans le dernier tiers du XX^e^. *Les voitures d'eau de Charlevoix. «La construction d'une voiture d'eau telle que réalisée à l'Isle-aux-Coudres est encore et toujours un acte de patience et de silence, entrecoupé de "chouennes" multiples, qui se fait en plusieurs grandes étapes auxquelles participent du début à la fin une même équipe de cinq à sept hommes»* (N. Desjardins, «Retour des bateaux de bois», 1980, p. 4). *«Jeanne-Paule Desgagnés est née à Saint-Joseph-de-la-Rive. Son grand-père Maurice était propriétaire d'une des élégantes goélettes qui sillonnaient le fleuve à la belle saison. Cette voiture d'eau, c'était la* Rosa-Alba*. Un deux-mâts qui s'est brisé sur les battures de Matane»* (D. Fessou, «Une année à bord d'une voiture d'eau», 2012, p. 27). *«Au temps des "voitures d'eau", au temps des goélettes, presque tous les villages le long du fleuve avaient un quai qui était le centre des activités économiques et même culturelles»* (Y. Pageau, «Petite histoire du pétrole au Québec», 2015, p. A7). Rem. La construction et l'exploitation des voitures d'eau, appelées aussi *goélettes*, ont été au centre de la vie de bien des habitants de Charlevoix, en particulier de ceux de l'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive; avant de disparaître complètement, elles ont fait l'objet d'un documentaire qui a marqué l'histoire de la cinématographie québécoise, *Les voitures d'eau*, réalisé en 1968 par Pierre Perrault; en 1973, un musée dédié à leur histoire a été aménagé à l'Isle-aux-Coudres, *Le Musée Les voitures d'eau*.

■ Découle de *voiture d'eau*, bien attesté dans la documentation québécoise depuis le début du XVIII^e^ siècle pour désigner d'abord toutes sortes de bateaux et d'embarcations en bois, puis, de nos jours, divers bateaux et embarcations de plaisance, emploi qui a lui-même été hérité de France: il a été relevé en 1817 dans le texte d'une loi française, où il s'oppose à *voiture de terre* (v. GPFC, sous *voiture*), plus récemment dans un journal normand, où il réfère à un bateau non motorisé qui assurait, du XVII^e^ au XIX^e^ siècle, le transport des personnes sur la Seine (v. *Paris-Normandie*, Rouen, jeudi 31 juillet 2008, p. 30: *«La galiote est une navette fluviale ou "voiture d'eau" qui peut transporter de 80 à 100 personnes entre Poissy et Rolleboise via Meulan et Mantes»*), et il est donné comme terme relevant du droit administratif dans TLFi (sous *voiture*); cp. par ailleurs *voiture* «tout ce qui sert à transporter, aussi bien par terre que par mer», qui a eu cours en français depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XIX^e^ (v. FEW 14, 212b; RobertHist), emploi bien attesté également dans la documentation québécoise. — De *voiture*, *d'*, forme élidée de *de*, et *eau*.

Z

ZAUNER → AULNER

ZEZON ou **ZOZON** n. m. (Péjoratif) ✦ **1.** Personne qui manque d'intelligence, de jugement, qui est sotte, imbécile. *«Lors des sorties médiatiques légendaires du maire, ma fille me téléphonait et me disait: "Y a-tu quelqu'un qui va le faire taire? On fait rire de nous autres à Montréal. À cause de lui on passe pour des moyens zezons"»* (R. Blackburn, «Pas facile pour les enfants du maire», 2015, p. 23). Rem. 1. Relevé sporadiquement ailleurs au Québec. 2. Pour désigner une femme,

la forme *zezonne* a été relevée quelquefois. ✧ (Comme terme de mépris, d'insulte) *Gang, bande de zezons !* ✦ **2.** Personne qui manque de savoir-faire, qui travaille mal. *Travailler en zezon. « Quelqu'un pourrait-il m'expliquer pourquoi je ne peux tourner à droite au feu rouge ? Et en passant, l'affiche est très bien attachée selon les normes. Ça ne semble pas être le travail de zezons qui ne savent pas comment s'occuper »* (P. Girard, « Fourre-tout », 2006, p. 12). ✦ **3.** Personne qui manque d'énergie, de vigueur. *« Le vicaire était un monsieur Morisset ; c'était lui qui faisait le catéchisme. Il était pas mal zezon ; il dormait quasiment. Moi j'étais malcommode »* (V. Tremblay, « Mémoires d'un vieillard », 1960, p. 158).

■ Sans doute à rattacher à *zozo* « niais », bien attesté depuis le XIX^e^ siècle dans plusieurs parlers de la France dialectale ainsi qu'en français familier, lui-même d'origine incertaine (v. FEW 5, 50b ; TLFi ; Robert 2017 ; RobertHist).

ZOZON → ZEZON

Bibliographie

Ouvrages sur les régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean

BOILEAU, Gilles (1977), *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 179 p.

BOIVIN, Aurélien (2019), *Le Lac-Saint-Jean, des richesses à partager*, Québec, Les Éditions GID, 207 p.

BOUCHARD, Russel-A. (1988), *Le pays du Lac-Saint-Jean. Esquisse historique de la colonisation*, Chicoutimi-Nord, R. Bouchard, xviii-241 p.

——— (2011-2015), *Chroniques d'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, vol. 1 (*Du mythe à la réalité*), Chicoutimi, Russel Bouchard, 2011, 263 p. ; vol. 2 (*Du rêve à la réalité*), 2012, 410 p. ; vol. 3 (*Devoir de mémoire*), 2015, 445 p.

DES GAGNIERS, Jean (1994), *Charlevoix, pays enchanté*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xvi-445 p.

DUBÉ, Philippe (1986), *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix : l'histoire du pays visité*, Québec, Presses de l'Université Laval, xiv-336 p.

GAUTHIER, Serge, et Normand PERRON (2002), *Charlevoix*, Québec, Les Éditions de l'IQRC – Les Presses de l'Université Laval (« Les régions du Québec, histoire en bref »), 176 p.

——— (2003), « Charlevoix, une histoire de regards », *Histoire Québec*, Montréal, vol. 9, nº 1 (juin : *En pays de Charlevoix*), p. 3-6, en ligne. [https://id.erudit.org/ierudit/1034ac ; consulté le 25 mai 2019.]

GIRARD, Camil, et Normand PERRON (1989), *Histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, Institut québécois de la recherche sur la culture (« Les régions du Québec, 2 »), 665 p.

HAYNE, David M. (1974), « Charlevoix, Pierre-François-Xavier de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3 (*1741-1770*), Université Laval – University of Toronto, 2003-, en ligne. [http://www.biographi.ca/fr/bio/charlevoix_pierre_francois_xavier_de_3F.html ; consulté le 24 mai 2019.]

MOUSSETTE, Marcel (1993), *Le chauffage domestique au Canada des origines à l'industrialisation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Ethnologie de l'Amérique française »), 313 p.

OUELLET, Jacques (2009), *Le Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Les régions du Québec, histoire en bref, 10 »), 198 p.

OUELLET, Yves, et Alain DUMAS (1999), *Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un royaume au Québec*, Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 159 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER (2000), *Histoire de Charlevoix*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC – Les Presses de l'Université Laval (« Les régions du Québec, 14 »), 387 p.

TREMBLAY, Victor (1966), « Quen, Jean de », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1 (*1000-1700*), Université Laval – University of Toronto, 2003-, en ligne. [http://www.biographi.ca/fr/bio/quen_jean_de_1F.html ; consulté le 28 mai 2019.]

——— (1968), *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870*, Chicoutimi, Librairie régionale inc. (« Publications de la Société historique du Saguenay, 21 »), 465 p. [Éd. nouvelle.]

Ouvrages sur la langue

ALBRAM : GUILLAUME, Gabriel, et Jean-Paul CHAUVEAU, avec la collaboration de Renée LAGRANGE-BARRETEAU, *Atlas linguistique et ethnographique de la Bretagne romane, de l'Anjou et du Maine (atlas linguistique armoricain roman)*, vol. 1 (*La flore*), Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (« Atlas linguistiques de la France par régions »), 1975 ; vol. 2 (*Flore. Terre. Temps. Maison*), 1983.

ALCB : BOURCELOT, Henri, *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, vol. 1 (*Le temps. La terre*), Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (« Atlas linguistiques de la France par régions »), 1966 ; vol. 2 (*Les plantes domestiques*), 1969 ; vol. 3 (*Les plantes sauvages. Les animaux domestiques*), 1978.

ALCe : DUBUISSON, Pierrette, *Atlas linguistique et ethnographique du Centre*, vol. 1 (*Le temps. La terre*), Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (« Atlas linguistiques de la France par régions »), 1971 ; vol. 2 (*L'homme*), 1976 ; vol. 3 (*La grammaire. Supplément : L'intonation régionale*, par Fernand Carton), 1982.

ALF : GILLIÉRON, Jules, et Edmond EDMONT, *Atlas linguistique de la France*, Paris, Honoré Champion éditeur, 1902-1910, 35 fascicules en 17 vol.

ALIFO : SIMONI-AUREMBOU, Marie-Rose, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais (Île-de-France, Orléanais, Perche, Touraine)*, vol. 1, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique (« Atlas linguistiques de la France par régions »), 1973 ; vol. 2, 1978.

ALMC : NAUTON, Pierre, *Atlas linguistique et ethnographique du Massif Central*, vol. 1 (*La nature*), Paris, Centre national de la recherche scientifique – Institut de linguistique romane des Facultés catholiques de Lyon, 1957 ; vol. 2 (*Le paysan*), Centre national de la recherche scientifique – Institut de linguistique romane de Lyon, 1959 ; vol. 3 (*L'homme*), 1961 ; vol. 4 (*Exposé général. Table-questionnaire. Index alphabétique*), 1963.

ALN : BRASSEUR, Patrice, *Atlas linguistique et ethnographique normand*, vol. 1, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique («Atlas linguistiques de la France par régions»), 1980 ; vol. 2, 1984.

ALO : MASSIGNON, Geneviève, et Brigitte HORIOT, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Ouest (Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois)*, vol. 1, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique («Atlas linguistiques de la France par régions»), 1971 ; vol. 2, 1974 ; vol. 3, 1983.

ALPic : CARTON, Fernand, et Maurice LEBÈGUE, *Atlas linguistique et ethnographique picard*, vol. 1 (*La vie rurale*), Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique («Atlas linguistiques de la France par régions»), 1989.

BARBEAU, Marius (1918), «Le pays des gourganes», *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, 3e série, tome 11 (séance de mai 1917), section 1, p. 193-225.

Bélisle 1957 : BÉLISLE, Louis-Alexandre, *Dictionnaire général de la langue française au Canada*, Québec, Bélisle Éditeur, 1390 p.

Bélisle 1979 : BÉLISLE, Louis-Alexandre, *Dictionnaire nord-américain de la langue française*, Montréal, Beauchemin, 1196 p.

BERGERON, Gaston (1995), *L'*Atlas linguistique de l'Est du Canada *et les aires de variations linguistiques au Québec*, thèse de doctorat, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 2 vol.

——— (2017), *Discours simple ! Mots du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de Charlevoix entendus, perdus et retrouvés dans la tradition française*, Québec, Presses de l'Université Laval, xvi-237 p.

BOUCHARD, Normand (1992), *Quatre aires linguistiques québécoises : étude de régionalismes*, mémoire de maîtrise, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, v-171 p.

BRASSEUR, Patrice (1996), «Quelques mots connus en Normandie et leurs rapports avec le français du Canada», *Dialangue*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, vol. 7 (avril : *Lexique canadien dans les atlas linguistiques régionaux de la France d'oïl*), p. 13-22.

BrunotHLF : BRUNOT, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, Paris, Librairie Armand Colin, 1966, 13 tomes en 22 vol. [Nouvelle éd. sous la dir. de Gérald Antoine, Georges Gougenheim et Robert-Léon Wagner ; le chiffre qui suit l'abréviation BrunotHLF renvoie au numéro du tome.]

BW : BLOCH, Oscar, et Walther von WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, xxxii-682 p. [6e éd. ; 1re éd., 1932.]

CHAMBERLAIN, Alexander Francis (1892-1893), «Notes on the Canadian-French Dialect of Granby (Province of Quebec)», *Modern Language Notes*, Baltimore, vol. 7, no 1 (janvier 1892), p. 12-14, vol. 8, no 1 (janvier 1893), p. 16-18.

CHAUVEAU, Jean-Paul (1996), « Bretagne romane, Maine, Anjou et Canada francophone », *Dialangue*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, vol. 7 (avril : *Lexique canadien dans les atlas linguistiques régionaux de la France d'oïl*), p. 23-29.

ChroQué : *Chroniques québécoises de langage*, base de données textuelles constituée de chroniques parues dans les journaux québécois depuis la fin du XIX^e^ siècle jusqu'à la fin du XX^e^, en ligne. [https ://catfran.flsh.usherbrooke.ca/chroque/corpus_description.php]

CormierDFA : CORMIER, Yves, avec la collaboration d'Esther POISSON, *Dictionnaire du français acadien*, Montréal, Fides, 1999, 440 p.

DEGAGNÉ, Narcisse (1927), « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, lundi 4 juillet, p. 3

——— (1936), « Questions de français », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, vendredi 22 mai, p. 3

DFQPrés : *Dictionnaire du français québécois. Description et histoire des régionalismes en usage au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours, incluant un aperçu de leur extension dans les provinces canadiennes limitrophes. Volume de présentation*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval (« Trésor de la langue française au Québec »), 1985, xxxviii-167 p. [Sous la dir. de Claude Poirier ; rédacteurs principaux : Lionel Boisvert, Marcel Juneau, Claude Verreault, avec la collaboration de Micheline Massicotte.]

DGLF : HATZFELD, Adolphe, et Arsène DARMESTETER, avec le concours d'Antoine THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII^e^ siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1890-1900, 2 vol.

DHFQ : POIRIER, Claude (dir.), *Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes*, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, lx-640 p.

Dionne : DIONNE, Narcisse-Eutrope (1909), *Le parler populaire des Canadiens français*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3^e^ section : Lexicologie et lexicographie, 3 »), 1974, xxiv-671 p. [Réimpression en fac-similé de l'éd. originale de 1909 ; précédé d'un avant-propos par Georges Straka et d'une note biographique.]

DOLBEC, Jean, et Conrad OUELLON (1999), « Peut-on distinguer des variétés phonétiques en français québécois ? », *Dialangue*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, vol. 10 (*Études de géolinguistique québécoise*), p. 17-28.

DQA 1992 : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie et culture générale*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), DicoRobert inc., 1992, xxxv-1269 p. [Suivi d'un *Atlas géographique & historique*, d'une *Chronologie*, d'un *Dictionnaire de noms propres* et d'*Annexes grammaticales (conjugaisons, formation des mots)*.]

DQA 1993 : *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie et culture générale*, rédaction dirigée par Jean-Claude Boulanger, supervisée par Alain Rey, Saint-Laurent (Québec), DicoRobert inc., xxxvii-1273 p. [2e éd. revue et corrigée ; suivi d'un *Atlas géographique & historique*, d'une *Chronologie*, d'un *Dictionnaire de noms propres* et d'*Annexes grammaticales (conjugaisons, formation des mots)*.]

Dubois-Lagane : DUBOIS, Jean, René LAGANE et Alain LEROND, *Dictionnaire du français classique, le XVIIe siècle*, Paris, Larousse (« Trésors du français »), 1992, xxix-511 p.

DudPerch : DUD'HUIT, Albert, Alain MORIN et Marie-Rose SIMONI-AUREMBOU, *Trésor du parler percheron*, Mortagne-au-Perche, Association des amis du Perche, 1979, 316 p. [Numéro hors-série des *Cahiers percherons*.]

DULONG, Gaston (1999), *Dictionnaire des canadianismes*, Sillery, Septentrion, 549 p. [Nouvelle éd. revue et augmentée.]

DUMAS, Denis (1987), *Nos façons de parler. Les prononciations en français québécois*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, xiv-155 p.

FEW : WARTBURG, Walther von, *Französisches etymologisches Wörterbuch. Eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes*, Tübingen, en cours de publication depuis 1922, 25 vol., en ligne. [Selon une tradition bien établie, le sigle FEW est d'abord suivi du numéro du volume, puis de celui de la page et de l'indication de la colonne (a ou b) où figure l'information ; par exemple, FEW 2, 908a signifie que l'information figure dans le volume 2, à la page 908, colonne a.] [https://apps.atilf.fr/lecteurFEW/]

FTLFQ : *Fichier du Trésor de la langue française au Québec*, en dépôt à l'Université Laval. Ce vaste et riche fichier lexical constitue en quelque sorte les archives du français parlé au Québec ; comprenant environ 1 200 000 fiches, pour la plupart manuscrites, il résulte de dépouillements effectués dans diverses sources (récits anciens, documents d'archives, documents administratifs, journaux et magazines, littérature, études spécialisées, tapuscrits de radio-romans et de téléromans, enregistrements oraux, relevés d'enquêtes sur le terrain, etc.) et il couvre toutes les périodes de l'histoire du français au Québec depuis l'époque de la Nouvelle-France jusqu'au début du XXIe siècle. Une partie de ce fichier (environ 400 000 fiches) a été numérisée et est consultable en ligne.

FTLFQi : Partie informatisée du FTLFQ, en ligne. [http://www.tlfq.ulaval.ca/fichier/]

GEDDES, James Jr. (1908), *Study of an Acadian-French Dialect Spoken on the North Shore of the Baie-des-Chaleurs*, Halle, Max Niemeyer Publisher, xvii-317 p.

GENDRON, Jean-Denis (1966), *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris – Québec, Librairie C. Klincksieck – Les Presses de l'Université Laval (« Bibliothèque française et romane, série E : Langue et littérature françaises au Canada, 2 »), xx-255 p.

——— (1986), « Existe-t-il un usage lexical prédominant à l'heure actuelle au Québec ? », dans *La lexicographie québécoise : bilan et perspectives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3e section, Lexicologie et lexicographie, 8 »), p. 89-97. [Actes du colloque organisé par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec et tenu à l'Université Laval les 11 et 12 avril 1985, publiés par Lionel Boisvert, Claude Poirier et Claude Verreault.]

——— (2007), *D'où vient l'accent des Québécois ? Et celui des Parisiens ? Essai sur l'origine des accents. Contribution à l'histoire de la prononciation du français moderne*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), xxiii-287 p.

——— (2014), *La modernisation de l'accent québécois. De l'accent traditionnel au nouvel accent. Esquisse historique. Contribution à l'histoire de la prononciation du français au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), xii-281 p.

GILBERT, Roberta (1989), *Le vocabulaire de la cueillette du bleuet dans la région du Lac-Saint-Jean-Est*, mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, iv-182 p.

GLLF : GUILBERT, Louis, René LAGANE et Georges NIOBEY, *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Librairie Larousse, 1971-1978, 7 vol.

Gougenheim : GOUGENHEIM, Georges, *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Éditions A. & J. Picard (« Connaissance des langues »), 1974, 277 p. [Nouvelle éd., entièrement refondue. Ouvrage posthume ; 1re éd., 1951).

GPFC : *Glossaire du parler français au Canada*, préparé par la Société du parler français au Canada avec le concours de ses membres, de ses correspondants et de ses comités d'étude, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 3e section : Lexicologie et lexicographie, 1 »), 1968, xix-709 p. [Réimpression en fac-similé de l'éd. originale de 1930.]

Guérin : GUÉRIN, Paul (dir.), *Dictionnaire des dictionnaires*, Paris, Librairie des Imprimeries réunies, [1884-1890], 6 vol.

GUITTENY, Éloi (1970), *Le vieux langage du pays de Retz : lexique du parler régional*, Paimbœuf, Éditions Plaisance, 302 p.

Huguet : HUGUET, Edmond, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, Champion – Didier, 1925-1967, 7 vol.

HuguetClass : HUGUET, Edmond, *Petit glossaire des classiques français du dix-septième siècle, contenant les mots et locutions qui ont vieilli ou dont le sens s'est modifié*, Genève – Paris, Slatkine Reprints, 1989, vii-409 p. [Réimpression en fac-similé de l'éd. de Paris, 1919.]

ILQi : *Index lexicologique québécois*, en ligne. [http ://www.tlfq.ulaval.ca/ilq/]

JUNEAU, Marcel (1972), *Contribution à l'histoire de la prononciation française au Québec. Étude des graphies des documents d'archives*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 8 »), xviii-311 p.

——— (1979), *La jument qui crotte de l'argent. Conte populaire recueilli aux Grandes-Bergeronnes (Québec). Édition et étude linguistique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française au Québec, 2e section : Éditions commentées de textes, 2 »), 143 p.

LA FOLLETTE, James E. (1969), *Étude linguistique de quatre contes folkloriques du Canada français. Morphologie et syntaxe*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Les Archives de folklore, 9 »), 163 p.

LALIBERTÉ, André (1943), « Le parler populaire au pays des bleuets », *Le Canada français*, Québec, vol. 30, no 5 (janvier), p. 355-370.

LAMY, Danielle (1988), *Des régionalismes du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Charlevoix, de la Côte-Nord, de l'Abitibi*, mémoire de maîtrise, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, 152 p.

LAPOINTE, Raoul (1988), *Des mots pittoresques et savoureux. Dictionnaire du parler populaire du Saguenay–Lac Saint-Jean*, Montréal, Archive-Histo, Fédération des sociétés d'histoire du Québec, ix-129 p.

——— (1990), *Des mots pittoresques et savoureux. Dictionnaire du parler populaire au Québec*, Montréal, Lidec, xx-171 p.

Larousse 1866 : LAROUSSE, Pierre, *Grand dictionnaire universel français*, Paris, Administration du Grand dictionaire universel, [1866-1876], 15 vol.

Larousse 1897 : AUGÉ, Claude (dir.), *Nouveau Larousse illustré. Dictionnaire universel encyclopédique*, [1897-1904], 7 vol.

Larousse 1928 : AUGÉ, Paul (dir.), *Larousse du XXe siècle*, Paris, Librairie Larousse, 1928-1933, 6 vol.

LAVOIE, Thomas (1970), *Le parler français de Chicoutimi (Canada)*, thèse de doctorat de 3e cycle, Strasbourg, Faculté des lettres et sciences humaines de Strasbourg, xxxiv-338 p.

——— (2002), « Le Saguenay–Lac-Saint-Jean : une région particulièrement bien étudiée du point de vue linguistique », dans Claude VERREAULT, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE (éd.), *Le français, une langue à apprivoiser. Textes des conférences prononcées au Musée de la civilisation (Québec, 2000-2001) dans le cadre de l'exposition « Une grande langue : le français dans tous ses états »*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), p. 60-79.

Lexis 2002 : *Lexis. Larousse de la langue française*, Paris, Larousse/VUEF, xvi-2109 p. [1re éd., 1979, sous la dir. de Jean Dubois.]

L'HEUREUX, Réjean (1982), *Vocabulaire du moulin traditionnel au Québec des origines à nos jours. Documents lexicaux et ethnographiques*, Québec, Les Presses de l'Université Laval («Langue française au Québec, 3e section : Lexicologie et lexicographie, 7»), 465 p.

MERCIER, Louis (2002), *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval («Langue française en Amérique du Nord»), xii-507 p.

MOISAN, Jean (1996), *La chouenne de Charlevoix*, Baie-Saint-Paul, s.é., 94 p.

——— (2001), *La chouenne de Charlevoix*, Baie-Saint-Paul, s.é., 126 p. [Nouvelle éd. revue et augmentée.]

OED : SIMPSON, J. A. (1989), *The Oxford English Dictionary. The definitive record of the English language*, Oxford – New York, Clarendon Press – Oxford University Press, en ligne. [2nd edition, prepared by J. A. Simpson and E. S. C. Weiner.] [www-oed-com.res.banq.qc.ca]

OSTIGUY, Luc, et Claude TOUSIGNANT (1993), *Le français québécois : normes et usages*, Montréal, Guérin universitaire, 247 p.

OUDIN, Antoine (1640), *Curiositez françoises, pour supplément aux dictionnaires ou Recueil de plusieurs belles proprietez, avec une infinité de proverbes & quolibets, pour l'explication de toutes sortes de livres*, Paris, Antoine de Sommaville, 615 p., en ligne. [https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k310170j/f11.image]

PARADIS, Claude (1983), «La diphtongaison : stabilité et changement dans le système vocalique du français de Chicoutimi-Jonquière», *Protée*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, vol. 11, nº 2, p. 43-53.

PFC : LAVOIE, Thomas, Gaston BERGERON et Michelle CÔTÉ, *Les parlers français de Charlevoix, du Saguenay, du Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord*, Québec, Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications, 1985, 5 vol.

PLarousse 2004 : *Le Petit Larousse illustré en couleurs*, Paris, Larousse, 2004, 1855 p.

PLOURDE, Michel (dir.), avec la collaboration de Hélène DUVAL et de Pierre GEORGEAULT (2000), *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides – Les Publications du Québec, xix-515 p.

PPQ : DULONG, Gaston, et Gaston BERGERON, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*, Québec, Ministère des Communications – Office de la langue française («Études et dossiers»), 1980, 10 vol.

PRobertNum 2018 : *Le Petit Robert. Version numérique*, version 5.2, sous la dir. générale de Charles Bimbenet, Paris, Dictionnaires Le Robert – SEJER, en ligne. [petitrobert.lerobert.com/robert.asp]

RézeauDRF : RÉZEAU, Pierre (éd.), *Dictionnaire des régionalismes de France. Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique*, Bruxelles, De Boeck – Duculot, 2001, 1140 p.

RIVARD, Adjutor (1914), *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, J.-P. Garneau éditeur, 280 p.

Robert 2017 : *Le Grand Robert de la langue française. Version numérique*, version 4.1, sous la dir. générale de Charles Bimbenet, Paris, Dictionnaires Le Robert – SEJER, en ligne. [grandrobert.lerobert.com/robert.asp]

RobertHist : REY, Alain (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1992, 2 vol.

SEUTIN, Émile (1975), *Description grammaticale du parler de l'Île-aux-Coudres, Québec*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 459 p.

Spillebout : SPILLEBOUT, Gabriel, *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, Picard (« Connaissance des langues »), 1985, 429 p. [Publié avec le concours du Centre National des Lettres.]

SQUAIR, John (1888), « A Contribution to the Study of the Franco-Canadian Dialect », *Proceedings of the Canadian Institute*, Toronto, 3^e série, vol. 6, fascicule 1 (octobre), p. 161-168.

STEIN, Dominique Shuly (1974), *The French-Canadian Dialect of the County of Charlevoix, Quebec*, thèse de doctorat, Ann Arbor, University of Michigan, v-176 p.

TCHÉNO [pseud. de Jacques Rousseau] (1950), « Mokouchan. Notes éthnologiques [*sic*] », *Forêt et conservation*, Québec, vol. 2, n^o 5 (mai-juin), p. 683-687.

TLFi : *Trésor de la langue française informatisé*, ATILF – CNRS & Université de Lorraine, en ligne. [http ://www.atilf.fr/tlfi]

Usito : *Usito : dictionnaire de la langue française. Le français vu du Québec*, Sherbrooke, Les Éditions Delisme inc., en ligne. [www.usito.com]

VerrAnj : VERRIER, A.-J., et R. ORNILLON, *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, Angers, Germain & G. Grassin imprimeurs-éditeurs, 1908, 2 vol.

VERREAULT, Claude (2002), « Variation géographique du français dans l'Est du Canada. Présentation des principales enquêtes réalisées et aperçu des recherches actuelles », dans Michel Contini (dir.), *La géolinguistique en Amérique latine*, Grenoble, Université Stendhal-Grenoble 3 – Centre de dialectologie (hors-série n^o 2 de *Géolinguistique*, 2001-2002), p. 231-265.

VERREAULT, Claude, et Thomas LAVOIE (1996), « Genèse et formation du français au Canada : l'éclairage de la géographie linguistique », *Revue de linguistique romane*, Strasbourg, tome 60, n^os 239-240 (juillet-décembre), p. 413-462.

——— (1999), « “La langue de nos gens” du père Laurent Tremblay : une première synthèse sur la variation géolinguistique du français parlé au Québec au début des années 1940 », *Langues et linguistique*, Québec, Université Laval, nº 25, p. 145-212, en ligne. [https ://www.lli.ulaval.ca/fileadmin/llt/fichiers/recherche/revue_LL/vol25/LL25_145_212.pdf]

VERREAULT, Claude, Louis MERCIER et Thomas LAVOIE (dir.) (2006), *1902-2002. La Société du parler français au Canada cent ans après sa fondation : mise en valeur d'un patrimoine culturel*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Langue française en Amérique du Nord »), 242 p. [Actes du colloque organisé par le Laboratoire de lexicologie et lexicographie québécoises (Université Laval, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi) et tenu au Musée de la civilisation (Québec) le 25 octobre 2002.]

WALKER, Douglas C. (1984), *The Pronunciation of Canadian French*, Ottawa, University of Ottawa Press, xxii-185 p.

WebsterOL : *Merriam-Webster online, the language center : Collegiate Dictionary, Collegiate Thesaurus*, Springfield (Massachusetts, Merriam-Webster inc., 2001, en ligne. [www.merriam-webster.com]

Sources des exemples d'auteurs cités dans le dictionnaire

ANONYME (1869), « Percé », *Le Journal de Québec*, Québec, jeudi 23 septembre, p. 2.

——— (1893), « L'œuvre des cercles agricoles », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 12 octobre, p. 2.

——— (1894), « En retard », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 18 janvier, p. 3.

——— (1894), « “Estropiure” terrible », *La Presse*, Montréal, jeudi 7 juin, p. 6.

——— (1904), « Les bleuets », *Le Lac Saint-Jean*, Roberval, 28 juillet, p. 1.

——— (1925), « Un conte pour l'Épiphanie. La fête des Rois », *L'Union des Cantons de l'Est*, Arthabaska, jeudi 8 janvier, p. 5.

——— (1944), « Ed. Lacroix parle de politique fédérale à deux assemblées », *Le Soleil*, Québec, lundi 17 juillet, p. 16 et 2.

——— (1953), « Liste complète des vingt-huit chars de la procession du 24 juin. Description du thème illustré par quelques-uns de ces chars », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 4 juin, p. 1 et 22.

——— (1955), « Inauguration des cours de sociologie rurale donnés par l'U.C.C. du Saguenay », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, vendredi 21 janvier, p. 2.

——— (1958), « “Ma bonne vieille mère fait encore les meilleures blanquettes au lard” », *Le Lingot*, Arvida, jeudi 26 novembre, p. 18.

AUBIN, Louis-Joseph (1938), « Les origines de Chicoutimi », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 15 septembre, p. 9.

AUBIN-TELLIER, Marguerite (1938), « La revanche du copeurse », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 30 juin, p. 33 et 40.

AUDET, Isabelle (2007), « Une cabane dans les arbres. Un nid pour Léonard », *La Presse*, Montréal, samedi 1er septembre, cahier *Mon toit*, p. 2.

AZILIA [pseud. de Henriette Morin] (1926), « Le gâteau des Rois », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 7 janvier, p. 6 et 3, et jeudi 14 janvier, p. 10.

BARBEAU, Marius (1933), « La délivrance des loups-garous. Récits de "grand-mère Angèle", vieille conteuse de l'Islet, d'après les souvenirs du Dr J.-E.-A. Cloutier. – Les aventures de Marcello. – Le feu-follet des belles-amours », *La Presse*, Montréal, samedi 4 mars, p. 40.

——— (1934), *Au cœur de Québec*, Montréal, Les Éditions du Zodiaque, 200 p.

——— (1953), *Le monstre Vair*, Montréal, Les Éditions Chantecler ltée (« Les contes du Grand-Père Sept-Heures, 12 »), 63 p.

——— (1967), *Le Saguenay légendaire*, Montréal, Librairie Beauchemin limitée, 147 p.

BÉGIN, Stéphane (2012), « Nouvelle application lancée par la CRÉ. Les Bleuets invités à s'afficher », *Le Quotidien*, Saguenay, mercredi 16 mai, p. 12.

BÉLANGER, Henri (1972), *Place à l'homme. Éloge du français québecois*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH ltée (« Aujourd'hui »), 254 p. [« Introduction de Jean-Paul Desbiens ».]

BERGERON, Bertrand (1980), *Les Barbes-bleues. Contes et récits du Lac Saint-Jean, répertoire de Monsieur Joseph Patry*, Montréal, Les Quinze (« Mémoires d'homme »), 256 p.

B[ERGERON]-HOGUE, Marthe (1954), *Un trésor dans la montagne*, Québec, Les Éditions Caritas – Librairie universelle, 279 p.

BERTHELOT, Hector (1887), « Coups d'archet », *Le Violon*, Montréal, samedi 19 février, p. 2.

BILODEAU, Ernest (1919), « Chronique d'Ottawa. En attendant le congrès », *Le Devoir*, Montréal, lundi 4 août, p. 1.

——— (1920), *Autour du lac Saint-Jean (Province de Québec – Canada). Impressions de voyage*, Paris – Tournai, Éditions Casterman, 154 p. [L'année d'édition est approximative.]

BLACKBURN, Roger (1997), « Noël », *Le Quotidien*, Saguenay, samedi 20 décembre, p. 12.

——— (1999), « Le compte [*sic*] de Monte-Cristo », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 17 octobre, p. A20.

——— (2000), « Bénédicité », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 31 décembre, p. A20.

——— (2001), « Centrales sur les rivières à ouananiches. La Corporation LACtivité pêche proteste », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 30 septembre, p. A76.

——— (2003), « Avec l'arrivée de la neige. Les conditions routières se détériorent », *Le Quotidien*, Saguenay, mercredi 31 décembre, p. 2.

——— (2010), « Réserve faunique des Laurentides. Un paradis de plus en plus accueillant », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 20 juin, p. 118.

——— (2015), « Pas facile pour les enfants du maire », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 27 septembre, p. 23.

——— (2016), « Le miracle de Sainte-Rose », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 18 août, p. 18.

——— (2018), « Ouananiche : l'histoire d'un emblème animalier », *Le Progrès week-end*, Saguenay, samedi 12 mai, p. 94-95.

BOISVERT, Yves (1990), « La Pignoronde : pour la bouffe, le ski… et Charlevoix », *La Presse*, Montréal, samedi 17 novembre, p. I12.

BOIVIN, Léonce (1941), *Dans nos montagnes (Charlevoix)*, Les Éboulements, s.é., 254 p.

BOIVIN, Normand (2001), « Jean-Roch et Éliane voulaient être les premiers à y circuler », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 30 septembre, p. A3.

BOUCHARD, Alain (2006), « Marie Dooley. À l'image de son bouton à quatre trous », *Le Soleil*, Québec, dimanche 10 septembre, p. 22.

——— (2008), « La sœur de l'autre. Loulou Germain : bohémienne du Japon à l'île d'Orléans », *Le Soleil*, Québec, samedi 1er mars, p. 12.

BOUCHARD, Georges (1928), « Le sucrier des grands bois », *Le Canada français*, Québec, vol. 15, nº 9 (mai), p. 616-628.

BOUCHARD, Gérard (2005), *Pikauba. Roman*, Montréal, Boréal, 573 p.

——— (2009), *Mistouk. Roman*, Montréal, Boréal (« Boréal compact, 201 »), 403 p. [Éd. originale : 2002.]

——— (2017), « Mon père », *La Presse*+, Montréal, 16 juin, section DÉBATS, écran 4, en ligne. [http://plus.lapresse.ca/screens/e788b3cf-8ecb-48fc-abd0-47d79fb16bfe%7C_0.html]

BOUCHARD, Stéphane (2019), « Robert Maltais. Chercher un sens à la vie », *Le Soleil*, Québec, samedi 6 avril, p. M14.

BRETON, Brigitte (1987), « Un événement qui n'est pas sans plaire aux commerçants », *Le Soleil*, Québec, mercredi 29 avril, p. D3.

BRUNELLE-FERLAND, Monique (1974), « En ce temps d'inflation, les baies et petits fruits sauvages valent leur poids d'argent », *Le Soleil*, Québec, mercredi 18 septembre, p. 47.

CANTIN, Paul-André (2004), « Industries malades. Déclin de l'empire aluminium-forêt », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 19 septembre, p. A32-A33.

CARTIER, Jacques (1545), *Brief recit, & succincte narration, de la navigation faicte es ysles de Canada, Hochelaga & Saguenay & autres, avec particulieres meurs, langaige, & cerimonies des habitans d'icelles : fort delectables à veoir*, Paris,

Ponce Rosset dict Faucheur, & Anthoine le Clerc freres, 48 p. [Cité d'après l'édition critique de ses *Relations* par Michel Bideaux, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal («Bibliothèque du Nouveau Monde»), 1986, p. 123-190.]

CASGRAIN, Henri-Raymond (1876), «Un pèlerinage à l'Île-aux-Coudres», dans *Opuscules*, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, p. 69-199.

——— (1887), *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, Québec, Imprimerie de J. L. Demers & Frère, 500 p.

CHAMPAGNE, Pierre (1978), «Presque autant de Bleuets à Québec qu'à Chicoutimi», *Le Soleil*, Québec, jeudi 7 décembre, p. A10.

CHAMPAGNE, Thibaud de [pseud. de François-J. Brassard] (1932), «Musique nationale», *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 28 juillet, p. 1.

CHAPUT-ROLLAND, Solange (1994), *Les quatre saisons d'Isabelle*, Montréal, Édition du Club Québec loisirs inc. – Éditions Libre expression, 294 p.

CHARTRAND, Luc (1995), «Référendum 95. Les châteaux forts sont fatigués», *L'Actualité*, Montréal, samedi 1er août, p. 20.

CHEVALIER, Gilles (1982), «1981, une année bien remplie», *Le Lingot*, Arvida, mardi 23 mars, p. 9.

CLÉMENT, Hélène (2010), «Virée en blanc», *Le Devoir*, Montréal, samedi 6 février, p. D1 et D3.

CLICHE, Jean-François (2018), «Sous les tropiques du Saguenay», *Le Soleil*, Québec, lundi 16 avril, p. 14.

COSSETTE, Moïse (1980), «Victorien Fortin se devait d'exceller», *Le Bulletin des agriculteurs*, Montréal, novembre 1980, *Notre cahier porc*, p. 6P, 8P et 10P.

CÔTÉ, Reine, «Quel souvenir!», *Hebdo Rive-Nord du samedi*, Repentigny, 24 décembre, p. 39.

COUTURIER, Fabienne (2016), «Histoire de pêche», *Le Soleil*, Québec, samedi 4 juin, p. V4-V5.

DALLAIRE, Clément (1979), «La manne bleue», *Vie ouvrière*, Montréal, vol. 29, no 140 (*Saguenay–Lac St-Jean, dossier régional*), p. 611-612.

D'ANGUS, Yvon (1920), «L'antigone et l'aveugle», *Le Soleil*, Québec, samedi 21 février, p. 11.

DASSYLVA, Martial (1992), «L'Auberge des 21 : une auberge avec pignon sur baie», *La Presse*, Montréal, samedi 25 janvier, p. I20.

DEGAGNÉ, Narcisse (1938), «Questions de français», *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 29 décembre, p. 3.

DEMERS, Pierre (1978), «Le frère Untel de retour dans son pays», *La Presse*, Montréal, samedi 9 septembre, cahier *Perspectives*, p. 14, 16 et 17.

——— (1978), «Têtes heureuses», *Focus*, Jonquière, nos 18-19 (décembre 1978-janvier 1979), p. 32-35.

DESFORÊTS, Benoît [pseud. du père Marie-Benoît, né Louis Van Biervliet] (1934), *Le p'tit gars du colon*, Montréal, Éditions Albert Lévesque («ACF, L'âme canadienne»), 154 p.

——— (1936), *Un sillon dans la forêt*, Montréal, Éditions Beauchemin, 201 p.

——— (1939), *Le mystère d'un cloître*, Québec, Imprimerie Ernest Tremblay, 159 p.

DES GAGNIERS, Jean (1994), *Charlevoix, pays enchanté*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, xvi-445 p.

DÉSILETS, Alphonse (1923), «Le parler populaire», *Le Canada français*, Québec, vol. 10, nº 5 (juin-juillet-août), p. 269-382.

DESJARDINS, Normand (1980), «Retour des bateaux de bois. À l'Isle-aux-Coudres les artisans ont repris les vieux outils», *La Presse*, Montréal, 24 mai, cahier *Perspectives*, p. 2-4.

DESROCHERS, Jeanne (1992), *Françoise Gaudet-Smet*, Varennes, Les Éditions de Varennes, 195 p.

DIAVOLO [pseud. de Eudore Couture] (1933), «Les neiges d'antan», *Le Progrès du Golfe*, Rimouski, jeudi 5 janvier, p. 1.

DORÉ, Catherine (2012), «Saguenay–Lac-Saint-Jean. Pour tous les goûts dans le Royaume», *Le Nouvelliste*, Trois-Rivières, 30 juin et 1er juillet, p. E16.

DUFOUR, Claude (1956), «Suicide à Chicoutimi», *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, vendredi 6 juillet, p. 4.

DUMONT, Noémie (2005), «Les textes gagnants du concours littéraire du 150e», *L'Étoile du Lac*, Roberval, dimanche 10 avril, site web. [https://nouveau-eureka-cc.cc.res.banq.ca]

ÉMOND, Serge (2014), «Kevin Fortier-Simard. Pas qualifié, mais une belle journée», *Le Quotidien*, Saguenay, mardi 17 juin, p. 27.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard (1974), *À la brunante. Contes et récits*, Montréal, Duvernay Frères et Dansereau éditeurs, vi-347 p.

FESSOU, Didier (2012), «Une année à bord d'une voiture d'eau», *Le Soleil*, Québec, dimanche 10 juin, p. 27.

FORTIN, André dit Dédé (1993), «La traversée», chanson parue sur l'album *Les Colocs*, Montréal, BMG Musique. [Disque compact.]

FORTIN, J.-Augustin (1941), «La "Ouananiche" au Lac Saint-Jean», *Le Soleil*, Québec, dimanche 16 février, *Supplément illustré*, p. 2.

GAGNON, Alain (1997), «Une saison, un parc… Bruits et couleurs de l'été», *Progrès-dimanche*, Chicoutimi, 20 juillet, p. A44.

GAGNON, Gilles (1980), «Nicodème, Jonquière 1912», *Focus*, Jonquière, nos 36-37 (juillet-août), p. 55-58.

GAGNON, Rosaire (2018), «Le grand et le petit», *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 6 septembre, p. 12.

GARNEAU, Olivier (2008), « Souvenirs de Noël », *L'Étoile du Lac*, Roberval, mercredi 17 décembre, p. 26-27.

GAUDREAULT, Léonce (1991), « "Le trésor de la langue" de René Lussier. Image surréaliste d'un Québec éclaté », *Le Soleil*, Québec, dimanche 13 octobre, p. C1.

GAULDRÉE-BOILLEAU, Charles-Henri-Philippe (1875), « Paysan de Saint-Irénée de Charlevoix en 1861 et 1862 », dans Pierre SAVARD (éd.), *Paysans et ouvriers québécois d'autrefois*, Québec, Les Presses de l'Université Laval (« Les Cahiers de l'Institut d'histoire, 11 »), 1968, p. 17-76. [Reproduction d'un texte paru à Paris en 1875.]

GAUTHIER, Antonio (1961), « Plaidoyer en faveur de Lac-St-Jean Ouest », *La Presse*, Montréal, samedi 4 mars, p. 16.

GAUTHIER, Josée (1995), « La naissance au Saguenay et dans Charlevoix (1900-1950) : continuités et ruptures culturelles », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Montréal, vol. 48, nº 3 (hiver), p. 351-373, en ligne. [https://doi.org/10.7202/305349ar]

GAUTHIER, Myriam (2010), « Au Saguenay, on avance », *Le Courrier du Saguenay*, Saguenay, mercredi 15 septembre, p. 26.

——— (2016), « Jean-Philippe Tremblay dirigera Appasionata », *Le Quotidien*, Saguenay, samedi 10 septembre, p. 21.

GAUVREAU, Pierre (2005), *Le temps d'une paix. Hiver 1921. Spécial Le temps des fêtes*, Montréal, Imavision. [DVD vidéo d'un épisode spécial évoquant les traditions reliées aux fêtes de Noël et du Jour de l'an dans Charlevoix au début du XXe siècle ; réalisé par Yvon Trudel et produit par Radio-Canada, cet épisode a été diffusé la première fois le 19 décembre 1982 dans le cadre de l'émission *Les beaux dimanches*.]

——— (2009), *Le temps d'une paix. Coffret collection*, Montréal, Imavision. [6 DVD vidéos comprenant les 6 saisons du téléroman diffusé à Radio-Canada de 1980 à 1986 et réalisé par Yvon Trudel ; fresque historique de la vie dans Charlevoix entre 1919 et 1931.]

GIGUÈRE, Suzanne (2012), « Les amours de Jean Charlebois », *Le Devoir*, Montréal, samedi 23 juin, p. E7.

GILBERT, Natacha (2011), « Semaine de relâche. Passer du bon temps en famille », *Le Quotidien*, Saguenay, lundi 28 février, p. 6.

GIRARD, Charles (1962), « Naufrage en plein Golfe », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 15 novembre, p. 10.

GIRARD, Pascal (2006), « Des Bleuets partent le coffre plein de tourtières », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 30 novembre, p. 15.

——— (2006), « Fourre-tout », *Le Quotidien*, Saguenay, lundi 1er mai, p. 12.

——— (2016), « Accident sur la rue Burma à Jonquière. Coincé sous la camionnette de son ami », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 27 octobre, p. 3.

GIRARD, Wilfrid-Hidola (1972), *Le conscrit*, Desbiens, Éditions du Phare, 267 p.

——— (1972), *Le pionnier. Histoire romancée de la fondation du Lac-St-Jean*, Desbiens, Éditions du Phare, 226 p.

GLADIOLUS (1932), « Parodie », *Le Soleil*, Québec, mercredi 25 mai, p. 8.

GLÈBE, Jean de la [pseud. du frère Liguori, né Patrice Blais] (1911), *Le diable est aux vaches*, Québec, Imprimerie de L'Action sociale, 77 p.

GOBEIL, Dominique (2016), « Angèle Coutu dans toute son humanité », *Le Quotidien*, Saguenay, lundi 11 avril, p. 10.

——— (2018), « Saguenay. Une ville, une rivière », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 16 août, p. 14.

GOBEIL, Mathieu (2008), « Le couple Ménard-Gagnon et le Cornet volant. Plaisir et passion au menu », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 17 août, p. 62-63.

GODIN, Gilles (2013), « Respect de l'histoire », *Le Quotidien*, Saguenay, mardi 15 janvier, p. 11.

GRENIER-HÉROUX, Sophie (2016), « À la table des Bleuets », *Le Soleil*, Québec, samedi 20 août, p. A22-A23.

HARDY, Sylvie (1974), « Chez L.-P. Simard de Bagotville. Une ferme d'hébergement pour vacanciers avides d'air pur », *Progrès-dimanche*, Chicoutimi, 16 juin, p. 55.

HARTING, Claire (1968), « Nos enfants et nous. Avez-vous oublié votre Père Noël, chers petits enfants ? », *Photo-journal*, Montréal, vol. 32, nº 37 (semaine du 25 décembre 1968 au 1er janvier 1969), p. 39.

HÉMON, Louis (1916), *Maria Chapdelaine. Récit du Canada français*, Montréal, J.-A. LeFebvre, xix-243 p.

HÉMOND, Élaine (1988), « La route du parc des Laurentides. Tout un défi technique ! », *Québec Science*, Sillery, vol. 27, nº 2 (octobre), p. 40-45.

HOUDE, Gilles (2001), « Québec, toujours agréable à visiter », *La Tribune*, Sherbrooke, samedi 30 juin, p. F7.

HUARD, V[ictor]-A[lphonse] (1897), *Labrador et Anticosti. Journal de voyage – Histoire – Topographie – Pêcheurs canadiens et Acadiens – Indiens montagnais*, Montréal, C.-O. Beauchemin & Fils libraires-imprimeurs, xv-357 p.

——— (1906), *Impressions d'un passant. Amérique – Europe – Afrique*, Québec, Typ. Dussault & Proulx, 366 p.

HUDON, Marcel, Ovide BOUCHARD, Daniel GUY, Léo LAVOIE et Antonio GAUTHIER (1961), « Pour un changement de nom », *Le Lingot*, Arvida, jeudi 4 mai, p. 7.

HUOT, Pascal, et Mathieu TREMBLAY (2009), « La cuisine d'une vie », *La Quête*, Québec, nº 112 (mai), p. 24.

LABERGE, Marie (1981), *Ils étaient venus pour*, Montréal, VLB Éditeur, 139 p.

LABRIE, Isabelle (2006), « Abondance de bleuets. Les feux du printemps gâtent les cueilleurs », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 23 juillet, p. A6.

LACHANCE, Lise (1986), « Déluge sur l'Est du Québec. Les Bleuets de Québec se mobilisent », *Le Soleil*, Québec, mercredi 24 juillet, p. A5.

LACOURCIÈRE, Luc (1950), « *Drave*, *draver* et *draveur*. Étude linguistique, folklorique et littéraire », *Forêt et conservation*, Québec, vol. 2, nº 5 (mai-juin), p. 710-713.

——— (1971), « Le ruban qui rend fort (Conte-type 590) », *Les Cahiers des Dix*, Québec, nº 36, p. 235-297, en ligne. [https://doi.org/10.7202/1025289ar]

LAFLEUR, Normand (1973), *La vie traditionnelle du coureur de bois aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Leméac (« Ni-t'chawana. Mon ami, mon frère »), 305 p.

LAFORTE, Conrad (1978), *Menteries drôles et merveilleuses. Contes traditionnels du Saguenay*, Montréal, Quinze (« Mémoires d'hommes »), 287 p.

LAPLANTE, Robert (1999), « L'œuvre de l'acharnation », *L'Action nationale*, Montréal, vol. 89, nº 8 (octobre), p. 3-4.

LAVALLÉE, Jean-Luc (2019), « Des maires du Lac-Saint-Jean se sentent oubliés avec la 169. Les Jeannois sont jaloux des Saguenéens et de la nouvelle route 175 », *Le Journal de Québec*, Québec, mardi 25 juin, p. 11.

LEFEBVRE, Urgel (1974), « À Rendez-vous 74. "La grande bouffe québécoise" », *Le Devoir*, Montréal, mardi 12 janvier, p. 7.

LEMIEUX, Louise (1988), « Adrienne Murdock dévoile ses trucs. Que renferme la "vraie tourtière authentique" ? », *Le Soleil*, Québec, mercredi 13 juillet, p. B1.

——— (1988), « Pauline Martin : mieux vaut en rire », *Le Soleil*, Québec, mercredi 27 juillet, p. B1.

LÉVESQUE, François (2013), « Regard sur le court métrage. Sur les neiges de Saguenay, la chaleur du festival », *Le Devoir*, Montréal, samedi 16 mars et dimanche 17 mars, p. C7.

L'HEUREUX, Eugène (1926), « Le Saguenay, hier, aujourd'hui et demain », *Le Devoir*, Montréal, lundi 21 juin, p. 4.

MALTAIS, Robert (2019), *L'air du lac. Roman*, Montréal, Druide (« Écarts »), 218 p.

MARCHAND, Clément (1940), « En automne… », *Le Bien public*, Trois-Rivières, jeudi 24 octobre, p. 3, 2 et 11.

MARIE-VICTORIN, Frère [né Conrad Kirouac] (1919), *Récits laurentiens*, Montréal, Les frères des Écoles chrétiennes, 207 p. [2e éd., 10e mille ; illustrations d'Edmond-J. Massicotte, et préface d'Albert Ferland.]

——— (1920), *Croquis laurentiens*, Montréal, Les frères des Écoles chrétiennes, 304 p.

——— (1938), « Les sciences naturelles au service des lettres : "Menaud, maître-draveur" devant la nature et les naturalistes », *Annales de l'ACFAS*, Montréal, Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, vol. 4, p. 335-352.

——— (1995), *Flore laurentienne*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, xv-1093 p. [3e éd. mise à jour et annotée par Luc Brouillet, Stuart G. Hay et Isabelle Goulet, en collaboration avec Marcel Blondeau, Jacques Cayouette et Jacques Labrecque ; 1re éd., 1935.]

MARTEL, Joël (2014), « Cas de rage au volant. L'agresseur passera le test du polygraphe », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 9 janvier, p. 20.

MÉDÉRIC, Paul [pseud. de Jean-Paul Tremblay] (1957), *Le père d'un peuple. Pierre Tremblay, ancêtre de tous les Tremblay d'Amérique*, Chicoutimi, Édition du Tricentenaire (« Publications de la Société historique du Saguenay, 17 »), 226 p.

MERCIER, Gilles (2011), « La honte de son patelin », *Le Devoir*, Montréal, samedi 19 février et dimanche 20 février, p. B4.

MONTIGNY, Louvigny de (1945), *Au pays de Québec. Contes et images*, Montréal, Société des Éditions Pascal, 325 p.

——— (1953), *L'épi rouge et autres scènes du pays de Québec*, Montréal, Le Cercle du livre de France (« Théâtre canadien »), 285 p.

PACREAU, Camille (1952), « Vents d'en-bas, vents d'en-haut », *Amérique française*, Montréal, vol. 10, no 1 (janvier-février), p. 42-47.

PAGEAU, Yvon (2015), « Petite histoire du pétrole au Québec. Rabaska, Cacouna… basta ! », *Le Devoir*, Montréal, jeudi 5 février, p. A7.

PAQUET, Charlotte (2017), « Conteneurs : les propriétaires devront en justifier l'usage », *Le Manic*, Baie-Comeau, vol. 15, no 1 (mercredi 11 octobre), p. 9.

PARÉ, Yvon (1975), « Beau Dommage ou la regénérescence [*sic*] de la chanson québécoise… », *Progrès-dimanche*, Chicoutimi, 9 avril, p. 44.

——— (2005), « Rire et se souvenir avec Dominique Breau », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 10 novembre, p. 17.

PARENT, Marie-Claude (2005), « Cinq ans après son décès. "Dédé" Fortin toujours dans le cœur et la tête des gens », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 8 mai, p. A4.

PAYSAN, Claude [pseud. de Jules-S. Lesage] (1903), *Notes et impressions de chez nous*, Québec, Léger Brousseau imprimeur-éditeur, 228 p.

PELLETIER, Denise (2001), « Louise Archambault relève tout un défi », *Le Quotidien*, Saguenay, vendredi 2 mars, p. 21.

PELLETIER, Joseph (1944), *Quinze jours chez les colons du Nord*, Montréal, publié à compte d'auteur (Dépositaire général, « La diffusion du livre »), 126 p.

PERRAULT, Pierre (1968), *Les voitures d'eau*, Montréal, Office national du film, en ligne. [www.onf.ca/film/voituresdeau/]

——— (1975), *Chouennes. Poèmes 1961-1971*, Éditions de l'Hexagone, Montréal, 317 p.

——— (1982), *La bête lumineuse*, Montréal, Nouvelle Optique, 251 p.

PERRAULT, Pierre, Bernard GOSSELIN et Yves LEDUC (1968), *Le règne du jour*, Montréal, Éditions Lidec inc., 161 p.

PERRAULT, Pierre, Bernard GOSSELIN et Monique FORTIER (1969), *Les voitures d'eau*, Montréal, Éditions Ici Radio-Canada – Éditions Lidec inc., 171 p.

PLANTE, Raphaëlle (2017), « Le lait fermenté. Une aide culinaire… millénaire », *Le Soleil*, Québec, vendredi 30 juin, p. A26-A27.

PORÉE-KURRER, Philippe (1992), *La promise du Lac. Roman*, Chicoutimi, Les Éditions JCL inc., 512 p. [Suite du roman *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon.]

POTVIN, Chantale (2001), « Religieuse depuis 78 ans. Sœur Hélène Legendre ne regrette rien », *Le Quotidien*, Saguenay, samedi 6 octobre, p. 10.

POTVIN, Damase (1919), *L'appel de la terre. Roman de mœurs canadiennes*, Québec, Imprimerie de l'Événement, vi-186 p.

——— (1925), *La Baie. Récit d'un vieux colon Canadien-français*, Montréal, Éditions Édouard Garand, 90 p.

——— (1925), *Le Français. Roman paysan du "pays de Québec"*, Montréal, Éditions Édouard Garand, x-346 p.

——— (1931), *Plaisant pays de Saguenay*, Québec, Imprimé par Ernest Tremblay, 196 p.

——— (1937), *Peter McLeod. Grand récit canadien inédit*, Québec, Chez l'auteur, 207 p.

——— (1945), *Thomas, le dernier de nos coureurs de bois. Le parc des Laurentides*, Québec, Les Éditions Garneau ltée, 272 p.

——— (1949), « Un vieux sage », *Le Soleil*, Québec, samedi 12 février, p. 4.

——— (1957), *La Baie des Hahas. Histoire, description, légendes et anecdotes. Paroisses, vieilles familles, gens et choses de la région*, s.l., Éditions de la Chambre de commerce de la Baie des Hahas, 427 p.

POTVIN, Louis (2010), « La Maison du père Noël toujours aussi charmante. Petits et grands ne savent plus où poser les yeux », *Le Quotidien*, Saguenay, mercredi 22 décembre, p. 12-13.

POULIN, Anne-Marie (2015), « Le "boutonné" de Charlevoix : pertinence d'une découverte », *Rabaska*, Québec, vol. 13 (*Présence de Marius Barbeau*), p. 131-140, en ligne. [https://doi.org/10.7202/1033756ar]

PROVENCHER, Jean, et Johanne BLANCHET (1980), *C'était le printemps. La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 236 p.

RAINVILLE, Andrée (2004), « Merci, monsieur de la gratte… », *Le Quotidien*, Saguenay, mardi 21 décembre, p. 12.

——— (2008), « Histoire de garnottes… », *Le Quotidien*, Saguenay, mardi 19 février, p. 14.

RAINVILLE, Clotilde (1964), « Mémoires d'une ancienne. Madame Eugène Laflamme », *Saguenayensia*, Chicoutimi, vol. 6, nº 2 (mars-avril), p. 31-34.

RAINVILLE, Patricia (2012), « Sommes-nous si colons ? », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 22 avril, p. 20.

——— (2012), « Chicoutimienne snob », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 4 novembre, p. 20.

——— (2017), « De Chicout à Riki, en passant par Chiboum », *Le Progrès-weekend*, Saguenay, samedi 9 septembre, p. 36.

RIVARD, Adjutor (1912), « Les quêteux », *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, vol. 10, nº 7 (mars), p. 245-252.

ROUSSEAU, Jacques (1962), « La saga du bouleau (I) », *L'Action catholique*, Québec, dimanche 8 juillet, p. 14 ; « La saga du bouleau (II) », dimanche 15 juillet, p. 14.

——— (1967), « Quelques jalons de l'histoire et de la géographie gastronomiques du Québec », *Les Cahiers des Dix*, Québec, nº 32, p. 13-35.

ROY, François (1970), « Une chasse aux canards sur le lac Saint-Pierre », *Le Soleil du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, samedi 31 octobre, p. 25.

RUEL, Sylvie (2010), « Au pays des voitures d'eau », *Le Soleil*, Québec, samedi 10 juillet, p. V2-V3.

SABLONNIÈRE, Johanne de la (2015), « Accès limité à la très haute vitesse. Des affaires qui tournent au ralenti dans la région », *Le Courrier de Jonquière*, Jonquière, mercredi 18 février, p. 4.

SAGUENAY, Jean [pseud. de Victor Tremblay] (1953), « La parenté du Saguenay et de la France se retrouvant dans les coutumes familiales », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, samedi 5 septembre, *Supplément*, p. 36.

SAINT-PIERRE, Johanne (2012), « Charles Hamelin couronné sur 500 m », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 15 janvier, p. 86.

——— (2018), « Temple de la renommée de LHJMQ. Le Bleuet bionique honoré », *Le Quotidien*, Saguenay, mardi 20 novembre, p. 36.

SARRASIN, Roger (1977), « La Porcherie », *Focus*, Jonquière, vol. 1, nº 7 (décembre), p. 10.

SAVARD, Félix-Antoine (1937), *Menaud, maître-draveur*, Québec, Librairie Garneau, 265 p. [Cité d'après l'édition critique par Yvan G. Lepage, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal (« Bibliothèque du Nouveau Monde »), 2004, p. 493-633.]

——— (1943), *L'abatis*, Montréal, Fides, 209 p.

——— (1949), *La minuit*, Montréal, Fides (« Nénuphar, les meilleurs auteurs canadiens »), 177 p.

——— (1959), *Le barachois*, Montréal et Paris, Fides, 207 p.

——— (1966), « Le vrai nom de la "liane" », *Saguenayensia*, Chicoutimi, vol. 8, nº 6 (novembre-décembre), p. 142.

——— (1975), *Discours*, Montréal, Fides, 154 p.

——— (1975), *Journal et souvenirs II. 1963-1964*, Montréal, Fides, 261 p.

——— (1979), *Carnet du soir intérieur II*, Montréal, Fides, 156 p.

SAVARD, Léo-Gilles (2002), « Philippe Simard & fils. Un nectar remporte un succès imprévu », *Le Quotidien*, Saguenay, samedi 30 mars, p. 4.

SIMARD, Gilbert (1978), *La manne bleue*, Chicoutimi, Imprimerie Léopold Tremblay ltée, 129 p.

SIMARD, Pauline (1998), « *La vie parisienne*. Les faces cachées de l'opérette », *Progrès-dimanche*, Chicoutimi, 25 janvier, p. B9.

ST-GELAIS, François (2005), « Bleuet : l'avenir passe par l'exportation », *Le Quotidien*, Saguenay, mardi 1er novembre, p. 11.

ST-HILAIRE, Marc (2005), « Noyade au lac Maggie. Les plongeurs repêchent le corps », *Le Quotidien*, Saguenay, mardi 12 juillet, p. 3.

TACHÉ, Joseph-Charles (1863), « Forestiers et voyageurs. Étude de mœurs », *Les Soirées canadiennes, recueil de littérature nationale*, Québec, Brousseau & Frères éditeurs, 3e année, p. 13-260.

TESSIER, Claude (1978), « Le ventre plein », *Le Soleil*, Québec, vendredi 25 août, p. A5.

THÉRIAULT, Yves (1983), *L'herbe de tendresse. Récits*, Montréal, VLB éditeur, 238 p.

THERRIEN, Richard (2013), « Le Bye bye 2012 : un grand cru », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 3 janvier, p. 21.

TREMBLAY, Bertrand (1998), « L'affrontement de deux Bleuets : Bouchard et Sirois », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 15 octobre, p. 8.

——— (2000), « La région n'est plus présente parmi les puissants mandarins », *Le Quotidien*, Saguenay, samedi 5 août, p. 8.

TREMBLAY, Huguette (1977), *Journal des voyages de Louis Babel, 1866-1868*, Montréal, Presses de l'Université du Québec (« Tekouerimat, 4 »), xvi-161 p.

TREMBLAY, Isabelle (2014), « Bain de foule pour le premier ministre », *Le Quotidien*, Saguenay, jeudi 24 juillet, p. 2.

——— (2016), « Une bleuetière de recherche verra le jour », *Le Quotidien*, Saguenay, mercredi 22 juin, p. 6.

TREMBLAY, Jacques (1983), *Neiges d'antan. Mémoires d'enfance*, Chicoutimi, Service de reprographie de l'Université du Québec à Chicoutimi, iii-228 p.

TREMBLAY, Joseph-Calixte (1945), « Après l'orage », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, jeudi 20 septembre, p. 1.

TREMBLAY, Louis (2007), « Des citoyens en ont assez de l'ancien garage Mazda. La laideur en plein Jonquière », *Le Quotidien*, Saguenay, mercredi 23 mai, p. 6.

TREMBLAY, Marie-Paule (2010), « Le grand-talent », *Le Soleil*, Québec, vendredi 24 septembre, p. 25.

TREMBLAY, Michel (2002), *Bonbons assortis*, Montréal, Leméac / Actes Sud, 179 p.

TREMBLAY, Réjean (1982), « Lafleur était bien mieux dans le bois », *La Presse*, Montréal, mardi 30 novembre, cahier *Sports*, p. 5.

——— (1993), « Debbie Demers. Spéciale, intelligente et franche », *La Presse*, Montréal, dimanche 17 janvier, p. 8.

TREMBLAY, Roger (2011), « Blanchis 4-0 par les Foreurs. Rien ne va plus chez les Sags », *Progrès-dimanche*, Saguenay, 13 mars, p. 95.

TREMBLAY, Victor (1957), « Chambord. Le grand feu », *Le Progrès du Saguenay*, Chicoutimi, mercredi 13 février, p. 4.

——— (1960), « Mémoires d'un vieillard. Auguste Gagné de Bagotville », *Saguenayensia*, Chicoutimi, vol. 2, nº 6 (novembre-décembre), p. 157-163.

——— (1961), « Mémoires d'un vieillard. Cléophe Girard », *Saguenayensia*, Chicoutimi, vol. 3, nos 3-4 (mai-juin-juillet-août), p. 79-81.

——— (1964), « Mémoires d'un ancien. Phydime Lavoie », *Saguenayensia*, Chicoutimi, vol. 6, nº 4 (juillet-août), p. 87-91.

——— (1967), *Alma au Lac Saint-Jean*, Chicoutimi, Édition du Centenaire (« Publications de la Société historique du Saguenay, 18 »), 512 p.

——— (1968), *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870*, Chicoutimi, Librairie régionale inc. (« Publications de la Société historique du Saguenay, 21 »), 465 p. [Éd. nouvelle.]

TREMBLAY LAGADELLE, Réjean (1977), « Salut la parenté ! », *Focus*, Jonquière, vol. 1, nº 3 (juillet-août), p. 38-40.

VAN BRUYSSEL, Ferdinand (1934), *Jean Vadeboncœur et Marie-Anne Lafrance, Canadiens français*, Paris, Éditions de la « Revue Mondiale », 417 p.

VILLENEUVE, Denis (2013), « Une seconde inauguration en 65 ans. La Mercury 1939 de Marc Tremblay sera à la cérémonie de dimanche pour la route 175 », *Le Quotidien*, Saguenay, samedi 21 septembre, p. 9.

VILLENEUVE, Georges (1988), *Les emmurés. La dynastie des 3 Georges*, Dolbeau, Éditions Marie-M, 397 p.

——— (1992), *Les portageurs de la Chamouchouane. (Hiver 1924-25). Récit du Lac-Saint-Jean*, Montréal, Les Presses d'Amérique, 288 p.

VILLENEUVE-FRÉCHETTE, Esther (1988), *Dans l'bon vieux temps ça s'passait d'même*, Chicoutimi, Imprimerie Léopold Tremblay ltée, 369 p.

VOISARD, Anne-Marie (1991), « "Sortie 21", un roman de Gilles Raymond. Intéressant portrait des problèmes des jeunes en région », *Le Soleil*, Québec, lundi 4 février, p. B5.

WELLS, Guy-Philippe (2005), « Saguenay dry », chanson parue sur l'album *Futur antérieur*, Montréal, Unidisc. [Disque compact.]

WILLIAMS, Sophie (2019), « Motel », chanson parue sur l'album *Motel*, Sophie Williams Musique. [En ligne sur diverses plateformes de musique numérique.]

CARTE 1
LE QUÉBEC : VUE D'ENSEMBLE

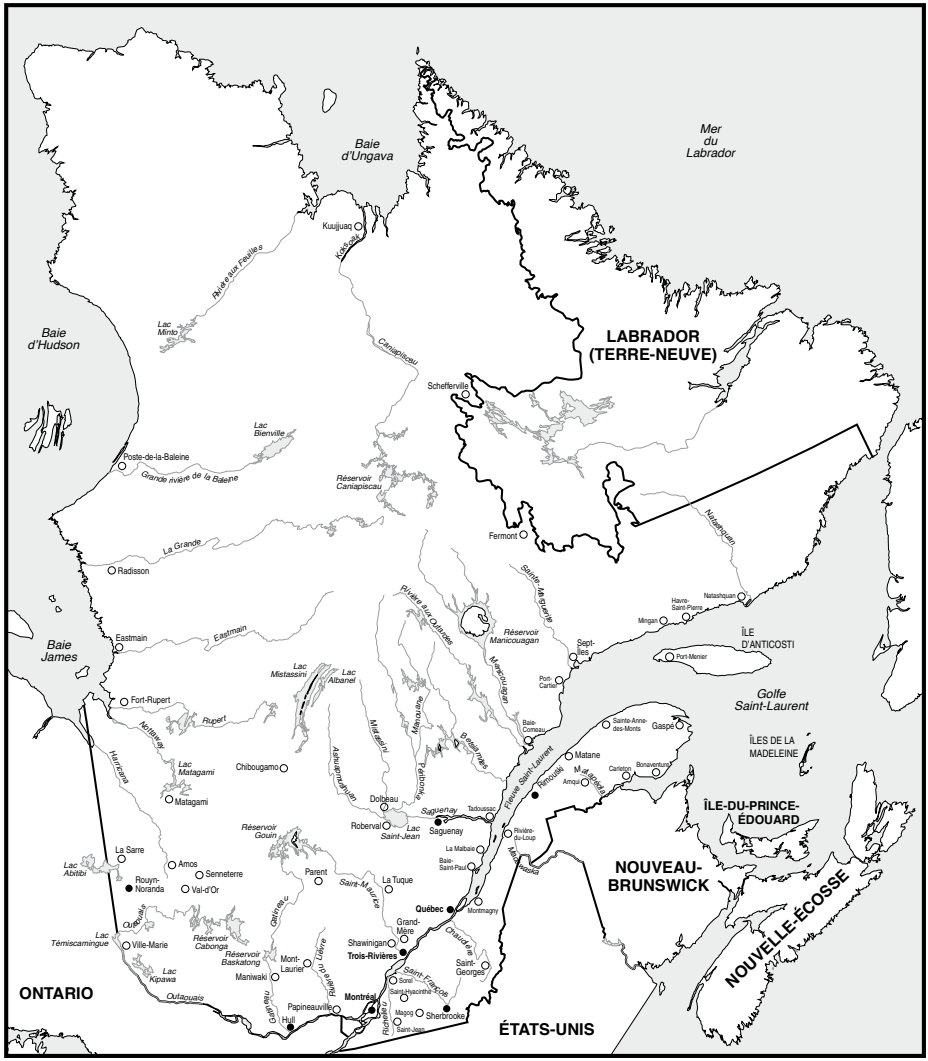

CARTE 2
LES RÉGIONS DE CHARLEVOIX ET DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

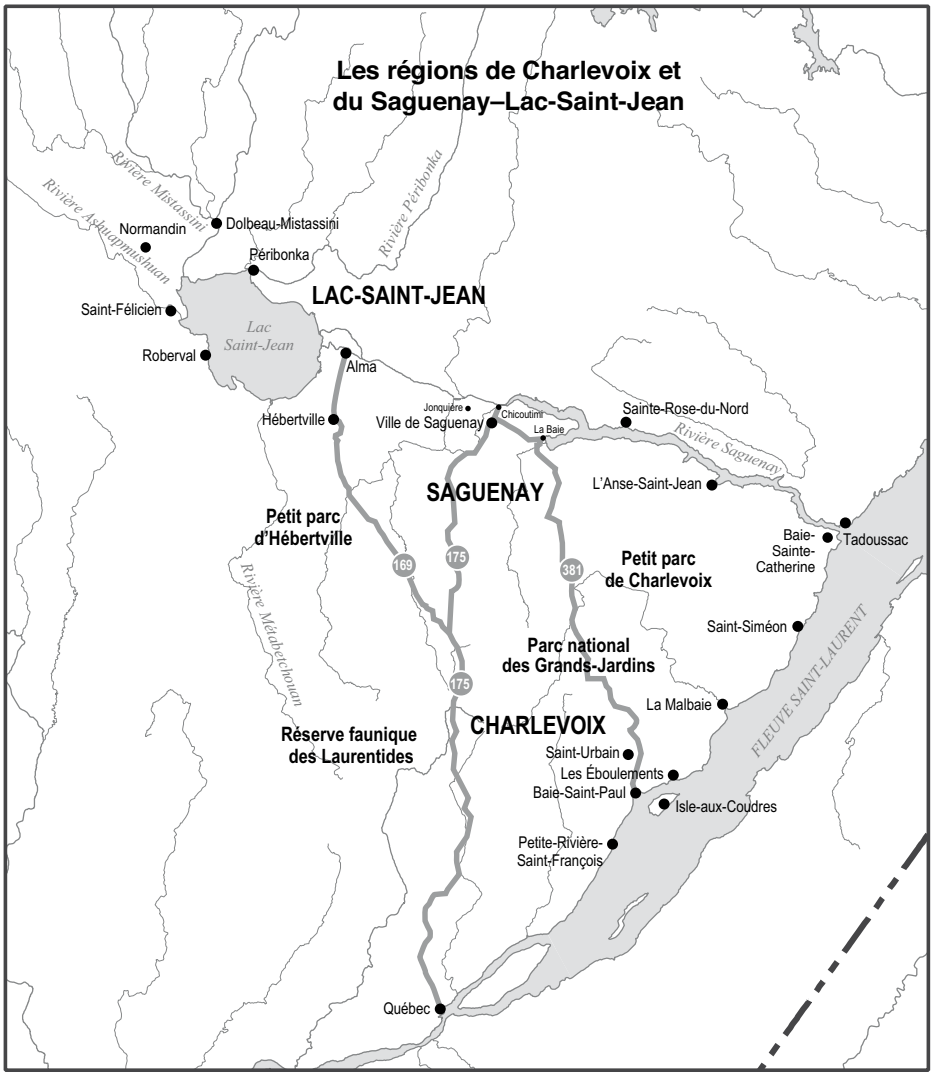

Carte 3
Provenance des premiers colons français venus s'établir en Nouvelle-France

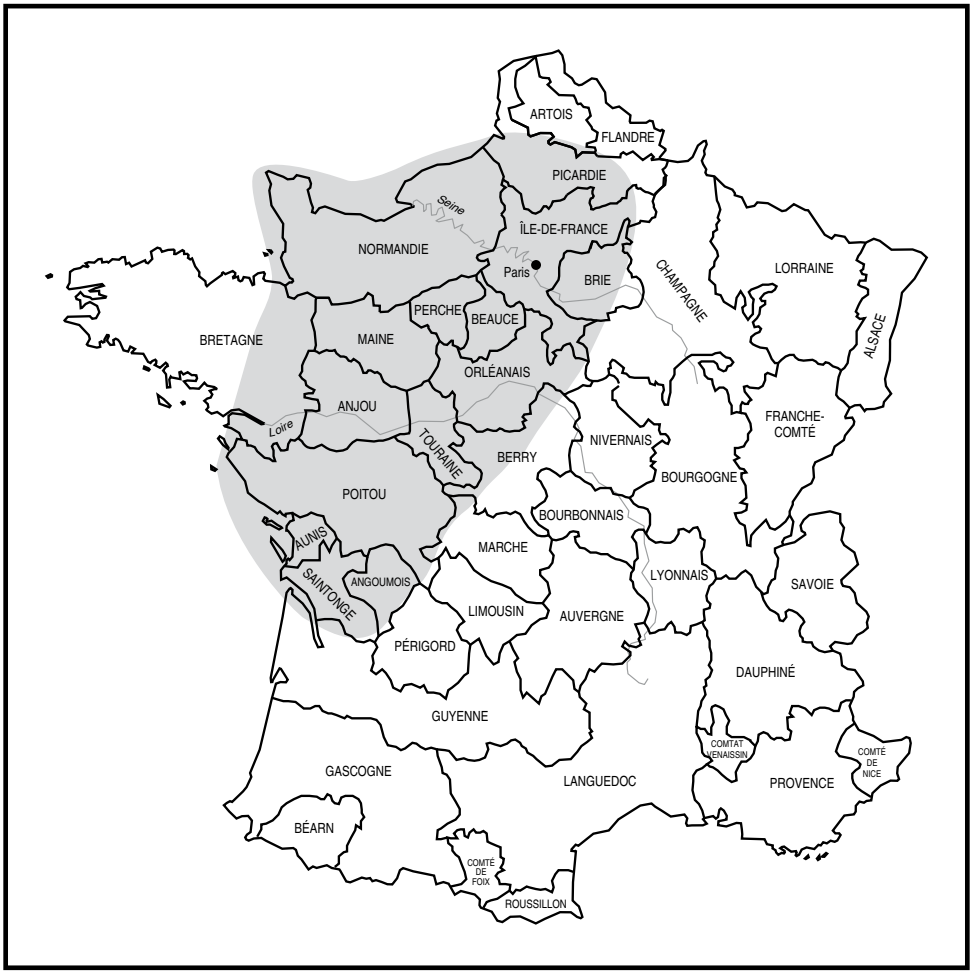

CARTE 4

RÉSEAU DES POINTS D'ENQUÊTE DU PPQ : DISTRIBUTION SELON LES RÉGIONS TRADITIONNELLES DU QUÉBEC

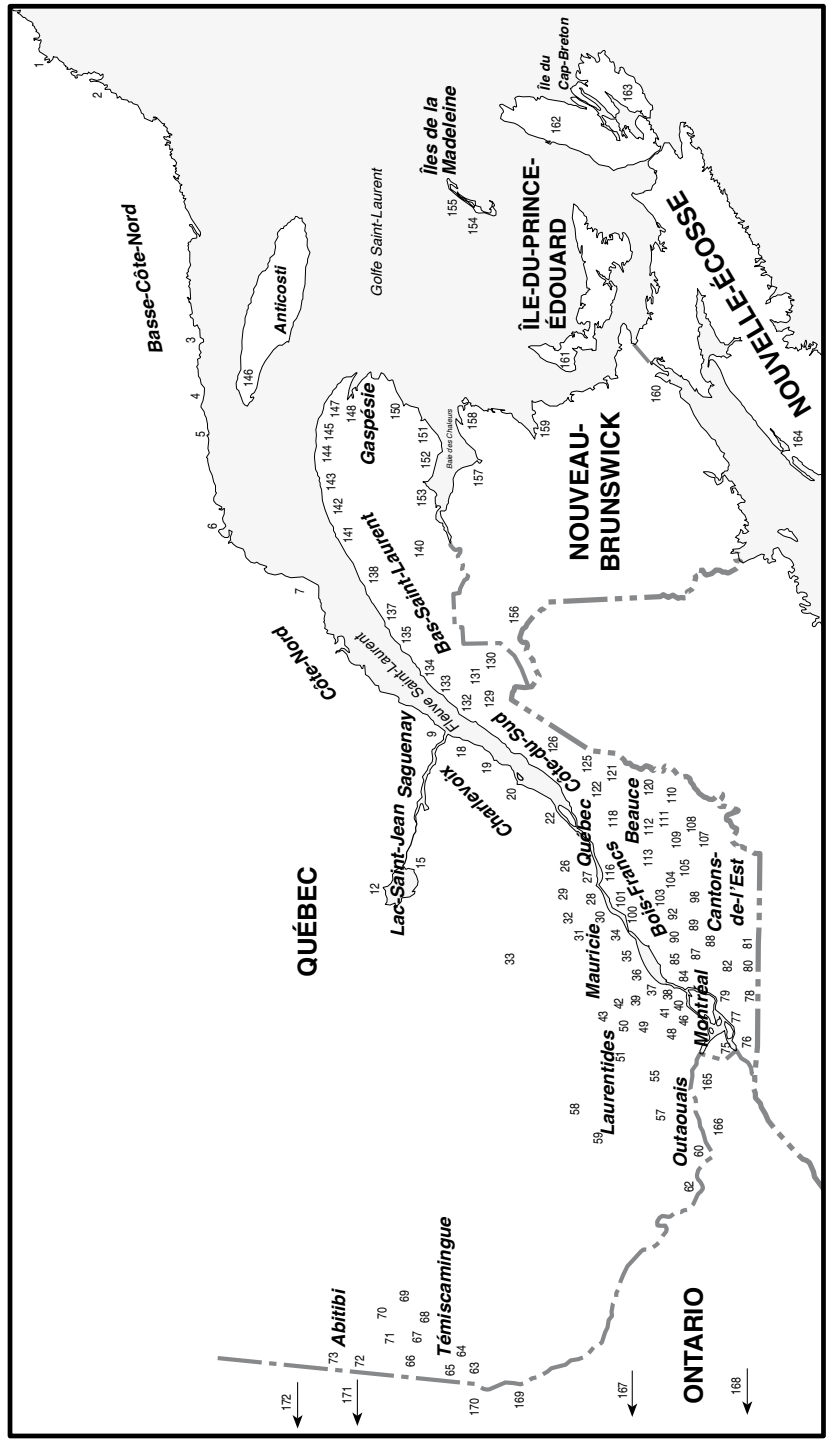

CARTE 5
RÉSEAU DES POINTS D'ENQUÊTE DES PFC

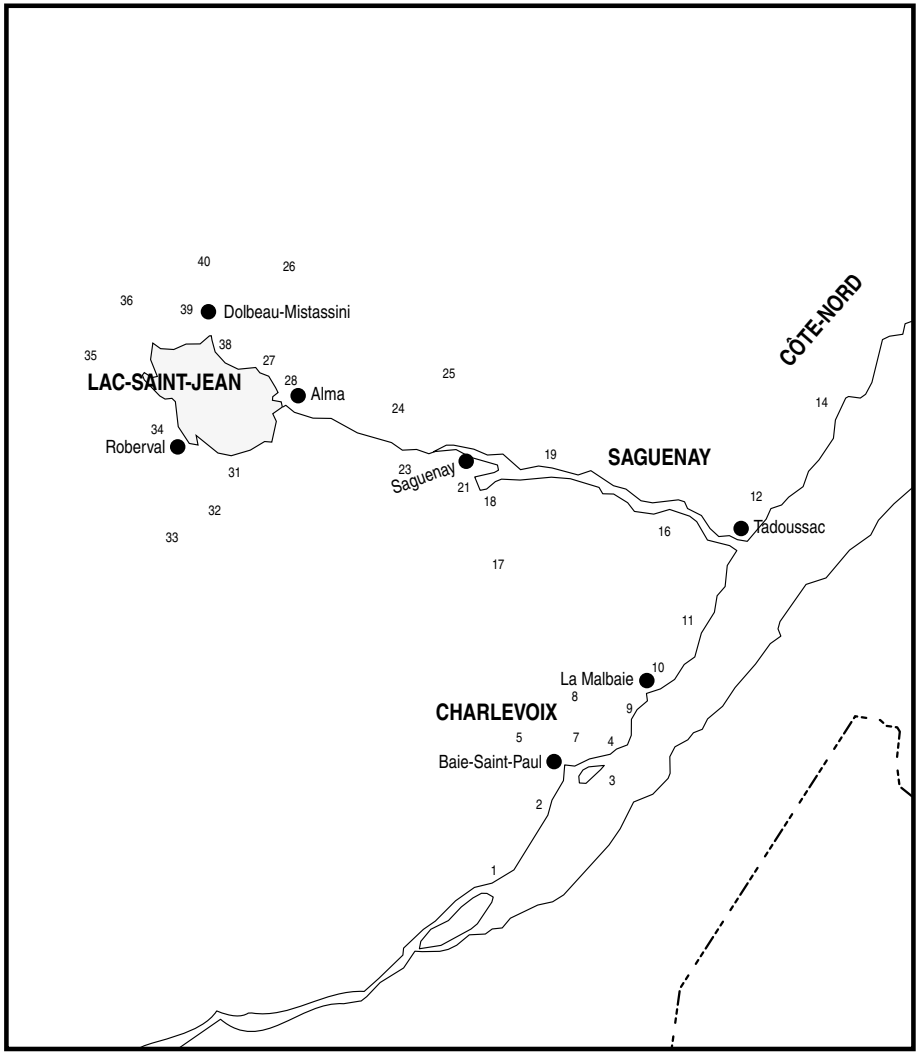

CARTE 6
AIRES LINGUISTIQUES DU FRANÇAIS AU CANADA

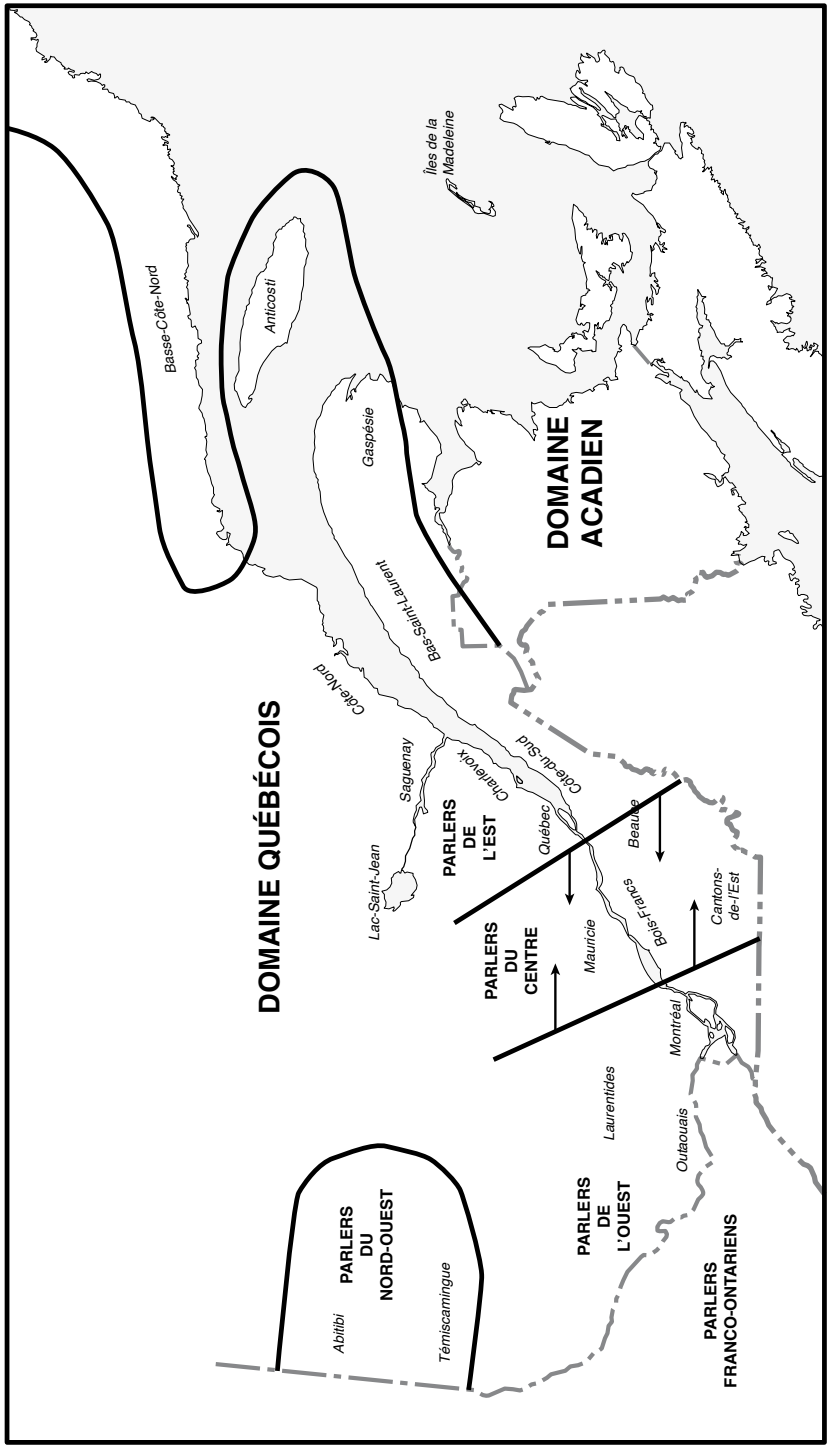

CARTE 7
PRINCIPAUX PARLERS DE LA FRANCE DIALECTALE

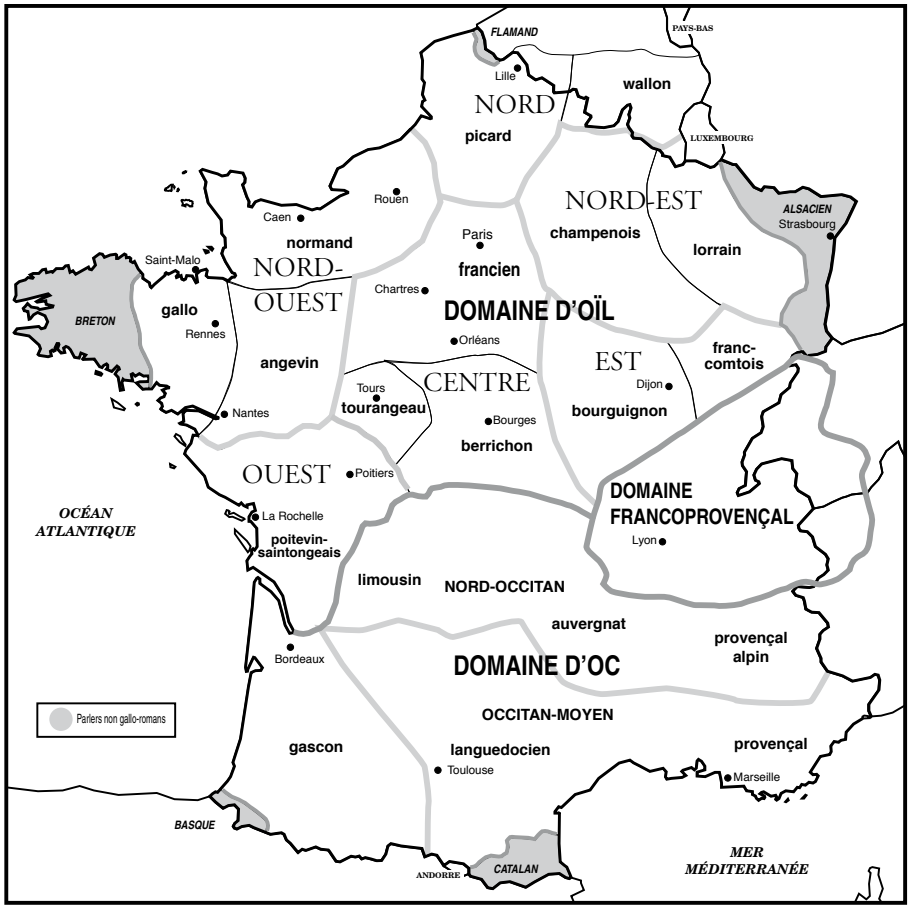

La langue de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean : un français qui a du caractère

Cet ouvrage s'appuie sur la linguistique et sur les méthodes de la lexicographie moderne, tout en restant accessible au grand public.

La première partie donne un aperçu géographique et historique des régions de Charlevoix et du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle traite ensuite succinctement de la variation géographique du français en contexte québécois puis elle rappelle les principaux travaux qui ont porté sur la langue de ces régions. Enfin, elle brosse un tableau des traits linguistiques qui caractérisent le plus cette variété de français.

La deuxième partie est constituée d'un dictionnaire comprenant quelque 260 articles où sont décrits près de 500 mots ou emplois caractéristiques du français de ces régions. Ceux-ci sont illustrés par de nombreux exemples puisés dans diverses sources (œuvres littéraires, journaux, chansons, films). Le dictionnaire indique en outre l'origine des mots traités.

Professeurs retraités de l'Université Laval, **Claude Verreault** et **Claude Simard** sont spécialisés en linguistique française.

Illustration de couverture : Clarence Gagnon
La Carriole rouge (détail), 1924-1925, Huile sur toile
Collection du Musée national des beaux-arts du Québec
Photographe : MNBAQ, Patrick Altman

ÉDITÉ ET IMPRIMÉ AU QUÉBEC

Langues et linguistique

ISBN 978-2-7637-4866-5

Presses de l'Université Laval
pulaval.com